

MÉTHODE

DÉDIÉE

AUX SOEURS

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,
DIVISÉE EN TROIS PARTIES,

CONTENANT :

Les vertus, les principaux devoirs des SOEURS INSTITUTRICES et les moyens qu'elles doivent prendre pour bien instruire; les exercices qui se font dans les écoles, et la manière de les bien faire; enfin, les moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles.

Veillez sur vous-même et sur l'instruction des autres; demeurez ferme dans ces exercices; car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même et ceux qui vous écoutent.
1^{re} ÉPIT. à TIMOTHÉE, ch. 4, v. 16.



A NANCY,
CHEZ HAENER, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ,
RUE SAINT-DIZIER, N° 19.

1828.

NANCY, IMPRIMERIE D'ELNER.

PRÉFACE.

DANS le désir d'avoir pour les Sœurs de notre Congrégation de la Doctrine chrétienne, un ouvrage qui, tout à la fois, leur apprenne leurs devoirs en qualité de Sœurs institutrices ; la conduite à tenir pour bien réussir dans l'éducation qu'elles doivent donner aux jeunes personnes, et la méthode et les règles à suivre pour bien faire l'école d'une manière uniforme, nous avons trouvé nécessaire de réunir ces objets importants, en tirant de notre ancienne Méthode les excellentes instructions qui leur apprendront quelles sont les vertus que doivent avoir de bonnes Sœurs institutrices ; les obligations qu'elles contractent envers le public et envers leurs élèves ; enfin, l'ordre qu'elles doivent tenir dans leurs écoles pour en recueillir les fruits.

Ce Livre est divisé en trois parties : la première, traite des vertus et des devoirs d'une Sœur institutrice ; la seconde des exercices de l'école et tout ce qui s'y pratique pour les bien faire ; et la troisième, des moyens né-

cessaires dont elle doit se servir pour y maintenir l'ordre et la discipline.

Nos Sœurs ne trouveront dans ce Livre que des instructions propres à les former aux vertus qu'elles doivent avoir en qualité de Sœurs institutrices ; quant aux autres vertus qui doivent faire l'ornement des épouses de J.-C. , elles les apprendront dans beaucoup d'autres livres qu'on leur met entre les mains.

Quant à la conduite uniforme que nous désirons faire adopter à toutes nos Sœurs , nous la trouvons des plus avantageuses : d'abord afin que tout soit conforme dans toutes les écoles où il y a des Sœurs de l'Institut , et que les pratiques y soient toujours les mêmes ; ensuite c'est que l'homme est si sujet au relâchement et même au changement, qu'il lui faut des règles par écrit, pour le tenir dans les bornes de son devoir et pour l'empêcher d'introduire quelque chose de nouveau, ou de détruire ce qui a été sagement établi.

Cette conduite n'est recueillie et mise en ordre que parce que nous avons l'expérience de sa nécessité ; c'est pourquoi nous désirons que toutes nos Sœurs s'y conforment. Elles s'appliqueront donc avec un très-grand soin à se rendre fidèles à observer tout ce qui y

est prescrit ; persuadées qu'il n'y aura de l'ordre dans les écoles qu'autant qu'elles seront exactes à n'en omettre aucune , et recevront cette conduite comme leur étant donnée de Dieu par l'organe de leurs Supérieurs.

Chaque ordre a un but principal, auquel tous les membres doivent s'efforcer d'atteindre ; mais aucun n'y parviendra s'il ne se forme aux vertus qui en font l'esprit ; c'est pourquoi nous espérons que nos Sœurs , qui ont un grand désir de leur perfection , verront avec plaisir quelles sont les vertus propres et particulières de leur état, et qu'elles s'empresseront avec ardeur d'en faire la règle de leur conduite. Nous leur recommandons d'en faire souvent l'objet de leur méditation et de leur examen particulier, afin de s'obliger par un soin continu et exact de se remplir de l'esprit qui doit les animer.



Ce qu'une Sœur doit penser de son état.

UNE Sœur que Dieu a appelée dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne, ne doit avoir en vue que Dieu et sa plus grande gloire; son salut et celui des enfans qui lui sont confiés.

Elle se persuadera que l'unique nécessaire pour elle est sa propre sanctification; que de la fidélité avec laquelle elle y travaillera, dépendent les secours nécessaires pour l'instruction des enfans dont elle sera chargée; et que c'est en remplissant avec exactitude les devoirs de la religion et les emplois de son état, qu'elle opérera son salut; mais que négliger l'une de ces deux obligations, c'est comme si elle n'en observait aucune.

La fidélité d'une Sœur à ses devoirs de règle, lui obtiendra du ciel des grâces, qui, en lui faisant goûter la douceur du service de Dieu, l'affermiront dans sa vocation, la soutiendront contre les peines et les dégoûts, et lui prépareront d'heureux succès dans son ministère: son zèle pour l'école, y étant formé par principes, prendra chaque jour de nouveaux accroissemens, et elle trouvera d'autant plus d'agrément dans ce saint emploi, qu'il sera le motif de sa consolation par le motif dont elle s'en acquittera.

CONDUITE

DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

PREMIÈRE PARTIE,

*Contenant les qualités et les devoirs des
Sœurs de la Doctrine chrétienne, en
qualité d'Institutrices.*

CHAPITRE PREMIER.

*Vocation à l'emploi de Sœurs institutrices et
quelles en sont les marques.*

L est constant qu'il n'y a aucun état de vie où l'on doive entrer sans y être appelé de Dieu ; mais c'est surtout quand il s'agit de ceux qui demandent une grande vertu et des talens particuliers pour en remplir dignement les devoirs : tel est l'emploi des Sœurs de la Doctrine chrétienne.

Ce serait une très-grande et très-dangereuse témérité d'entreprendre une fonction si importante et si difficile sans une vocation de Dieu bien marquée, parce qu'on risquerait de n'avoir ni les secours, ni les grâces absolument nécessaires pour s'acquitter de cette charge, Dieu ne donnant pour l'ordinaire ces talens et ces

grâces d'état qu'à ceux qu'il y appelle, qu'il y engage, et qui suivent ses ordres. Pour ceux qui vont, qui courent, et qui travaillent sans vocation, il ne les connaît point; il leur refuse les grâces de l'état dans lequel ils se sont ingérés d'eux-mêmes. Un engagement dont Dieu n'est ni le principe, ni la fin, ne conduit pour l'ordinaire qu'au précipice. C'est pourquoi il est de la dernière conséquence pour les jeunes personnes qui veulent s'engager dans l'emploi dont nous parlons, de connaître si Dieu les y appelle. Afin de leur donner la facilité de faire ce discernement et de se juger au tribunal de leur conscience, voici les marques de cette vocation; mais avant de leur donner le détail de ces marques qui sont communes à tous ceux qui veulent instruire les autres, nous les prions de faire la plus sérieuse attention aux dispositions toutes particulières qu'elles doivent avoir pour embrasser l'état des Soeurs de la Doctrine chrétienne.

D'abord il ne faut pas qu'elles considèrent cet état comme un état séculier dans lequel elles peuvent entrer, comme le disent les gens du monde, pour avoir un état; car, malgré qu'il ne soit pas considéré par bien des personnes comme un état religieux, il ne l'est pas moins; il est même reconnu comme tel par le Gouvernement, qui l'a approuvé: il a ses Supérieurs, ses règles et ses statuts approuvés; et en formant les jeunes personnes qui s'y destinent, on a bien soin de leur inspirer un esprit religieux, en insistant plus sur cet article que sur tous les autres, comme étant le plus essentiel: par conséquent, celles qui veulent l'embrasser, doivent y apporter des dispositions à la vie religieuse.

Premièrement , elles doivent être disposées à obéir aux Supérieurs et aux règles de la Congrégation ; elles doivent en aimer tous les devoirs et les pratiques ; être bien résolues à se former aux vertus propres de l'Institut , et être déterminées à travailler tous les jours de leur vie à leur propre perfection , tout en travaillant à la sanctification des autres.

On sent tellement la nécessité d'un esprit religieux dans une Sœur , que l'on n'admet dans la Congrégation que celles dans lesquelles on l'y reconnaît : c'est pourquoi on s'applique principalement à former aux vertus chrétiennes et religieuses les aspirantes , auxquelles on fait faire un noviciat assez long pour qu'elles y puisent l'esprit dont on désire qu'elles soient animées ; persuadé que les Sœurs ne feront de bien dans les paroisses où elles seront envoyées , et qu'elles ne se sauveront qu'autant qu'elles seront de bonnes sœurs ; et elles n'en seront de bonnes qu'autant qu'elles seront de bonnes religieuses et de bonnes maîtresses.

Nous disons même qu'il leur faut plus de vertu qu'aux religieuses qui vivent dans des maisons cloîtrées ; car , comme elles sont plus exposées aux attaques des ennemis de la religion et de leur salut , il leur faut bien plus de force et plus de courage. Les murs d'un monastère sont des barrières qui préservent les religieuses de la corruption du monde ; mais les Sœurs n'ont pas ce moyen d'assurance , il leur faut donc d'autres armes pour se défendre des attaques qu'elles ne peuvent éviter , puisque par leur état elles sont obligées de vivre au milieu de leurs ennemis.

Il est vrai que l'habit religieux dont elles sont re-

vêtues est déjà un avertissement qui, en leur rappelant qu'elles ne sont plus du monde, leur montre l'obligation où elles sont de résister à ses suggestions ; mais cette barrière ne serait pas assez puissante, si beaucoup de vertus ne venaient à l'appui. Il est vrai encore que l'observation exacte de leur règle serait un moyen sûr pour les préserver de la séduction ; mais elles n'y seront fidèles qu'autant qu'elles seront vertueuses.

Secondement, outre la solide piété et les autres dispositions qu'elles doivent avoir pour la vie religieuse dont les Sœurs de la Doctrine chrétienne font profession, il ne leur suffit pas de se sentir portées ni d'avoir du goût et de l'inclination pour les fonctions d'institutrices ; ce sentiment peut être naturel et venir de l'amour-propre, si elles ne cherchent cet état que pour les avantages temporels qui y sont attachés ; mais il faut que cette inclination soit fondée sur le désir sincère d'y procurer la gloire de Dieu, d'y travailler à son propre salut et de contribuer de tout son pouvoir à celui du prochain.

« Je conviens que parmi ceux qui se chargent de
 » l'éducation de la jeunesse, dit un fameux recteur
 » de l'Université de Paris, il y en a plusieurs que
 » l'état de leurs affaires, ou même souvent une pau-
 » vreté entière obligent d'entrer dans cette profession,
 » et ils ne doivent point en rougir. Je voudrais ce-
 » pendant que ce ne fût point là le seul motif, ni
 » même le motif dominant qui les y engageât, mais
 » que la volonté de Dieu et le désir de se sanctifier y
 » eussent la principale et la première part. Le célèbre

» Origène enseigna la grammaire pour avoir de quoi
 » subsister ; mais il eut le bonheur de conserver pen-
 » dant toute sa vie le souvenir et l'amour de la pau-
 » vreté où son père l'avait laissé en mourant. »

Troisièmement , il faut les talens nécessaires pour remplir les devoirs de l'état ; savoir : une santé suffisante ; un bon sens ; de la discrétion et de la prudence , pour connaître le caractère et les dispositions des enfans , et s'en servir utilement pour leur avancement ; un esprit d'ordre pour bien régler une école et enseigner selon la méthode ; enfin , la capacité convenable, comme nous l'expliquerons plus bas.



CHAPITRE II.

Estime et affection que les Sœurs doivent avoir pour leur emploi d'Institutrices.

Le grand moyen de se conduire d'une manière digne de son état , c'est de l'estimer et d'en aimer les devoirs. Rien n'est difficile à celui qui aime, dit saint Augustin. Sur ce principe avoué de tout le monde , et confirmé par l'expérience , si les Sœurs ont de l'estime et de l'affection pour leur emploi, elles n'y trouveront rien de trop rebutant , ni d'insurmontable ; au contraire , elles y trouveront de la consolation , du plaisir et de la facilité.

Pour cela , les Sœurs n'ont qu'à considérer qu'elles partagent avec MM. les Curés une des principales fonctions du ministère pastoral, qui est l'instruction ; en sorte que leurs écoles sont comme autant de petites

Églises où des jeunes filles s'assemblent pour y être formées à la Religion chrétienne.

ROLLIN. « On doit poser pour principe de l'éducation chrétienne, dit un homme bien expérimenté dans cet emploi, que les enfans sont confiés aux maîtres de la main de Jésus-Christ même, pour veiller à la conservation du précieux trésor de l'innocence qu'il a rétablie en eux par le baptême; pour les rendre dignes de l'adoption divine et de la glorieuse qualité d'enfant de Dieu, à laquelle il les a élevés; pour les instruire de tous les mystères de sa vie et de sa mort, et de toutes les merveilles qu'il a opérées en leur faveur. »

Ainsi les maîtres sont comme les précepteurs que Dieu, le Roi des Rois, donne à ses enfans héritiers de son royaume et véritablement nés pour être autant de rois, afin qu'ils les élèvent pour le ciel, qu'ils leur apprennent à vivre en vrais enfans de Dieu, et qu'ils les rendent dignes de le posséder dans l'éternité bienheureuse.

D'après cela, comment les Sœurs n'aimeraient-elles pas leur emploi qui les établit encore les Anges gardiens visibles des enfans qui leur sont confiées? car ce que l'Ange gardien est à l'égard des enfans d'une manière invisible, une Sœur doit l'être d'une manière visible. Comme ces esprits bienheureux, elle doit veiller sans cesse sur les enfans de son école, les instruire, les conduire dans tous leurs pas, éloigner d'elles tous les dangers et tous les pièges qui les environnent, leur donner toutes les bonnes impressions que la Religion demande d'elles, leur

montrer la voie du ciel , les y faire marcher , les y affermir , leur former l'esprit et le cœur sur les vérités du salut.

Voilà la fin et le but de l'établissement des écoles des Sœurs de la Doctrine chrétienne , tout le reste ne tient lieu que de moyens. Or , à quelle grandeur , à quelle noblesse une commission si honorable ne les élève-t-elle pas !

Il ne faut donc pas être étonné si plusieurs ecclésiastiques distingués par leur rang , par leur science et leur vertu , persuadés qu'il y a beaucoup de mérite à bien conduire des écoles , ont consacré une partie de leur temps à y instruire les jeunes garçons. C'est ce qu'on a vu avec admiration dans la personne de saint Protogène , Prêtre , et ensuite Évêque d'Édesse , qui déracina le paganisme dans la ville d'Antinoüs , en y faisant la fonction de maître d'école pour les enfans. Le célèbre Jean Gerson , Chancelier de l'Université de Paris , s'est employé de même à instruire , aussi bien que le B. Pierre Fourrier de Matincourt , même depuis qu'il fut Supérieur général de son ordre. Le zèle de ce dernier ne se borna pas aux écoles des garçons , il s'étendit encore jusqu'à celles des filles , pour lesquelles il établit des maîtresses capables et vertueuses ; ce sont les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame , répandues dans le royaume et ailleurs , qui s'engagent toutes , par un vœu particulier , à l'instruction des jeunes filles. On a vu aussi d'autres pasteurs zélés , et il y a encore aujourd'hui , surtout dans les grandes villes , bien des Ecclésiastiques qui se font un

honneur particulier de passer leurs jours à conduire de petites écoles et à y enseigner.

Ces grands hommes ne se sont point rabaissés par là , puisqu'ils n'ont fait , dans ces derniers siècles , que ce à quoi Jésus-Christ , par son exemple et ses instructions , porte les Ecclésiastiques en montrant à ses Apôtres l'amour qu'on doit avoir pour ses enfans , et le soin qu'on doit en prendre. Delà vient qu'autrefois l'Église obligeait les pasteurs de les instruire par eux-mêmes , ou de les faire instruire par quelques-uns de leur clergé : ce qu'ils regardaient comme une partie du ministère de la parole qui leur était confié.

Quelques personnes qui avaient moins de foi et de lumière que le docteur Gerson , l'ayant blâmé en cela comme d'un excès d'humilité , il leur répondit en ces termes : « Si nous considérons bien » que dans toutes les actions de Jésus-Christ , il n'y » a rien de vain ni d'inutile , rien dans ses sentimens » que de grand et d'important , nous serons obligés » de reconnaître qu'il n'avait pas dessein de s'amuser » à quelque chose de bas et de méprisable lorsqu'il » appelait les enfans à lui , qu'il leur imposait les mains » et les bénissait. Saint Paul veut qu'il n'y ait que » ceux qui sont spirituels et remplis de l'esprit de » douceur qui se mêlent d'instruire et de redresser les » autres ; on aurait donc bien plus sujet de m'accuser » de témérité que de me blâmer d'un excès d'humilité , » moi qui m'ingère de ce qui ne convient qu'à un » homme spirituel. Loin donc de nous tout cet orgueil , » cette fierté dédaigneuse qui ne peut souffrir l'ins-

» truction des enfans. Pour ce qu'on ajoute aux autres
 » reproches qu'on me fait, que je dois mon temps et
 » mon application à des affaires plus sérieuses, je
 » doute fort qu'il y en ait de plus importantes, et à
 » quoi je puisse employer avec plus de fruit le peu
 » de talens que Dieu m'a donnés, que de planter et
 » d'arroser ces arbres tendres qui ne font pas le moindre
 » ornement du jardin de l'Église. Je pourrais, dit-
 » on, faire le même bien d'une manière plus ho-
 » norable, par le ministère public de la prédica-
 » tion : oui, je le pourrais faire avec plus d'éclat ;
 » mais je doute fort que ce soit avec plus de fruit
 » et de succès. »

CHAPITRE III.

Des vertus ou qualités d'une bonne Sœur institutrice ; et, en particulier, du zèle qu'elle doit avoir pour ses devoirs, et son exactitude à les remplir.

Les vertus ou, ce qui est la même chose, les qualités d'une bonne Sœur institutrice, sont le zèle, la gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, la vigilance, la piété, la générosité. Comme toutes ces vertus méritent une attention particulière, les Sœurs en trouveront le développement dans les chapitres suivans ; celui-ci ne traitera que du zèle.

Dès que les Sœurs seront pénétrées d'estime et d'amour pour leur emploi, elles en rempliront les

devoirs avec zèle et exactitude ; elles seront diligentes et ponctuelles dans tous leurs exercices ; elles s'en acquitteront à point nommé. C'est là proprement l'effet et la suite naturelle de l'estime et de l'amour qu'on a pour un emploi dont on est chargé.

Pour faire sentir aux Sœurs la nécessité du zèle et de l'exactitude avec lesquelles elles sont obligées de remplir leurs devoirs, il doit suffire de leur mettre devant les yeux ces paroles terribles du Prophète Jérémie : « Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu avec fraude et négligence. » Et cette menace effrayante que Dieu fait aux lâches et aux tièdes, par la bouche de l'Apôtre saint Jean, en ces termes : « Parce que vous êtes tièdes, et que vous n'êtes ni froids ni chauds, je suis prêt à vous vomir de ma bouche. » Or, quel malheur ne serait-ce point d'être maudit de Dieu et d'être rejeté de son cœur ! C'est cependant ce qui arrive aux lâches et aux tièdes, d'une manière d'autant plus terrible qu'elle ne leur est pas sensible.

Mais quand il n'aurait pas plu à Dieu de nous faire sentir cette vérité par des termes si forts (la raison seule serait capable de nous en convaincre. Car, qui est-ce qui ne comprend pas que des serviteurs ne peuvent jamais se rendre dignes de l'affection et des récompenses de leur maître qu'en le servant avec ferveur et assiduité ; et que, au contraire, ils s'attirent son indignation et ses châtimens en le servant avec tiédeur et négligence ?

Quand on voit des domestiques attentifs et zélés pour le service de leur maître, n'en conclue-t-on

pas d'abord qu'il faut que ce maître ait bien du mérite, et qu'ils en attendent une bonne récompense? Au contraire, si on les voit le servir lâchement, négligemment, et comme par force, ne soupçonne-t-on pas qu'ils servent un mauvais maître et qu'ils n'en attendent nulle récompense? Mais si on vient à savoir que ce maître, si mal servi, est un homme d'un rare mérite, magnifique en récompenses envers ceux qui le servent, et, par-là, très-digne des services les plus fervens et les plus exacts : pour lors tout l'opprobre de ces lâches services ne retombe-t-il pas sur ces mauvais domestiques? et ne se déshonorent-ils pas eux-mêmes, ne perdent-ils pas tout droit aux récompenses?

Faisons maintenant l'application de cette comparaison. Si les serviteurs des hommes ne peuvent gagner leur affection ni leurs récompenses qu'en les servant avec zèle et avec exactitude, à plus forte raison les Sœurs institutrices, qui sont en cette qualité les servantes de Dieu, ne pourront pas mériter son amitié ni ses récompenses, à moins qu'elles ne s'acquittent de leurs devoirs avec ferveur et assiduité : au contraire, elles encourront son indignation et sa colère en le servant avec lâcheté et négligence. Si donc les maîtres d'ici-bas se croient déshonorés et offensés par l'indolence de leurs domestiques, à plus forte raison Dieu, ce souverain Maître du ciel et de la terre, se trouvera-t-il déshonoré et offensé par des Sœurs de la Doctrine chrétienne qui seraient tièdes et indolentes dans leurs devoirs, elles qui, par leur qualité d'épouses de

Jésus-Christ, doivent faire tout ce qui est de son service avec ardeur et amour.

De plus, les personnes qui connaissent, par la Foi, que Dieu est non-seulement le meilleur et le plus magnifique de tous les maîtres, mais encore le seul Maître infiniment bon, magnifique et digne de toute préférence, ces personnes, dis-je, penseront que des Sœurs institutrices, négligentes et paresseuses, méritent la condamnation du serviteur lâche et timide de l'Évangile, et sont dignes de tomber dès à présent dans la disgrâce et le mépris des hommes. Il est donc de leur intérêt temporel et éternel de s'acquitter avec zèle et exactitude de leurs devoirs, suivant cet avis de saint Paul : « Ne soyez point lâches dans vos devoirs ; conservez-vous dans la ferveur de l'esprit ; souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez. » Elles verront dans la suite de ce Livre, avec quelques détails, sur quoi principalement doivent s'étendre leur zèle et leur exactitude.

Le zèle est une vertu qui nous fait procurer la gloire de Dieu avec une grande affection.

Une Sœur zélée instruit d'abord ses élèves par de bons exemples. C'est la première leçon qu'elle donne, pour imiter Jésus-Christ qui a commencé par pratiquer avant d'enseigner. Elle veut en effet parvenir au but qu'elle se propose ; mais elle n'y parviendra que par le chemin le plus long, si elle se contente de parler : le plus court est celui de l'exemple. Les enfans apprennent plus par les yeux que par les oreilles. *Le discours* (1), dit S. Bernard, *le plus vif*

(1) Sur la vie de S. Benoît, Serm. 2.

et le plus efficace, est l'exemple des bonnes œuvres. Rien ne persuade mieux de ce qu'on dit, qu'un exemple qui montre la facilité de la pratique des conseils que l'on donne. Une Sœur est comme une lampe placée sur le chandelier, qui éclaire bien par sa lumière, mais qui doit encore échauffer par sa chaleur. Ainsi elle procure la gloire de Dieu avec une grande affection, lorsqu'elle travaille d'une manière très-efficace, à sa propre sanctification.

Elle enseigne ensuite par des instructions solides. C'est la seconde leçon qu'elle donne à ses élèves, leçon très-importante; car elle leur apprend ce qu'elles ignorent et ce qu'elles doivent savoir pour connaître, aimer, servir Dieu. Cette fonction est très-honorable sans doute; mais, comme nous l'avons déjà dit, combien de peines, de fatigues, de travaux, combien de dégoûts n'a-t-elle pas à supporter pour la remplir? Ainsi elle procure la gloire de Dieu avec une grande affection, lorsqu'elle travaille généreusement et sans aucun intérêt temporel au salut du prochain, en le portant à faire le bien.

Enfin, elle enseigne par des corrections sages et modérées; telle est sa troisième leçon, et leçon bien essentielle. Combien de choses n'y a-t-il pas à reprendre dans les enfans? C'est en eux un mauvais levain, un germe vicieux qu'elle doit exterminer, mais qu'elle n'exterminera qu'autant qu'elle deviendra leur admonitrice continuelle; qu'elle leur fera à propos des remontrances convenables, et même qu'elle ira jusqu'à les punir quand il en sera besoin, toujours néanmoins d'une manière charitable et douce. Ainsi, elle

procure la gloire de Dieu avec une grande affection , lorsqu'elle travaille au salut du prochain , en employant une diligence infatigable , un soin assidu , un courage ferme pour lui faire éviter le mal.

Le zèle , dans une Sœur , est donc une vertu très-excellente ; et c'est par cette raison que « celui , dit S. Jean Chrysostome , qui macère son corps par les austérités , a moins de mérite que celui qui gagne des âmes à Dieu ; et même , ajoute S. Grégoire , il n'est point de sacrifice qui lui soit plus agréable que le zèle (1). »

Le caractère de cette vertu est très-actif ; c'est même son caractère propre. Avec quel empressement en effet , quelle exactitude , par exemple , une Sœur ne remplira-t-elle pas les obligations de son état , si elle a un vrai zèle ?

Ses obligations religieuses , comme la première de toutes , est pour elle le soin de sa perfection ; afin de se soutenir dans la piété , de conserver l'esprit de son état , et de ne pas tomber dans la dissipation de l'esprit , dans le dessèchement du cœur , suites trop ordinaires des études profanes , elle regardera , comme plus nécessaires que jamais , les saintes pratiques ordonnées par les règles , surtout l'assiduité journalière à l'oraison , les lectures spirituelles , les examens de conscience , la fréquentation fervente des Sacramens , les retraites annuelles , etc. (2). En général ,

(1) L. I. Sur Ézéchiël , Hom. 12.

(2) La pratique d'un jour de retraite par mois a tant d'heureux effets , que nous engageons toutes nos Sœurs à

elle ne manquera à aucun point de la régularité, lorsqu'elle aura à en observer quelqu'un; elle arrivera toujours avant que l'exercice commence plutôt qu'après, soit que la chose dont il s'agit soit plus ou moins considérable, facile ou pénible; il suffit que l'obéissance la lui ordonne, ou la lui recommande; elle sera toute prête, elle volera où la règle l'appelle; elle s'y plaira, et elle y restera aussi longtemps qu'elle devra y rester.

Son obligation d'élever les enfans. L'éducation de la jeunesse demande, de la part de ceux qui en sont chargés, les soins les plus assidus, les travaux les plus pénibles, les détails les plus fastidieux. Comment une Sœur portera-t-elle le poids d'un ministère qui effrayerait le plus grand courage, si elle n'est pas animée d'un grand zèle pour le salut des enfans? Elle prouvera donc quelque chose de la tendresse et de l'inquiétude de S. Paul, qui ressentait pour les Galates (1) *les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ fut formé en eux*. Ainsi, elle fera toute sa satisfaction, toute sa joie, d'instruire sans relâche, sans distinction, sans aucune exception de personne, toutes les enfans quelles qu'elles soient, ignorantes, ineptes, dépourvues des biens de la nature, riches ou pauvres, bien ou mal disposées, etc.

Comme elle désirera ardemment le salut de ses élèves, elle y travaillera, autant qu'il lui sera possible,

l'embrasser, et de prendre pour sujet de leurs méditations, ceux qui se trouvent dans le livre intitulé : *Méditations des Sœurs, afin de se ranimer dans l'esprit de leur état.*

(1) Gal. IV, 19.

par ses bonnes œuvres, par ses prières, par ses communions. En un mot, elle aura à cœur de les sauver toutes sans exception, persuadée qu'il n'est aucune âme qui n'ait coûté le sang de Jésus-Christ, et elle leur enseignera ce qu'elles ont à faire pour profiter de cette rédemption si admirable.

Mais le véritable zèle n'est pas seulement actif, il doit être encore éclairé et prudent. Une Sœur qui est véritablement zélée pour l'instruction de ses écolières, se fait toute à toutes à l'exemple de l'Apôtre (1), petite avec les petites, c'est-à-dire qu'elle se conforme à leur manière d'entendre les choses et de les goûter; qu'elle se proportionne à leur faiblesse, à leur peu de raison et d'intelligence, prenant néanmoins un langage plus relevé avec celles qui sont en état de la comprendre, et cela pour les instruire toutes avec plus de profit.

Elle ne s'en tiendra pas même à une instruction étudiée, faite en règle, avec ordre et méthode : elle se servira adroitement des occasions qui ne manquent pas, pour placer, comme par hasard, une maxime de morale qui, n'étant pas préparée, est mieux reçue, et fait ordinairement plus d'impression qu'un enseignement disposé avec art, et contre lequel les écolières sont quelquefois en garde.

Enfin le zèle doit être charitable et courageux. Il agit donc avec force et avec suavité.

Avec force, parce qu'il est magnanime et incapable de se décourager à l'occasion des peines et des difficultés.

(1) Cor. I, IX, 22.

Avec suavité, parce qu'il est doux, tendre, compatissant, humble, en un mot conforme à l'esprit de Jésus-Christ.

Une Sœur manque de zèle, 1° lorsqu'elle est indifférente, et qu'elle ne fait pas tout ce qu'elle peut pour étendre le royaume de Dieu de toutes les manières que nous avons dit, et surtout en ne donnant pas de bons exemples. Comme les enfans imitent naturellement ce qu'ils voient faire par leurs guides, et malheureusement plus le mal que le bien, ils retiennent mieux l'exemple d'un seul défaut que celui de plusieurs vertus; 2° lorsqu'elle n'a pas un vrai désir de travailler au salut de ses écolières, et qu'elle néglige de leur en procurer les moyens, autant que sa profession l'y oblige; 3° lorsqu'elle est sans activité pour bien instruire, et sans ardeur pour s'appliquer à sa propre perfection.

Il y a d'ailleurs un faux zèle qu'on peut aisément connaître, 1° lorsque la passion en est le principe; 2° lorsqu'un déplaisir reçu, un affront, une haine, un dépit, une antipathie le mettent en mouvement; 3° lorsqu'il est l'effet de l'humeur, de l'inclination, de l'aversion, de l'amour-propre; 4° lorsque, dans l'enseignement, une Sœur recherche à faire une classe plutôt qu'une autre, et à demeurer dans une ville où la vanité, la paresse, l'amour de ses aises trouvent mieux leur compte; 5° quand elle préfère certaines écolières à d'autres, parce qu'elles plaisent davantage; 6° lorsqu'elle cherche à faire connaître ses succès, les peines qu'elle se donne pour l'avancement des écolières; 7° lorsqu'elle aime l'applaudissement et les louanges; 8° lorsqu'elle est fâché de ce que les

autres réussissent mieux qu'elle ; 9° lorsqu'elle avertit ou qu'elle reprend avec des termes injurieux , avec vivacité , aigreur , emportement , ou sans discrétion , et sans considérer qu'un zèle imprudent fait souvent plus de mal qu'un zèle discret ne fait de bien ; 10° lorsqu'elle est inquiète , mordante , aigre , turbulente ; 11° lorsqu'elle se laisse aller aux plaintes , aux murmures , à la tristesse , au découragement , à de malignes interprétations ; 12° lorsqu'elle cherche des biens temporels plutôt que la gloire de Dieu et l'avantage spirituel du prochain ; 13° lorsqu'elle est sans indulgence , sans miséricorde , sans patience , sans humilité , sans charité ; 14° lorsque , dans les circonstances considérables ou extraordinaires , elle ne prend pas conseil de ceux qui sont établis pour diriger et pour conduire.

Pour moi , je n'ai rien que je ne donne librement , jusqu'à ma personne même pour vos âmes. 2. Cor. XII, 15.

Malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile , car j'y suis obligé. 1. Cor. IX, 16.

Que votre zèle soit animé par la charité , éclairé par la science , affermi par la constance ; qu'il soit fervent , circonspect , invincible ; qu'il ne soit ni tiède , ni indiscret , ni timide. S. Bernard , Serm. 20 , sur le Cantiq. des Cant.

CHAPITRE IV.

Bon exemple que les Sœurs de la Doctrine chrétienne doivent donner par une suite de leur zèle pour la gloire de Dieu.

LE plus grand et le plus étendu des devoirs des Sœurs d'école, c'est le bon exemple, non-seulement dans leurs écoles, mais partout ailleurs où elles se trouvent. Leur qualité de maîtresse d'école le prouve assez, car qui dit maître en fait d'art ou de métier, dit une personne qui doit enseigner de paroles et d'actions, c'est-à-dire qu'elle doit faire et pratiquer, sous les yeux de ses disciples, les choses qu'elle leur explique ou enseigne, et leur donner des modèles à imiter. Les maîtres d'écriture en usent ainsi eux-mêmes à l'égard de ceux qui veulent apprendre à écrire : ils ne se contentent pas de leur expliquer de paroles, comment ils doivent former les lettres ; mais ils prennent encore la plume, et forment devant eux les lettres, et les caractères qu'ils veulent leur apprendre à former.

De même les autres maîtres ne se contentent pas d'expliquer à leurs apprentis les ouvrages de leur art ou métier ; mais ils le font encore devant eux de la manière la plus parfaite et la plus accomplie, afin que ses apprentis se forment sur leurs modèles. C'est le moyen le plus propre pour réussir à les former à l'état qu'ils

veulent embrasser, suivant ces paroles d'un sage païen :
« Le chemin est long par les paroles ; mais il est court
par les exemples. »

D'après ces principes, les Sœurs dont la principale fonction est d'enseigner la Doctrine chrétienne, dont le nom leur rappelle sans cesse le souvenir, doivent s'appliquer à donner l'exemple des vertus chrétiennes qu'elles enseignent à leurs élèves ; car le langage des actions est tout autrement fort et persuasif que celui des paroles. C'est un grand bonheur pour de jeunes personnes, de trouver des maîtresses dont la vie soit pour elles une instruction continuelle, dont les actions ne démentent jamais les leçons ; qui fassent ce qu'elles conseillent, et évitent ce qu'elles blâment, et qu'on admire encore plus lorsqu'on les voit, que lorsqu'on les entend.

Saint Augustin nous apprend qu'il avait remarqué dès son enfance la vanité de ses maîtres sur les études. Si ceux qui gouvernent les enfans ne leur pardonnent rien, et se pardonnent tout à eux-mêmes, cela excite en eux un esprit de critique et de malignité ; de façon que quand ils ont vu faire quelque faute à leur maître, ils en sont ravis et ne cherchent qu'à le mépriser.

Quelques-uns prétendront peut-être qu'il suffit qu'un maître ne donne pas mauvais exemple ; mais ils se trompent, car son emploi ne peut être utile et ses instructions ne peuvent édifier, à moins qu'il ne les soutienne par le bon exemple, et il mériterait d'être jeté dans les ténèbres extérieures, c'est-à-dire dans l'enfer comme le serviteur paresseux de l'Évangile, qui

fut puni précisément pour avoir rendu son talent inutile.

Avant d'appuyer cette vérité par d'autres autorités de la sainte Écriture, on prie les Sœurs de se souvenir qu'on leur a déjà appris qu'elles ont l'honneur d'être, par leur emploi, les coopératrices des Ecclésiastiques, pour l'édification du corps mystique de J.-C., et qu'en cette qualité, elles doivent recevoir, avec quelque proportion, l'application que nous leur faisons des passages suivans : *Vous êtes le sel de la terre*, dit J.-C. à ses disciples, *vous êtes la lumière du monde ; ainsi, que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. Vous êtes le sel de la terre.* Que signifient ces paroles ? Elles signifient que comme c'est le propre du sel d'empêcher la corruption des viandes et de leur donner du goût, de même c'est le devoir des ministres de Dieu et par conséquent des Sœurs d'école de préserver la terre, c'est-à-dire le monde de la corruption du mal et du péché, et de lui donner du goût et de l'attrait pour le vrai bien, pour la vertu, par l'instruction et le bon exemple. Et ces autres paroles de J.-C. : *Vous êtes la lumière du monde ;* que signifient-elles ? que comme c'est le propre de la lumière d'éclairer et d'échauffer celle de qui on l'approche, de même aussi c'est le devoir des ministres de Dieu et d'une Sœur institutrice, d'éclairer les hommes par les vérités saintes qu'ils leur enseignent, et de les échauffer du feu de la charité par leurs vives exhortations et par les exemples de

toutes sortes de vertus : c'est en cela que consiste cette lumière et ces bonnes œuvres que J.-C. leur ordonne de faire luire devant les hommes, non pour en tirer une vanité criminelle, mais pour les édifier et les porter à glorifier Dieu.

Les Sœurs sont donc indispensablement obligées de donner bon exemple, surtout aux personnes de la paroisse où elles sont employées ; elles sont en cela débitrices à tous, aux bons et aux méchants, aux petits et aux grands ; parce que leur emploi ayant quelque rapport avec tous les paroissiens, étant saint en lui-même, elles doivent se comporter d'une manière qui en soit digne. Ce serait un grand malheur si elles venaient à scandaliser par une conduite vicieuse et déréglée, pour lors elles deviendraient, selon J.-C. même, *un sel affadi et corrompu, qui ne serait plus propre à rien, pas même pour la terre, ni pour le fumier, mais qui serait jeté dehors et foulé aux pieds des hommes* ; elles mériteraient la malédiction prononcée contre ceux qui donnent du scandale, particulièrement aux enfans. *Malheur, dit ce divin Sauveur, malheur à celui par qui le scandale arrive ; si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules qu'un âne tourne et qu'on le jetât au fond de la mer.* Un si grand châtiment montre bien la griéveté du péché de scandale, surtout dans des Sœurs destinées à former les autres à la vertu.

Mais en quoi consiste ce bon exemple ? Saint Paul nous l'apprend : *Rendez-vous vous-même*, dit-il à

son disciple Tite , occupé à former les fidèles de l'île de Crète ; *rendez-vous un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la Doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite ; que vos paroles soient saines et irrépréhensibles.* Et à son disciple Thimotée chargé du soin de l'Église d'Éphèse : *Soyez l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi et dans la chasteté.*

Nous disons donc d'abord aux Sœurs avec le grand Apôtre, qu'elles doivent être des modèles de bonnes œuvres en toutes choses ; afin qu'elles comprennent qu'elles ne peuvent s'en dispenser en aucun cas. Voici en quoi elles doivent être des modèles, surtout pour leurs écolières.

I. Dans la pureté de la Doctrine : c'est-à-dire qu'elles doivent enseigner la Doctrine qu'elles font profession d'apprendre, et elles doivent l'enseigner pure, saine et irrépréhensible, exempte de toute illusion, tromperie et superstition ; de toute hérésie et erreur, sur la foi et sur la morale ; une Doctrine entièrement conforme à celle de Jésus-Christ et de son Église, qu'elles puiseront dans le Catéchisme du Diocèse, qui y doit être enseigné à l'exclusion de tout autre.

Afin de n'être pas séduites et corrompues par de mauvaises doctrines et d'en préserver la jeunesse, elles ne liront et ne laisseront jamais lire aucun livre mauvais, dangereux, défendu et reconnu pour tel, ou suspect et sans approbation.

Quand elles découvriront quelque livre dangereux dans la paroisse, ou qu'on en apportera dans leur école, elles ne manqueront pas d'en informer aussitôt M. le Curé, afin qu'il les retire prudemment des mains de ceux qui les ont.

II. *Dans l'intégrité des mœurs* : c'est-à-dire que la conduite des Sœurs doit être conforme à la sainteté de leur état, de sorte que leur vie doit être sainte, pure, innocente, simple; enfin leur habitude de faire le bien doit être constante et inébranlable, leur réputation entière et à l'abri de tout reproche.

III. *Dans la gravité de leur conduite* : c'est-à-dire qu'elles doivent servir d'exemple par la réserve et la décence de tout leur extérieur, de leurs conversations, de leur air et de leur maintien, de leurs démarches, de leurs gestes et de leurs regards, de leurs récréations même, de leur manière de rire et de toutes leurs actions extérieures, qui sont, comme dit un docteur de l'Église, *le miroir de l'âme et la marque de la probité*. C'est pourquoi le Saint-Esprit dit : *Que l'homme apostat, celui qui abandonne Dieu et sa religion, marche en tournant la bouche, qu'il fait des signes des yeux, qu'il frappe du pied, et qu'il parle avec les doigts*.

Mais elles prendront garde de ne pas donner dans des extrémités opposées qui seraient plutôt scandaleuses et rebutantes, qu'exemplaires et édifiantes : par conséquent tout leur extérieur sera grave sans austérité, ni mauvaise humeur; gai sans légèreté; sé-

rieux et posé sans ostentation ; modeste et retenu sans affectation.

IV. *Dans les entretiens et la manière d'agir avec le prochain* : c'est-à-dire qu'elles doivent édifier par des discours d'une piété solide, sans superstition, ni hypocrisie ; par des paroles douces, charitables, prudentes, discrètes, humbles, véritables, chastes, modestes, réservées et *assaisonnées du sel de la sagesse* ; en sorte qu'elles sachent glisser partout et à propos, dans les conversations ordinaires, quelques mots d'édification, ou quelque histoire de piété, mais sans une vaine montre de savoir : de même par leur façon d'agir, toujours droite et sincère, juste et équitable, modérée et tranquille, affable et gracieuse ; ne tutoyant jamais personne, pas même leurs écolières, évitant exactement de mal parler de personne, de faire les plaisantes et les railleuses, et de donner des sobriquets, parce que souvent ces noms injurieux et choquans restent à ceux à qui on les a donnés, et deviennent en eux une source de haine et de querelles. Elles éviteront encore de se comporter familièrement avec des femmes ou des filles, de jouer aux cartes, de fréquenter aucune mauvaise compagnie.

V. *Les Sœurs seront des exemples dans la foi* : c'est - à - dire que leur foi, pour être l'exemple et le modèle de celle des autres, doit être ferme, vive et *agissante par la charité*, comme le dit le même Apôtre ; autrement ce ne serait qu'une *foi morte* ; car *comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, de même la foi est morte lorsqu'elle*

est sans œuvres, dit saint Jacques. C'est la foi des Patriarches qui a édifié l'Église de l'Ancien Testament ; c'est la foi des Apôtres, des Martyrs et des Confesseurs de Jésus-Christ qui a édifié son Église ; et c'est la foi des Sœurs qui doit édifier leurs petites Églises, je veux dire leurs écoles ; car c'est dans leurs écoles que cette foi doit croître et se fortifier jusqu'à devenir dans les jeunes personnes *le fondement de leur espérance* pour le ciel, et *une pleine conviction des mystères* et des vérités de notre sainte Religion, comme le dit saint Paul.

Sur ces principes, les Sœurs estimant ce que le monde méprise, et aimant ce que le monde a en aversion, bien loin de témoigner de l'attache aux biens de la terre, de l'empressement à acquérir des richesses et des emplois élevés, ou à mener une vie de plaisir et d'amusement, elles feront voir qu'elles sont convaincues que tout cela est périssable, et ordinairement occasion de pécher : elles feront sentir le vide et le ridicule de la vanité, de la pompe et de l'ostentation ; la nécessité d'être *humble de cœur* ; le danger d'une vie oisive ou de délices ; et l'extrême importance de mourir au monde et à soi-même et de crucifier ses passions : elles parleront avec honneur de la pauvreté, et feront un grand cas des bons chrétiens, fussent-ils de la plus basse naissance et dans la dernière misère : c'est pourquoi envisageant avec les yeux de la foi de Jésus-Christ dans les pauvres, elles s'appliqueront à leur instruction, et les récompenseront comme les plus riches, si elles font bien leurs devoirs, évitant ainsi

de faire *acception des personnes*. Elles feront de même voir leur foi devant le très-saint Sacrement, par le soin extrême qu'elles auront de s'y tenir dans la modestie et le profond respect qu'exige la présence de Dieu.

VI. *Dans la charité*, qui selon l'Apôtre est la *plénitude* et l'accomplissement de la loi, et sans laquelle personne ne peut être sauvé, quand bien même il parlerait toutes les langues des hommes et des Anges ; quand il aurait le don de prophétiser et de pénétrer tous les mystères ; quand il posséderait toutes les sciences du monde, et qu'il aurait toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes : enfin quand il aurait distribué tout son bien aux pauvres, et livré son corps au martyre, jusqu'à être brûlé pour la confession du nom de Jésus-Christ, tout cela ne lui servira de rien sans la charité, qui est non-seulement la plus grande de toutes les vertus, mais qui les comprend et les réunit toutes en elle.

Ainsi, puisque la charité est d'une nécessité indispensable, puisqu'elle est l'abrégé de toutes les vertus, et qu'aucune ne peut lui suppléer, c'est de cette vertu que les Sœurs doivent s'efforcer de donner l'exemple, afin de la faire passer aisément dans le tendre cœur des enfans, et de les faire arriver en peu de temps à l'amour et à la pratique de toutes les autres.

En effet, quoi de plus capable de faire impression sur l'esprit et sur le cœur des enfans, que les actions de charité et de piété qu'elles verront faire

à leur maîtresse, après avoir entendu leurs instructions familières sur ce point ? Si ces maîtresses ont un grand zèle pour la gloire de Dieu ; si elles sont soumises à ses ordres dans les maux comme dans les biens ; si elles sont exactes observatrices de ses commandemens ; si elles fuient les moindres occasions de pécher, et si elles en montrent toujours de l'horreur ; si elles se prêtent à rendre service à tous ; si elles assistent les pauvres et les misérables ; si elles s'appliquent à l'instruction des ignorans ; si elles font du bien à leurs ennemis ; si elles témoignent de la bienveillance à ceux qui les calomnient et les persécutent ; si elles évitent même de murmurer contre eux ; de tels exemples ne sont-ils pas des brasiers ardens qui allumeront le feu de la charité dans le cœur des jeunes et des vieux, et ne deviendront-ils pas en eux le principe de toutes les vertus et *le lien de la perfection*, comme parle l'Apôtre ?

VII. Enfin les Sœurs sont obligées de se rendre les exemples et les modèles des jeunes gens *dans la chasteté* ; parce que, étant par leur emploi chargées de veiller exactement sur ces précieux dépôts qui leur sont confiés, elles ne peuvent s'acquitter suffisamment de ce devoir, qu'en ajoutant les exemples aux instructions, pour les porter à aimer et à conserver la chasteté, cette vertu qui se perd si aisément, et qui se recouvre si difficilement. Les paroles ne suffiraient pas pour y rendre les enfans attentives, elles qui, pour l'ordinaire, font peu de réflexion aux bonnes leçons qu'on leur donne, tandis que les discours des libertins et les mauvais exemples

font impression sur elles avec une facilité extraordinaire. Il faut donc que le bon exemple vienne au secours de l'instruction.

C'est pourquoi les Sœurs feront bien comprendre aux enfans par des exhortations souvent répétées , 1° que la chasteté est une vertu qui consiste dans la pureté de l'âme et du corps , et qui s'applique avec grand soin à éloigner toutes pensées , désirs , paroles , sentimens et actions déshonnêtes ; 2° que la chasteté est une vertu angélique , qui rend les enfans et tous ceux qui la conservent , semblables aux Anges , parce qu'elle leur fait imiter dans une nature corporelle et fragile la pureté de ces esprits bienheureux ; 3° qu'à cause de cette fragilité , il faut toujours veiller sur ses sens , et prier Dieu pour lui demander la conservation d'un don si précieux ; 4° que cette vertu appartient particulièrement à leur âge , parce qu'elles la possèdent dès le baptême : heureuses si elles n'ont pas eu le malheur de la perdre depuis par le péché ! 5° que J.-C. aime singulièrement les vierges et les personnes chastes : les faveurs signalées qu'il a faites à quantité de saints et de saintes vierges , surtout à l'Apôtre saint Jean , en sont une preuve incontestable. On pourra à cette occasion leur raconter quelques histoires bien avérées ; 6° que les vierges ont l'honneur et le privilège d'être à la suite de l'Agneau sans tache , qui est J.-C. , comme ses confidens et ses favoris ; 7° que les personnes chastes sont aussi particulièrement aimées et favorisées de la Sainte-Vierge , mère de Dieu , parce qu'elles imitent sa pureté.

Elles leur recommanderont aussi très-fortement la pudeur qui nous donne une sainte honte ou confusion jusqu'à nous faire rougir et nous alarmer aussitôt que quelque chose de déshonnéte se présente à nos yeux , à nos oreilles et à nos autres sens, comme les paroles, les actions et les objets impudiques , etc. La pudeur est la sentinelle que Dieu nous a donnée pour nous avertir du danger : c'est pourquoi les SS. Pères l'ont appelée , avec justice , la gardienne de la chasteté. Voici l'éloge qu'en fait saint Bernard :

« Qu'y a-t-il de plus aimable qu'une jeune personne
 » qui a de la pudeur ? combien la pudeur est-elle un
 » bel et riche ornement dans la vie et sur le visage
 » d'une jeune personne ? combien est-ce un présage
 » certain d'une belle espérance dans un enfant , et un
 » signe assuré d'un esprit né pour le bien ? Il n'y a
 » point de signe plus manifeste d'une simplicité de
 » colombe , ni de témoin plus certain d'une grande
 » innocence. C'est le flambeau d'une âme chaste , qui
 » éclaire continuellement pour empêcher que rien de
 » sale et d'indécent n'entre dans l'esprit , qu'elle ne
 » le découvre incontinent. Ainsi elle chasse le péché
 » de l'âme , elle conserve la pureté , elle est la gloire
 » de la conscience , l'ornement de la vie , le siège de
 » la piété et les prémices des vertus , l'honneur de la
 » nature et la marque de toute honnêteté. »

A ces leçons de paroles et d'actions sur la chasteté et la pudeur, les Sœurs en joindront encore sur la modestie, qui est la barrière et le rempart de la pureté. Elle consiste à fermer les portes des sens par où l'impureté se glisse dans le cœur. Pour cela il faut, avec

une très-grande exactitude , éviter de voir , de dire , d'entendre et de toucher tout ce qui pourrait tant soit peu salir l'imagination et causer la moindre impression de sensualité. C'est pourquoi le saint homme Job dit qu'il *a fait un traité avec ses yeux* de ne les porter jamais sur des personnes d'un autre sexe , de crainte d'y penser. Le Saint-Esprit nous recommande aussi ailleurs de *boucher nos oreilles avec des épines , et notre bouche avec une porte de circonspection et une serrure* , comme David le demandait à Dieu pour lui-même.

« Retenez donc vos sens , dit saint Augustin : em-
 » pêchez vos pieds d'aller dans des endroits dangereux ;
 » retenez vos mains , et ne leur donnez aucune liberté
 » qui puisse en souiller la pureté ; retenez vos yeux ,
 » et ne leur permettez pas de considérer les objets qui
 » enflamment les passions ; retenez vos oreilles , afin
 » qu'elles ne soient point attentives à ce qui irrite la
 » la cupidité. »

On sait bien que cet air de réserve fait que les Sœurs seront quelquefois appelées sauvages , scrupuleuses , singulières , ridicules , grossières , particulières et misantropes ; mais elles doivent considérer qu'il est honorable devant Dieu de souffrir quelque chose pour lui ; que d'ailleurs J.-C. nous a appris que nous devons nous mettre au-dessus des jugemens des hommes , et même *ne pas appréhender leurs mauvais traitemens , mais seulement Dieu qui peut perdre le corps et l'âme dans l'éternité.*

Les Sœurs ne souffriront jamais que les personnes qui auront des plaintes à faire de quelques écolières

touchant l'impureté , en fassent le détail à l'école en présence des autres , de crainte que voulant en corriger une, l'on en scandalise plusieurs ; il convient d'entendre ces personnes en particulier.

CHAPITRE V.

La gravité qui doit régler l'extérieur d'une Sœur.

LA gravité est une vertu qui règle tout l'extérieur d'une Sœur conformément à la modestie , à la bienséance et au bon ordre.

Une Sœur qui a cette vertu , tient donc son corps dans une assiette naturelle , sans gêne ni affectation ; elle ne branle pas la tête , ne la tourne pas légèrement de côté et d'autre , ni à chaque mot qu'elle dit : elle a le regard assuré et serein , sans artifice ni sévérité ; elle ne rit point en parlant , et ne fait pas de contorsions méseantes ; elle a l'air affable , elle parle peu et d'un ton modéré ; elle n'est , dans ce qu'elle dit , ni aigre , ni piquante , ni hautaine , ni agreste , ni malhonnête envers qui que ce soit.

Persuadée que la gravité , la modestie , la réserve , n'excluent pas la bonté ni une tendre affection , elle cherche par ces aimables qualités à se concilier l'amitié des écolières , parce qu'elle sait qu'alors elles auront plus d'empressement pour accourir à ses leçons , plus de docilité à les recevoir , et plus de fidélité à les mettre en pratique ; mais elle ne se rend pas trop libre avec elles , elle n'a d'intimité ni de familiarité avec aucune.

Loin de se proposer uniquement de s'en faire craindre, son but principal est de s'attirer leur confiance pour mieux connaître les vertus qu'elles peuvent avoir, afin de les cultiver, et de les perfectionner, pour apercevoir plus facilement leurs vices et leurs défauts, afin de les corriger, sinon tous et tout-à-fait, au moins autant que la chose est possible. Pour cet effet, elle écarte soigneusement de sa conduite tout ce qui ressentirait la dureté, la fierté, la rodomontade; en un mot tout ce qui la ferait paraître austère, de mauvaise humeur, indifférente, difficile à contenter. Elle évite également un ton trop imposant, trop rigoureux, qui empêche les écolières de se montrer telles qu'elles sont, qui les porte à se dérober à l'œil de leur maîtresse, à cacher le mal auquel elle pourrait remédier si elle le connaissait, et leur ôte la liberté de laisser éclore le germe des bonnes qualités qui se trouvent en elles.

Elle veut encore s'en faire estimer et respecter; car les écolières n'écouteront pas ce que leur enseignerait une Maîtresse qu'elles n'estimeraient pas; elle n'oublie donc jamais l'obligation qu'elle a d'être pour elles un exemple continuel de toutes les vertus: elle annonce, dans tout son extérieur, une retenue et une décence qui sont le fruit de la maturité de son esprit, de sa piété, de sa sagesse; mais surtout elle a soin de conserver la tranquillité, par l'égalité d'âme (1) et

(1) Cette égalité consiste dans le maintien paisible et uniforme d'une âme qui n'est pas troublée par les événemens, quels qu'ils soient. On l'acquiert en se formant une idée juste des choses, en modérant ses desirs et ses craintes, en se préparant à tout ce qui peut arriver.

d'humeur. Elle s'interdit aussi les postures négligées, immodestes, trop d'enjouement, toute légèreté, toute bouffonnerie, tout ce qui tient à la frivolité. Cependant comme la gravité portée trop loin la rendrait ridicule et insupportable, elle la renferme dans les justes bornes qui lui appartiennent. C'est ainsi que cette vertu bien entendue fondée sur une véritable élévation de sentimens, établit le bon ordre dans une classe; c'est ainsi qu'elle préserve la maîtresse de se manquer à soi-même, qu'elle contient ses écolières dans le devoir, et qu'elle leur inspire envers elle l'attachement, la confiance, l'estime et le respect.

Outre les défauts contraires à la gravité dont nous avons parlé, en voici encore d'autres qu'une maîtresse doit singulièrement éviter; les emportemens, les violences, les regards fiers et menaçans, l'impatience, la rusticité, les puérités, les tons impérieux, les paroles injurieuses ou dictées par une douceur simulée et ironique.

Il ne lui suffirait pas de se préserver de ces défauts, si elle n'évitait encore les grimaces, les plaisanteries, les pénitences qui troubleraient l'ordre, qui feraient rire, qui seraient indécentes; des façons de faire et de parler qui ne conviendraient pas dans une classe, des manières méprisantes farouches, un visage sombre, refrogné, certains bruits ou accens de bouche; les affectations, ridicules, comme de grosse voix, de hauteur, d'air magistral, trop absolu, pédantesque, un dehors trop mystérieux, guindé, suffisant, fâcheux, renchéri; les mouvemens de corps précipités, les haussemens d'épaules; les gesticulations trop grandes, les coups frappés sur le marche-pied,

sur le siège ou sur les tables , pour étonner les écolières et leur faire peur.

Soyez l'exemple des Fidèles par la parole , par votre conduite , par la charité , par la foi. 1. *Thim.* IV, 12.

Annoncez ces choses , exhortez et reprenez avec toute autorité , évitez que personne vous méprise , c'est-à-dire ne vous regarde comme son inférieur en vertu , et pour cela ne fasse peu de cas de vous. *Tit.* II , 15.

CHAPITRE VI.

Le silence que doit pratiquer une bonne Sœur.

Sous le nom de *Silence* , nous entendons ici généralement une sage discrétion dans l'usage de la parole ; discrétion qui fait qu'une maîtresse se tait quand elle ne doit pas parler , et qu'elle parle quand elle ne doit pas se taire.

Cette vertu renferme donc deux fonctions : elle apprend à une Sœur l'art de se taire , elle lui apprend celui de parler : ainsi elle lui fait éviter deux défauts opposés qu'elle condamne , savoir , la taciturnité et la loquacité.

La première fonction du *Silence* produit l'ordre et la tranquillité dans la classe , assure les progrès et l'avancement des écolières , procure le repos de la maîtresse et la conservation de sa santé : trois choses auxquelles une Sœur ne peut pas manquer , sans s'exposer à de grands inconvénients.

En effet ; si elle parle beaucoup , les écolières par-

lent de même. Elles font indiscrètement des questions et des réponses : elles s'immiscent dans ce qui ne les regarde point : elles se justifient et veulent justifier les autres : ce n'est plus qu'un bourdonnement général dans la classe.

D'ailleurs, il est d'expérience que les maîtresses qui parlent beaucoup, sont peu écoutées et qu'on fait peu de cas de ce qu'elles disent; mais que si elles parlent peu, bien, et à propos, les écolières font attention à ce qui leur est dit, qu'elles le goûtent, le retiennent et en profitent.

Il est encore d'expérience que les maîtresses qui aiment à parler beaucoup, sont dans une agitation perpétuelle, et qu'elles fatiguent à l'excès leur poitrine. L'enseignement est très-pénible de sa nature; pour s'en acquitter comme il faut, une bonne Sœur, sans doute, se sacrifie bien volontiers, mais c'est toujours avec sagesse; elle évite donc toute imprudence, et principalement toute manière d'instruire, qui, sans être utile, porte un plus grand préjudice à sa santé.

Les signes dont nous nous servons nous procurent l'avantage singulier de garder le silence lorsque nous faisons la classe. Leur usage a été établi pour avertir et reprendre les écolières, pour leur faire connaître tout ce qu'elles ont à faire, en sorte que la Sœur ne doit parler que lorsqu'elle ne peut faire comprendre par signe, ce qu'elle exige d'elles. Ainsi les signes, en avertissant une Maîtresse de se taire, l'avertissent en même temps de parler lorsqu'ils ne suffisent point; et c'est ici qu'une maîtresse commence à remplir la seconde fonction du silence.

Mais elle n'a à la remplir que dans trois occasions seulement ; dans la lecture , pour faire connaître les fautes qu'aucune écolière ne peut reprendre , et pour donner l'explication , les avertissemens , les ordres , les défenses nécessaires ; dans le catéchisme , pour expliquer et pour aider les écolières à bien répondre ; et dans les prières du matin et du soir , pour exhorter et faire quelques réflexions ; mais alors elle ne doit dire précisément que ce qui est nécessaire. Si elle parlait plus , elle pécherait contre la première fonction de la vertu du silence.

Au reste , l'objet principal d'une Sœur étant de former les enfans aux vertus chrétiennes , elle doit en général éclairer leur esprit et émouvoir leur cœur sur les vérités qu'elle a à leur enseigner. Pour instruire , elle doit se préparer , comme nous l'avons déjà dit dans notre première lettre instructive , et comme nous le dirons encore plus amplement dans la vertu de prudence. Pour rendre ses discours touchans , elle doit travailler à se pénétrer des sentimens qu'elle veut inspirer à ses élèves. Si vous voulez persuader , dit S. Bernard (1) , c'est par les sentimens affectueux , bien plus que par les déclamations que vous pouvez y tendre avec succès. Aussi , une infinité d'exemples prouvent que tandis qu'une maîtresse habile et éloquente s'épuise en vain , par un travail d'autant plus pénible que le véritable zèle y a moins de part , une autre , très-inférieure en talens ,

(1) Serm. 59, n° 3. Sur les Cantiques.

mais bien pénétrée de ce qu'elle annonce , opère les effets les plus salutaires.

D'après toutes ces réflexions , une bonne Sœur regardera en général comme des fautes qui sont contraires au silence , et qu'elle doit éviter premièrement de parler sans nécessité , ou de se taire quand il faut parler ; secondement , de dire mal ce qu'elle doit dire , pour n'en avoir pas prévu le sujet , la nécessité , les temps convenables , les circonstances , ni le bien ou le mal qui pourrait en résulter ; ou bien en s'exprimant sans force , sans précision , sans justesse , hésitant pour chercher bien loin des termes , sans savoir ce qu'elle dit , étant diffuse et sans méthode. Troisièmement , de rester trop long-temps à parler avec quelques écolières , avec leurs parens , avec d'autres externes , ou avec ses compagnes d'école , lors même qu'elle leur parle dans le besoin. Quatrièmement , de s'occuper des nouvelles publiques , d'entendre celles que les écolières veulent lui apprendre. Cinquièmement enfin , de parler trop vite ou trop pesamment , ou avec confusion , ou trop haut , ou si bas que les écolières ne puissent entendre ou ne puissent aisément comprendre ce qu'elle leur dit.

Les hommes rendront compte au jour du jugement de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites. Saint Matth. XII, 38.

Instruisez donc d'une manière qui soit digne de la saine doctrine. Tit. II, 1.

Lorsque vous parlez , dit saint Bernard , ne précipitez point vos paroles ; n'en dites que de vraies , et qu'elles aient du poids ; et ne parlez que de Dieu ou pour Dieu.

CHAPITRE VII.

L'humilité qui doit caractériser une Sœur de la Doctrine chrétienne.

POUR peu qu'on ait de connaissance de la condition des Sœurs d'école, on conviendra aisément qu'il y a peu d'états dans le monde où l'on ait besoin d'une humilité et d'une patience plus continuelles que dans celui-ci ; puisqu'il y a toujours beaucoup à endurer.

I. Combien n'y a-t-il pas à souffrir de la part des enfans ? Le peu de raison des plus petites, le peu de docilité des plus grandes, la stupidité des unes, la légèreté des autres, l'orgueil et l'effronterie de celles-ci, la malice et la corruption de celles-la, exercent tellement la patience et l'humilité des Sœurs, que sans ces vertus, leur emploi serait insupportable et infructueux.

II. Combien n'y a-t-il pas à endurer de la part des pères et mères ? L'amour aveugle et déraisonnable qu'ils ont souvent pour leurs enfans, les porte jusqu'à condamner les corrections et les châtimens justes, modérés et nécessaires, auxquels les Sœurs ont recours pour la bonne éducation de leurs élèves ; tandis qu'eux-mêmes s'emportent de colère pour les moindres fautes de leurs enfans, jusqu'à les charger d'injures, de malédictions, et même de coups, quelquefois très-nuisibles à leur santé.

Une indolence meurtrière, ou une sordide avarice font que plusieurs n'envoient que rarement leurs

enfans à l'école , et cependant ils imputent aux Sœurs l'ignorance de ces enfans. La dureté et l'injustice des autres qui refusent de payer des honoraires aux Sœurs , quoiqu'ils les sachent quelquefois dans un pressant besoin ; le mépris que quelques-uns font d'elles , souvent en présence de leurs enfans , les menaces , les outrages et les insultes qu'ils leur font sans sujet , quelquefois en pleine école : toutes ces humiliations et ces souffrances presque inséparables de l'emploi des Maîtresses , font voir clairement que l'humilité et la patience doivent aussi en être inséparables : et sans ces deux excellentes vertus , leur état , tout saint qu'il est , ne deviendrait-il pas un enfer anticipé ? Ce sera donc *par la patience qu'elles posséderont leurs âmes* au milieu de toutes ces peines , et *qu'elles se réjouiront* , à l'exemple des Apôtres , *d'avoir été trouvées dignes de souffrir quelque chose pour le nom et la gloire de Jésus-Christ*. Ce sera par l'humilité qu'elles imiteront ce divin Sauveur , et qu'elles expieront les outrages qu'elles lui ont faits par leur propre orgueil. Ce sera par ces deux vertus qu'elles enseigneront la Religion chrétienne avec fruit et avec succès , et qu'elles deviendront doublement maîtresses d'elles-mêmes et des autres , c'est-à-dire qu'elles surmonteront leurs propres passions , et celles des ennemis du bien des écoles.

L'humilité est une vertu qui nous inspire de bas sentimens de nous-mêmes , en nous rendant la justice qui nous est due ; elle nous fait donc connaître ce que nous sommes , suivant cette parole de

l'Apôtre (1) : Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu ? et si vous l'avez reçu , pourquoi vous en glorifiez-vous ? Ainsi elle combat directement l'orgueil qui nous donne injustement une haute idée de notre excellence ; ce vice en effet n'est qu'une erreur , une vaine enflûre qui nous élève et nous fait paraître , à notre propre jugement , plus grands que nous ne sommes dans la vérité.

Notre divin Sauveur nous apprend la nécessité de cette vertu , lorsqu'il nous dit (2) : *Je vous assure que si vous ne devenez semblables à de petits enfans , vous n'entrerez point dans le royaume des cieus.* Menace effrayante , qui regarde singulièrement ceux qui sont chargés d'instruire les enfans.

Mais quels sont les vrais caractères de l'humilité de notre état , considéré sous le rapport de la fonction de l'enseignement ? C'est ce que nous allons expliquer.

1° L'humilité d'une bonne maîtresse doit être chrétienne. Elle sera donc fidèle à ce qu'elle doit à Dieu et à ce qu'elle doit au prochain , c'est-à-dire non-seulement à ses supérieurs , mais encore à ses égaux et à ses inférieurs : ainsi une Sœur qui sera la première entre plusieurs , n'aura garde d'exiger , ni même de souffrir des autres , sous prétexte de sa prééminence sur elles , qu'elles lui rendent des services bas et abjects qu'elle peut se rendre elle-même. Si elle l'exigeait , ce serait de sa part une action

(1) Matth. XVIII, 3.

très-contraire à l'humilité. Une bonne Sœur sera humble d'esprit, en connaissant bien sa propre bassesse; elle sera humble de cœur, en aimant son abjection; elle sera humble d'action, en agissant conséquemment en toute circonstance.

Sans doute elle n'oubliera jamais l'excellence, la noblesse de la fin pour laquelle elle a été créée; mais en même temps elle abaissera les yeux sur le malheureux état où elle se trouve depuis le péché du premier homme: ténèbres dans l'entendement, qui sans être entières sont très-considérables; faiblesse plus grande dans la volonté; impuissance réelle de faire aucun bien surnaturel sans le secours de Dieu; tel est le triste apanage de l'humanité, selon ce que la Religion lui apprend. Elle sait, à la vérité, que Dieu ne lui manquera jamais au besoin, à moins qu'elle ne l'abandonne la première. Mais lors même qu'elle se *croit debout*, ne doit-elle pas toujours craindre de *tomber* (1), et conséquemment opérer son salut avec crainte et tremblement? Elle ne peut se rassurer qu'en agissant conformément à ces belles paroles de l'Apôtre saint Pierre (2): *Efforcez-vous d'assurer, par de bonnes œuvres, votre vocation et le choix que Dieu a bien voulu faire de vous. Si vous y êtes fidèles, non-seulement vous ne pécherez jamais, mais vous irez de vertu en vertu, et vous vous trouverez abondamment pourvus de tout ce qui peut vous ouvrir l'entrée du*

(1) 1. Cor. X, 12.

(2) 2. Pet. 1, 10 et 11.

royaume éternel de Jésus-Christ notre Sauveur et notre Dieu.

2° L'humilité est accompagnée de la modestie. Ainsi, une Sœur qui a véritablement cette vertu, s'estime très-honorée de travailler au salut des âmes, à l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres, dans une fonction dont se sont glorifiés un grand nombre de saints qui ont éclairé l'Église par leurs lumières, autant qu'ils l'ont édifiée par leurs vertus.

Si elle a de la capacité, elle n'en fait point ostentation ; elle ne montre pas de suffisance, de fierté, de hauteur ; elle s'abstient des traits, des gestes, des airs, des façons étudiées qui tendraient à lui donner du relief aux yeux des hommes, à faire admirer les qualités qu'elle croirait avoir ; elle ne se complaît ni dans son esprit, ni dans les sciences qu'elle pourrait avoir acquises : à plus forte raison elle ne méprise ni ses Sœurs, ni ce qu'elles font. Elle ne cherche pas à être louée dans ce qu'elle fait, ni applaudie dans ses succès ; elle ne s'attribue point à elle-même la gloire qui n'est due qu'à celui qui dispense les talens comme il lui plaît ; elle la rapporte tout entière à *Dieu seul* (1). Si elle ne fait pas toujours parmi ses écolières tous les fruits qu'elle espère, si même elle n'en fait aucun, elle s'en impute la faute à elle-même : elle cherche à la connaître pour la réparer ; mais ensuite elle reste en paix et soumise à la Providence, sachant que ce n'est pas de celui qui plante ni de celui qui arrose, mais de Dieu, que vient l'accroissement.

(1) 1. Tim. 117.

3° L'humilité exclut tout motif de vaine gloire. Rien en effet n'est plus frivole que le désir de l'estime des hommes ; c'est, dit Pierre de Blois (1), *un vent brûlant qui dessèche les ruisseaux de la grâce*. Ce désir est encore incompatible avec les maximes de l'Évangile : Jésus-Christ disait à ses disciples (2) : *n'aimez pas à être appelés maîtres, ni à être salués comme docteurs* : il vous importe peu d'être connu des hommes. Ce qui vous est nécessaire, c'est que vos noms soient écrits dans le Ciel (3).

4° L'humilité est sans ambition. Comme une Sœur véritablement humble ne se croit propre et utile qu'à peu de chose, elle ne cherche pas les postes et les emplois relevés ; elle ne désire pas tenir une classe plutôt qu'une autre ; mais elle se persuade que celle où elle a été appelée par l'obéissance lui convient mieux qu'une autre, qu'elle lui fournira plus de moyens de glorifier Dieu, et lui attirera plus de grâces pour bien employer ces moyens dans toute leur étendue.

5° L'humilité est sans jalousie. Une Sœur qui est humble, loin d'être peinée des succès des autres qui fournissent la même carrière, aime au contraire à voir qu'elles l'égalent, qu'elles la surpassent, qu'elles réussissent mieux qu'elle dans l'enseignement. Ainsi, elle ne se fera pas valoir comme ayant plus de mérite qu'une autre : elle ne se laissera pas non plus aller

(1) De Imit. Esprit,

(2) Matth. XXIII, 10.

(3) Luc, X, 20.

à la froideur envers celles qui lui seront préférées , et de même elle ne conservera pas d'aigreur contre ceux qui l'estimeront moins que ses autres Sœurs.

6° L'humilité se défie de ses lumières. Si donc une Sœur a véritablement cette vertu , comme elle doit suivre les principes établis dans l'Institut pour enseigner les enfans , elle n'abondera pas dans son sens ; elle se conformera à ses Consœurs ; elle gardera avec elles l'uniformité de conduite ; elle n'aura recours à aucune méthode particulière , à aucun usage extraordinaire pour instruire à sa mode , considérant le tort que les écolières pourraient en souffrir , et la peine qu'elle occasionnerait aux Sœurs qui lui succéderaient.

Comme elle est timide en ce qu'elle fait , elle cherchera à se rassurer sur l'habileté des autres ; elle les consultera ; elle recevra en bonne part leurs avis , leurs avertissemens , leurs instructions , en un mot , tout ce qui pourra la mettre en état de s'acquitter plus parfaitement de son emploi.

7° L'humilité fait qu'une Sœur aime à communiquer sa science aux simples. Elle s'occupe donc avec zèle à évangéliser les pauvres , à instruire les ignorans , et à apprendre aux enfans les élémens de la Religion. Mais , si sa science est sans humilité , elle abandonne aisément les parties de l'enseignement qui ont le moins de réputation , quoiqu'elles soient peut-être les plus utiles.

8° L'humilité d'une bonne Sœur est courageuse. Elle ne se fait aucune peine de ce qu'il peut y avoir de bas et de rebutant dans les écoles et dans les

écolières : elle reçoit les enfans avec bonté , avec douceur ; elle souffre , sans montrer aucune répugnance , leurs défauts naturels , leur grossièreté , leur inaptitude , les vices de leurs caractères ; elle en supporte patiemment l'indocilité , les impolitesses , l'ingratitude , les résistances , les insultes , sans se livrer au ressentiment , à la vengeance , lors même que ces fautes la regardent personnellement. Néanmoins elle n'oublie pas qu'elle doit toujours réprimer tout ce qui pourrait affaiblir son autorité , et donner lieu à la mutinerie , à l'insolence , à l'inapplication ou aux autres manquemens des écolières.

9° L'humilité fait qu'une bonne Sœur traite ses égaux , ses inférieurs avec estime , cordialité , amitié et bonté.

10° L'humilité fait qu'une bonne Sœur endure sans tristesse la confusion que ses méprises , ses maladroites , le défaut de succès peuvent lui attirer. Les écolières ne sauraient en effet qu'être édifiées de son exemple pour l'imiter ensuite elles-mêmes , lorsqu'elles se trouveront dans de pareilles circonstances.

11° L'humilité d'une bonne Sœur est charitable. Elle la rend aimable , obligeante , serviable , de facile abord , surtout aux pauvres et à ceux pour lesquels elle se sentirait de l'éloignement. Elle ne prend donc jamais envers ses écolières un air insultant , méprisant , dédaigneux.

12° Enfin , outre les défauts dont nous venons de parler , l'humilité condamne encore en général les suivans ; savoir : les manques d'égards , l'indifférence pour les autres , des façons de faire importantes , pré-

cieuses , recherchées envers ses Sœurs et les écolières ; l'égoïsme qui fait qu'on n'est occupé que de sa personne , et qu'on rapporte tout à soi ; une défiance excessive de soi-même , qui n'est qu'une fausse humilité bien condamnable , dans le cas où , craignant de ne pas réussir , elle refuse de s'employer autant que la gloire de Dieu et l'obéissance le demandent ; l'esprit d'indépendance , qui fait qu'on ne suit que ses idées , et qu'on veut n'être subordonné pour ainsi dire à personne dans l'exercice de son emploi.

L'humiliation suivra le superbe, et la gloire sera le partage de l'humble d'esprit. Prov. XXXIX, 23.

Que chacun par humilité croie les autres au-dessus de lui. Phil. II, 3.

CHAPITRE VIII.

La prudence d'une bonne Sœur.

LA prudence est une vertu qui nous fait connaître ce que nous devons éviter , en nous indiquant les moyens sûrs et légitimes de parvenir à une fin louable. Elle détermine donc l'usage que nous devons faire de notre intelligence et de l'attention de notre esprit pour prévenir le repentir en chacune des démarches ou des entreprises de la vie. Au reste , les moyens qu'elle emploie seront toujours légitimes , s'ils sont inspirés par la raison ou par la foi ; et ils seront sûrs , s'ils ne sont insuffisans ni excessifs.

Comme la principale fin d'une bonne Sœur est l'éducation des enfans , la prudence l'éclaire conséquem-

ment sur les moyens qu'elle doit prendre pour les bien élever, en formant leur esprit et leur cœur : ainsi, c'est une vertu très-estimable ; elle est même un des arts les plus excellens, dit saint Jean Chrysostome (1) : car, ajoute-t-il, *un bon maître l'emporte infiniment sur un habile peintre, sur un habile statuaire, et sur les autres artistes ; d'où il faut conclure qu'on peut lui appliquer singulièrement ces paroles de l'Esprit-Saint : Heureux l'homme qui abonde en prudence* (2).

Comme les fonctions de cette vertu sont de bien délibérer, de bien juger, de bien ordonner, une Sœur doit s'étudier à les remplir comme il faut ; elle ne peut en effet s'assurer du succès dans l'éducation des enfans, sans être assurée de l'infaillibilité des moyens qu'elle emploie pour les bien élever, et elle ne peut en être assurée sans avoir examiné, discuté, cherché, découvert quels sont ces moyens.

Néanmoins il est possible, en général, qu'elle se trompe dans son jugement ; mais ce n'est pas lorsqu'elle agit avec prudence ; car, ou la chose dont elle juge est évidente, ou elle est douteuse. Dans le premier cas elle ne saurait se tromper ; et, dans le second, avant de prononcer, elle réfléchit avec l'attention requise, pour ne dire que ce qu'elle sait, et pour ne donner que comme conjecture ce qui est seulement conjectural.

(1) Quoi de plus grand que de savoir former et le cœur et l'esprit des jeunes gens ! Je regarde ce talent comme bien supérieur à l'art du peintre, du statuaire et de tous autres artistes de ce genre. *Hom. 60. Matth. 18.*

(2) *Prov. III, 13.*

Mais pour s'acquitter dignement des fonctions de la prudence , elle a soin de faire usage des parties qu'elle renferme , et qui sont au nombre de huit ; savoir : la mémoire , l'intelligence , la docilité , l'adresse , le raisonnement , la prévoyance , la circonspection et la précaution.

La mémoire. Il est de la prudence d'appliquer à l'avenir l'expérience du passé : rien ne ressemble plus à ce qui se fera que ce qui s'est déjà fait. Une bonne maîtresse saura donc profiter de ce qu'elle a appris ; elle s'instruira utilement par les fautes et les succès d'autrui dont elle est informée , et ne manquera pas de suivre fidèlement notre *Conduite* des écoles, qui n'a été faite que d'après d'exactes recherches et l'expérience la plus consommée.

L'intelligence. La prudence demande que l'on connaisse pleinement l'objet dont on s'occupe , et les moyens qui conviennent pour le remplir.

Une Sœur cherchera donc , premièrement , à bien étudier et à bien approfondir le génie et le caractère des enfans , pour proportionner ses leçons à leur capacité , à leurs besoins , et pour les rendre utiles. Par exemple, il en est telle que la crainte retient , et telle , au contraire, qu'elle abat et décourage. On en voit dont on ne peut rien tirer qu'à force de travail et d'application ; d'autres qui n'étudient que par boutade et par saillie. Vouloir les mettre toutes de niveau , et les assujétir à une même règle , c'est vouloir forcer la nature. La prudence d'une Sœur consiste à garder le milieu qui s'éloigne également des deux extrémités ; car ici le mal est tout près du bien , et il est aisé de prendre l'un pour l'autre ,

et de s'y tromper : c'est ce qui rend si difficile la conduite des jeunes gens.

Secondement, une Sœur préparera soigneusement le sujet de chaque leçon qu'elle veut donner : c'est donc ici le lieu de traiter de nouveau, comme nous l'avons annoncé précédemment, une matière qui est aussi importante, et qui d'ailleurs doit entrer naturellement dans un ouvrage où l'on explique les vertus d'une bonne Maîtresse. Ainsi, nous disons que la prudence exige d'une Maîtresse qu'elle se prépare avec soin, avant de donner chaque leçon à ses écolières. Car il faut qu'elle se rappelle exactement les principes qui peuvent aisément échapper à la mémoire, et dont l'oubli occasionnerait de grandes méprises ; il faut qu'elle cherche des raisons pour appuyer les principes ; qu'elle les rassemble avec discernement et avec choix, et qu'elle ne saisisse pas au hasard tout ce qui s'offrirait dans une lecture rapide et peu réfléchie ; il faut qu'elle donne de la clarté, de l'ordre, de l'arrangement à ses discours, pour en faciliter l'intelligence, et écarter l'embarras que la confusion et le désordre produiront infailliblement dans les esprits ; il faut enfin qu'elle se mette en état de s'exprimer avec la dignité, la décence qui conviennent à l'enseignement, et sans lesquelles ce qu'elle dit excite souvent l'ennui, le dégoût, et quelquefois le mépris de celles qui l'écoutent, cela demande évidemment une préparation et du travail ; et, si en négligeant l'un et l'autre, on s'attend que Dieu y suppléera par un secours extraordinaire, cette attente ne ressemble-t-elle pas plus à la témérité d'un homme qui tente Dieu, qu'à la sécurité de celui qui

se confie justement en sa bonté et en son pouvoir?

Il est, à la vérité, des Sœurs si pleines de tout ce qui peut servir à l'instruction de leurs élèves, qu'elles sont souvent disposées à enseigner différentes parties sans préparation : ce sont celles que Jésus-Christ compare à un père de famille qui est toujours en état de tirer de son trésor des richesses anciennes et nouvelles, qu'un travail assidu leur a acquises : mais il faut avouer que cette facilité et cette abondance, qui ne peuvent être que l'effet d'un talent supérieur, joint à un long exercice de l'enseignement, ne sont pas le partage de la multitude, et que, pour le commun des Sœurs, entreprendre, sans s'être préparées, de traiter en public les vérités les plus importantes de la Religion, c'est une présomption, un mépris, en quelque sorte, d'une fonction telle que celle dont il s'agit.

La docilité. Celles mêmes à qui un âge plus mûr donne de l'expérience, doivent être disposées à s'instruire toujours, si elles veulent être prudentes, car, dit saint Thomas, personne ne se suffit jamais entièrement à soi-même, en ce qui dépend de la prudence. Une bonne Sœur se défiera donc de ses propres lumières, comme nous l'avons déjà observé, et ne fera rien d'important sans avoir consulté.

L'adresse regarde l'exécution des justes projets qu'on a formés. Ainsi la prudence veut qu'une Sœur préfère toujours les moyens qui lui paraissent les plus propres à assurer le succès de ce qu'elle entreprend ; elle veut encore, par exemple, qu'elle donne à ses paroles, à ses actions, la même attention que

si elle était sous les yeux des hommes ; qu'elle s'étudie à une parfaite discrétion , sans laquelle elle ne pourrait réussir ; qu'elle soit tellement réservée , que les écolières ne connaissent pas toujours ce qu'elle pense et tout ce qu'elle prémédite à leur sujet.

Le raisonnement. C'est l'art de raisonner juste pour se garantir des erreurs où l'on pourrait tomber ; c'est celui dans lequel doit exceller une Maîtresse prudente pour poser des principes incontestables sur les sciences qu'elle enseigne , et pour en déduire des conséquences certaines qui emportent nécessairement la conviction de l'esprit.

La prévoyance. C'est une disposition sage des moyens qui conduisent à la fin ; ou , si l'on veut , c'est l'action de l'esprit par laquelle on conjecture par avance ce qui peut arriver suivant le cours naturel des choses. Sous le premier rapport , la prudence veut qu'une Sœur emploie assez de temps pour délibérer ; elle ne veut s'exposer au mauvais succès d'une entreprise ; de même qu'elle lui interdit d'y employer trop de temps , si elle ne veut manquer l'occasion d'agir à propos. La prudence , d'ailleurs , règle et modifie les autres vertus d'une bonne Maîtresse ; ainsi elle examine comment et jusqu'à quel degré ces vertus devront entrer dans chacune de ses actions ; en sorte qu'elle prévoit et ordonne tous les moyens , ainsi que l'usage et la juste application qu'il faut en faire.

Sous le second rapport , la prudence fait conjecturer d'avance à une Maîtresse quelle sera l'utilité ou l'inutilité des moyens qu'elle peut prendre , afin

de les rejeter ou de s'en servir avec plus de sécurité.

La circonspection. C'est une attention réfléchie pour examiner mûrement un dessein avant de lui donner la dernière forme : ainsi une Sœur prudente n'agira pas sans avoir considéré ce qu'elle doit faire ; elle s'étudiera à prendre le parti le plus convenable , ayant égard aux circonstances des temps , des lieux , des caractères et des personnes.

Enfin , la précaution prévient avec soin les inconvéniens de ce que l'on veut exécuter. C'est par elle qu'une Sœur prudente ne punira pas les écolières sans témoin , ni ne se trouvera jamais seule en aucun endroit avec une écolière , à moins qu'elle ne soit à portée d'être vue par quelqu'un. C'est par elle qu'elle s'appliquera à ne rien dire ni faire en présence des écolières qu'elles puissent blâmer , ou dont elles puissent être scandalisées. C'est par elle qu'en reprenant publiquement les fautes publiques , elle ne fera pas toujours connaître à toutes les écolières celles que toutes ne savent pas , à cause du déshonneur et du scandale qui pourraient en arriver. C'est par elle, enfin , qu'elle ordonnera tellement tout son extérieur , que les écolières n'aient pas sujet de penser qu'elle les craigne pour des défauts naturels qui pourraient être en elle.

D'après tout ce développement , il est aisé de juger comment une Sœur, avec un bon jugement , avec les connaissances ordinaires et celles que l'étude doit lui procurer , s'acquittera parfaitement des fonctions de la prudence ; et on voit conséquemment aussi combien cette vertu lui est nécessaire.

On pèche contre la prudence de deux manières , par défaut ou par excès.

On pèche de la première manière , par la précipitation , l'étourderie , la témérité , le manque d'attention sur soi-même , l'inconsidération , la légèreté , la négligence , l'inconstance , l'attachement opiniâtre à son sens , la confiance aveugle dans des ressources tout humaines , etc.

On pèche de la seconde manière , par une fausse prudence que l'Écriture appelle prudence de la chair. Elle ne juge en effet que d'après les sens , et elle n'a d'autre objet que de satisfaire un amour déréglé , une trop haute opinion de soi-même : ainsi elle s'occupe avec inquiétude des choses temporelles , soit pour le présent , soit pour l'avenir ; et les moyens dont elle se sert pour réussir dans ses vues , sont l'astuce , la tromperie et la fraude.

Soyez prudents comme les serpents. Matth. X, 16.

Acquérez la prudence qui est plus précieuse que l'or. Prov. XVI, 16.

CHAPITRE IX.

La sagesse que doit posséder une bonne Sœur.

LA sagesse est une vertu qui nous fait connaître les choses les plus relevées , par les principes les plus excellens , pour y conformer notre conduite.

Elle diffère de la prudence ; car celle-ci ne fait que supposer une fin louable , et une fin louable quelle qu'elle puisse être ; au lieu que celle-la regarde directement l'objet de cette fin , et elle le regarde

non-seulement comme bon et louable , mais encore comme très-grand et très-important.

Il peut même arriver que l'une des deux vertus se trouve sans l'autre. Donnons-en d'abord un exemple général. On se propose de faire administrer à quelqu'un les derniers sacremens dans une maladie que l'on dit être grave et dangereuse , c'est évidemment un acte de sagesse ; mais est-ce toujours en même temps un acte de prudence ? Non , sans doute ; il faut en effet savoir moralement , ou soupçonner avec raison que cette maladie est réelle et dangereuse. Or il est impossible , en pareil cas , qu'on se trompe , en manquant à la prudence , si , pour s'informer du fait , on remplit mal les fonctions de cette vertu , comme si l'on examine légèrement les circonstances , si l'on en juge avec précipitation , et si en conséquence on agit d'une manière inconsidérée.

Prenons encore ici un autre exemple tiré de la matière que nous traitons. Une Maîtresse veut faire aux enfans une instruction sur les objets qui la concernent , et en particulier sur le catéchisme ; c'est évidemment un acte de sagesse , par lequel elle cherche à remplir son obligation ; mais si elle parle aux enfans d'une manière trop sublime , en sorte qu'elles n'entendent pas ce qu'elle leur dit ; ou si elle emploie des expressions trop basses et peu analogues à la grandeur des vérités qu'elle doit leur enseigner , il est sensible qu'elle pèche contre la prudence. Il y a donc une différence essentielle entre les deux vertus dont nous parlons.

Mais en quoi consiste la sagesse d'une bonne

Sœur ? Elle consiste à lui faire connaître , aimer , remplir le grand objet , l'objet infiniment précieux dont elle est chargée. De là il suit qu'une bonne Sœur doit commencer par imiter l'exemple de Salomon , en s'adressant avec humilité à l'auteur de tout don , au Dieu des sciences , au père des lumières. *Donnez-moi*, lui disait ce prince (1), *cette sagesse qui est assise auprès de vous , et ne me rejetez pas du nombre de vos enfans..... Envoyez-la donc de votre sanctuaire qui est dans le ciel , et du trône de votre grandeur , afin qu'elle soit et qu'elle travaille avec moi , et que je sache ce qui vous est agréable ; car elle a la science et l'intelligence de toutes choses ; elle me conduira dans toutes mes œuvres , avec une exacte circonspection , et me protégera par sa puissance ; ainsi mes actions vous seront agréables.*

Néanmoins , il ne suffit pas à une bonne Sœur de prier ; elle agirait imprudemment si , en instruisant les enfans , elle ne cherchait pas à s'instruire elle-même de ce qu'elle doit leur enseigner. Ainsi , elle s'appliquera à l'étude , comme nous l'avons dit en parlant de la prudence. La sagesse lui indiquera encore , elle lui fera approfondir et les sciences qu'elle est obligée de leur apprendre , et les principes de ces sortes de sciences : autrement elle ne dirait à ses écolières que des mots , ou bien elle ne leur donnerait que des idées sans fondement et sans liaison , dont le souvenir s'effacerait aisément.

D'ailleurs , en leur communiquant ses connaissances , elle aura grand soin en particulier de ne leur

(1) Sag. IX, 4, 10, 11, 12.

rien dire d'injurieux, de rebutant, ou qui soit capable de les porter au dégoût pour la Sœur ou pour l'école ; de ne se conduire jamais par des opinions hasardées, ni par de faux préjugés, mais toujours par des maximes chrétiennes, par les lois divines et humaines, et aussi par celles de son état.

Mais, pour instruire les enfans avec plus de fruit, la sagesse n'exige-t-elle pas qu'elle pratique elle-même les vertus auxquelles elle doit les former ? *Si vous vous montrez bien convaincus de ce que vous enseignez*, dit saint Bernard (1), *vous donnerez à votre voix la voix de la force ; la voix de l'action est bien plus forte que celle de la parole : Agissez comme vous parlez*. Puisqu'elle apprendra aux enfans la science de diriger leurs actions conformément aux vraies règles, de modérer, de corriger leurs passions, de devenir véritablement et solidement heureuses, elle s'étudiera donc à leur donner l'exemple de ce qu'elle voudra leur enseigner ; elle s'attachera et pour elle, et pour leur instruction, à démêler ce qui est réellement bon d'avec ce qui ne l'est qu'en apparence ; à bien choisir ; à se soutenir dans des choix éclairés ; à disposer tout avec ordre et avec mesure ; en un mot, à remplir exactement ses devoirs envers Dieu, envers elles-mêmes et envers les autres.

Par-là, elle acquerra cette sublime sagesse, qui renferme la science par excellence, la science sans laquelle toutes les autres ne sont rien en comparaison, celle qui découvre la voie du salut, et qui fait goû-

(1) Serm. 59 sur le Cantique des Cantiques.

ter à l'âme les choses du ciel , dont elle lui montre toute la douceur et toute la solidité ; celle qui nous apprend à nous conformer à ce que la Religion nous dicte ; par exemple , à trouver les richesses dans la pauvreté , la joie dans les souffrances , une véritable élévation aux yeux de Dieu dans des emplois bas et méprisables aux yeux des hommes ; à faire un bon usage des biens et des maux de cette vie ; à ne prendre aucune résolution , qu'avec des vues droites et justes ; à ne tendre à sa fin que par des moyens légitimes ; à joindre , dans la conduite des enfans , une juste fermeté avec une louable douceur , les exemples avec les préceptes ; à chercher toujours les avantages spirituels qui nous enrichissent pour l'éternité , plutôt que les avantages temporels qui ne sont que passagers ; bien persuadée qu'il ne servirait de rien à l'homme de gagner tout l'univers , s'il venait à perdre son âme ; que la terre et tous les biens de la terre passeront ; mais que celui qui fait la volonté de Dieu , demeurera éternellement. Telle est , en effet , la vraie sagesse que saint Jacques nous exhorte à demander à Dieu (1) , et qui fera principalement la gloire et l'ornement d'une bonne Sœur.

Les défauts contraires à cette admirable sagesse sont de préférer une satisfaction tout humaine à un acte de vertu surnaturel , et à l'accomplissement parfait de la volonté de Dieu , comme d'avoir plus d'empressement à acquérir des talens extérieurs et les sciences profanes , que la connaissance nécessaire de la Religion ; de s'appliquer plus volontiers à ensei-

(1) Jacq. I, 5.

gner ce qui peut flatter l'amour-propre , qu'à former Jésus-Christ dans le cœur des écolières ; de rechercher plutôt leur amitié , qu'à corriger leurs défauts , etc. , etc.

Il y a encore une sagesse qui ne vient point *d'en haut* , mais qui est , au contraire , *une Sagesse terrestre , animale et diabolique* , suivant l'expression de S. Jacques (1). C'est une fausse Sagesse , que les passions aveuglent , et qui ne suit que ce que lui suggère la malignité de l'esprit : elle n'adopte que les maximes du monde , et elle réproouve celles de l'Évangile : elle se met plus en peine d'acquérir les vertus qui peuvent être agréables aux hommes , que celles qui peuvent plaire à Dieu : elle n'agit que d'après des motifs-intéressés , ne cherchant que ce qui peut lui être utile. D'ailleurs , pour séduire et tromper plus sûrement les autres , elle s'étudie à se déguiser , en paraissant affable , douce , liante , polie ; mais elle ne fait réellement aucune difficulté d'employer l'intrigue , la ruse , la fraude , l'artifice , pour aller à ses fins ; ce n'est donc qu'une véritable folie , dont les fruits malheureux sont la contention et la jalousie.

La sagesse est pleine de lumière , et sa beauté ne se flétrit point ; ceux qui l'aiment la découvrent aisément ; et ceux qui la cherchent la trouvent. Sag. VI, 13.

Elle est un trésor infini pour les hommes ; et ceux qui en ont usé , sont devenus les amis de Dieu , et se sont rendus recommandables par les dons de la science. VII, 14.

(1) Jacq. III, 15.

La Sagesse a ouvert la bouche des muets, et elle a rendu éloquente la langue des petits enfans. X, 21.

CHAPITRE X.

La patience dont doit s'armer une bonne Sœur.

LA patience est une vertu qui nous fait surmonter, sans murmurer et avec soumission à la volonté de Dieu, tous les maux de cette vie, et particulièrement les peines qui sont attachées à l'éducation de la jeunesse. Elle n'ôte pas, il est vrai, le sentiment de la douleur; mais, dit S. François de Sales (1), elle le modère en nous faisant ressouvenir souvent que notre Seigneur nous a sauvés en souffrant et en endurant; et que de même nous devons faire notre salut par les souffrances et par les afflictions, endurant les injures, les contradictions et les déplaisirs, avec le plus de douceur qu'il nous sera possible.

La patience est non-seulement nécessaire, mais même utile dans tous les maux.

Elle est nécessaire, parce que la loi naturelle nous en fait un devoir, et que murmurer des événemens, c'est outrager la Providence. Elle est utile, parce qu'elle rend les souffrances plus légères, moins dangereuses et plus courtes.

Le fruit de la patience chrétienne, suivant la parole de notre Seigneur Jésus-Christ (1), est la posses-

(1) Introduction à la vie dévote, liv. III, chap III.

(2) Luc, XXI, 19.

sion tranquille de nos âmes ; et plus la patience est parfaite, plus nous les possédons parfaitement, comme dit encore S. François de Sales.

Cette vertu, en effet, en contient les puissances dans les justes bornes dont elles ne doivent pas sortir : ainsi, elle empêche tout emportement dans les occasions mortifiantes ; elle mûrit les desseins, et en rend l'exécution plus aisée ; tandis que la précipitation, au contraire, rend souvent inutiles des projets bien concertés ; elle adoucit les peines et calme l'esprit ; elle bannit les accès de tristesse ; elle défend les paroles aigres, les dépits, les mauvaises humeurs, les découragemens, les inquiétudes, les empressemens déraisonnables, les promptitudes, les vivacités.

La pratique de cette vertu consiste donc, comme nous l'avons dit, à accepter, sans nous plaindre, tous les maux qui nous arrivent. A l'égard des torts qui nous seraient faits, voici ce que recommande à ce sujet le Saint que nous venons de citer : *Plaignez-vous-en, dit-il, le moins que vous pourrez ; car il est certain que, pour l'ordinaire, qui se plaint, pèche parce que l'amour-propre nous fait toujours ressentir les injures plus grandes qu'elles ne sont : mais surtout ne faites point vos plaintes à des personnes aisées à s'indigner et à mal parler. Que s'il est expédient de vous plaindre à quelqu'un, ou pour remédier à l'offense, ou pour apaiser votre esprit, il faut que ce soit à des âmes tranquilles, et qui aiment bien Dieu : car autrement, au lieu d'alléger votre cœur, elles le provoqueraient à de plus grandes in-*

quiétudes , au lieu d'ôter l'épine qui vous pique, elles l'enfonceraient plus avant.

Tout ce que nous venons de dire de la patience en général s'applique aisément à une bonne Sœur. Comme elle est presque toujours avec ses enfans, cette vertu consiste, pour elle, à supporter les désagrémens et les dégoûts qui peuvent se rencontrer dans son emploi; à ne se faire conséquemment aucune peine des airs, des plaisanteries, des mauvaises manières des écolières ou de leurs parens, à compatir à la faiblesse de la raison et de l'âge des enfans, de même qu'à la légèreté de leur esprit, et à leur inexpérience; à ne se rebuter jamais, ni se lasser de leur répéter souvent et très-long-temps les mêmes choses, et toujours avec bonté et affectation, pour les inculquer dans leur mémoire, quelque difficulté, quelque ennui que l'on puisse y trouver. En effet, à force d'instruire, d'avertir, de remontrer, de reprendre, on parvient tôt ou tard au but qu'on se propose. Déjà les idées justes et raisonnables qu'on n'a cessé de présenter, commencent, pour ainsi dire, à prendre racine : les sentimens pieux et chrétiens, ceux de droiture et d'honnêteté, s'insinuent insensiblement dans le cœur tendre et flexible des enfans bien disposés; et enfin l'on recueille des fruits d'autant plus abondans, qu'ils ont été plus long-temps attendus. Une bonne Sœur n'oubliera donc jamais ces paroles de saint Jacques (1), que *la patience contient la perfection de l'œuvre.*

(1) Jacq. I, 4.

Les défauts contraires à cette vertu sont de rebuter les écolières par des paroles offensantes et grossières ; de les rudoyer par des brusqueries , des traitemens violens et excessifs , par des coups de la main , de la verge , du signal ; de faire des corrections injustes , dictées par des saillies vicieuses de l'amour-propre , par une impétuosité qui ne prend pas le temps de réfléchir , avant que d'agir ou de parler.

C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes. Luc, XXI, 19.

La patience contient la perfection de l'œuvre. S. Jacq. I, 4.

Vous avez besoin de patience , afin que , faisant la volonté de Dieu , vous remportiez la récompense promise. Hébreux, X, 36.

CHAPITRE XI.

*La retenue absolument nécessaire à une bonne
Sœur.*

LA retenue est une vertu qui nous fait penser , parler , agir avec modération , discrétion et modestie.

Elle diffère de la patience. Toutes deux , à la vérité , doivent avoir la modération pour compagne ; mais la première , afin de prévenir le mal , et la seconde , afin de le supporter. La retenue diffère de cette partie de la prudence , qu'on nomme la précaution , en ce qu'elle prévient directement le mal , soit en elle-même , soit au-dehors ; au lieu que la précaution ne le prévient directement qu'à l'extérieur.

Enfin elle diffère de la gravité. Celle-ci n'a pour objet principal, que ce qui est à l'extérieur ; mais la retenue a pour objet essentiel, non-seulement ce qui est au-dehors, mais encore ce qui est intérieur.

Par là on comprend, en général, que la retenue est distinguée de la précaution et de la gravité, comme une cause est distinguée de ses effets, comme une source diffère de ses ruisseaux : mais en même temps on conçoit que les vertus d'une bonne Maîtresse, bien qu'elles soient toutes différentes, sont cependant si intimement unies, qu'elles se tiennent entre elles comme par des nœuds indissolubles, en sorte qu'on ne peut blesser l'une, sans en blesser souvent plusieurs autres.

La retenue consiste donc à se modérer dans les occasions que l'on rencontrerait de s'emporter, de se fâcher, à ne se permettre rien qui ne soit honnête et hors d'atteinte à toute juste censure, à tout mauvais soupçon. Elle apprend à régler toute sa conduite, de manière que les écolières ne puissent rien y remarquer d'imitable et de bienséant. Elle veut qu'on agisse partout, d'après les égards, les ménagemens, la considération que demandent l'innocence des écolières, la faiblesse de leur âge, leur facilité à prendre toutes sortes d'impressions, à imiter le mal ; sachant qu'un mot, un geste, un souris, un clin d'œil, un rien en apparence met en jeu leur imagination, devient pour elles un objet fécond de rêveries, d'une source abondante de conclusions, et décide quelquefois de leurs mœurs pour la suite.

Elle évite encore toute amitié, toute liaison dan-

gereuse avec elles. Elle défend de les toucher au visage , de les caresser , de rire avec elles , de recevoir leurs embrassemens. Enfin elle ne perd jamais de vue l'opinion où sont les enfans , que les personnes consacrées à Dieu doivent être sans défaut , et au-dessus des faiblesses ordinaires aux autres hommes , ne faisant rien qui contredise une pareille persuasion , et se souvenant d'ailleurs que parmi ces enfans , il peut s'en trouver qui aient assez de méchanceté pour donner les plus malignes interprétations à des paroles et à des actions , où la malice d'un cœur déjà corrompu leur ferait apercevoir les plus légères apparences du mal.

Comme la retenue dans les pensées produit la retenue dans les paroles et dans les actions , il est très-important d'apprendre à bien penser , c'est-à-dire à bien réfléchir sur les choses , ainsi qu'à en bien juger.

On péche contre la retenue , lorsqu'on ne s'étudie pas à donner de bons exemples , à mettre dans toute sa conduite extérieure , de la décence ; à éviter toute manière révoltante , rustre , toute ce qui serait l'effet d'une mauvaise éducation , tout ce qui pourrait blesser le moins du monde les yeux ou les oreilles des jeunes personnes ; donner lieu à des jugemens téméraires et odieux , ou diminuer la considération et la réputation , dont une Maîtresse a besoin pour faire le bien , et pour mériter l'estime et la confiance des écolières : en effet , elles perdent pour elle le respect et la soumission au moment même où elles voient qu'elle n'a pas une conduite irréprochable.

L'effet de la retenue est encore comme celui de la

gravité, d'imposer aux écolières, de les rendre elles-mêmes très-réservées, et de les empêcher de s'émanciper : car plusieurs vertus peuvent produire les mêmes effets, par différens principes.

Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie. Prov. IV, 23.

Dressez le sentier où vous mettez votre pied, et toutes vos démarches seront fermes. Ibid. IV, 26.

Mettez à votre bouche une porte et des serrures ; fondez votre or et votre argent, et faites une balance, pour peser vos paroles, et un juste frein pour retenir votre bouche. Escl. XXVIII et 29.

CHAPITRE XII.

La douceur que doit pratiquer une bonne Sœur.

LA douceur est une vertu qui nous inspire la bonté, la sensibilité, la tendresse ; c'est une vertu dont Jésus-Christ est le plus beau modèle, et qu'il nous recommande spécialement par ces paroles : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* (1). C'est, suivant, le saint Évêque de Genève (2), *comme la fleur de la charité, laquelle, ajoute-t-il d'après saint Bernard, est en sa perfection, quand non-seulement elle est patiente, mais quand, outre cela, elle est douce et débonnaire.*

(1) Matth. XI, 29.

(2) *Introduct. à la Vie dévote*, 3^e part. e. 8.

On distingue en général quatre sortes de douceurs ; la première est celle d'esprit, qui consiste à juger des choses, sans aigreur, sans passion, sans préoccupation de son propre mérite et de sa prétendue suffisance. La seconde est celle du cœur qui fait vouloir les choses sans entêtement et d'une manière juste. La troisième est celle des mœurs, qui consiste à se conduire par de bons principes, sans vouloir réformer ceux sur qui l'on n'a aucun droit, ou dans les choses dans lesquelles on ne le doit pas. La quatrième est celle de conduite, qui fait agir avec simplicité, avec droiture, ne contredisant pas les autres, sans juste sujet, sans avoir obligation de le faire, et gardant en ce cas la modération raisonnable.

Toutes ces différentes douceurs, pour être véritables, doivent être bien sincères ; car dit saint François de Sales, *c'est un des grands artifices de l'ennemi, de faire que plusieurs s'amusement aux paroles et aux conversations extérieures de la douceur et de l'humilité, qui, n'examinant pas bien leurs affections intérieures, croient être humbles et doux, et ne le sont néanmoins nullement en effet : ce que l'on reconnaît, parce que, nonobstant leur cérémonieuse douceur et humilité, à la moindre parole qu'on leur dit de travers, à la moindre petite injure qu'ils reçoivent, ils s'élèvent avec une arrogance nonpareille.*

Ce que nous venons de dire fait comprendre combien la douceur est une vertu singulièrement admirable, puisqu'elle a l'humilité pour compagne, et que lorsqu'elle est patiente, elle est même la perfection de

la charité. D'où il suit que, sous le premier rapport , elle modère les mouvement de la colère , qu'elle étouffe les désirs de la vengeance , et qu'elle fait supporter avec une entière égalité d'âme les traverses , les déplaisirs , les maux qui peuvent arriver. Sous le second rapport , qui fait son caractère le plus distinctif, elle se concilie l'amitié des écolières. C'est un principe général que l'amour s'achète par l'amour : une Sœur doit donc , avant tout et par-dessus tout , prendre pour elles des sentimens de mère , se regarder comme tenant la place de ceux qui les lui ont confiées , c'est-à-dire qu'elle doit en emprunter les entrailles de bonté et de tendresse qui leur sont naturelles. Elle les emprunte par la douceur ; elle leur inspire à leur égard l'affection , la sensibilité , la bienveillance , les manières engageantes et persuasives ; elle ôte au commandement ce qu'il a de dur et d'austère , et elle en émousse la pointe. Ainsi elle fait leur bonheur , en les attachant à la Maîtresse ; et si elles sont raisonnables , ne céderont-elles pas toujours bien volontiers à l'insinuation et à la douceur plutôt qu'à la contrainte et à la violence ?

Mais développons en particulier comment une Sœur se fera aimer de ses écolières par la douceur.

1^o Elle commencera par éviter les défauts qu'elle doit reprendre en elles ; par exemple , les manières rudes et grossières.

2^o Elle fera observer un ordre et une police qui n'aient rien de sévère ni de rebatant.

3^o Elle sera simple , patiente , exacte dans sa manière d'enseigner , et elle comptera plus sur une règle

suivie et sur son assiduité que sur un excès d'application du côté de ses élèves.

4° Elle aura une égale bonté envers toutes, sans acception, sans prédilection, sans attention particulière pour aucune, à moins qu'il n'y ait un motif évident de sagesse ou de nécessité.

5° Son attention pour ne pas dissimuler les fautes qui méritent d'être relevées, sera douce et vigilante : quand elle les reprendra, elle ne sera ni amère, ni choquante, ni insultante ; et aussitôt après qu'elle les aura punies, elle aura soin de dissiper l'aigreur, que la punition aura pu leur causer, en les faisant convenir de leur tort, de la raison qu'on a eue de les punir, et en leur recommandant de ne se mettre plus à l'avenir dans le même cas.

6° Elle tiendra une conduite uniforme ; ce qui est d'autant plus essentiel, que, si chaque jour trouvait la Maitresse différente d'elle-même ; par le changement d'humeur, ou de façon de parler, les écolières ne sauraient jamais bien positivement sur qu'elles auraient à compter, et ne manqueraient pas de la mépriser et de trouver ses continuelles alternatives ridicules, insupportables, propres à les éloigner de l'école, ou même à leur en donner de l'aversion.

7° Elle leur donnera la liberté d'exposer leurs difficultés, et elle leur répondra avec bonté et de bonne grâce, autant qu'il sera nécessaire.

8° Elle accordera à propos des louanges au mérite. Quoiqu'elles soient à craindre à cause de la vanité qu'elles peuvent inspirer, il faut tâcher de s'en servir pour animer les enfans sans les enivrer : car, de tous

les motifs propres à toucher une âme raisonnable , il n'y en a point de plus puissant que l'honneur et la honte ; et quand on a su y rendre les enfans sensibles , on a tout gagné. Elles trouvent du plaisir à être louées et estimées , surtout de leurs parens et de ceux dont elles dépendent.

9° Elle leur parlera souvent de la vertu , mais toujours dignement et avec éloge , comme du plus précieux des biens , pour leur en inspirer l'amour et y former leurs mœurs.

10° Elle leur dira tous les jours quelque chose d'édifiant dont elles fassent leur profit , pour mener une vie chrétienne et vertueuse.

11° Une Sœur formera le cœur , l'esprit et le jugement des enfans par les moyens suivans.

Pour former leur cœur , elle préviendra les passions et les vices ; ce qui se fait en inspirant de l'éloignement et de l'horreur pour les occasions du péché , en s'opposant aux mauvaises inclinations qu'elles laissent paraître , en les portant à l'amour des vertus chrétiennes , en leur enseignant la nécessité , le temps de les pratiquer ; en les engageant à prendre de bonnes habitudes ; en leur faisant comprendre , par exemple , la différence qu'il y a entre une enfant vraie et sincère , sur la parole de qui l'on peut compter , à qui l'on se fie pleinement , et qu'on regarde comme incapable , non-seulement de mensonge et de fourberie , mais du plus léger déguisement , et une autre enfant à l'égard de qui l'on est toujours en soupçon , de qui l'on croit avoir toujours raison de se défier , et aux paroles de laquelle on n'ajoute pas de foi , lors même qu'elle dit la vérité.

Pour former leur esprit, une Sœur les instruira avec zèle et avec affection, des dogmes, des devoirs de la Religion, et de tout ce qui peut les rendre des personnes capables de se conduire par la droite raison, et utiles à la société; ce qui demande encore qu'on pense et qu'on parle avec elles toujours juste, toujours raison, toujours bon sens, qu'on les habitue à agir de même dans toutes les occasions qui se présentent; les avertissant et leur faisant connaître, quand elles manquent, relevant leurs méprises, lorsqu'elles jugent mal, qu'elles parlent faux, qu'elles prennent les choses à contre sens; les accoutumant à se comporter avec un tel discernement, qu'elles aient toujours un but louable, et qu'elles soient toujours en état de donner de bonnes raisons de ce qu'elles veulent, de ce qu'elles font, et de ce qu'elles disent.

Pour former leur jugement, on leur fera remarquer tous les rapports que les choses ont les unes avec les autres, et les propriétés qui les distinguent entr'elles, en leur faisant parler de ces choses, selon le discernement qu'elles ont dû d'abord en avoir elles-mêmes, et toujours avec justesse et exactitude, en leur présentant la comparaison de ce qui est répréhensible dans leur conduite; avec ce qu'elles auraient dû penser, dire, faire ou omettre.

Au reste, en travaillant ainsi à former le cœur, l'esprit et le jugement des écolières, une Sœur ne pourrait encore se promettre de réussir si elle n'évitait avec soin tout ce qui ressentirait la dureté.

Une Sœur pèche par dureté, lorsqu'elle demande de ses écolières ce qui est au-dessus de leur portée,

exigeant d'elles, par exemple, qu'elles répètent des leçons de catéchisme ou autres, plus fortes que leur mémoire ne leur permet de les apprendre ; ou leur imposant des pénitences qui n'ont pas de proportion avec leurs fautes, et ne considérant pas alors qu'elle se rend aussi coupable par l'excès d'une punition juste, que si elle en faisait subir une à celle qui ne l'aurait nullement méritée.

Elle péche encore, lorsqu'elle exige les choses avec tant d'empire et de hauteur, que les écolières y remarquent de l'indisposition ; lorsqu'elle les leur demande dans des temps où elles sont mal affectées, sans faire attention qu'elles ne sont pas en état de profiter des efforts de son zèle, pendant qu'elles n'écoutent que l'empêtement, le dépit, ou leur mauvaise volonté.

Elle péche aussi, lorsqu'elle montre une égale vivacité pour les choses qui sont de peu d'importance, et pour celles qui sont considérables : lorsqu'elle n'écoute jamais les raisons ni les excuses des écolières, se privant par-là d'un moyen de se redresser elle-même, ou ne leur pardonnant jamais leurs fautes, quoiqu'on doive en pardonner plusieurs où il n'y a ni malice, ni mauvaises suites à craindre, telles que sont celles qui viennent d'ignorance, d'inadvertence, d'oubli, de légèreté, d'étourderie, et autres qui sont naturelles à leur âge ; lorsqu'elle se montre toujours mécontente de la conduite de ses écolières, quelle qu'elle soit, ne paraissant jamais qu'avec une humeur grondeuse, un air glacial, n'ouvrant la bouche que pour dire des choses mortifiantes, désagréables, malhonnêtes,

menaçantes, injurieuses, lorsqu'elle fait voir une prévention continuelle contre elle, et qu'elle interprète en mauvaise part toutes leurs actions; lorsqu'elle exagère leurs fautes; lorsqu'elle agit à leur égard comme si c'étaient des êtres insensibles, dénués de raison: par exemple, les saisissant, les tirant, les frappant avec violence et emportement; ce qui ne pourrait être que l'effet d'un transport de colère dont une Sœur, plus que tout autre, doit être incapable; lorsqu'elle ne fait pas connaître les raisons pour lesquelles elle punit; lorsqu'elle punit les fautes douteuses, comme celles qui sont certaines; lorsqu'elle ne se laisse jamais fléchir par les écolières, et qu'elle ne leur fait aucune grâce, même dans le cas où elles ne sont coupables que de manquemens légers, comme seraient d'avoir accidentellement mal écrit une page, d'être venues une fois tard à l'école, d'avoir manqué une fois de suivre la leçon, et que leurs fautes ne sont ni contre la religion, ni contre les mœurs; telles que seraient les actions et les discours contre la pureté, les juremens, les batteries, les désobéissances, le vol, le mensonge, les irrévérences dans l'église et dans les prières. Toute cette conduite ôte aux enfans l'amour du travail et le goût du bien, les rebute, les fait crier à l'injustice.

Une Sœur doit se persuader, 1^o que les punitions corrigent moins que la manière dont on les fait; 2^o qu'en imprimant une crainte excessive, par la rudesse et la rigidité, elle abrutit l'esprit, abâtardit le cœur, fait perdre tout sentiment honnête, donne de l'horreur pour l'école et pour l'instruction; 3^o que

trop de roideur à ne jamais se relâcher en rien , empêche les corrections d'être utiles ; 4° qu'elle peut gagner par une sage modération celles qu'elle ne ferait qu'irriter par une austérité indiscrete ; 5° qu'elle ne pourra jamais se faire craindre utilement , si elle n'inspire aux enfans la crainte de Dieu , de ses jugemens et de ses châtimens ; que si elles la méprisent , ou si elle ne fait sur elles aucune impression , toute son autorité sera impuissante pour se faire craindre elle-même.

Au reste , il ne faut pas oublier que , si la douceur est pleine de charité , elle doit pareillement être ferme. La charité peut bien attirer pour un temps le cœur des écolières ; mais elle ne suffit pas quand elles viennent à se relâcher , comme elles font quelquefois ; il faut que la fermeté vienne au secours pour les retenir dans le devoir , ou pour les y remettre quand elles s'en éloignent.

Mon fils , dit le sage (1) , accomplissez vos œuvres avec douceur ; et vous vous attirerez non-seulement l'estime , mais aussi l'amour des hommes. Sur quoi un commentateur reprend (2) : « Le sage veut qu'on » ait de la douceur , et qu'en même temps on fasse » parfaitement ce que l'on fait , pour montrer qu'il » veut que cette douceur soit ferme. »

La fermeté , d'après les paroles de l'écriture que nous venons de citer , consiste donc dans une exacte fidélité à observer tout ce qui peut conduire à la fin

(1) Eccl. III. (2) Sacy.

qu'on se propose : ainsi elle exige , dans une Sœur , de la force , du courage et de la constance .

De la force , pour s'opposer à tout ce qui pourrait être contraire au bon ordre , et pour se mettre au-dessus de toutes les difficultés et de toutes les peines de l'école ; elle est nécessaire , par exemple , quand une Sœur arrive pour la première fois dans une classe , car le premier soin d'une écolière , en cette occasion , est d'étudier et de sonder la nouvelle Maîtresse , pour en découvrir quelque faible , si elle en a ; et pour en profiter , quand elle voit , au contraire , que , paisible et tranquille , cette Maîtresse oppose à ses ruses et à ses tentatives une fermeté douce et raisonnable , elle se soumet et se range à son devoir .

Du courage , pour tenir la main à tout ce qui peut produire ou conserver le bon ordre et l'avancement des écolières .

De la constance , pour persévérer inviolablement dans ses bonnes dispositions , pour franchir généreusement les obstacles , les oppositions , les embarras , malgré même le peu d'espérance du succès .

Le grand point dont il s'agit ici , c'est de faire une juste application d'une douceur ferme à la conduite des enfans ; et pour cela il est essentiel d'avoir attention aux circonstances particulières où elles se trouvent pour allier sagement la douceur avec la fermeté ; ainsi , la douceur n'empêche pas , sans doute , qu'on ne punisse les fautes qui doivent être corrigées ; mais elle ne permet pas qu'on use d'une fermeté inflexible , si ce n'est lorsque les voies de la douceur et de l'exhortation , toutes les sages industries , les avertissemens réitérés , les *pensums* et autres pénitences ordinaires , avec tous

les procédés raisonnables, ont été employés ; lorsque tout cela n'a pu ni corriger, ni vaincre une humeur récalcitrante, une désobéissance opiniâtre accompagnée d'un air de mépris et de révolte, une paresse décidée, l'omission de l'école, les négligences notables et habituelles, les dégoûts et l'aversion pour l'étude, la duplicité et le déguisement, la flatterie, la pente aux rapports, aux divisions, à la médisance, un esprit moqueur, etc. ; se souvenant toujours qu'une rigueur inexorable de la part d'une Maîtresse éloigne et révolte ordinairement les écolières, les parens et tout le monde, à moins qu'elle ne soit devenue évidemment nécessaire.

La douceur ne permet pas même qu'en punissant on se serve uniquement de l'autorité. Lorsque l'autorité agit seule, elle peut bien contraindre les coupables, mais elle ne les corrige pas. Si des manières impérieuses leur inspirent un respect forcé, ils obéissent pendant qu'on les observe et qu'on est avec eux : ils ne peuvent pas s'en dispenser ; mais ils se démentent dès qu'on les perd de vue.

Il faut donc, pour faire un juste mélange de la douceur avec la fermeté, ne donner dans aucun des inconvéniens de l'une ni de l'autre. C'est cet heureux mélange, qui procure à la Sœur l'autorité (1) qui

(1) Cette autorité est un certain ascendant qui imprime le respect et la soumission. Ce n'est ni l'âge, ni la grandeur de la taille, ni le ton de la voix, ni les menaces qui donnent l'autorité, mais un caractère d'esprit égal, ferme, modéré, qui se possède toujours, qui n'a pour guide que

est l'âme du gouvernement et qui inspire pour les disciples le respect, c'est-à-dire le lien le plus ferme

la raison, et qui n'agit jamais par caprice, ni par emportement. Ce qui la donne encore, c'est le sage mélange de la douceur et de la fermeté, de l'amour et de la crainte. L'amour doit gagner le cœur des enfans sans les amollir, et la crainte doit les retenir sans les rebuter :

Nous allons rapporter les principaux moyens d'établir ou de conserver l'autorité. Plusieurs de ces moyens se trouvent, à la vérité, épars çà et là dans le cours de l'ouvrage, mais nous jugeons à propos de les réunir ici tous ensemble.

Ils sont, 1° de ne jamais user du pouvoir d'une Maîtresse hors de propos, sans raison, sans réflexion, ni pour des choses qui n'en vaudraient pas la peine ;

2° De faire exécuter ce qu'on a une fois commandé justement ;

3° D'être ferme à ne point accorder ce qu'on a eu raison de refuser, quand les circonstances n'ont point changé ;

4° De ne pas faire légèrement des menaces, mais de tenir celles qu'on a faites si les enfans y donnent lieu, et de n'être jamais injuste ;

5° D'imprimer aux écolières une crainte respectueuse, et de la maintenir ;

6° D'avoir toujours une marche bien réglée dans la manière de les conduire ;

7° D'être invariable dans sa conduite, en sorte que les écolières sachent qu'elles trouveront toujours, dans leur institutrice, une Maîtresse qui fera faire le devoir et respecter le bon ordre ;

8° D'être égale envers toutes, de n'avoir de prédilection pour aucune : car celle qui jouirait d'une amitié exclusive, en deviendrait audacieuse, insolente ; et les autres qui en seraient privées deviendraient jalouses, mutines, indociles

de l'obéissance et de la soumission ; de sorte que ce qui doit dominer de part et d'autre , et prendre le dessus , c'est la douceur et l'amour.

les : ce qui n'empêche pas néanmoins de marquer de la satisfaction , d'accorder des éloges , des récompenses à celles qui font bien , et de témoigner du mécontentement à celles qui font mal ;

9° De ne pas se familiariser avec les élèves ;

10° D'agir toujours de manière qu'on ne puisse jamais être dans le cas de paraître avoir tort à leur égard ;

11° De ne les regarder en aucune manière comme des esclaves : mais en même temps de se comporter toujours envers elles avec tant de dignité et de réserve , qu'elles ne puissent jamais se mettre de pair avec leur Maîtresse ;

12° De ne donner à chacune des choses qu'on a à leur dire , que la juste importance qu'elles ont. Ce serait être ridicule que d'en mettre beaucoup où il n'y en a que peu , ou point du tout. De même , ce serait manquer de justice que de n'en mettre pas , ou de n'en mettre presque pas dans des choses essentielles , soit à l'ordre général de la classe , soit au bien particulier des élèves ;

13° De parler peu quand on prescrit quelque chose , et de se faire obéir ;

14° De ne point abuser de l'autorité en demandant trop ou trop rigoureusement ; ce que l'on peut exiger ; comme dans le cas où une écolière ne pourrait ou ne voudrait point apprendre ce qu'on lui aurait donné à étudier , si l'on doublait , si l'on triplait la tâche qui aurait été donnée : encore , comme dans le cas où elle refuserait de faire une pénitence , si on l'augmentait ; ce qui la réduirait au désespoir , au dépit , la feroit insensible , la porterait même à la révolte ;

Il faut d'ailleurs éviter soigneusement tous les défauts opposés à la fermeté. Ainsi l'on évitera premièrement la faiblesse. Une Sœur pèche par faiblesse et se rend coupable des fautes qu'elle doit punir, lorsqu'elle ne les punit pas, ou lorsqu'elle tolère que les écolières fassent ce qu'elles veulent, ne gardant pas l'ordre, se promettant l'impunité dans leurs manquemens.

Secondement, elle évitera une lâche complaisance, une molle condescendance. Une Sœur pèche de cette manière, lorsqu'elle ne fait point usage de tous les moyens qui lui sont donnés pour réussir dans son emploi; lorsqu'elle varie dans sa conduite, et qu'elle se relâche mal à propos d'une juste fermeté; lorsqu'elle regarde comme léger ou indifférent ce qui serait un mal réel et considérable; lorsque, par des considérations particulières, quelles qu'elles soient, elle tolère ou permet ce qui ne doit pas être souffert; lorsque, ne voulant pas se gêner, elle ne donne pas l'attention nécessaire à la bonne discipline de la classe ni à l'avancement des écolières, et qu'elle ne reprend pas toutes les fautes qui y sont contraires; lorsqu'elle souffre qu'on méprise ou qu'on néglige ce qu'elle prescrit ou recommande justement; lorsqu'elle parle nonchalamment, qu'elle agit d'une manière indolente, indifférente, sans faire paraître qu'elle

15° De proportionner la tâche du devoir à la capacité et au caractère de chaque écolière;

16° Quand on a affaire à des caractères durs et opiniâtres, de ne leur pas céder, de ne se relâcher jamais de la juste fermeté qui doit les réprimer.

veut tout de bon le devoir ; lorsqu'elle se contente de faire des avertissemens stériles, sans en poursuivre l'effet.

Troisièmement, elle évitera une trop grande communication avec les écolières. Elle engendre le mépris, l'insubordination, l'éloignement pour le travail, pour l'application : elle rend les écolières volontaires, indociles, rebelles : elle entretient la paresse et d'autres vices, nuit aux progrès, laisse naître et fortifier les mauvaises habitudes : la Maîtresse s'expose alors à manquer de la résolution et de la fermeté nécessaires : elle est tournée par les écolières en dérision, et elle se prête mal à propos à leurs désirs, par bassesse d'âme, par une timidité répréhensible. Elle doit être affable sans doute ; mais son affabilité ne lui permet pas de se familiariser avec elles.

Quatrièmement, elle évitera les autres défauts contraires à la fermeté, qui sont l'inconstance, une timidité excessive, un air honteux, neuf, emprunté, troublé, embarrassé ; ainsi que l'opiniâtreté, l'entêtement, la présomption, une inflexibilité qui ne cède ni à la raison, ni à l'autorité légitime, ni à la force.

Passons présentement à ce qui regarde les châtimens. Nous avons vu qu'une Sœur procure le bien de ses écolières par une douceur charitable, et qu'elle les soutient par une douceur ferme : il nous reste à montrer ici qu'elle prévient ou qu'elle corrige le mal, par une douceur sage et prudente.

Lorsqu'elles ont des écolières d'un caractère grossier, intraitable, dur, indocile, insensible à la réprimande et à l'honneur, il faut bien qu'elles opposent

aux vices naissans des peines corporelles capables de réduire celles qui ne sauraient être corrigées par d'autres moyens moins violens : mais le parti le plus sage, à l'égard des enfans qu'on est habituellement forcé de ranger à leur devoir, par de telles punitions, c'est de les renvoyer aux parens, en observant néanmoins ce que prescrit la *Conduite* en pareil cas.

Au reste, on peut se servir des moyens suivans, pour prévenir les corrections, ou pour les rendre rares et très-utiles.

Premier moyen. 1° On formera de bonne heure les écolières à la subordination, en employant à cet effet une fermeté, une égalité de conduite dont on ne s'écartera pas, et en les reprenant, quand il y aura lieu, avec autorité, c'est-à-dire avec une certaine manière d'agir et de parler, qui ait de l'énergie, de la force, qui resente la Maîtresse, la Supérieure : autrement les écolières s'éleveraient contre la Maîtresse ou se mettraient de niveau avec elle; elles s'écarteraient de la soumission, de l'ordre, et feraient ce qu'elles voudraient.

2° On ne se permettra jamais d'agir par passion, par humeur, par caprice. C'est là un des plus grands défauts en matière d'éducation, parce qu'il n'échappe jamais aux yeux clairvoyans des écolières; parce qu'il rend presque inutiles toutes les bonnes qualités de la Maîtresse, et qu'il ôte à ses avis et remontrances presque toute autorité.

3° On inspirera aux enfans le remords et la honte de leurs fautes, plutôt que la crainte de la punition qu'elles méritent.

4° On doit bien discerner les fautes qui méritent d'être punies et celles qu'il faut pardonner. D'ailleurs on ne doit pas imposer la même punition à des fautes involontaires et d'inadvertence, qu'à celles qui sont réfléchies et de malice (1).

5° On attachera une idée de honte et de châtiement à mille choses qui peuvent être indifférentes, comme d'être à genoux sur une pierre désignée, et qu'on appellera, si l'on veut, *pierre de confusion* ou *d'ignominie*, sans qu'on y laisse néanmoins trop long-temps la coupable, de peur qu'elle n'en soit incommodée; d'être à une dernière place de quelque banc, de quelque table, ou du côté de la porte, d'être à la queue des rangs; d'être assise par terre au milieu de la classe; d'être debout auprès d'une muraille, sans la toucher; de tenir un livre à deux mains, pendant une heure, restant debout au milieu de la classe, sous peine d'autres punitions si la coupable y manque; et toujours en lui montrant un visage froid, mécontent, triste, toutes les fois et aussi long-temps qu'elle fait mal, ou qu'elle ne fait pas ce qu'elle doit.

6° On ne leur imposera que des pénitences justes, en préférant néanmoins plutôt les plus douces lorsqu'elles peuvent opérer les mêmes effets; évitant toujours celles qui peuvent nuire à l'instruction, comme de frapper une écolière lorsqu'elle ne s'y attend pas: ce qui tiendrait les enfans dans la crainte, le trouble et l'inquiétude, quand elles verraient venir leur Maîtresse auprès d'elles, et les rendrait plus

(1) Cet article se développera davantage ci-après.

attentives à se garantir des coups, qu'elles croiraient la Sœur capable de leur donner à l'improviste, qu'à ce qu'elle aurait à leur dire pour l'enseignement.

7° La crainte que l'on doit inspirer aux enfans pour l'avenir comme pour le passé, sera moins celle de la punition que celle du mal qui y donnerait lieu, et qu'elles doivent éviter avec soin.

8° On préférera des pénitences utiles aux châtimens corporels, même à la verge dont l'usage doit être rare. On donnera donc, par exemple, avec les punitions déjà indiquées, quelques chapitres du catéchisme ou autre semblable leçon à étudier et à répéter sans faute; des pages d'écriture, d'orthographe, des règles de calcul; tout cela à faire même à la maison. Ces punitions auront le double avantage d'occuper utilement les enfans hors le temps des classes, de les accoutumer à un travail assidu, de les tenir éloignées du jeu et des mauvaises compagnies, et de contribuer à leur avancement.

9° On ne rendra pas une même pénitence journalière et ordinaire; les écolières ne la craindraient plus, et s'en feraient un jeu: mais on diversifiera les punitions.

1° On s'appliquera à étudier le temps favorable et la manière convenable de donner une pénitence avec plus de fruit. Ainsi, on ne corrigera pas toujours une enfant, dans l'instant même de sa faute, surtout lorsqu'elle est mal disposée, de peur de l'aigrir et de lui en faire commettre de nouvelles, en la poussant à bout. On lui laissera le temps de se reconnaître, de rentrer en elle-même, de sentir son tort, et en même temps la justice et la nécessité de la

punition ; et par-là on la mettra en état d'en profiter. La Sœur, de son côté, ne doit jamais punir par colère, surtout si la faute qu'elle punit la regarde personnellement, comme serait un manque de respect, une insolence, une injure, quelque parole choquante. Pour peu qu'il paraisse d'émotion sur son visage et dans son ton, l'écolière s'en aperçoit aussitôt ; elle sent bien que ce n'est pas le zèle du devoir, mais l'ardeur de la passion qui a allumé ce feu ; et il n'en faut pas davantage pour faire perdre tout le fruit de la punition, parce que les enfans, toutes jeunes qu'elles sont, sentent qu'il n'y a que la raison qui ait droit de les corriger.

Le second moyen de prévenir ou de rendre les punitions rares, c'est d'instruire, de reprendre et de menacer avant de punir. On doit donc commencer par bien instruire un enfant de ses devoirs. Y manque-t-elle ensuite ? Si c'est par impuissance et par incapacité, on l'excuse parce que l'on ne peut exiger d'elle ce qui est impossible. Si c'est par oubli, par inadvertence, sans malice, on l'avertit ; si c'est par malice, on l'avertit aussi, mais avec force ; si elle continue, on la reprend ; si elle récidive de nouveau, on la menace ; s'il n'y a point d'amendement, on punit. Ainsi, la punition est le dernier effort que l'autorité de la Maîtresse doit lui faire employer pour soumettre une écolière coupable.

Les avertissemens, pour les fautes ordinaires, doivent être fréquens, autant que les enfans y donnent lieu, et toujours honnêtes, faits avec bonté et d'une manière qui engage à les bien recevoir. Il faut donc éviter de leur faire penser qu'on est prévenu, de

peur qu'en attribuant les avertissemens à la prévention, elles ne se défendent par-là des défauts qu'on leur marque. Il ne faut pas non plus qu'elles aient lieu de croire qu'on ne les leur donne que par quelque intérêt naturel, par quelque passion particulière; et enfin par quelque autre motif que par celui de leur bien.

L'usage des réprimandes ne doit pas être trop commun; et en cela il y a une grande différence entre elles et les avertissemens. Ceux-ci sentent moins l'autorité d'une Maîtresse que la bonté d'une amie : ils sont toujours accompagnés d'un air et d'un ton de douceur qui les font recevoir plus agréablement; et, par cette raison, on peut s'en servir souvent, ainsi que nous venons de le dire : mais, comme les réprimandes piquent toujours l'amour-propre, et que souvent elles empruntent un air et un langage sévère, il faut les réserver pour des défauts plus considérables, et par conséquent en user plus rarement. Mais d'ailleurs elles doivent être faites toujours sans dureté, ni mépris, ni exagération, ni colère dans les paroles, sans prévention, et de manière que les écolières étant bien disposées, elles soient confuses et repentantes de leurs fautes, portées à s'en corriger avec une ferme résolution, d'après les bons motifs qu'on leur aura suggérés. On doit au reste se donner de garde, aussitôt après la réprimande, de montrer la même sérénité et la même affection à l'écolière qu'à l'ordinaire; car elle s'accoutume à ce manège; et elle sait que les réprimandes sont un orage de courte durée, qu'elle n'a qu'à laisser passer. On doit donc différer de lui pardonner, jusqu'à ce que son application

à mieux faire ait prouvé la sincérité de son repentir.

Quant aux menaces, comme elles approchent plus de la punition que les réprimandes, elles doivent être encore plus rares. Il ne faut les employer que pour des sujets bien légitimes, et jamais sans avoir auparavant examiné si l'on pourra ou si l'on devra les exécuter : autrement, il faut s'en abstenir ; car si l'on en faisait quelques-unes mal à propos, elles deviendraient inutiles, et les coupables s'enhardiraient dans leurs fautes par une espèce d'assurance de l'impunité.

On emploie un troisième moyen de prévenir ou de rendre rares les corrections, en prévenant ou en rendant rares les fautes des écolières. C'est ce qu'on fait en usant de tout ce qui peut les porter au devoir et les y maintenir, comme des louanges accordées justement et à propos, mais de manière qu'elles ne donnent pas lieu à la vanité, ainsi que nous l'avons observé, ni au mépris des autres. On montre un air de satisfaction et de joie envers celles qui font bien. On donne des marques particulières de considération et d'estime, des privilèges, des récompenses distinguées, qui consistent non en frivolités ni en futilités, mais en choses solides et édifiantes. On le fait encore en rendant de bons témoignages d'elles aux parens et à ceux qui les intéressent ; en les avançant autant que la chose est possible ; en relevant l'avantage qu'il y a d'être instruit de tout ce qui fait la personne de mérite, dans quelque état qu'elle soit, etc. Il n'est pas douteux que tous ces traitemens ne fassent sur l'esprit des enfans plus d'effet que ni les menaces, ni les punitions.

Comme cette matière est très-importante, nous allons y joindre une courte explication des conditions que M. de la Salle requiert pour que la correction soit salutaire à celui ou à celle qui la fait et à celui ou à celle qui la reçoit.

Les conditions que la correction doit avoir sont au nombre de dix ; les sept premières sont celles que la correction doit avoir pour être salutaire à celle qui la fait ; et les trois autres, celles que la correction doit avoir pour être salutaire à celles qui la reçoit.

§ I.

Des sept conditions que doit avoir la Correction, pour être salutaire à celle qui la fait.

1° Elle doit être *pure*. Sans doute il faut avoir en vue, dans la correction comme dans toutes nos actions en général, la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté : mais d'ailleurs il faut se proposer encore pour motif l'amendement de l'écolière qu'on corrige, en sorte qu'il n'y ait aucun mélange d'humeur, d'aversion, d'antipathie, de caprice, de vengeance et de ressentiment.

2° Elle doit être *charitable*. On doit corriger un enfant, par la raison qu'on l'aime. Une Maîtresse est comme un médecin, et non comme une ennemie. Il semble, dit S. Augustin (1) cité par un commentateur de l'Écriture (2), qu'un médecin persécute son malade ; mais il ne persécute en effet que sa maladie.

(1) De Temp. Serm. 137.

(2) Sacy, sur le c. III. 12, pro. 12.

Il traite la maladie, parce qu'il aime le malade ; et il ne fait souffrir celui qu'il aime, que pour le délivrer du mal qu'il souffre. C'est ainsi qu'une Maîtresse agit à l'égard des enfans lorsqu'elle les corrige : sa rigueur apparente est une grâce, et les maux qu'elle leur cause, sont des remèdes.

3° Elle doit être *juste*. Toute punition suppose nécessairement une faute : on ne doit donc corriger que pour une faute certaine. De même, une punition grave ne doit être employée que pour punir une faute grave, ou dans sa qualité ou dans les suites qu'elle peut moralement entraîner.

La punition peut quelquefois être moindre ; mais elle ne doit jamais excéder : autrement ce serait blesser non-seulement la justice, mais encore la raison ; ce serait en effet se conduire par préjugé, et même donner lieu de penser que l'on punirait parce qu'on aimerait à punir, ou par quelque autre mauvais motif.

4° Elle doit être *convenable*. Il faut avoir égard à l'âge, au caractère, au tempérament, aux dispositions de l'écolière qu'on veut corriger, même à celles de ses parens, afin que la punition soit exactement proportionnée à la faute, aux circonstances et à la fin qu'on doit se proposer.

5° Elle doit être *modérée* ; c'est-à-dire qu'elle ne soit ni trop forte, ni précipitée. Trop forte, elle pourrait aigrir, révolter, donner lieu à la haine ou décourager ; précipitée, elle pourrait n'être pas juste ni convenable.

6° Elle doit être *paisible* ; c'est-à-dire qu'elle soit

faite sans trouble, sans impatience, sans emportement, sans fâcherie, et même ordinairement en silence, à moins qu'on ne parle bas et seulement dans un besoin indispensable.

7° Elle doit être enfin *prudente*; et c'est une des conditions à laquelle il faut encore faire une singulière attention; car, avant de punir, la prudence veut qu'on s'assure des dispositions du coupable, et de celle où l'on se trouve soi-même. On punirait en vain une écolière qui a l'esprit aigri, révolté, chagrin, rempli de fiel: elle doit être préparée à la punition, si elle est capable de raison et la Maîtresse doit y être préparée elle-même par la réflexion.

La prudence veut qu'on juge de la faute et de la punition qui doit être imposée. Comme il y a de la différence entre les fautes commises par malice, par obstination, et celles qui sont commises par inadvertence, par fragilité, il doit y avoir aussi de la différence entre les châtimens dont on les punit.

La prudence veut qu'on n'accoutume pas trop les enfans aux punitions; elles pourraient y devenir insensibles, et les châtimens seraient sans fruit.

La prudence veut encore qu'on examine la manière de punir, le temps, les circonstances, les occasions, en un mot ce qui est propre à rendre la correction utile; que l'on considère le caractère, l'âge, le tempérament, tout ce qui regarde les enfans qu'on a à corriger, afin de se régler pour le traitement qui doit leur être fait: car la punition doit être imposée si parfaitement à tous égards, que, loin d'avoir de mauvaises suites, elle ne procure au contraire que des fruits avantageux pour les coupables.

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas punir les enfans d'un esprit timide, docile, qui avouent leurs fautes, comme celles qui sont mutines, entêtées, dures, qui nient leurs fautes, qui résistent, etc. C'est aussi par cette raison qu'il faut épargner; autant que l'on peut, surtout aux grandes écolières, la honte du châtiement, si leurs fautes sont ignorées des autres; de même qu'on doit garder le secret de la punition des fautes contre la pureté, lorsqu'elles ne sont pas connues ou qu'elles ne le sont que de peu d'écolières, pour conserver l'honneur des coupables.

§ II.

Des trois conditions que la Correction doit avoir, pour être salutaire à celle qui la reçoit.

1° Elle doit être *volontaire*; c'est-à-dire qu'elle soit reçue sans résistance, et qu'elle soit acceptée de bon gré. Le motif dont il faut se servir pour engager celle qu'on punit à y consentir, c'est de lui représenter la grandeur de sa faute, et la nécessité où elle est de la réparer, soit pour son avantage particulier, soit pour le bon exemple qu'elle doit donner à ses compagnes.

2° Elle doit être *respectueuse*; en ce que l'écolière qui la reçoit doit reconnaître l'obligation que sa Maîtresse a de la punir si elle fait quelque faute, et, par une suite nécessaire, celle où elle est de se soumettre à la punition lorsqu'elle est coupable.

3° Elle doit être *silencieuse*; en ce qu'il faut la recevoir sans parler, sans crier, sans se plaindre,

sans murmurer ; autrement on prouverait qu'on ne la reçoit ni volontairement, ni avec respect.

D'après tout ce que nous venons de dire, il est facile de conclure que la douceur sage et prudente, qui convient à une bonne Sœur, n'empêche pas, dans les châtimens, la fin qu'elle se propose de remplir, et qu'elle y conduit même avec le plus grand succès. Elle fera donc remarquer aux enfans qu'elle les aime toujours, et que c'est uniquement pour leur bien, par nécessité, à regret, qu'elle les punit ; que ce serait leur porter un très-grand préjudice que de les laisser se livrer au vice et contracter de mauvaises habitudes ; que c'est à leur âge qu'elles doivent prendre la forme qu'elles devront avoir toute leur vie ; que, pour devenir propres au commerce du monde et aux devoirs qu'elles auront à remplir, rien ne leur est plus important que d'être redressées, corrigées quand elles y donnent lieu, et instruites de ce qu'elles doivent savoir ; que la peine qu'elles ressentent dans le moment produira des fruits utiles pour la suite de leur vie, et qu'elles seront bien aises, dans un âge plus avancé, d'avoir acquis des talens dont elles sentiront alors tout le prix, tout l'avantage, et qui les rendront agréables à ceux avec qui elles se trouveront.

Il est encore facile de comprendre que la vraie douceur d'une bonne Sœur consiste à ne chercher, dans les sentimens de bonté dont elle est remplie, que l'amendement, le bien de celles qu'elle punit, et le succès de son ministère et de ses soins ; à n'exiger rien qu'avec circonspection, et à attendre avec

patience les momens favorables pour obtenir ce qu'elle veut.

Enfin, il est aisé de sentir avec quel soin une Sœur doit éviter la tausticité et l'ironie. Loin d'être des moyens propres à corriger les écolières, elles ne peuvent au contraire qu'indisposer leur esprit contre la Maîtresse, qu'à rendre inutiles, ou presque-entièrement inutiles, les efforts de son zèle. Car on sait qu'une écolière qui manque d'estime et d'attachement pour une Sœur dont la manière injurieuse lui a blessé, ulcéré le cœur, ne reçoit ordinairement qu'avec la plus grande répugnance, non-seulement ses corrections et ses avis, mais encore toutes ses instructions. Elle se souvient presque toujours que sa Maîtresse a eu l'indignité, l'indécence, la bassesse de se moquer d'elle et de la ridiculiser pour ses défauts de corps, d'esprit ou autres, au lieu de l'avoir avertie, corrigée honnêtement, et de lui avoir attiré l'amitié de ses compagnes.

Voici plusieurs autres défauts qui sont contraires à la douceur; savoir, les vivacités, les saillies impétueuses d'un naturel trop ardent; une humeur noire, bizarre, bourrue, fantasque; les airs sombres, farouches; les manières dures et méprisantes; les hauteurs et les arrogances; un visage fier, sévère; les paroles aigres, chagrines, pleines de fiel, insultantes (que les écolières ne manquent guères de rapporter aux parens, pour les indisposer contre la Maîtresse et justifier leur propre aigreur contre elle, leur aversion pour l'école); les agitations violentes; la turbulence; les corrections précipitées, indiscre-

tes , brutales , redoublées sans juste fondement , et portées au-delà des bornes de la justice et de la charité ; ce qui avilit et fait détester l'autorité , laquelle est regardée en ce cas comme tyrannique , ne peut manquer d'occasionner des soulèvemens , des haines , des malédictions ; enfin , une sensibilité qui éclate quand on reçoit quelque mépris ou quelque insulte.

Il y a cependant une colère qui est une vertu. C'est celle qui n'est excitée que par un grand désir de procurer le bien , de s'opposer au mal , de maintenir le bon ordre , la police qui doit être gardée. Elle est nécessaire ; mais il faut qu'elle soit réglée par la raison , proportionnée aux fautes , à l'intérêt que l'on doit prendre aux choses , et toujours telle qu'on se possède soi-même. On doit en ces circonstances montrer cette espèce de colère , soit pour faire connaître qu'on est fondé à exiger ce qui est bien , et à s'indigner contre les manquemens qu'on cherche à reprendre , soit pour porter celles qui font mal , à se condamner , à se réformer elles-mêmes ; mais il faut qu'elle soit toujours conforme à ce que dit le prophète (1) : « Mettez-vous en colère et ne péchez point. »

La colère dont on se doit garder et qui est un péché , est celle qui vient d'une émotion déréglée de l'âme , qui porte à la vengeance , ou à se soulever avec violence contre ce qui déplaît : cette colère trouble le jugement et aveugle la raison.

Mon fils , accomplissez vos œuvres avec douceur ;

(1) Ps. IV, 3.

et vous vous attirerez non-seulement l'estime, mais aussi l'amour des hommes. Eccles. III, 19.

Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Matth. XI, 29.

Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. Matth. V, 4.

CHAPITRE XIII.

La vigilance d'une bonne Sœur.

LA vigilance est une vertu qui nous rend diligens et exacts à remplir tous nos devoirs.

Une Sœur doit avoir cette vertu, et pour elle-même et pour ses élèves.

Elle doit veiller sur elle-même, c'est-à-dire sur les pensées de son esprit, sur les mouvemens de son cœur, sur toute sa personne, pour ne rien faire que de bien, et pour remplir dignement ses obligations. Les manquemens qu'elle ferait, par défaut de vigilance, de quelque-une de toutes ces manières, nuiraient évidemment à l'éducation des enfans, et pourraient même leur inspirer pour elle du mépris et de l'éloignement.

Une Sœur doit être vigilante sur ses élèves, elle est leur Ange gardien. Si son absence, ou son inattention (car l'une équivaut à l'autre) donne lieu à l'homme ennemi qui tourne sans cesse autour d'elles, de leur enlever le précieux trésor de leur innocence, que répondra-t-elle à Jésus-Christ qui lui demandera compte de leurs âmes, et qui lui reprochera d'avoir

été moins vigilante pour les garder que le démon pour les perdre ?

De ce principe , il suit 1° qu'une bonne Sœur ne quittera pas sa classe , sous prétexte que sa compagne , qui tient la sienne auprès d'elle , conservera le bon ordre , dans les deux classes. Si elle s'absente , ce ne sera jamais que pour une très-grande nécessité , et toujours pendant le temps le plus court qu'il sera possible. En effet , sa présence seule contribue beaucoup à rendre les enfans plus attentives , en fixant et arrêtant leur imagination ; et elle leur épargne bien des distractions et des négligences qui sont la source de plusieurs fautes qu'elles font , et qui donnent lieu ensuite à des réprimandes , et à des punitions que la Sœur aurait pu prévenir , si elle n'avait pas été absente.

2° Lorsqu'elle est dans sa classe , elle observe tout , elle voit tout , rien n'échappe à ses regards. Par-là , elle contient les écolières dans l'ordre et l'application : elle les fait venir à l'école exactement à l'heure prescrite : elle leur fait faire entièrement la tâche du travail qui leur est donnée : elle exige qu'elles soient propres , ainsi que les livres , les papiers , les cahiers qui sont à leur usage. On peut donc dire que cette vigilance s'étend à tout , qu'elle dirige , qu'elle soutient , qu'elle anime tout , piété , lectures , prières , catéchisme , manière d'assister à la sainte Messe ; écriture , orthographe , calcul ; en un mot il n'est rien qu'elle n'embrasse.

3° Une bonne Sœur veille sur la conduite des écolières , généralement partout où elle se trouve

avec elles , agissant avec prudence , cependant pour empêcher qu'elles ne remarquent qu'on les examine. D'ailleurs elle doit avoir une application continuelle pour découvrir , pour connaître tout ce qui se passe non-seulement dans la classe , mais encore dans les rues , soit avant , soit après l'école ; et , si elle ne peut elle-même voir partout , elle se sert des inspectrices qu'elle choisit parmi elles : elle se sert même plus utilement encore de ses compagnes avec lesquelles elle entretient un concert louable et inspiré par la charité pour la bonne administration des écoles , suivant en cela le conseil que l'Apôtre donnait aux Romains , en disant (1) : *Vivez donc les uns avec les autres , comme Jésus-Christ a fait avec vous pour la gloire de Dieu.*

4° C'est surtout à l'église que l'application , les soins et les regards d'une Sœur se réunissent sur les élèves pour les contenir dans l'ordre , la modestie et le respect qu'exige la sainteté de ce lieu. A cet effet elle évite soigneusement de promener ses yeux et de les fixer sur d'autres objets ; elle se tient en garde contre la curiosité , la dissipation , et s'interdit absolument tout ce qui pourrait la distraire de sa vigilance sur les enfans , ne s'arrêtant même pas trop à regarder comment se font les cérémonies du culte divin , lorsque cela pourrait affaiblir l'attention qu'elle doit à ses élèves , persuadée que , s'il lui arrivait de s'oublier sur ces points , elles s'en apercevraient bien , ne manqueraient pas de s'émanciper , parce

(1) Rom. XV, 7.

qu'elles pourraient n'être pas vues, de se scandaliser, d'imiter ses mauvais exemples et d'en espérer l'impunité.

5° Enfin la vigilance d'une Sœur s'étend même sur l'avenir. L'expérience du passé lui suggère des précautions contre des événemens qui peuvent arriver et que le raisonnement lui fait prévoir. Son attention la porte à éloigner ce qui pourrait offenser les écolières. Elle pense à prévenir leurs fautes, ainsi que les punitions qui en seraient la suite, en ne leur laissant, s'il est possible, ni les moyens, ni les occasions de pécher. Il vaut mieux en effet prévenir le mal que de le punir quand il est commis; et c'est ce qu'opère la présence continuelle et l'œil attentif de la Sœur; car ordinairement les écolières avant de faire une faute, commencent par regarder si elles ne seront pas surprises et aperçues par la Maîtresse dont elles craignent plus souvent les yeux que les corrections.

Il ne faut pas néanmoins que la vigilance d'une Sœur soit inquiète, défiante, embarrassée, accompagnée de conjectures mal fondées. Elle pourrait alors être opposée à la justice et à la charité; elle serait aussi révoltante pour les écolières qui s'en apercevraient, que gênante et incommode pour la Sœur. Cette application doit être paisible, sans agitation, sans trouble, sans contrainte et sans affectation; elle n'en est alors que plus parfaite. Comme il ne faut rien omettre de ce que demande une exacte surveillance, il ne faut pas non plus outrer les précautions. D'ailleurs, en voulant conserver les bonnes mœurs, on doit faire en sorte que les enfans ne deviennent pas des hypocrites.

Une Sœur s'abstiendra des défauts suivans, comme étant contraires à la vigilance ; elle évitera l'application à tout autre chose qu'à ce qui doit l'occuper dans chaque moment ; la lâcheté, l'assoupissement, les conversations inutiles avec les écolières, avec les externes, même avec ses compagnes d'école ; la dissipation d'esprit, le dégoût pour la classe ; l'inattention, l'indolence ; un certain engourdissement qui la rendrait incapable d'action ; la présomption, la témérité, ainsi que la pesanteur ou la lenteur de la paresse.

Outre ces défauts, une Sœur doit encore éviter une trop grande inquiétude, des agitations précipitées et vives du corps, de la tête, des yeux, des bras ; la négligence à observer tout ce que font les écolières, et de quelle manière elles s'acquittent de leurs devoirs ; l'inexactitude à tenir soigneusement et continuellement la main à tout ce qui peut établir l'ordre et l'application.

Prenez garde à vous-même et à votre troupeau.
Act. XX, 28.

Pour vous, veillez en toutes rencontres, accomplissez votre ministère. II. Tim. IV, 5.

« Nous avons un grand dépôt confié à nos soins et à notre vigilance ; ce sont les enfans. Ayons-en tout le soin possible ; et prenons garde que le voleur rusé, qui n'en veut qu'à nos âmes, ne nous les enlève pour en faire sa malheureuse proie. » Saint Jean Chrysostome, sur la première épître à Tim.

CHAPITRE XIV.

La piété dont une bonne Sœur doit être remplie.

LA piété est une vertu qui fait que nous nous acquittons dignement de nos devoirs envers Dieu.

Nous nous en acquittons dignement, lorsque nous les remplissons avec respect et zèle; car la majesté infinie de Dieu, sa bonté immense exigent de nous que nous lui rendions l'hommage le plus respectueux, et que nous ayons le plus grand empressement pour le servir, comme il demande.

Une Sœur doit avoir éminemment la vertu de piété, c'est-à-dire que sa piété sera intérieure et sincère; autrement, elle ne serait qu'une hypocrite. Elle sera éclatante et exemplaire, parce qu'elle doit faire paraître au dehors les sentimens dont son cœur est pénétré.

Qu'est-ce en effet qu'une Sœur chargée de l'éducation des jeunes personnes? C'est une personne entre les mains de qui J.-C. a remis un certain nombre d'enfans qu'il a rachetés de son sang, et pour lesquelles il a donné sa vie, en qui il habite comme dans sa maison et dans son temple, qu'il regarde comme ses membres, comme ses sœurs et ses cohéritières; qui régneront avec lui et glorifieront Dieu par lui dans toute l'éternité. Et pour quelle fin les lui a-t-il confiées? Est-ce précisément pour les faire exceller dans l'art de bien écrire, pour en faire de grandes arithméticiennes, des savantes? Qui oserait le dire ou même le penser? Il les lui a confiées pour conserver en elles le

précieux et l'inestimable caractère de l'innocence, qu'il a imprimé dans leur âme par le Baptême, pour en faire de véritables chrétiennes. Voilà donc ce qui est le final but de l'éducation des enfans : tout le reste ne tient lieu que de moyens.

D'où il suit qu'une Sœur doit avoir un très-grand soin de les former à la religion. Ainsi elle s'appliquera, comme nous l'avons dit ailleurs, à les instruire des mystères de la foi, en particulier de ceux qu'il leur est nécessaire, de nécessité de moyen, de croire d'une manière explicite; du symbole, des vérités qui regardent la pratique, comme les commandemens de Dieu et de l'Église, les dispositions requises pour recevoir avec fruit les Sacremens.

Elle ne manquera pas non plus de leur parler des engagemens du Baptême, des renonciations qu'elles ont faites en recevant ce Sacrement, de l'estime qu'elles y doivent avoir des grâces qu'elles y ont reçues, et de ce qu'elles sont obligées de faire pour les conserver.

Elle leur expliquera ce qui concerne l'obligation d'assister aux offices divins, d'assister à la sainte messe les dimanches et fêtes, les fruits précieux qu'elles recueilleront en y assistant tous les jours, la manière de faire cette importante action, et de se tenir dans l'Église, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Elle leur apprendra quelle est la nécessité de la prière, comment et en quel temps on doit remplir ce devoir essentiel, comme le matin, le soir, et en une infinité d'autres circonstances de la vie. Elle exigera d'elles qu'elles sachent les formules ordinaires dont on se sert en priant; qu'elles les prononcent bien et distinctement, quand elles les récitent.

Elle leur enseignera comment elles rendront leurs actions méritoires en les offrant à Dieu, et lui demandant son secours pour les bien faire; comment encore elles doivent profiter des peines, des afflictions, se soumettre avec résignation à la volonté de Dieu dans la maladie et dans les autres événemens fâcheux de cette vie; s'acquitter des obligations de leur état; s'éloigner des occasions du péché; n'être jamais pour les autres des sujets de scandale, etc.

Elle leur fera bien connaître les vertus chrétiennes et morales, la foi, l'espérance, la charité, la justice, la bonté, la droiture de cœur, la sagesse, la prudence, la force, la tempérance, la modestie dans tous leurs discours et dans toute leur conduite, le respect et la soumission qu'elles doivent aux puissances ecclésiastiques et civiles, l'immortalité de l'âme, les dernières fins de l'homme, la grâce, le péché, etc.

Elle leur inspirera non-seulement une piété solide envers Dieu, et envers N.-S. J.-C., mais encore une dévotion singulière à la très-sainte Vierge, à S. Joseph, à leur saint Patron, à leur ange gardien; les instruisant sur les motifs de cette dévotion, récompensant celles qui s'y affectionneront davantage. Elle ajoutera, dans les circonstances convenables, certains traits frappans de la vie des Saints et des hommes illustres. Les bons exemples font par eux-mêmes plus d'impression sur l'esprit des enfans, que de longs discours, même les mieux raisonnés.

Enfin elle leur inculquera sans cesse l'obligation où elles sont de préférer leur salut à tout autre chose; et, par toutes ces instructions, elle formera en elles

les qualités qui font une bonne chrétienne, une bonne citoyenne, une bonne mère de famille, etc., suivant les différens états auxquels chacune sera appelée par la divine Providence.

Mais n'oublions pas d'observer ici, que c'est surtout pour bien enseigner la religion aux enfans, qu'on doit diversifier, ainsi que nous l'avons déjà dit, et simplifier les instructions, suivant leur besoin; qu'il ne suffit pas de leur faire étudier et de leur faire répéter journellement le catéchisme, mais qu'il faut encore leur en développer la doctrine par des explications qui soient claires et bien à leur portée. Si une Sœur tient cette conduite, si elle l'appuie de l'exemple de toutes les vertus; elle produira infailliblement les plus grands fruits.

Au reste, il n'est pas nécessaire d'avertir que tous les exercices de piété doivent se faire avec respect, avec modestie, avec un recueillement intérieur et extérieur. On ne doit donc alors rien permettre ni souffrir qui puisse distraire de l'application qu'on doit y donner. Il faut aussi exiger qu'à l'Église les enfans aient des livres à la main, et qu'elles y lisent toujours.

Tels sont les principaux objets dont une Sœur doit instruire les enfans. Mais, encore une fois, pourrait-elle leur donner une semblable éducation, et les former parfaitement à une vie chrétienne, si elle n'était pas elle-même remplie de tout ce qu'elle leur enseigne? Nous avons donc eu raison de dire que sa piété doit être éminente; mais, pour la rendre solide, elle ne manquera pas sans doute de prendre Jésus-Christ pour son modèle, la morale de ce divin

Sauveur pour fondement et pour principe de sa conduite. Ainsi elle méprisera les biens de la terre qui passent ; les louanges des hommes , qui n'ont aucune réalité ; les plaisirs du siècle , qui ne sont que danger et illusion.

Une Sœur manquerait à la piété en parlant de Dieu par manière d'acquit , sans goût , sans être pénétrée des vérités de la religion ; en disant , ou laissant dire la prière avec précipitation , sans pause , trop haut , sans modestie , sans respect , sans attention , en négligeant ou en faisant sans application , sans ferveur , certaines pratiques de dévotion , telles que sont de prendre de l'eau-bénite , de faire le signe de la croix , de joindre les mains , de s'incliner , de se mettre à genoux en temps et lieux convenables , surtout si c'était par honte qu'elle s'en abstint.

Exercez-vous à la piété..... Elle est utile à tout ; et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis. I. Tim. IV, 7 et 8.

Ayez grand soin de vous rendre agréable à Dieu, d'être un ouvrier qui ne rougisse point de son ministère. II. Tim. II, 15.

CHAPITRE XV.

La générosité d'une bonne Sœur.

LA générosité est une vertu qui nous fait sacrifier volontairement nos intérêts personnels à ceux du prochain , conformément à la conduite de S. Paul , qui

disait (1) qu'il n'avait *pas égard à ce qui lui était utile, mais à ce qui l'était à plusieurs, pour leur procurer le salut.*

On voit, par cette définition, que la générosité n'est pas une vertu commune et ordinaire, mais très-relevée; en effet, le sacrifice qu'elle nous inspire se fait librement, et l'objet de ce sacrifice est considérable.

Il se fait librement. On n'est pas généreux, lorsqu'on ne donne aux autres que ce qu'on est tenu de leur donner, ou autrement ce qui leur appartient. Son objet est considérable. En général, on n'est généreux qu'autant qu'on se relâche de ses droits en faveur de quelqu'un, et qu'on lui accorde plus qu'il ne peut exiger. On peut donc regarder la générosité comme le plus sublime de tous les sentimens, comme le mobile de toutes les belles actions, et peut-être comme le germe de toutes les vertus.

Appliquons à une bonne Sœur ce que nous venons de dire : il est aisé d'en inférer que la générosité lui convient, et qu'elle lui convient même d'une manière très-sublime.

Elle fait un sacrifice bien libre, un grand sacrifice, puisqu'elle se livre volontairement à un travail essentiel pour le prochain; savoir, l'instruction des enfans, surtout des enfans pauvres.

Quelle est d'ailleurs la sublimité de ses sentimens? Pour se mettre plus en état de mieux instruire, elle se consacre à Dieu dans une profession où elle renonce à tous plaisirs de la vie, même les plus légitimes; à sa

(1) 1. Cor. X, 33.

propre volonté, c'est-à-dire à sa personne même, qu'elle offre, comme en holocauste, par obéissance qu'elle promet aux Supérieurs. N'est-ce pas de sa part un sentiment admirable, un sentiment héroïque?

Elle se dévoue, non pas d'une manière momentanée, mais pour toujours, à une fonction très-excellente, très-laborieuse, très-rebutante de sa nature, et qui, loin de paraître relevée aux yeux des hommes, leur paraît au contraire abjecte et basse. Elle la regarde néanmoins comme l'unique objet de son travail, de son application continuelle, de ses soins, de ses études; et, ce qu'elle se propose, c'est d'en faire recueillir tout le fruit à ses écolières; en sorte qu'elle peut leur dire avec l'Apôtre (1) : *Pour moi, je n'ai rien que je ne donne librement, jusqu'à ma personne, pour vos âmes.* De combien de vertus la générosité n'est-elle donc pas le germe?

Expliquons encore ce qui regarde la générosité. On dit que c'est un sentiment aussi noble que la grandeur d'âme, aussi utile que la bienfaisance, et aussi tendre que l'humanité. Mais la générosité d'une bonne Sœur n'a-t-elle pas ces trois caractères?

Elle est aussi noble que la grandeur d'âme. Elle s'élève au-dessus des injures, dont elle ne se venge qu'en faisant le bien, des contradictions, des dégoûts, de l'ennui, des soins d'un travail très-assidu, en un mot de tout ce qu'il y a de plus difficile, de plus pénible à supporter pour bien élever les enfans.

Elle est aussi utile que la bienfaisance. Elle rend de très-grands services aux enfans, et pour l'âme et

(1) II. Cor. XII, 15.

pour le corps ; elle leur donne des soins continuels à cet effet : elle les forme aux vertus chrétiennes et sociales : elle leur apprend des choses très-intéressantes dont elle pourront profiter avec beaucoup d'avantages dans la conduite de leur vie.

Elle est aussi tendre que l'humanité. Elle s'applique à les rendre heureuses , soit par ses instructions , soit par ses conseils , soit par ses bons exemples : elle leur procure tous les secours dont elle est capable : elle compatit à leur faiblesse : elle les prémunit contre les mauvaises habitudes : elle leur en fait contracter de bonnes : elle corrige en elles les inclinations vicieuses , comme l'insolence , la fierté , l'orgueil , l'estime de soi-même , la paresse , l'indocilité : elle les accoutume à adoucir leurs peines par les consolations solides qu'on ne peut trouver que dans la Religion , et dont elle a le zèle de les instruire : elle supporte leurs fautes , et elle ne les réprime que lorsqu'elles le méritent : elle leur suggère les moyens de se préserver de la corruption du siècle. Elle fait toutes ces choses par la charité la plus affectueuse pour former en elle des personnes chrétiennes et des citoyennes utiles à la société.

Ajoutons que la générosité renferme le sentiment de la libéralité , mais d'une libéralité sage et raisonnable , telle que doit être celle d'une bonne Sœur ; elle doit en effet donner des récompenses aux écolières pour exciter leur émulation , les animer à bien faire , à éviter le mal ; mais elle ne doit distribuer ces récompenses qu'au mérite , avec discernement , sans acception de personne et rarement. Si elles devenaient communsés , elles deviendraient indifférentes ; et , fussent-elles

même de quelque prix , on n'en ferait bientôt plus aucun cas.

Pour avoir la vertu de générosité , une Sœur doit estimer son emploi , le remplir avec affection , sans y rien négliger ; aimer à rendre service au prochain , et à lui faire tout le bien possible ; à multiplier ses instructions , à les répandre , avec une louable profusion , soit dans les leçons générales , soit dans les leçons particulières qu'elle est quelquefois dans le cas de donner ; le faisant toujours gratuitement et sans autre motif que l'avantage du prochain et la gloire de Dieu.

Elle manquerait à cette vertu , si elle se permettait des ménagemens portés trop loin , sous prétexte que l'enseignement lui paraîtrait fatigant , ou causerait quelque altération à sa santé ; si elle cherchait plutôt sa propre utilité que l'avancement des écolières , dans l'étude qu'elle ferait pour apprendre les choses dont elle doit les instruire.

Elle pécherait encore , si elle gardait pour elle , ou pour donner à d'autres qu'à ses écolières , les récompenses qu'elle aurait reçues pour elles.

Elle pécherait enfin si elle cherchait à s'attirer des louanges , des applaudissemens , à être flattée , en un mot si elle désirait d'autres avantages que ceux auxquels est appelée toute digne Sœur des Écoles chrétiennes , c'est-à-dire l'utilité du prochain , sa propre sanctification et la gloire de Dieu.

Je n'ai pas égard à mon intérêt , mais à celui de plusieurs , pour leur procurer le salut. I. Cor. X, 33.

Pour moi , je n'ai rien que je ne donne librement , jusqu'à ma personne même , pour vos âmes. II. Cor. XII, 15.

CHAPITRE XVI.

Science et capacité que doivent avoir les Sœurs d'école pour bien enseigner la jeunesse.

QUI dit Maître dans un art ou une profession , dit un homme expérimenté , qui possède la science de cet art ou de cette profession ; autrement il ne sera Maître que de nom , sans l'être d'effet. Il perdra son temps , ce temps si précieux devant Dieu , et le fera perdre à ses écoliers , qui d'ailleurs feront , par sa faute , une dépense inutile. L'âge de la jeunesse propre pour apprendre s'écoulera , et ils n'auront rien appris , où ils sauront très-imparfaitement ; en sorte que , faute de temps ou de moyens , ils ne pourront pas y revenir. Si la doctrine chrétienne , la science du salut , fait partie de ce que ce Maître devait enseigner à ces jeunes gens , le mal est encore plus grand , parce qu'ils courent risque de se damner par l'ignorance du Maître.

Voilà donc les Sœurs d'école chargées devant Dieu de toutes ces suites fâcheuses de leur ignorance et de leur négligence : les voilà chargées de restituer les salaires qu'elles ont reçus , et de rendre compte au Seigneur du malheur spirituel de ces personnes , qui , faute d'avoir été bien instruites dans leur jeunesse , vivront et mourront dans l'ignorance de la Religion. Que ces conséquences sont terribles ! les Sœurs n'y peuvent trop penser , afin de travailler tous les jours à se perfectionner dans les différentes sciences qu'el-

les doivent enseigner, et par-là se mettre en état de le faire avec succès.

Voyons successivement quelles sont les matières dont les Sœurs d'école doivent être instruites, afin d'être en état de les enseigner aux autres.

I. Ce qu'elles doivent savoir principalement, c'est la *Doctrine chrétienne* contenue dans le Catéchisme, du Diocèse. Il faut qu'elles la sachent et l'entendent beaucoup mieux que le commun des fidèles, afin d'être en état de la bien apprendre aux enfans, en leur donnant les explications les plus aisées du Catéchisme, et en leur inspirant avec beaucoup de douceur et de force tout à la fois, l'amour de la vertu et l'éloignement du vice; la piété et la modestie dans les Églises; l'assiduité au service divin, surtout à la Paroisse; le désir d'entendre la parole de Dieu, et de recevoir les Sacremens; la méthode de s'y bien préparer et le soin d'en profiter; la manière de sanctifier toutes leurs actions, leurs travaux et leurs peines en les offrant à Dieu; l'obéissance, l'amour et le respect envers leurs pères et mères, leurs Pasteurs, les Princes, les Magistrats et autres Supérieurs; la charité envers tous, même envers leurs ennemis; le goût du chant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, auxquels le S.-Esprit invite si souvent les fidèles. Ce sera un des plus grands services qu'on puisse rendre au public, de substituer ainsi des chants de piété à la place des chansons profanes qui inondent le siècle, et qui sont pour la plupart si contraires à la pudeur et à la religion.

Comme la *politesse* contribue beaucoup à la conservation de la charité, et qu'elle est elle-même fondée sur cette vertu, et sur l'humilité, les Sœurs ne doivent pas non plus ignorer les règles de la civilité, de la bienséance, de l'honnêteté et de la modestie, afin de les enseigner à leurs élèves, conformément à leur état, à leur âge et à leur sexe. « Mais comme » la pratique instruit mieux que tous les préceptes, » il faut accoutumer les enfans à se traiter civile- » ment en paroles et en actions, et toutes sortes de » personnes, même les plus pauvres et ceux de basse » condition ; ayant soin, autant qu'il est possible, » qu'elles ne parlent jamais à qui que ce soit en ter- » mes insolens et pleins de mépris, comme si elles » étaient beaucoup au-dessus. » Si elles tombent dans cette faute, il ne faut pas manquer de les punir sévèrement par quelques humiliations.

Il ne s'agit donc pas ici de « cette civilité mé- » thodique, qui ne consiste que dans des formules » de complimens fades, et une certaine affectation » de tout faire par règle et par mesure. L'import- » tant est d'aller au principe et à la racine du mal, » et de combattre dans les jeunes gens des disposi- » tions directement opposées aux devoirs communs » de la société : une grossièreté féroce et rustique » qui empêche de faire réflexion à ce qui peut plaire » ou déplaire à ceux avec qui l'on se trouve : un » amour de soi-même, qui n'est attentif qu'à ses » commodités et à ses avantages ; une hauteur et une » fierté qui nous persuadent que tout nous est dû, » et que nous ne devons rien aux autres : un esprit

» de contradiction , de critique , de raillerie qui con-
 » damne tout , et ne cherche qu'à faire peine. Voilà
 » les défauts auxquels il faut déclarer une guerre
 » ouverte. De jeunes personnes qui auront été ac-
 » coutumées à avoir de la complaisance pour leurs
 » compagnes et à leur faire plaisir , à leur céder dans
 » l'occasion , à ne dire jamais rien de choquant contre
 » elles , et à ne point se blesser elles-mêmes facilement
 » des discours des autres : des jeunes personnes de
 » ce caractère auront bientôt appris , quand elles
 » entreront dans le monde , les règles ou le céré-
 » monial de la politesse et de la civilité. » En at-
 » tendant , lorsque les Sœurs feront lire les enfans
 » dans les livres intitulés de la *Civilité* , et en quelques
 » autres occasions particulières , elles leur feront remar-
 » quer ce qui leur convient le plus.

II. Il est nécessaire que les Sœurs sachent lire
 coulamment , d'une voix nette , unie et naturelle ,
 sans rudesse , ni lenteur , ni précipitation , en fran-
 çais et en latin , tant dans les imprimés que dans les
 manuscrits , c'est-à-dire les écrits à la main , avec
 toutes leurs abréviations , qu'elles tâcheront d'appren-
 dre par principes , et non précisément par routine
 et au hasard.

Nous pouvons assurer ici , que de savoir lire ,
 c'est une grande ressource pour le salut ; car n'y
 en a-t-il pas un grand nombre qui oublient le ca-
 téchisme , qu'on les a mis dans la nécessité d'ap-
 prendre avant leur première communion , et qui
 dans la suite manquent presque de moyens de
 l'apprendre de nouveau , faute de savoir lire ? Au
 lieu que , si elles savent lire , les Curés et les Confes-

fesseurs les obligeront à revoir de temps en temps leur catéchisme et d'autres livres de piété, si elles ne s'y portent pas d'elles-mêmes : et alors la science du salut leur sera plus facile à acquérir. De plus, à moins que l'on ne soit assez spirituel et assez intérieur pour méditer et parler à Dieu cœur à cœur, ce qui est très-rare, comment pourra-t-on s'occuper utilement pendant tout le temps de la sainte Messe et des offices divins, si l'on n'a en mains un livre français, pour soutenir l'attention et fournir des pensées à la piété?

Nous remarquerons encore, que c'est une erreur bien grande dans plusieurs pères et mères, de croire qu'il est inutile de faire apprendre aux filles à lire en *latin*. Pour les détromper, on les prie seulement d'observer que toutes les prières et les offices de l'Église se disent et se chantent en latin, et que par conséquent il est très-utile aux filles de lire en cette langue, afin de pouvoir lire et chanter les hymnes, les psaumes, et autres prières de l'Église avec les fidèles assemblés pour chanter les louanges de Dieu, et afin de pouvoir être membres des Congrégations de filles établies pour chanter l'office de la Sainte-Vierge, et imiter ses vertus plus parfaitement que le commun des Chrétiens. Ajoutons que, faute de cela, il y en a qui ont eu peine à être reçues Religieuses, parce qu'elles sont toutes obligées à la récitation du Bréviaire en latin.

III. Il faut que les Sœurs sachent bien écrire, c'est-à-dire non-seulement former de beaux caractères, mais encore suivre les règles de *l'orthographe*, qui

consiste à placer les lettres, les mots et les lignes à propos, à faire des majuscules où il convient, à observer les accens et la ponctuation.

Il est très-nécessaire aux filles de savoir écrire pour conduire leurs affaires, et s'épargner bien des frais; mais principalement si elles s'établissent dans le trafic, pour être en état de dresser des mémoires, d'écrire les lettres et les actes nécessaires pour cet effet, et de se défendre de la surprise et de la tromperie des actes qu'on voudrait leur faire accepter à leur préjudice.

IV. Il faut que les Sœurs sachent bien l'*arithmétique*. Cette science est nécessaire aux gens d'affaires et de commerce, et elle est utile à tout autre personnes : on peut même dire, qu'il y en a peu qui ne se trouvent en avoir besoin dans différentes occasions de la vie : et souvent tel a négligé d'apprendre cette science, qui n'est pourtant pas d'une grande application, qui se trouve obligé de perdre beaucoup de temps, quelquefois de faire bien de la dépense, en recourant à ceux qui la savent, et de s'en-rapporter aveuglément à leur bonne foi et à leur dextérité, même dans des comptes de grande importance.

Mais pour bien enseigner cette science, il faut la comprendre, et savoir s'exprimer clairement, comme on l'observera encore plus, en parlant de la méthode d'instruire.

Quelques Sœurs diront peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tant de science pour enseigner les filles de la campagne, et que, par conséquent, elles n'ont pas besoin de tant s'appliquer; mais nous ré-

pondrons à cela qu'il faut considérer que parmi les filles de la campagne, les unes prennent le parti du cloître, d'autres gardent le célibat dans le monde, et le plus grand nombre s'engage dans le mariage. Or, il est donc nécessaire que toutes ces différentes personnes, pour se bien conduire chacune dans leur état, aient été au moins aussi bien instruites qu'à la ville, puisqu'elles ne peuvent pas si facilement, à la campagne, trouver des personnes propres à leur rendre ce service important. Par conséquent, il n'est pas moins nécessaire d'avoir dans les villages, aussi bien qu'à la ville, des Maîtresses très-capables.

Il s'en trouverait peut-être d'autres qui diraient que quand elles auraient autant de capacité qu'on en exige d'elles, elles manqueraient de sujets pour l'exercice. On répond qu'à la vérité il se trouve ordinairement peu de sujets dans chaque village, qui aient le loisir et la commodité de se faire bien instruire; mais si peu qu'il y en ait, ne sont-ils pas dignes de tous leurs soins et de leur savoir? D'ailleurs ne voit-on pas communément que c'est le peu d'attention et de capacité de la Maîtresse qui dégoûte les enfans d'aller à l'école, et leurs parens de les y envoyer? Au contraire, c'est le progrès que font les enfans sous la main d'une bonne Sœur, qui anime les enfans et leurs pères et mères, et qui attire leurs bonnes grâces et leur reconnaissance.

Si les enfans de la campagne ont ordinairement l'esprit moins ouvert que ceux des villes, n'est-ce pas faute de le leur cultiver de bonne heure? et s'il y en a quelques-uns de stupides, n'est-ce pas

ordinairement , parce qu'on les laisse grandir sans leur parler de religion ni des autres sciences qui conviennent , parce qu'on ne les entretient que de choses basses et terrestres , et qu'on ne leur met devant les yeux que des exemples charnels et grossiers ? N'y en a-t-il pas dans les villes de semblables , et n'y en aurait-il pas davantage , si on les négligeait ?

CHAPITRE XVII.

Quelques devoirs particuliers des Sœurs.

« RIEN n'est plus négligé que l'éducation des filles , » dit M. de Fénelon ; on suppose qu'on doit donner » à ce sexe peu d'instruction. Il suffit , dit-on , qu'elles » sachent gouverner un jour leurs ménages , et obéir » à leurs maris sans raisonner. »

En conséquence , la plupart des pères et mères se contentent d'envoyer leurs garçons à l'école , pendant qu'ils négligent l'instruction de leurs filles , sous prétexte qu'elles ne sont pas nécessaires , comme les garçons , pour le commerce et la conduite des affaires domestiques. Les Sœurs signaleront leur zèle et leur charité en rendant quelques visites de politesse et d'honnêteté à ces pères et mères , ou autres chargés de l'éducation des filles , en qui elles remarqueront cette damnable négligence , pour leur remontrer avec prudence et douceur , que l'instruction et la bonne éducation des filles , dès leur tendre jeunesse , est de la dernière importance , pour les préparer à être de bonnes Religieuses , si Dieu les appelle dans le cloître ;

ou de bonnes et véritables dévotes, si elles restent dans le célibat ; ou enfin de bonnes mères de familles, si elles sont appelées à l'état du mariage, qui est le plus ordinaire pour ce sexe.

Effectivement, comme tout le monde le sait, c'est des mères que dépend la première et essentielle éducation des enfans, soit garçons, soit filles ; car, pendant que le père est occupé de sa profession et des affaires du dehors, la mère demeure au logis chargée du soin des enfans. Il faut donc qu'elle soit elle-même bien instruite, afin d'être en état d'instruire les autres, surtout ses filles, qui à leur tour deviendront mères de familles : sans cela tout va mal. Aussi, remarque-t-on tous les jours avec douleur, que la perte de tant d'enfans, le déshonneur, le trouble et le dérangement de tant de familles, ne vient que de la faute des mères vicieuses, ignorantes, grossières et mal élevées, qui, ne sachant point leur religion, n'en ont point inspiré à leurs enfans, ou qui, manquant de sentiment et d'amour de leurs devoirs, passent leur temps à caquetter et à se dissiper au dehors : d'où il arrive qu'elles négligent leurs enfans, ou ne les reprennent que par caprice et dans l'emportement.

Mais le zèle des Sœurs ne se bornera point aux filles qui sont d'âge à venir à leurs écoles ; il s'étendra encore sur les grandes, et même sur les femmes de la Paroisse, en les rassemblant dans leurs écoles, les dimanches et les fêtes, à l'heure la plus convenable, pour les instruire et les édifier par des instructions familières et insinuantes sur le catéchisme, afin de leur faire comprendre et de leur faire goûter les vérités de pratique.

Ces assemblées de piété, pour être dans l'ordre, doivent se faire par l'autorité et sous la direction de monsieur le Curé, qui, après avoir exhorté ses Paroissiennes à y assister, autant que les embarras du ménage le leur permettront, aura la charité d'y présider de temps en temps pour les animer, et en régler les exercices pour la plus grande utilité des personnes qui s'y rendront.

Les Sœurs, pour faire du fruit dans ces assemblées, auront grand soin de gagner la confiance des personnes qui les composent, en leur montrant le bon exemple en toutes choses, et en leur parlant avec affabilité, bonté et humilité; se donnant bien de garde surtout de les railler, ni tourner en ridicule, lorsqu'il s'agit de les reprendre de quelque défaut, rien n'étant plus capable de rebuter et de faire perdre la confiance que la raillerie.

Cet exercice commencera par l'invocation du Saint-Esprit. Ensuite la Sœur interrogera ses écolières sur le catéchisme, et leur fera expliquer, ou expliquera elle-même les réponses. D'où il arrivera que les grandes personnes pourront apprendre leur religion sans honte ni confusion, et que les mères ayant la satisfaction d'entendre leurs filles bien répondre, prendront goût d'envoyer leurs enfans exactement à l'école.

Après ce catéchisme, les Sœurs feront une lecture. Elles prendront pour sujet les matières les plus importantes de la religion, et les plus proportionnées à leur sexe et à l'état des assistantes, prenant garde que ces livres ne soient point d'un style trop relevé et au-dessus de la portée de leur esprit.

Pour ne pas jeter les personnes dans l'ennui et le dégoût, par une longueur outrée, on fixera la durée de ces entretiens spirituels à une demi-heure ou trois quarts d'heure au plus. On pourra prudemment y faire succéder le chant de quelques cantiques spirituels, à moins qu'on n'ait jugé à propos de s'assembler d'abord à l'église pour y chanter, surtout s'il y a une congrégation de filles, établie dans la paroisse à l'honneur de la Sainte-Vierge.

De ces assemblées naîtra le bon ordre et l'édification des familles ; parce que les filles y apprendront à respecter leurs pères et mères, à leur obéir et à conserver la paix et l'union avec leurs frères et sœurs : les femmes y apprendront à supporter patiemment les défauts de leurs maris, à les respecter, à les aimer selon Dieu, à leur obéir en ce qui est juste et raisonnable, et à gouverner chrétiennement leur famille.

De plus, ces exercices de piété contribueront beaucoup à la sanctification des dimanches et des fêtes, en occupant un temps qui n'est que trop souvent employé à la fréquentation des jeunes gens de différent sexe. Ainsi, ils sont utiles, non-seulement aux filles, mais encore aux garçons, en leur ôtant l'occasion des conversations dangereuses.

On terminera ces assemblées par une action de grâce.

CHAPITRE XVIII.

Devoirs des Sœurs envers MM. leurs Curés.

LES Sœurs doivent le respect, l'obéissance et la sou-

mission à MM. leurs Curés. La loi naturelle et les lois divines et humaines parlent trop clairement là-dessus, pour ne laisser aucun lieu. d'en douter.

La loi naturelle et la raison ne leur dictent-elles pas que tout inférieur doit dépendre de ses supérieurs, et les révéler, comme étant ses images et ses lieutenans sur terre? Sans cela, on ne verra point ce bon ordre et cette subordination admirable que Dieu a établis dans le monde : le trouble et le désordre rempliront tout l'univers, et en feront un lieu de confusion et d'horreur, comme il est dit de l'enfer.

Ces devoirs sont aussi très-bien marqués dans les Livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que le quatrième commandement du Décalogue, en ordonnant d'aimer et d'honorer les pères et mères, de leur obéir et de leur être soumis, comprend aussi tous les Supérieurs à qui les inférieurs rendront les mêmes devoirs. C'est la doctrine de l'Église : c'est celle que les Sœurs enseignent elles-mêmes dans les explications du Catechisme : elles ne peuvent donc l'ignorer. Afin de s'en instruire plus amplement, elles liront les vers. 1 et suivans du chapitre XIII de l'épître de S. Paul aux Romains : les vers. 1 et suiv. du ch. VI de l'ép. aux Ephésiens : le v. 20. du ch. II de l'ép. aux Colossiens : les v. 1, 2 et 3 du ch. II, et le v. 1 du ch. III de l'ép. à Tite : le v. 17 du ch. XIII de l'ép. aux Hébreux : les v. 13 et suiv. du ch. II, et le v. 5 du ch. V de la 1^{re} épît. de S. Pierre.

Si quelques-unes d'entr'elles disent que ces passages de l'Écriture Sainte ne parlent que des devoirs des inférieurs envers leurs Supérieurs, et non pas précisément des devoirs des Sœurs envers leurs Curés : Quoi donc, leur répondra-t-on ! est-ce que les Sœurs ne sont pas inférieures et subordonnées à leurs Pasteurs ? Elles le sont effectivement en plusieurs manières ; savoir, en qualité de Paroissiennes, de même que tous les autres habitans de la Paroisse ; et bien plus en qualité de Maîtresses d'école. Par conséquent elles sont étroitement obligées de rendre à MM. leurs Curés ces devoirs de respect et de soumission, non-seulement à l'extérieur et par *la crainte et la réprimande*, mais du fond du cœur, sincèrement et *par principe de conscience*, comme dit S. Paul : sinon elles ne seront que des hypocrites et des trompeuses.

Il est aisé de conclure de toutes ces preuves, que les Sœurs doivent en tout temps et en tout lieu, sans exception, le respect à leurs Pasteurs ; parce qu'en cette qualité de Pasteurs, ils sont toujours revêtus d'un caractère et d'une autorité respectables, qu'ainsi elles ne peuvent y manquer en aucune manière sans se rendre très-coupables ; mais que pour l'obéissance et les services, il y a des bornes qui ne s'étendent pas au-delà de ce qui concerne le bien et le bon ordre des écoles. Hors ces cas, les Sœurs ne sont pas obligées de déférer aux désirs ou aux ordres de leurs Curés, au préjudice de leurs propres intérêts. Bien plus, si elles étaient assez lâches ou assez complaisantes pour se livrer au service de leurs Curés, en

négligeant ou abandonnant leurs écoles, elles se rendraient prévaricatrices devant Dieu et devant les hommes, à moins que ce ne fût dans quelque nécessité extraordinaire et pressante (1).

CHAPITRE XIX.

Devoirs des Sœurs d'école envers les pères et mères de leurs écolières : ceux des pères et mères envers les Sœurs et même envers leurs propres enfans.

LES Sœurs ne doivent pas trouver étrange que les devoirs des pères et mères envers leurs enfans soient rapportés avec les leurs ; c'est qu'il est des occasions où les Sœurs sont dans le cas de les leur remettre sous les yeux.

Les Sœurs, pour réussir dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse, auront grand soin de se concilier la confiance et l'amitié des pères et mères par la sagesse de leur propre conduite, par le respect qu'elles leur porteront et par des démonstrations de bonne volonté pour bien instruire leurs enfans. Pour cela chaque Sœur fera de temps en temps quelques visites de civilité aux parens, pour leur faire enten-

(1) Que les Sœurs relisent souvent l'article XVI de leur Règlement, afin d'éviter de tomber dans les fautes que beaucoup d'entre elles ne commettent que trop.

dre qu'elle est charmée de partager avec eux l'important ouvrage de l'éducation de leur petite famille , pour s'informer des mœurs et du génie de leurs enfans , et leur rendre compte de la conduite qu'elle tient à l'école à leur égard , et du progrès qu'elles y font.

Quand elle s'apercevra que les pères et mères , par un amour aveugle et excessif pour leurs enfans , ne peuvent souffrir qu'on les corrige raisonnablement dans l'école , elle aura aussi , avant de faire aucune correction , la prudence de voir ces pères et mères pour les prévenir , en leur disant , par exemple , qu'elle désirerait bien de conférer avec eux , et prendre leurs avis sur la manière avec laquelle il convient de gouverner leurs enfans pour procurer leur avancement dans le bien. Les pères ou les mères ne manqueront pas de répondre à cela sur-le-champ , et de dire quelle est l'humeur et le caractère de leurs enfans , et d'ajouter , pour l'ordinaire , qu'il ne faut pas les traiter rudement , mais au contraire les prendre par la douceur. La Sœur dira que c'est bien son dessein de les traiter de la sorte , et que si après quelques mois elle voit qu'elles ne profitent pas de cette douceur , elle y mêlera un peu de sévérité , sans cependant en venir aux grands châtimens , à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires. Elle terminera l'entretien en disant à ces pères et mères , qu'elle espère que leur amour chrétien pour leurs enfans leur fera agréer sa conduite à leur égard.

Les pères et mères ne pourront qu'être très-sa-

usfaits de cette démarche , de ces ménagemens , de ces attentions des Sœurs , ou ils seront bien déraisonnables ; mais comme le plus souvent la faute vient de la part des pères et mères , il est à propos de montrer ici quels sont leurs devoirs , et comme ils doivent en agir envers les Sœurs et leurs propres enfans.

I. Lorsque les enfans viendront se plaindre qu'ils ont été corrigés , bien loin d'en paraître touchés ou attendris , ce qui ne pourrait que les exciter à la révolte , il faut qu'ils leur répondent d'un ton ferme et sec , que si elles ne l'avaient pas mérité , on ne les aurait pas traitées de la sorte , qu'ils en remercieront la Sœur quand ils la verront , et que s'ils entendent une autre fois de semblables plaintes , ils les corrigeront eux-mêmes ou les feront corriger une seconde fois. Il y a des pères et mères si judicieux , qu'ils obligent leurs enfans de porter à leur Maîtresse quelques petits présens pour la remercier de la peine qu'elle a prise de les corriger.

II. Il faut qu'ils leur inspirent beaucoup de respect et de confiance pour les Sœurs , de l'estime et de l'amour pour l'école , pour les règles qui s'y observent et les exercices qui s'y pratiquent ; qu'ils ne blâment jamais en leur présence les Sœurs , qu'ils n'en parlent jamais désavantageusement ou avec mépris , quand même elles auraient visiblement tort ; mais qu'ils les honorent en toute occasion , surtout devant leurs enfans : car si celles-ci remarquent que leurs parens ne respectent pas les Sœurs , elles se

comporteront de même à leur égard : ce qui sera un grand obstacle à leur avancement.

III. « Il faut qu'ils voient souvent les Sœurs pour » s'informer de la conduite de leurs enfans, et de » leurs progrès : qu'ils les avertissent eux-mêmes de » leurs mauvaises inclinations, qu'ils doivent mieux » connaître que tout autre : il faut qu'ils prennent » avec elles les mesures nécessaires pour les corriger » de leurs défauts, qu'ils les appuient de leur au- » torité, et qu'ils agissent en tout de concert avec » elle. On ne peut dire combien cette bonne in- » telligence des pères et mères avec les Sœurs peut » être utile aux enfans. »

Ces trois moyens font des effets merveilleux sur l'esprit des enfans ; ils les rendent dociles, respectueuses et obéissantes : ils leur ôtent l'envie de murmurer, et les font profiter visiblement de l'école, sans qu'on soit obligé de les maltraiter, ni de coups, ni de paroles.

IV. Enfin, les parens des enfans doivent aux Sœurs la récompense de leurs soins et de leurs peines. La leur refuser, c'est se rendre ingrat et injuste tout à la fois : ingrat, en dédaignant de reconnaître les services essentiels que rendent ces pauvres Sœurs, qui sacrifient leur temps, leurs talens et leur santé à l'éducation des enfans, et par-là suppléent au défaut des pères et mères dans le plus important de leurs devoirs : c'est se rendre injuste, en leur refusant le salaire le plus légitimement gagné et le mieux mérité. En effet, négliger de fournir à

vivre à des personnes retenues à leur service, qui souvent manquent du nécessaire, n'est-ce point là une injustice criante? Aussi le Saint-Esprit nous dit en plusieurs endroits : *Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail, et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous, pas même jusqu'au matin.*

V. A l'égard des enfans, les pères et mères ayant plus d'intérêt que personne à ne pas détruire chez eux par négligence ou par leurs discours peu réservés, ou leur conduite déréglée, ce que les Sœurs tâchent d'édifier dans leurs écoles, il est nécessaire qu'ils appuient par leur bon exemple les instructions que l'on donne à leurs enfans.

« Rien de si délicat que l'esprit des enfans et
 » de si susceptible de mauvaises impressions. Il
 » ne faut quelquefois qu'une parole indiscrete dite
 » en leur présence, une mauvaise action, la vue
 » d'un objet, pour leur donner des idées, qui,
 » conservées dans leur mémoire, deviennent en-
 » suite pour elles une semence de péché et de
 » mort. »

VI. Ils doivent les mettre et les tenir sur le pied de ne point sortir du logis sans permission, afin qu'ils sachent où elles sont et avec qui elles vont, de crainte qu'elles ne s'associent avec des libertines, ou même des enfans d'un autre sexe. Pour les accoutumer à aimer la maison et ne leur pas laisser prendre le goût d'une vie vagabonde : hors le temps de l'é-

cole, ils les occuperont au logis à quelques ouvrages dont elles seront capables, après leur avoir permis quelque récréation honnête chez eux, ou dehors en bonne compagnie.

VII. Ils les enverront exactement à l'école à l'heure réglée, et ils prendront garde qu'elles ne se dérangent en chemin. Que s'il arrive que, pour quelque cause raisonnable, ils aient retenu leurs enfans à la maison, ou les aient envoyées quelque part ailleurs, ce qui doit être très-rare, ils iront dire, ou du moins ils feront dire à leur Maîtresse, par des personnes assurées, les raisons d'excuses de leurs enfans.

On sait que les enfans des pauvres, surtout de la campagne, peuvent être d'un grand secours à leurs parens, et faire une partie des ouvrages qu'ils seraient sans cela obligés de faire faire par des personnes à gage : il est donc juste que ces enfans commencent à gagner leur vie ; mais il faut que ce soit sans préjudice de l'éducation chrétienne dont elles ont besoin pour apprendre à gagner le ciel. Ces services qu'elles rendent ordinairement à leurs parens, sont de conduire les chevaux ou les bœufs à la charrue, et de les garder lorsqu'ils pâturent en campagne. Mais ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne doit empêcher les enfans d'aller à l'école, du moins une fois le jour, même en été, excepté le temps de la moisson : 1° La charrue n'occupe jamais la journée tout entière : ainsi, elles peuvent aller à l'école avant d'aller aux champs, ou quand elles en seront revenues. 2° La garde des bestiaux leur

laisse aussi le loisir pour cela, surtout durant les grandes chaleurs de l'été : pendant lesquelles vers midi on les ramène au logis.

Par ce moyen, les enfans auraient le temps d'aller à l'école, et seraient à l'abri du danger prochain d'offenser Dieu aux champs par le jeu, les juremens, le larcin, et souvent par des dommages qu'elles ne seront jamais en état de réparer.

Dans les endroits où l'on ne peut se dispenser d'envoyer les enfans garder les bestiaux à la campagne, comme dans les censes et les hameaux, il serait à propos qu'elles sussent quelque petit métier, comme de faire des bas à l'aiguille, à quoi elles s'occuperaient pendant une bonne partie de la journée, employant le reste du temps à apprendre leur catéchisme, ou à lire d'autres livres de piété. L'expérience a fait voir qu'il n'y a rien en cela que de très-possible et de très-utile. On ne peut surtout trop recommander de ne jamais envoyer des garçons avec des filles garder ensemble les bestiaux.

CHAPITRE XX.

Devoirs des écolières envers leurs Maîtresses.

LES devoirs des écolières envers leurs Maîtresses peuvent se réduire à quatre principaux; savoir, le respect, l'obéissance, la confiance et la reconnaissance.

I. Les Sœurs les instruisent et leur donnent l'éducation civile et chrétienne : par-là elles suppléent au défaut des pères et mères dans une fonction de la dernière conséquence. D'ailleurs elles sont éta-

blies leurs Supérieures. Le nom de Maîtresses qu'elles portent par rapport à elles, montre assez qu'elles sont constituées en autorité sur leurs personnes. Elles sont donc comprises dans le quatrième commandement : *Père et mère honoreras* : par conséquent elles leur doivent une tendresse respectueuse.

II. *Obéissez à ceux qui sont établis pour vous gouverner*, dit le Saint-Esprit, et *ayez de la soumission pour eux, parce qu'ils veillent, comme devant rendre compte eux-mêmes de vos âmes. Soyez soumis pour l'amour de Dieu à toute personne qui a du pouvoir sur vous. Celui qui désobéit à son Supérieur résiste à l'ordre de Dieu; et ceux qui y résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation.*

On pourrait rapporter beaucoup d'autres passages qui prouvent, aussi bien que le bon sens et la raison, l'obligation étroite des élèves d'obéir à leurs Maîtresses. Tout le travail de celles-ci ne fera rien sans la docilité de celles-là. « Comme il ne » suffit pas qu'un laboureur répande la semence, » mais qu'il faut que la terre, après avoir ouvert » son sein pour la recevoir, la couve, pour ainsi » dire, l'échauffe, l'entretienne et l'humecte; de » même tout le fruit de l'instruction dépend de la » parfaite correspondance du Maître et du disciple. »

III. Il est nécessaire qu'elles aient de la confiance en elles pour profiter de leurs instructions, de leurs remontrances et de leurs corrections. Chacun sait par sa propre expérience, que c'est la confiance qui ouvre l'esprit et le cœur aux leçons d'un Maître et que, sans cela, le mérite et la capacité d'un Maître ser-

vent de peu de chose. Pourquoi ? Parce que la confiance étant une bonne opinion que l'on a des Maîtres, elle dispose l'esprit à écouter leurs leçons ; et la volonté à exécuter leurs commandemens ; et par-là elle rend docile à tout ce qui vient de leur part : au lieu que la défiance ou le défaut de confiance produit un effet tout contraire.

C'est ce qui fait voir qu'il est extrêmement dangereux et préjudiciable pour les enfans, de parler en leur présence désavantageusement et avec mépris de leurs Maîtresses, et bien plus encore d'aller les quereller, humiliér et injurier dans leur école assemblées. Quand ces excès viennent à la connaissance de MM. les Curés, ils ne peuvent trop faire pour les réprimer, parce qu'ils sont capables d'empêcher les enfans de profiter de l'école ; mais il faut aussi que les Maîtresses n'omettent rien pour gagner cette confiance.

« IV. La reconnaissance pour ceux qui ont travaillé à notre éducation fait le caractère d'un honnête homme, et est la marque d'un bon cœur. Leur exactitude et leur sévérité, dit un Philosophe païen, déplaisent quelquefois dans un âge où l'on est peu en état de juger des obligations qu'on leur a ; mais quand les années ont mûri l'esprit et le jugement, on reconnaît que ce qui nous donnait de l'éloignement pour eux, je veux dire les avertissemens, les réprimandes, et la sévère exactitude à réprimer les passions d'un âge peu prudent et peu considéré, est précisément ce qui doit les faire estimer et aimer. »

CHAPITRE XXI.

*Les Sœurs doivent parler raison aux enfans ,
et comment.*

« Il y a, dit un auteur fort expérimenté, des en-
 » fans si bien nés, d'un naturel si heureux et si
 » docile, qu'il suffit de leur montrer ce qu'il faut
 » faire, et qui, sans avoir besoin de longues leçons
 » d'un Maître, au premier signal saisissent le bon
 » et l'honnête, et s'y livrent pleinement. Vous di-
 » riez qu'il y a en eux de secrètes étincelles de
 » toutes les vertus, qui pour se développer et
 » pour prendre feu ne demandent qu'un souffle
 » léger et un simple avertissement. Ces caractères
 » sont rares, et ils n'ont presque pas besoin de
 » guides.

» Il en est d'autres qui ont à la vérité un assez
 » bon fonds, mais dont l'esprit paraît d'abord bou-
 » ché à l'instruction, soit parce qu'ils ont peu d'ou-
 » verture et d'intelligence, soit parce qu'élevés d'une
 » manière molle, et nourris dans une ignorance
 » entière de leurs devoirs, ils ont contracté un
 » grand nombre de mauvaises habitudes, qui sont
 » comme une rouille difficile à enlever. C'est pour
 » ces sortes de caractères qu'une Sœur est nécessaire,
 » et elle vient presque toujours à bout de vaincre ces
 » défauts, quand elle emploie pour cela beaucoup de
 » douceur et de patience, et qu'elle parle raison à

» ces enfans, quoique souvent elles paraissent en man-
» quer.

» J'appelle parler raison aux enfans, agir toujours
» sans passion et sans humeur, leur rendre raison de
» la conduite qu'on garde à leur égard. Il faut, dit
» M. de Fénelon, chercher tous les moyens de ren-
» dre agréables aux enfans, les choses que vous exi-
» gez d'eux. En avez-vous quelque'une de fâcheuse à
» proposer ? faites-leur entendre que la peine sera
» bientôt suivie du plaisir ; montrez-leur toujours l'u-
» tilité des choses que vous leur enseignez ; faites-leur-
» en voir l'usage par rapport au commerce du monde
» et aux devoirs des conditions. C'est, leur direz-vous,
» pour vous mettre en état de bien faire ce que vous
» ferez un jour : c'est pour vous former le juge-
» ment : c'est pour vous accoutumer à bien raison-
» ner sur toutes les affaires de la vie. »

S'il se rencontre quelque chose de nouveau et d'ex-
traordinaire dans ce qu'elles lisent, ce qu'elles entendent,
ou ce qu'elles voient, qui frappe leur curiosité, il faut
le leur expliquer d'une manière qui soit à leur portée,
et même exciter cette curiosité, si elles ne l'ont pas, en
leur déclarant souvent qu'elles feront bien d'interroger
sur tout ce qu'elles ne comprennent pas, et qu'on se
fera un plaisir de leur répondre et de leur rendre rai-
son de tout.

« Il faut toujours leur montrer un but solide et
» agréable qui les soutienne dans le travail, et ne pré-
» tendre jamais les assujétir par une autorité sèche et
» absolue.

» S'il s'agit de punition ou de réprimande, il faut

> les en rendre eux-mêmes les juges , leur faire sen-
 > tir et toucher au doigt la nécessité où l'on est d'en
 > user de la sorte , et leur demander s'ils croient qu'il
 > soit possible d'agir d'une autre manière. J'ai été
 > quelquefois étonné dans des conjonctures , où la
 > juste, mais fâcheuse sévérité du châtement, ou d'une
 > réprimande publique , pouvait aigrir et révolter des
 > écoliers , de voir l'impression que faisait sur eux le
 > compte que je leur rendais de ma conduite , et com-
 > ment ils se condamnaient eux-mêmes , et conve-
 > naient que je ne pouvais pas les traiter autrement.

> Les enfans sont capables d'entendre raison plutôt
 > qu'on ne pense, et ils aiment à être traités en gens
 > raisonnables dès l'âge le plus tendre. Il faut entre-
 > tenir en eux cette bonne opinion , et ce sentiment
 > d'honneur dont ils se piquent , et s'en servir, autant
 > qu'il est possible , comme d'un moyen universel
 > pour les amener où l'on veut.

> Ils sont aussi fort sensibles à la louange. Il faut
 > profiter de ce faible, et tâcher d'en faire en eux une
 > vertu. On courrait risque de les décourager , si on
 > ne les louait jamais lorsqu'ils font bien. Quoique les
 > louanges soient à craindre à cause de la vanité , il
 > faut tâcher de s'en servir pour animer les enfans ,
 > sans les enivrer. Car de tous les motifs propres à
 > toucher une âme raisonnable , il n'y en a point de
 > plus puissant que l'honneur et la honte ; et quand
 > on a su y rendre les enfans sensibles , on a tout ga-
 > gné. Ils trouvent du plaisir à être loués et estimés ,
 > surtout de leurs parens et de ceux dont ils dépen-
 > dent. Si donc on les caresse, et qu'on leur donne des

» louanges, lorsqu'ils font bien, si on les regarde froide-
 » ment et avec mépris lorsqu'ils font mal, et qu'on se
 » fasse une loi d'en user toujours de la sorte avec eux,
 » ce double traitement leur paraîtra raisonnable, et fera
 » sur leur esprit infiniment plus d'effet que les me-
 » naces et les punitions ; » surtout lorsqu'elles
 ont l'air de partir de l'humeur du Maître, et qu'il ne
 leur fait pas sentir la justice de sa conduite à leur égard.

« Mais pour rendre cette pratique utile, il y a deux
 » choses à observer. 1° Quand les parens ou les Maîtres
 » sont mécontents d'un enfant, et lui témoignent du
 » froid, il faut que tous ceux qui sont auprès de lui
 » le traitent de la même manière, et que jamais il ne
 » trouve à se consoler dans les caresses des gouver-
 » nantes et des domestiques ; car pour lors il est forcé
 » de se rendre, et il conçoit naturellement de l'a-
 » version pour des fautes qui lui attirent un mépri,
 » général. » Quelque porté qu'il soit de lui-même
 à s'excuser, il sent qu'il faut qu'il soit coupable, puis-
 que tout le monde le traite comme tel, qu'ainsi sa
 raison n'étant qu'un entêtement, elle doit céder à une
 condamnation si universelle.

2° « Quand le mécontentement des parens ou des
 » Maîtres contre un enfant a éclaté, ils doivent bien
 » se donner de garde de reprendre avec lui un air
 » de gaîté et de satisfaction, jusqu'à ce qu'il ait réparé
 » sa faute par un changement de conduite ; » car si
 tout ce bruit se dissipe aussitôt comme une fumée,
 il se persuadera que l'on n'a pas été véritablement
 touché de sa faute, puisqu'on l'a si tôt oubliée. Nous
 supposons que ce mécontentement a éclaté ; car, si

la réprimande n'a été faite que dans le particulier, pour ne point le charger d'une si grande confusion, les Maîtres peuvent garder à son égard leurs façons ordinaires.

Au reste, quand nous disons qu'il faut parler raison aux enfans, nous entendons qu'on leur dira des raisons tirées des principes de la religion, qu'on ne se servira jamais d'aucune feinte pour les apaiser, ou leur persuader ce qu'on veut, et qu'on ne leur dira jamais rien qui puisse flatter leur cupidité, les rebuter et les jeter dans le découragement; mais qu'on leur inspirera toujours des sentimens chrétiens d'humilité et d'espérance de bien faire. « C'est pourquoi en les » louant pour les encourager, on leur dira quelque » chose qui les retienne dans l'humilité, leur faisant » entendre que tout le bien vient de Dieu, et non pas » d'eux, et que si Dieu les laissait à eux-mêmes, ils » seraient plus imparfaits que les autres. En les blâ- » mant, on leur donnera quelque espérance qu'ils » pourront mieux faire, » pourvu qu'ils aient soin d'en demander à Dieu la grâce.

CHAPITRE XXII.

Les Sœurs doivent diversifier leur conduite selon la diversité des esprits.

COMME la charité doit être le principe et l'âme de l'emploi des Sœurs, elle doit les rendre tellement maîtresses d'elles-mêmes, par une continuelle mortification de leurs passions et de leur humeur, qu'elles puis-

sent posséder leur âme par la patience, au milieu des peines que leur causent les enfans, prendre toutes sortes de formes à leur égard, diversifier leur conduite selon la diversité des esprits et de leur caractère.

« Le premier soin des personnes chargées de l'instruction des enfans, est de bien étudier leur génie, de s'appliquer à connaître leur humeur, leur pente et leurs talens. Il y en a qui sont paresseux et engourdis, si on ne les presse fortement : d'autres ne peuvent souffrir qu'on les traite avec empire et hauteur. Il en est tel que la crainte retient, et tel au contraire qu'elle abat et décourage. On en voit dont on ne peut rien tirer qu'à force de travail et d'application; d'autres qui n'étudient que par boutade et par fantaisie. Vouloir les mettre tous de niveau, et les assujétir à une même règle, c'est vouloir forcer la nature. La prudence du Maître consiste à se régler toujours sur la disposition des enfans; et c'est ça qui rend la conduite des jeunes gens si difficile.

» Néanmoins, comme trop de liberté donne lieu à la licence, et que le trop de contrainte et de châtimens abrutit l'esprit, il faut éviter ces deux extrémités, et garder un juste milieu entre une sévérité outrée et une douceur excessive : de façon cependant, qu'à l'égard de tous, on sache allier *une force* qui retienne les enfans *sans les rebuter*, et *une douceur* qui les gagne *sans les amollir*, comme parle le Pape saint Grégoire. D'un côté, la douceur du Maître ôte au commandement ce qu'il a de dur et d'austère; d'un autre côté, sa prudente sévérité fixe

» et arrête la légèreté et l'inconstance d'un âge en-
 » core peu susceptible de réflexion et incapable de se
 » gouverner par lui-même : » car s'il faut que les
 enfans aiment leurs Maîtres, qu'ils se plaisent à l'école
 et aux exercices qui s'y font, il faut aussi qu'ils res-
 spectent et qu'ils craignent les Maîtres, dont la pensée
 seule doit leur inspirer un air sérieux et de la mo-
 destie, et les retenir dans le devoir, ou les y faire
 rentrer, s'ils en sont sortis.

« C'est donc cet heureux mélange de douceur et de
 » sévérité, d'amour et de crainte, qui procure aux
 » Maîtres l'autorité qui est l'âme du gouvernement,
 » et qui inspire aux disciples le respect qui est le lien
 » le plus ferme de l'obéissance et de la soumission :
 » de sorte, pourtant, que ce qui doit dominer de part
 » et d'autre, et prendre le dessus, c'est la douceur et
 » l'amour.

» Plusieurs Maîtres croient prendre une route plus
 » courte et plus sûre qui est celle du châtement. Il
 » faut avouer qu'elle paraît plus facile, et qu'elle
 » coûte moins aux Maîtres que ce que l'on vient de
 » leur prescrire ; mais aussi elle réussit bien moins. »

CHAPITRE XXIII.

Obligations des Sœurs d'École de suivre une bonne méthode d'enseigner.

AVANT que de faire sentir aux Sœurs l'obligation où
 elles sont d'apprendre et de suivre une bonne mé-
 thode pour bien enseigner, il faut leur donner une

idée juste , c'est-à-dire leur expliquer clairement ce que c'est que cette bonne méthode.

Par *Méthode* , on entend la règle , l'ordre , la façon ou la manière d'instruire les enfans dans les écoles.

Une bonne *Méthode* pour bien instruire , c'est une bonne manière , une façon aisée , une belle règle , un ordre naturel et judicieux pour bien instruire. C'est pourquoi l'on dit communément d'un bon Maître d'école que c'est une personne qui a une belle méthode , une bonne manière d'instruire , une façon aisée , qui enseigne par principes , avec règle et avec ordre , c'est-à-dire d'une manière claire , facile , naturelle et sans confusion. On dit , au contraire , d'un Maître qui enseigne mal , qu'il a une mauvaise méthode , une manière difficile , embrouillée et obscure pour enseigner , qu'il enseigne sans règles ni principes , soit à lire , soit à écrire , ou l'orthographe. Aussi , souvent par ce seul terme de *Méthode* bonne ou mauvaise , on exprime toute l'idée avantageuse ou désavantageuse qu'on a d'un Maître. Et de-là naissent l'estime et la confiance , ou le mépris et la défiance à son égard. Voilà une preuve toute naturelle de la nécessité d'une bonne méthode , puisqu'il en résulte l'avantage des Maîtres et celui des disciples.

I. Ainsi , une bonne méthode est nécessaire pour l'avantage des Soeurs , car si elles ont une bonne méthode d'enseigner , elles gagnent l'estime , la confiance et l'amitié des pères et mères et des enfans , et elles s'attirent toujours un grand nombre d'écolières ; elles enseignent avec bien moins de fatigue ,

et elles ont un grand agrément de voir les progrès de leurs élèves. Ainsi , leur utilité corporelle et spirituelle s'y trouvent tout à la fois : corporelle , parce qu'elles ont moins de peine ; et la spirituelle , parce qu'en s'acquittant de leur devoir , elles se font aimer de Dieu aussi bien que des hommes.

II. Les Sœurs sont encore obligées de suivre une bonne méthode pour l'avantage de leurs écolières ; parce qu'elles apprennent facilement et en moins de temps : elles comprennent mieux les choses , et elles se gravent mieux dans leur esprit et leur mémoire : le progrès qu'elles font les anime : l'estime et la confiance qu'elles ont pour une telle Maîtresse leur fait fréquenter l'école avec plaisir , et les dispose à bien recevoir ses remontrances et ses corrections , et à en profiter. Au lieu que tout le contraire arrive du défaut de bonne méthode : car les enfans se rebutent et se dégoûtent de l'étude : elles n'ont que de la répugnance pour l'école , que de l'indifférence pour leur Maîtresse et pour tout ce qu'elle leur enseigne : faute d'estime et de confiance elles reçoivent mal ses instructions et ses corrections , elles font par conséquent peu de progrès dans la science , et encore moins dans la sagesse.

Nous verrons dans la seconde partie , avec quelques détails , en quoi consiste cette bonne méthode , et quelle est la meilleure manière d'instruire la jeunesse.

CONDUITE

DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

SECONDE PARTIE.

*Des exercices qui se feront dans les Écoles;
l'ordre et la manière de les faire.*

CHAPITRE PREMIER.

*Moyens dont on doit se servir pour bien
faire l'École.*

ART. I^{er}. La Prière.—Comme tous les talens viennent de Dieu, une Sœur doit les lui demander souvent dans la prière, faire quelques communions à cet effet; invoquer souvent la protection de la très-sainte Vierge, et les secours des saints anges, leur recommander les travaux et les difficultés de son état.

ART. II. Égalité de conduite.—Une Sœur doit étudier à acquérir une parfaite égalité de conduite qui consiste à être toujours la même en tout temps et dans toutes les circonstances, à se voir toujours agir, et à ne paraître jamais différente d'un moment à l'autre. Cette égalité est d'une nécessité indispensable, si elle veut prendre un certain ascendant sur la

jeunesse et s'en faire respecter : car rien n'est plus respectable qu'une personne qui se montre toujours dans la même situation d'esprit et la même égalité d'humeur.

Celles qui ne s'appliquent pas à triompher de l'inconstance naturelle, sont ordinairement le jouet de leurs différentes passions ; aujourd'hui dominées par la tristesse, leur abord n'annonce que sévérité, elle sont inexorables sur les moindres fautes, et ne pardonnent rien : demain la légèreté des ris immodérés les distingueront du jour précédent ; dès lors moins de retenue, moins de silence, moins d'attention sur elles-mêmes ; les infractions du devoir seront comptées pour peu de chose, tout sera négligé : tels sont les pernicious effets de l'inégalité de conduite.

ART. III. Le silence.—Le silence est si nécessaire pour bien faire l'école, que son seul usage suffit souvent dans une Maîtresse pour en inspirer la pratique aux écolières : en parlant rarement et toujours bas, elle est sûre de se concilier leur attention. Le silence calme les esprits agités, ramène la tranquillité et rétablit l'ordre ; elle ne doit donc parler que pour des sujets importants et qui ne peuvent se remettre. Les avis qu'elle a à donner, les points de réglemens qu'elle doit recommander, tout cela peut se dire à la fin du catéchisme ou pendant l'examen des prières, à moins qu'elle ne juge plus à propos de le faire au commencement des principaux exercices, ce qui doit être rare.

Dans une classe où le silence n'est pas observé, il n'y a presque aucun ordre, ni attention, ni application aux devoirs, ni sagesse dans les prières ; peu

de progrès en tout ; et malgré tous les mouvemens et les avertissemens de la Maîtresse, on n'en remarque aucun heureux effet, et cela précisément parce qu'elle agit et qu'elle parle trop.

ART. IV. *Bon exemple.*—Avec beaucoup de gravité dans la conduite, d'égalité dans l'humeur, de retenue dans les paroles, une Maîtresse doit encore prêcher d'exemple : rien n'est plus puissant sur l'esprit des enfans, comme sur les hommes faits. Elle ne doit donc jamais se permettre une parole qui ne soit une leçon, une démarche qui ne soit un modèle, de quelque tempérament que soient les enfans ; insensiblement la vertu, la douceur, la sérénité d'une Maîtresse, passent dans l'âme de ses écolières ; mais pour cela il faut toujours conserver à leur égard la décence qui convient. Elle ne saurait être trop circonspecte devant les enfans : elles voient, elles écoutent tout, et souvent mieux qu'on ne croit.

Témoigner trop de bonté extérieure aux enfans, les caresser, les embrasser, etc., c'est s'avilir. Toute démonstration d'amitié trop tendre peut être pernicieuse aux enfans, et dangereuses aux Maîtresses. Un air d'affabilité, un signe de contentement, une louange donnée à propos, voilà ce qui flattera, ce qui encouragera toujours un enfant, sans l'exposer à sortir jamais des bornes du respect, effet trop ordinaire de la familiarité.

ART. V. *Vigilance sur soi et sur les écolières.*—Le respect que les enfans portent à leur Maîtresse, étant une suite de l'estime qu'elles ont pour elle, elle doit mériter ce sentiment de leur part, en ne leur

laissant rien apercevoir qui ne soit estimable. Pour y parvenir, elle a besoin de veiller beaucoup sur elle-même, afin que toute sa conduite soit un modèle à suivre : mais cette vigilance ne doit point la distraire de celle qu'elle doit avoir sur ses écolières ; elle arrête bien des fautes, qu'elles commettent ordinairement par inadvertence : pour les prévenir, il ne faut qu'un coup d'œil jeté à propos, ce qui suffit pour maintenir l'ordre. Dès qu'on est attentif à tout ce qui se passe dans une classe, tout s'y fait avec attention. Mais cette espèce de sollicitude et d'activité de la part de la Maîtresse ne doit jamais altérer en elle la tranquillité d'esprit, sous laquelle elle doit se montrer. Les écolières ne doivent remarquer dans leur Maîtresse ni agitation, ni mouvemens empressés ; moins elle s'en donnera, plus sa vigilance aura d'effet. Dès qu'elle ne perdra point ses écolières de vue, et qu'elles seront elles-mêmes persuadées qu'elles ne peuvent s'écarter du devoir sans être aperçues, cela suffira pour les tenir dans la réserve.

ART. VI. *Point d'acceptions particulières.* Comme une Maîtresse se doit tout entière à celles dont elle a la conduite, elles doivent lui être, toutes également chères. Elle ne s'attachera donc point, par préférence, à quelques-unes, en ne donnant aux autres qu'une attention superficielle : outre qu'il y aurait une vraie injustice, ce serait exciter la jalousie et donner lieu à des murmures justement fondés. Toutes les écolières ont un droit acquis aux soins de leur Maîtresse, elle leur doit donc à toutes et son temps et son application.

ART. VII. *Conformité dans l'enseignement.* — La

conformité dans l'enseignement est d'autant plus nécessaire, qu'elle intéresse tous les membres d'un même corps. Une Sœur qui quitte une classe pour en aller faire une autre, y trouvant toutes choses dans le même ordre où elle a laissé celle qu'elle faisait elle-même, continue les enseignemens avec autant de facilité pour elle, que de succès pour les enfans, lesquelles ne s'aperçoivent pas du changement de leur ancienne Maîtresse, parce que le cours ordinaire des exercices n'est interrompu par aucune innovation. Chaque chose se fait dans le temps et de la manière prescrite. Cette ponctualité d'ordre, en fixant la conduite d'une Maîtresse, détermine ses actions et fait le motif de sa tranquillité.

Quant à la manière de faire l'école, l'uniformité doit être égale partout, sans s'écarter en rien des usages reçus; ainsi mêmes signes pour les leçons, même méthode pour la lecture, écriture et arithmétique; même manière de faire le catéchisme, de dire et faire répéter les prières, d'assembler et de renvoyer les enfans; la conduite des écoles doit être pour toutes la règle invariable. Une Sœur trouvera, dans sa fidélité à s'y conformer, l'espoir de ses succès.

ART. VIII. *Assiduité à l'école.*—La présence d'une Maîtresse est d'une si grande importance pour le bon ordre d'une classe, et pour que le devoir se fasse, qu'on ne doit jamais s'en absenter que pour des raisons indispensables: on doit éviter toute occupation étrangère à l'exercice actuel, ne recevoir aucune visite qui peut se remettre à un autre temps, terminer en peu de mots avec les parens des écolières, ne point

s'amuser avec des voisins, sous prétexte de leur rendre service, ne lire, écrire rien qui puisse faire perdre l'attention qu'on doit avoir sur les écolières, prévenir même les plus légers besoins, afin de n'avoir aucun motif de s'absenter. Une Sœur zélée préférera toujours son devoir à tout autre objet. D'ailleurs, on ne peut perdre ou négliger le temps de l'école, sans se rendre coupable d'injustice envers les écolières à qui l'on doit tout son temps, et sans avoir à répondre à Dieu des punitions occasionnées par ces absences.

CHAPITRE II.

Des différens exercices que l'on fera dans les Écoles chrétiennes.

LES choses que l'on enseignera dans les écoles chrétiennes sont : les prières, le catéchisme, la lecture en français et en latin, l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe.

Le catéchisme sera expliqué tous les jours deux fois, de la manière que nous le dirons plus loin.

Les leçons de lecture se diviseront en quatre classes : la première classe où seront les écolières qui savent le mieux lire ; la seconde, celles qui commencent à lire ; la troisième, celles que l'on apprend à épeler et à syllaber ; et la quatrième, celles auxquelles on apprend les lettres.

Les écolières de la première classe liront tous les jours le matin en latin, et le soir en français. Les leçons dans les manuscrits ne se feront que le mer-

credi le matin , et celle de la Civilité le samedi aussi le matin.

Les élèves de la seconde , troisième et quatrième classe diront des leçons tous les jours le matin et le soir , excepté les mercredi et samedi après midi, où on ne fera aucune leçon de lecture.

Les écolières qui écrivent en gros et en fin , écriront de ces deux manières le matin , et en gros seulement , après midi. Celles qui commencent feront en tout temps ce qui est à leur portée.

La Maîtresse corrigera la moitié des écritures le matin , et le soir le reste , de sorte qu'elles le soient toutes , tous les jours.

L'arithmétique sera enseignée, autant que possible, tous les jours le matin , pendant une demi-heure , et si cela ne se pouvait à raison du grand nombre d'enfans , on n'en ferait que deux fois la semaine.

On fera de l'orthographe tous les jours après-midi pendant une demi-heure.

Les mercredi et samedi après-midi on fera la répétition des prières et du catéchisme que les écolières auront appris dans le cours de la semaine. On les questionnera sur les principaux Mystères ; sur les principales vérités de notre sainte Religion ; sur les mystères de notre Seigneur Jésus-Christ ; sur les Vertus théologiques ; sur les Sacremens ; sur les fins dernières de l'homme , etc. , à la suite de quoi on leur fera de nouveau l'explication du catéchisme sur le chapitre qu'on leur a déjà expliqué pendant la semaine , en leur en faisant rendre compte.

CHAPITRE III.

De l'entrée dans l'École et de l'ordre que l'on y observera dans les exercices.

QUOIQU'ON ne puisse point fixer les mêmes heures pour commencer toutes les écoles, il est bon d'avertir que l'on commence ordinairement l'école du matin à 8 heures, et celle d'après-midi à 1 heure.

On ouvrira la porte des écoles une demi-heure avant de commencer, à l'heure en usage dans les communes, afin que les écolières aient toujours une demi-heure pour s'assembler tant le matin que le soir (1).

On prendra garde qu'elles ne s'assemblent pàs en un tas dans la rue avant que la porte soit ouverte, et qu'elles n'y fassent point du bruit en criant ou en chantant.

On ne souffrira pas qu'elles s'amusement à jouer et à courir pendant ce temps dans le quartier voisin de l'école, et qu'elles incommodent, en quelque façon que ce soit, les voisins; mais on aura égard qu'elles marchent avec une telle modestie dans la rue où est l'école, et qu'elles restent ensuite devant la porte en

(1) Ce qu'on vient de dire de l'heure des écoles ne doit point empêcher les Sœurs de recevoir pendant l'été, dès le matin et sur le soir, celles des enfans qui sont occupées aux travaux de la campagne, en sorte qu'elles ne peuvent aller à l'école, qu'avant ou après le travail; au contraire, la charité exige qu'elles les y attirent dans ces jours-là, et même les Dimanches et Fêtes pour entendre l'instruction.

attendant qu'on l'ouvre, dans une si grande retenue, que ceux qui passeront en puissent être édifiés. La Maîtresse aura soin de commettre une écolière des plus sages, pour remarquer celles qui font du bruit pendant qu'elles s'assemblent, et cette écolière ne fera alors que remarquer sans parler, et dira ensuite à la Sœur ce qui se sera passé sans que les autres puissent s'en apercevoir.

Lorsqu'on ouvrira la porte, on aura égard que les écolières ne s'empresment point pour entrer en foule; mais qu'elles entrent modestement l'une après l'autre.

Les Maîtresses veilleront et auront soin que toutes les écolières, en entrant dans l'école, marchent si légèrement et si posément qu'on ne les entende pas, qu'elles prennent de l'eau-bénite et fassent le signe de la sainte-croix, et qu'elles aillent ensuite droit à leur place.

On leur inspirera d'entrer dans leur classe avec un profond respect, dans la vue de la présence de Dieu. Étant au milieu, elles feront une profonde révérence au crucifix, et salueront la Maîtresse, si elle y est; ensuite elles se mettront à genoux pour adorer Dieu, et diront la prière : *Esprit - Saint, venez en nous, éclairez nos esprits, etc.* Après l'avoir dite, elles se leveront, feront encore de même une révérence au crucifix, salueront la Maîtresse, et puis iront posément et sans bruit à leur place ordinaire.

Pendant le temps que les écolières s'assembleront, et en entrant dans la classe, elles garderont toutes un silence si exact, qu'on n'entende pas le moindre bruit, même des pieds; en sorte qu'on ne puisse pas distin-

guer celles qui entrent, ni remarquer que les autres étudient.

Étant à leur place, elles y demeureront en repos, sans en sortir pour quelque raison que ce soit, jusqu'à ce que la Maîtresse soit entrée.

Les Sœurs auront soin d'avertir que celles qui auront parlé ou fait du bruit dans la classe, pendant leur absence, seront punies, et qu'elles ne leur pardonneront point les fautes qui auront été faites contre le silence et contre le bon ordre durant ce temps.

Depuis que les écolières seront entrées dans l'école, jusqu'à l'entrée de la Sœur, celles qui savent lire étudieront le catéchisme, et si bas, qu'elles ne puissent pas être entendues des autres, et qu'on n'entende pas même aucun bruit dans la classe.

Les Sœurs auront un très-grand soin que toutes les écolières soient dans la classe avant elles, et qu'il n'y en vienne pas une seule tard, que rarement, pour de bonnes raisons et par nécessité. Elles seront très-exactes à faire observer ce point, et la Sœur avertira même les parens en recevant les écolières, qu'il faut qu'elles se trouvent tous les jours à l'heure précise, et qu'on ne les reçoit qu'à cette condition.

Les Sœurs se rendront dans leurs classes avec une grande modestie et en silence, d'un pas non précipité, mais modeste, et ayant les yeux et tout leur extérieur dans une grande retenue.

En entrant dans l'école, elles prendront de l'eau-bénite avec beaucoup de respect; et étant arrivées à leur place, elles feront inclination au crucifix, se mettront à genoux, feront le signe de la sainte-croix, et ensuite cette courte prière :

« C'est vous, Seigneur, l'auteur de tous biens,
 » qui êtes le vrai maître qui enseignez la justice aux
 » petits enfans : c'est vous qui êtes ma patience et
 » ma force ; c'est vous qui êtes ma lumière et mon
 » conseil ; c'est vous qui me soumettez le petit peuple
 » que vous avez confié à mes soins. Ne m'abandon-
 » nez pas à moi-même un seul instant. Accordez-moi,
 » pour la conduite des autres, et pour mon propre
 » salut, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit
 » de science et de piété, et surtout l'esprit de la crainte
 » du Seigneur. Ainsi soit-il. »

Puis ayant fait inclination au crucifix, elles iront à leur place.

Lorsque les Sœurs entreront dans l'école, toutes les écolières de chaque classe se leveront, et se tiendront debout jusqu'à ce que leur Maîtresse se soit mise à sa place ; celles devant qui elle passera, la salueront quand elle se mettra à genoux pour faire sa prière, et ne s'assoieront point qu'elle ne soit assise.

Depuis que les Maîtresses se seront assises à leur place, elles s'appliqueront à lire dans un livre, pour se préparer à faire le catéchisme, et demeureront dans le silence pour en donner exemple aux écolières, veillant sur tout ce qui se passera dans l'école pour y maintenir le bon ordre.

Les écoles se commenceront toujours aux heures précises, en usage dans les communes. Au dernier coup de l'heure prescrite, une écolière sonnera la cloche des écolières ; et au premier coup de cloche, toutes les écolières se mettront à genoux les mains jointes et les yeux baissés, dans une posture et un extérieur très-modestes.

Aussitôt que la cloche cessera de sonner, la récitatrice des prières commencera la prière d'un ton haut et élevé, distinctement et posément; et après avoir fait le signe de la sainte-croix, et toutes les écolières avec elle, elle commencera *Veni, Sancte Spiritus*; les autres écolières la continueront aussi comme elle, mais d'un ton plus bas, et diront aussi avec elle tout le reste de la prière, comme il est marqué dans le livre des écoles chrétiennes.

La prière étant finie, la Sœur frappera des mains; en même temps les écolières se leveront et puis déjeuneront en silence, si déjà elles ne l'ont pas fait, et la Sœur leur fera remarquer que si on ne les laisse pas déjeuner avant la prière, c'est parce qu'on ne doit pas manger avant d'avoir adoré Dieu.

Les Sœurs auront soin d'exiger que les enfans ne soient pas plus d'une demi-heure pour déjeuner.

Après quoi on les fera lire en commençant par les plus avancées, parce qu'elles peuvent être utiles aux autres et s'occuper pendant le reste de l'école; on continuera ensuite jusqu'aux plus petites auxquelles, si la Sœur ne peut pas le faire elle-même, une écolière des plus capables fera tout bas quelques répétitions des prières et du catéchisme; mais on donnera cette charge par manière de récompense.

On consacrerá environ une heure et demie pour les différentes leçons dont nous venons de parler, y compris la prière. Les Sœurs auront soin de proportionner la longueur des leçons, en proportion du nombre des écolières.

Immédiatement après les leçons de la première

classe , les élèves qui font de l'orthographe la copieront et s'appliqueront jusqu'à la fin des leçons.

Après les leçons , on fera l'explication du catéchisme pendant une demi-heure.

Le catéchisme fini , la Maîtresse donnera des leçons d'écriture pendant une demi-heure.

Après l'écriture viendra l'arithmétique dont on s'occupera pendant une demi-heure.

De l'ordre de l'école , de l'après-midi.

L'école se commencera aussi à l'heure en usage , avec la même exactitude que nous l'avons dit plus haut.

Après la prière que l'on fait en commençant la classe viendront les leçons auxquelles on donnera le même temps que le matin. Après les leçons des élèves de la première classe , on les fera étudier jusqu'au moment du catéchisme.

Les leçons finies , on demandera les réponses de catéchisme que les élèves auront apprises , et on leur en fera encore l'explication. On consacra à cet exercice une demi-heure.

Après le catéchisme , la Sœur donnera des leçons d'écriture pendant une demi-heure.

Après l'écriture on fera de l'orthographe encore pendant une demi-heure.

Dans les paroisses où les Sœurs pourront conduire les enfans à la messe , elles feront en sorte que les classes n'en souffrent pas , c'est-à-dire qu'elles aient toujours trois heures de classe à donner. C'est aux Sœurs à voir ce qu'il convient le mieux , selon les circonstances des lieux.

Dans les écoles où le nombre des enfans est si grand, qu'une heure et demie ne suffirait pas pour les leçons de lecture, les Sœurs pourront y employer deux heures, et elle ne ferait faire l'arithmétique que deux fois la semaine, sans que les élèves soient pour cela dispensées de s'y appliquer en leur particulier, tous les jours. Il en serait de même de l'orthographe, que les Maîtresses ne dicteraient et n'expliqueraient que deux fois la semaine à des jours fixés, et les jours où elles ne la dicteraient pas, les élèves seraient obligées de copier, sur un livre, la tâche qui leur serait donnée par la Sœur.

Quant à l'explication du catéchisme, comme c'est la chose essentielle et la principale des fonctions des Sœurs, celle pour laquelle surtout elles sont établies, les Sœurs ne manqueront pas de la faire deux fois par jour, une demi-heure chaque fois; et qu'elles ne prétextent pas qu'elles ont trop d'ouvrage, car il faudra plutôt omettre un autre devoir que celui-là, puisque la science de la religion doit passer avant toutes les autres.

Cet ordre que nous venons de tracer pour les différens exercices pourra paraître impraticable à certaines Maîtresses, à raison du grand nombre d'enfans qu'elles pourraient avoir; cependant il est gardé, dans toutes les écoles bien réglées et dans celles même qui réunissent un grand nombre d'élèves. Le tout dépend de la volonté de la Maîtresse, qui a soin de proportionner la longueur des leçons au temps qu'elle peut y donner; on ne doit pas craindre d'ailleurs que l'avancement pour la lecture en souffre, car si

on l'enseigne comme nous l'expliquerons plus loin ; en faisant suivre les enfans tout le temps qu'on fait lire celles de la même classe , elles apprendront infailliblement à lire, et la Maîtresse pourra en même temps soigner les autres choses qu'elle doit enseigner.

D'ailleurs, nous sommes persuadées que les Sœurs expérimentant les avantages d'un ordre dans l'école , y tiendront extrêmement et seront exactes à faire chaque chose dans son temps , sans y jamais rien changer que par une grande nécessité ; et non-seulement elles auront du mérite de faire ainsi tout par un esprit de soumission à la règle qui leur est tracée, mais encore les élèves qui seront accoutumées à la règle, faisant tout avec ordre, rempliront mieux leur devoir et en retireront plus de fruits.

Mais comme nous n'avons fait , dans ce chapitre , que tracer l'ordre des exercices sans parler de la manière de les bien faire , nous allons satisfaire à ce devoir dans les chapitres suivans.

CHAPITRE IV.

Des prières que l'on dira dans les Écoles chrétiennes ; de la manière de les bien dire ; de la posture que la Sœur et les enfans doivent tenir pendant qu'on les dira , et de quelques pratiques de piété qui se feront dans l'École.

LES prières que l'on dira le matin en commençant la classe , seront celles du Diocèse , et on dira en latin celles qu'on y dit ordinairement le soir , avant la

sortie de l'école, on dira la même prière en français. Il n'est pas permis aux Sœurs d'y rien ajouter, excepté dans un temps de calamité où on dira quelque prière à ce sujet, et quand une Sœur de la Communauté ou des environs, ou une des écolières yendra à mourir, on récitera pendant huit jours un *De profundis* pour elle.

Les prières que l'on dira avant l'école du soir sera seulement : *Esprit-Saint, venez en nous*, (1) etc.; l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

Avant de sortir des classes, tant le matin que le soir, on fera dire l'*Angelus* aux enfans; il se dira en latin le matin, et le soir en français.

Avant de commencer la prière en commun, la Sœur préparera les enfans à la bien faire, suivant cet avis du Sage : *Préparez votre âme à la prière*. Pour cela il faut leur donner une grande idée de l'action qu'elles vont faire, en les avertissant qu'elles vont parler à Dieu à qui elles doivent parler avec bien plus de respect et d'application qu'elles ne feraient au plus grand roi du monde, qui n'est que cendre et poussière devant Dieu.

La Maîtresse fera pendant les prières, aussi bien qu'en tout autre occasion, ce qu'elle veut que les écolières fassent. Pour cet effet, pendant les prières de l'entrée dans l'école, les prières du matin, du soir, à la fin de l'école, elle restera toujours debout devant son siège, dans un extérieur fort grave, fort retenu et très-bien composé, les mains jointes et dans une grande modestie, pour donner exemple aux écolières de ce qu'elles doivent faire durant ce temps.

(1) La même se dira le matin en latin, ayant celles du Diocèse.

Les écolières seront toujours à genoux, bien rangées, ayant le corps droit, les mains jointes et les yeux baissés. La Maîtresse aura égard à ce qu'elles ne remuent pas, qu'elles ne changent pas de posture, qu'elles ne s'appuient pas sur les bancs, par devant ni par derrière, et qu'elles ne les touchent pas ni ne s'assoient pas non plus sur leurs talons; qu'elles ne tournent pas la tête pour regarder autour d'elles, et surtout qu'elles ne se touchent pas les unes les autres : c'est ce qu'elles ne feront pas, si la Maîtresse a égard qu'elles aient toujours les mains jointes.

La récitatrice aura particulièrement égard de dire les prières d'un ton haut et d'une manière intelligible et très-doucement, en sorte que les autres puissent entendre fort distinctement tout ce qu'elle dira jusqu'aux moindres syllabes, et elle observera toutes les pauses.

La Maîtresse ne parlera point aux écolières ni en particulier, ni en général pendant les prières, soit pour les reprendre ou pour quelque autre raison.

Elle ne corrigera pas non plus aucune écolière pendant ce temps, pour quelque raison que ce soit. Si elle en remarque quelqu'une qui fasse quelque chose de répréhensible, et qui soit digne de châtiment, elle le différera en un autre temps : elle s'abstiendra même de tout ce qui pourrait détourner les écolières de l'attention qu'elles doivent avoir à la prière, et de tout ce qui serait capable de les distraire, comme de faire passer un enfant d'une place à une autre, etc.

Le principal soin de la Maîtresse pendant les prières sera de veiller avec un très-grand soin sur tout ce qui se passera dans l'école; elle veillera aussi sur elle-même, et beaucoup plus dans ce temps que dans au-

cun autre, pour ne rien faire mal à propos, et surtout pour ne se pas laisser aller à quelque légèreté.

Il y aura dans chaque école une écolière qui sera chargée de réciter les prières qui se feront dans l'école et qu'on nommera la récitatrice des prières : elle ne sera chargée de cet office, qu'elle ne sache parfaitement toutes les prières. Il faudra choisir celles qui sont retenues et modestes, pour ne pas causer de la distraction. Ce sera la Soeur qui fera, dans la prière du soir, un petit examen des fautes que les enfans peuvent avoir commises pendant la journée. La récitatrice sera changée toutes les semaines, et on pourra la continuer, supposé qu'il n'y en ait point d'autres qui puissent bien s'acquitter de cet emploi; elles ne le feront pas pour d'autres raisons, parce que cet office contribue beaucoup à faire que les écolières récitent bien les prières en leur particulier et qu'elles s'affectionnent à les dire dans leurs maisons avec pause et attention.

A chaque heure du jour on fera quelque courte prières qui serviront à la Maîtresse pour renouveler son attention sur elle-même et à la présence de Dieu, et aux écolières pour les habituer à penser à Dieu, pendant le jour, et les disposer à lui offrir toutes leurs actions pour attirer sur elles ses bénédictions : c'est encore la récitatrice des prières qui sera chargée de dire celle de l'heure.

Au commencement de chaque leçon, on fera quelques actes pour demander à Dieu la grâce de bien apprendre.

Pendant l'Octave du St.-Sacrement et les lundis et

mardis avant le Carême, on enverra les écolières deux à deux, les unes après les autres, dans l'Église où le St.-Sacrement est exposé, pour l'adorer. On prendra cependant garde qu'il y en ait toujours une capable de conduire l'autre.

Les jours de Quatre-Temps, après la prière du matin, on en dira une pour les besoins de l'Église, pour lesquels elle prie dans ces jours-là, pour les prêtres et autres ministres de l'Église qui doivent être ordonnés.

Lorsqu'on entendra la cloche qui annonce qu'on porte le très-saint Sacrement à quelque malade, toutes les écolières se mettront à genoux, et la Maîtresse dira haut une prière pour adorer le St.-Sacrement et pour le malade.

La prière que l'on enseigne aux petites doit être enseignée différemment qu'aux grandes ; pour prévenir leur bégaiement, on la leur fera syllaber mot à mot, et il en sera de même du catéchisme, ainsi que des principaux Mystères.

CHAPITRE V.

Des leçons en général, et des sortes de livres dont on se servira dans les Écoles.

COMME on a divisé les leçons en quatre classes, il est nécessaire de dire quels seront les livres que l'on aura dans chaque classe.

Les élèves de la première classe auront la Bible, la Civilité chrétienne, un livre latin et un manuscrit.

Celles de la seconde classe auront un Devoir du

Chrétien , ou un autre livre de ce genre ; elles commenceront aussi à lire en latin , quand on les trouvera assez affermies dans le français ; leurs leçons se diront dans l'ordre de celles de la première classe , c'est-à-dire en latin le matin , et en français le soir.

Celles de la troisième classe auront un livre d'Instruction chrétienne selon l'usage des lieux.

Enfin les commençantes qui sont dans la quatrième classe auront le premier livre qui contient l'alphabet , le Syllabaire ; c'est dans ce livre que l'on apprendra à connaître les lettres , à épeler et à syllaber.

Nous ne pouvons pas absolument désigner les sortes de livres dont on se servira dans les différentes sortes de classes , parce que les Sœurs sont obligées d'adopter ceux qui sont en usage. Mais quand il sera en leur pouvoir de donner ceux qu'elles veulent aux enfans , nous leur recommandons de choisir , de préférence à tous autres , la Bible pour la première classe , le Devoir du Chrétien pour la seconde , les Maximes chrétiennes , ou Catéchisme historique pour la troisième , enfin l'Alphabet qui est en usage.

Chaque classe de leçons aura sa place assignée dans l'école , en sorte que les écolières d'une classe ne soient pas confondues avec celles d'une autre , de sorte qu'elles soient facilement distinguées les unes des autres à raison de leur place.

Toutes les écolières de chaque classe auront un même livre , et suivront exactement les leçons qui se diront dans leur classe ; les Sœurs exigeront que ce point soit scrupuleusement observé : c'est de là

que dépend leur avancement ; et pour s'assurer que chacune le fait , elle fera signe , de temps en temps , à certaine de reprendre la leçon , sans que ce soit à son tour , et il y aura une pénitence infligée pour cette faute.

ART. I^{er}. *De la posture que les Maîtresses et les écolières doivent tenir , et de la manière dont elles doivent se comporter pendant les leçons.* — Les Maîtresses doivent être toujours assises ou debout devant leur siège pendant toutes les leçons.

Elles ne doivent point quitter leur place sans une grande nécessité ; elles trouveront cette nécessité très-rare , pour peu qu'elles y fassent attention.

Elles auront égard d'avoir un extérieur très-moderne , et de se tenir dans une grande gravité , sans se laisser aller à rien de bas , ni qui resente l'enfant ou l'écolière , comme serait de rire ou de faire quelque chose qui puisse y exciter les écolières.

Cette gravité qu'on exige des Sœurs ne consiste pas à avoir un extérieur sévère , ni austère , à faire la fâchée , ni à dire des paroles dures ; mais elle consiste dans une grande retenue , dans leurs gestes , dans leurs actions et dans leurs paroles.

Les Sœurs prendront surtout garde de ne se point familiariser avec les écolières , de ne leur point parler d'une manière molle , et de ne point souffrir que les écolières leur parlent qu'avec un grand respect.

Une Maîtresse , pour bien s'acquitter de son devoir , doit être ferme à faire ces trois choses. Premièrement , veiller sur toutes les écolières , afin de les engager à faire leur devoir , et les tenir dans l'ordre et dans le silence. Secondement , avoir en main ,

pendant toutes les leçons, le livre qu'on lit actuellement, et être exacte à suivre la lectrice. Troisièmement, faire attention à celle qui lit, pour la reprendre quand elle manque.

Les écolières doivent toujours être assises pendant les leçons, excepté celle qui lit, en lisant même dans la table de l'alphabet et des syllabes, s'il y en a, avoir le corps droit et les pieds à terre et bien rangés. Les lisantes dans l'alphabet et dans les syllabes doivent avoir les bras croisés, et les lisantes dans les livres doivent tenir leur livre avec les deux mains, sans le mettre ni sur leurs genoux, ni sur la table; elles doivent aussi avoir le visage un peu tourné du côté de la Sœur; elle prendra cependant garde qu'elles ne tournent pas si fort la tête, qu'elles puissent causer avec leurs compagnes, et qu'elles ne l'aient pas tournée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Pendant qu'une lira, toutes les autres de la même leçon suivront dans leur livre, qu'elles doivent toujours avoir en main.

La Maîtresse veillera, avec un très-grand soin, à ce que toutes lisent bas ce que la lectrice dira haut, et fera, de temps en temps, lire à quelques-unes quelques mots en passant pour les surprendre, et reconnaître si elles suivent effectivement; si elles ne suivent pas, la Sœur leur imposera quelque pénitence, ou correction; si même elle en remarque qui n'aiment pas à suivre, ou qui s'en dispensent plus facilement et plus ordinairement, elle aura égard de les faire lire les dernières, et même à plusieurs reprises, en différens temps, peu chaque fois, afin que

les autres aient aussi le temps de lire. Les Maîtresses ne changeront point de leçons, ni aucune écolière de sa classe, qu'elles ne soient assurées qu'elle pourra demeurer dans la classe où elle passera, parce qu'rien ne rebute tant un enfant, que lorsqu'elle est obligée de retourner en arrière, en repassant à une classe qu'elle a quittée.

ART. II. Des deux tables d'alphabet et des syllabes ; de ce qu'elles doivent contenir, et de la manière de disposer les écolières qui y lisent. — Dans les écoles où il y a des tables d'alphabet et de syllabes, les écolières qui n'ont encore rien appris ne se serviront pas de livre pour lire jusqu'à ce qu'elles commencent à bien épeler des syllabes de deux ou trois lettres.

Pour ce sujet, il y aura deux grandes tables attachées à la muraille. L'une des tables sera remplie de simples lettres petites et grandes, diphthongues et lettres liées ; et l'autre, des syllabes à deux et trois lettres (1).

Les bancs de celles qui lisent dans la table de l'alphabet et des syllabes n'en seront ni trop près, ni trop éloignés, afin que les écolières qui y liront puissent y voir et y lire facilement les lettres et syllabes ; c'est pourquoi on aura égard que le devant du premier banc soit au moins distant de quatre pieds de la muraille à laquelle seront attachées les tables.

Par la même raison, les écolières qui ont pour leçon la table de l'alphabet et celle des syllabes, y seront placées vis-à-vis, de sorte que s'il y a 24 éco-

(1) Le modèle de deux tables est ci-après, à la fin de la dernière partie.

lières à l'alphabet, par exemple, et douze aux syllabes, et que chaque banc contienne douze écolières, elle seront placées sur trois bancs qui seront l'un derrière l'autre; et il y aura sur chacun huit écolières, et quatre sur chacun de ces bancs, lisant à la table des syllabes, qui seront aussi placées de telle manière qu'elles puissent être vis-à-vis: on prendra à proportion les mêmes mesures, supposé que les bancs contiennent plus ou moins d'écolières, ou qu'il y ait un moindre ou plus grand nombre de lisantes à l'une ou à l'autre des deux tables. Mais dans les communes ou les Sœurs ne pourront pas obtenir les tables dont nous venons de parler, elles se serviront du livre que nous avons indiqué, où se trouvent l'alphabet et le syllabaire.

ART. III. De la manière dont on doit faire lire l'alphabet. — Toutes les écolières qui liront dans l'alphabet n'auront pour leçon qu'une ligne des petites ou des grandes lettres, et ne liront point à la ligne suivante, qu'elles ne sachent bien celle qu'elles ont à apprendre: afin cependant qu'elles n'oublient pas les lignes précédentes qu'elles auront apprises, elles suivront et diront bas, regardant avec attention les lettres que prononcera haut celle qui lit. Chaque écolière de cette leçon lira seule et en particulier, au moins trois fois, toutes les lettres petites et grandes, de la ligne qu'elle a pour leçon, une fois de suite, et les deux autres fois sans ordre, afin de ne les pas savoir seulement par routine.

Lorsqu'une écolière ne saura pas dire une lettre, si c'est la petite, la Maîtresse lui montrera la grande

qui se nomme de même ; et si elle ne sait ni l'une ni l'autre , elle la fera dire par une qui la sache bien , et quelquefois même qui ne soit pas de la même leçon ; et elle ne souffrira pas qu'une écolière nomme plus de deux fois une lettre pour une autre , comme serait de dire , *b* , *q* , *p* , pour dire *d* , et ainsi des autres.

Lorsque quelqu'une aura de la peine à retenir une lettre , il la lui faudra faire répéter plusieurs fois de suite ; et on ne la changera point de ligne , qu'elle ne sache parfaitement cette lettre aussi bien que les autres.

Quand une écolière aura appris toutes les lignes de l'alphabet , avant que de la mettre aux syllabes , elle aura pour leçon jusqu'à la fin du mois l'alphabet tout entier , dont on lui fera lire les lettres sans aucun ordre , afin de connaître si elle les sait toutes ; elle ne sera point changée de cette leçon , qu'elle ne sache toutes les lettres très-particulièrement.

Il faut remarquer qu'il est d'une très-grande conséquence de ne pas faire cesser une écolière d'apprendre l'alphabet , qu'elle ne le sache très-parfaitement ; car sans cela elle ne pourra jamais savoir bien lire , et les Maitresses qui en seront chargées dans la suite en auront bien de la peine.

Celles qui lisent à l'alphabet suivront et regarderont avec celles qui ont les syllabes pour leçon , pendant tout le temps qu'on y lira ; et celles qui lisent aux syllabes regarderont aussi à l'alphabet , et y suivront durant tout le temps de cette leçon.

Pendant toutes les leçons de l'alphabet et des syl-

labes , la Maîtresse remarquera toujours elle - même , avec la baguette , les lettres et les syllabes qu'elle voudra faire dire .

Elle aura soin que les écolières , en y lisant , prononcent bien toutes les lettres , surtout celles qu'on a quelquefois difficulté de bien prononcer , comme sont celles-ci : *b* , *c* , *d* , *e* , *f* , *g* , *h* , *m* , *n* , *o* , *p* , *r* , *t* , *x* , *z* ; elle s'appliquera même particulièrement à leur faire perdre les mauvais accens du pays , leur faisant dire *b* comme *bé* , *c* comme *cé* , *d* comme *dé* , et ainsi des autres .

M , *N* , se doivent prononcer comme *eme* , *ene* ; *x* , comme *icce* ; *y* comme *i* ; *z* se doit prononcer comme *zede* ; *æ* et *œ* comme *e* , et non pas comme si ces lettres étaient séparées , *a e* , *o e* .

Les lettres *i* et *u* peuvent être consonnes aussi bien que voyelles ; lorsqu'elles sont seules devant une ou deux autres voyelles sans consonnes , elles se nomment autrement que lorsqu'elles sont voyelles ; l'*i* consonne s'écrit avec une queue ainsi , *j* ; l'*u* consonne s'écrit avec une pointe par le bas , ainsi *v* . Ceci ne se trouve que dans le gaulois .

L'*i* consonne se prononce comme *gi* , et l'*u* consonne comme *vé* , étant à propos de les distinguer de l'*i* et de l'*u* voyelles , aussi bien dans la prononciation que dans l'écriture .

Toutes les lettres de l'alphabet doivent se prononcer très-distinctement et séparément l'une de l'autre , faisant pause entre deux .

La Maîtresse aura soin que celle qui lit ouvre bien sa bouche , et qu'elle ne prononce pas les lettres entre

ses dents (ce qui est un très - grand défaut), ni trop vite, ni trop lentement, ni avec aucun ton ou manière qui res sente l'affectation, mais qui soit très-naturelle ; elle aura égard aussi qu'aucune n'élève sa voix trop haut en disant sa leçon. Il suffit que celle qui lit puisse être entendue de toutes celles de la même leçon.

On fera aussi prononcer les lettres liées bien distinctement, et chacune séparément, comme si elles étaient effectivement séparées l'une de l'autre : pour bien dire, par exemple, ces deux lettres *ct*, il faut d'abord seulement dire *c*, et puis après une petite pause, il faut dire *t*, et ainsi des autres.

ART. IV. *De la manière de faire lire dans la table des syllabes.* — Dans la table des syllabes, on fera lire de suite comme dans la leçon des livres, et la Maîtresse marquera toujours la syllabe avec la baguette.

Les écolières de cette leçon diront au moins chacune trois lignes. Ce qui a été dit à l'égard de l'alphabet de la manière de bien prononcer, et très-distinctement toutes les lettres, se doit aussi observer en lisant les syllabes.

La Maîtresse aura égard que les écolières ne lisent pas les syllabes trop de suite, mais que faisant une petite pause entre les lettres d'une syllabe, elles en fassent aussi une plus grande entre chaque syllabe, se gardant de leur en laisser dire plusieurs trop vite et trop de suite.

Il y a trois lettres qui font quelque difficulté touchant la prononciation, qui sont le *c*, *g* et *t*. Quand le *c* se met devant un *a*, un *o*, ou un *u*, il se

prononce comme un *q* ; si ce n'est qu'il y ait une queue ou virgule dessous le *c*, en cette manière *ç* ; car pour lors il se prononce comme un *s*, aussi bien que quand il se rencontre devant un *e* ou un *i*.

De même, quand le *g* se rencontre devant un *a*, un *o*, ou un *u*, il faut le faire sonner, comme s'il y avait un *u* entre deux, et de la même manière qu'on prononce, dans le français, ces trois syllabes *gua*, *guo*, *gue*. Quand le *g* se met devant un *e*, ou un *i*, on le nomme un *g* mol, et on le prononce comme un *j* consonne : par exemple, *ge*, *gi*, on fait sonner ces deux syllabes comme les deux suivantes *je*, *ji*. Quand le *t* se rencontre avant un *i*, et que cet *i* est suivi d'une autre voyelle, on prononce le *t* comme un *c* : par exemple, dans ce mot, *prononciation*, on dit comme s'il y avait *prononciacion*, et ainsi des autres

ART. V. Du Syllabaire. — Le premier livre dans lequel les écolières apprendront à lire dans les écoles chrétiennes sera rempli de toutes sortes de syllabes françaises, *a*, *2*, *3*, *4*, *5*, *6*, *7* lettres, et de quelques mots pour faciliter la prononciation des syllabes, et on y donnera ordinairement deux pages pour leçon.

Les commençantes ne doivent pas y lire moins que deux lignes, et les autres moins que trois, selon le nombre des écolières et le temps que la Maîtresse aura pour les faire lire. Dès que quelque écolière sera mise à cette leçon, afin qu'elle puisse s'accoutumer à lire dans son livre pendant que les autres lisent, la Maîtresse aura soin de lui donner pendant que les autres liront, durant quelques jours, selon

qu'elle en aura besoin, une compagne qui lui en apprenne la manière, en suivant, et en la faisant suivre avec elle dans le même livre, tenant toutes deux ce livre, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre. Dans le Syllabaire, les écolières ne feront qu'épeler les syllabes, et ne liront point. Il sera nécessaire de leur faire bien connaître d'abord les difficultés qui se rencontrent dans la prononciation des syllabes, et qui ne sont pas petites dans le français; il faudra, pour cela, que chaque Maîtresse sache parfaitement le *Petit Traité de la Prononciation*.

Pour bien apprendre à épeler, il faut faire prononcer toutes les lettres d'un même ton et fort distinctement, en sorte qu'on puisse les entendre sonner entièrement, l'une séparément de l'autre; et faire de même prononcer les syllabes, en sorte que celle qui épelle fasse entièrement entendre, l'une tout entière et d'une manière distincte, avant de commencer à épeler la suivante; et qu'elle les dise presque autant séparément, que s'il y avait une virgule entre deux. Par exemple, pour bien épeler cette syllabe *quo*, il faut la leur faire dire en séparant, et distinguant bien chaque lettre, *q, u, o; c, a, r; t, a, r*, et ainsi du reste, et non pas vite et de suite, *quo, car, tar*; cette pratique est d'une très-grande conséquence. Il est même bien plus à craindre. Il y a beaucoup plus d'inconvénient d'épeler et lire trop vite, en disant les leçons, que trop lentement.

ART. VI. Du premier livre.—Le premier livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes sera un livre qui renferme l'alphabet et le Syllabaire, qui contient

aussi des discours suivis ; celles qui y liront ne feront qu'épeler , et on leur donnera toujours une page pour leçon.

Elles y épelleront environ chacune trois lignes au moins , selon le temps que la Maîtresse aura , et selon le nombre des écolières ; la Maîtresse aura soin que celles de cette leçon distinguent et séparent si bien les syllabes des mots les uns des autres , qu'elles ne mettent pas dans la première syllabe une lettre qui doit être dans la seconde , et ainsi des autres : par exemple , dans ce mot *déclare* , qu'elles ne disent pas *déc-la-re* , mais qu'elles disent *dé-cla-re* , et ainsi des autres mots.

La Maîtresse aura égard qu'elles prononcent toutes les syllabes d'un même mot , comme elles doivent être prononcées dans ce mot , et non pas comme on les prononcerait si elles étaient séparées l'une de l'autre , et de différens mots : par exemple , la syllabe *son* se prononce dans ce mot *personne* , en faisant sonner le *ne* , comme on l'a fait toujours sonner dans le mot *son*. Lorsque cette syllabe toute seule fait un mot qui signifie bruit , alors on n'appuie pas si fort sur le *ne*. La Maîtresse prendra garde que celles qui sont dans cette leçon prononcent les mots comme si elles les lisaient seules , sans égard ni au mot précédent ni au suivant ; par exemple , dans ce discours , *ne pensez point à ce que vous aurez à dire* : elles épelleront ce mot *point* , comme elles l'épelleraient seul et sans être suivi d'une voyelle ; et ainsi elles ne prononceront point le *t* , mais elles prononceront comme s'il y avait seulement *poïn* , nommant cependant le *t* , et toutes les lettres en cette manière , *p* , *o* , *i* , *n* , *t*.

De même , dans cet autre mot *vous* , elles nommeront toutes les lettres *v* , *o* , *u* , *s* , et elles prononceront comme s'il n'y avait point de *s* , et diront *v* , *o* , *u* , *s* , *vous* . Elles feront la même chose dans cet autre mot *aurez* , ne prononçant point le *z* ; et après avoir nommé toutes les lettres de la seconde syllabe *rez* , elles prononceront comme s'il n'y avait point de *z* , *ré* , avec un accent sur l'*é* , n'ayant point égard , dans l'un et dans l'autre de ces mots , aux voyelles qui les suivent .

ART. VII. *Du second livre.*—Le second livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes sera un livre d'Instructions chrétiennes , comme nous l'avons dit . Les écolières ne l'auront point pour leçon qu'elles ne sachent parfaitement épeler sans hésiter .

Il y aura de deux sortes de lisantes dans ce livre ; les unes épelleront et liront par syllabes , et celles qui n'épelleront pas liront seulement par syllabes .

Toutes n'auront qu'une même leçon , et pendant qu'une épellera ou lira , toutes les autres suivront . Les enfans qui seront dans ce livre épelleront d'abord l'une après l'autre ; ensuite on leur fera lire par syllabes une leçon de quatre ou cinq lignes , selon le nombre d'enfans qu'il y a dans la classe .

Toutes les lisantes dans ce livre ne liront que par syllabes , c'est-à-dire avec pause égale entre chaque syllabe , sans avoir égard aux mots qu'elles composent , par exemple , *Cons-tan-tin* , *Em-pe-reur* , *assis-ta au con-ci-le de Ni-cé-e* .

ART. VIII. *Du troisième livre.*— Le troisième livre dont on se servira pour apprendre à lire dans

les écoles chrétiennes, sera celui que nous avons désigné, c'est-à-dire le Devoir du Chrétien, ou un autre en usage.

Toutes celles qui liront dans ce livre le feront par périodes et de suite, n'arrêtant qu'aux *points* et aux *virgules*; on ne mettra dans cette leçon, que celles qui sauront parfaitement lire par syllabes sans y manquer. On donnera chaque fois deux ou trois pages pour leçon, depuis un sens arrêté jusqu'à un autre sens, un chapitre, un article, ou une section.

Les commençantes y liront environ huit lignes, et les plus avancées douze ou quinze, selon le temps que la Maîtresse aura, et le nombre des écolières.

On apprendra aussi à ceux qui liront dans le troisième livre, toutes les règles de la prononciation française, et la manière de bien prononcer parfaitement les syllabes et les mots, et de faire sonner les consonnes à la fin des mots, quand le mot suivant commence par une voyelle. La Maîtresse enseignera ces choses aux écolières lorsqu'elles liront, leur faisant remarquer toutes les fautes qu'elles commettront contre la prononciation, et en les reprenant exactement, sans en laisser passer aucune.

ART. IX. *Des voyelles et consonnes, ponctuations et accens.* — On apprendra aux écolières qui seront dans le troisième livre, à connaître les voyelles et les consonnes, et à les distinguer les unes des autres; on leur enseignera même, par raison, pourquoi on appelle les unes voyelles, et les autres consonnes; on les instruira aussi des pauses qu'il faut faire à un point seul, à deux points, à un point et virgule,

à une virgule , et à la différence et raison de ces points :

(. : ; ,)

On leur enseignera ce que c'est qu'un point interrogant (?), un point admiratif (!), les parenthèses (), la liaison (-), les deux points sur un *ē*, sur un *ī*, sur un *ü*, et les raisons pour lesquelles toutes ces choses se mettent ; les différentes abréviations, et ce qu'elles signifient ; les trois différens accens, et les raisons pour lesquelles on s'en sert, et ce que signifie *è*, *ú*, *é*. On leur enseignera aussi à numbrer le chiffre, tant français que romain, jusqu'au nombre de cent mille au moins, en toutes sortes de différentes manières.

ART. X. *Du quatrième livre.* — Le quatrième livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes sera la Bible, autant que faire se pourra, sinon un autre équivalent ; on formera les écolières qui seront dans ce livre à une bonne lecture coulante, et non-seulement on exigera toutes les choses dont on a parlé dans le précédent chapitre, touchant la bonne prononciation, et la ponctuation, mais encore on exigera qu'elles aient un bon ton, qui sert beaucoup à rendre intelligible et intéressante la lecture que l'on fait.

ART. XI. *Règles générales à observer dans la lecture, pour éviter les fautes qu'on y fait ordinairement.* — « Comme il y a une liaison et une relation » nécessaires entre l'article et le nom ; entre le nom » substantif, et le nom adjectif, entre le verbe et » l'adverbe, entre la préposition et ce qui suit, ainsi

> qu'il sera expliqué, il faut, en lisant, joindre l'*ar-*
 > *ticle* au *nom* dont il est l'article, l'*adjectif* au *subs-*
 > *tantif*, le *verbe* à l'*adverbe*, la *préposition* à ce
 > qui suit, afin que celui qui écoute comprenne tout
 > d'un coup ce que celui qui lit veut lui faire en-
 > tendre. Or, pour peu que celui qui lit fasse de
 > pause, entre des mots qui doivent être joints en-
 > semble, l'auditeur ne comprend point la pensée
 > du lecteur.

> Cependant quand on dit qu'il faut joindre de
 > près ces différens termes, on ne prétend pas qu'il
 > faille les prononcer comme s'ils n'en composaient
 > qu'un seul; > car il faut que l'auditeur puisse dis-
 > tinguer que ce sont des mots différens. L'esprit de
 > règle est donc, que quand on lit ces mots, ils soient
 > liés ensemble de plus près qu'avec les autres mots
 > de la même phrase qui les précèdent et qui les sui-
 > vent; par exemple, dans cette phrase: *La vertu con-*
 > *sommée conduit infailliblement au ciel*: tous ces mots
 > ensemble ne composent qu'un sens: il n'y a là ni
 > point ni virgule: ainsi il ne faut faire aucune pause.
 > Comment donc appliquer dans la lecture de cette
 > phrase la règle ci-dessus? Le voici. Joignez ensemble
 > de près ces deux mots *la vertu*, qui sont l'article et
 > le nom: joignez-y aussi *consommée* qui est l'ad-
 > jectif du nom *vertu* substantif: joignez de près en-
 > semble les deux mots suivans *conduit infaillible-*
 > *ment* qui sont le verbe et son adverbe: de même
 > joignez ensemble *au ciel* qui sont la préposition et ce
 > qu'elle demande après elle, pour faire ce qu'on ap-
 > pelle le *régime*. Lisez donc cette phrase de la ma-

nière dont la voici écrite : (*La vertu consommée*) (*conduit infailliblement*) (*au ciel*) ; et cela de manière que vous ne fassiez pas de pause , puisqu'il n'y a ni point ni virgule ; mais que , sans précipitation ni confusion , vous joigniez les mots ensemble , tant soit peu plus près qu'avec les autres qui sont hors de leur parenthèse.

Il faut dire la même chose de deux noms *substantifs* qui se suivent dans le discours , parce que le second dépend du premier ; exemple : *Je lisais un livre de piété* : ces mots *livre de piété* sont deux noms substantifs qui se suivent. Or , si en lisant cette phrase , je fais la moindre pause entre ces mots *livre de piété* , l'auditeur comprendra que je veux seulement lui faire entendre que *je lisais un livre* , au lieu que mon intention est de lui dire que *je lisais un livre de piété* : ainsi , dans ce cas , il ne comprendrait pas d'abord ma pensée.

Comme on ne parle point sans faire quelques pauses , plus ou moins grandes , qui servent à distinguer les choses que l'on dit , il faut aussi faire des pauses dans la lecture : les plus petites sont marquées par des virgules : celles qui sont un peu plus longues par un point avec la virgule , ou par deux points : les longues par un point. Mais les plus longues , c'est lorsqu'après le point on recommence une autre ligne , quoique la précédente ne soit pas entièrement achevée. C'est à quoi ne prennent pas garde la plupart des jeunes gens , parce qu'ils lisent sans entendre ce qu'ils disent.

On aura soin aussi qu'ils n'augmentent et ne di-

ou des mots, comme ils font quelquefois, surtout en répétant la dernière syllabe des mots, pour la joindre à la première syllabe du mot suivant, comme si l'une servait de liaison pour aider à passer à l'autre : *ex. Dominus tecum benedicta tu, etc.*, qu'ils disent ainsi : *Dominus us, tecum cum, benedicta ta, tu, tu, etc.* D'autres répètent même le dernier mot tout entier, en forme d'écho, ce qui est une très-mauvaise habitude, qu'ils ont jusque dans la conversation, et qui la rend très-désagréable.

Pour guérir ces défauts, il faut accoutumer les enfans de bonne heure à faire sentir tous les accens, à articuler syllabe par syllabe, les prononçant d'un ton ferme, surtout les mots d'une syllabe, et toutes les consonnes qui commencent ou finissent les mots. C'est un excès dont il sera aisé de les faire revenir ensuite pour prendre un juste milieu.

Il faut leur apprendre que, pour ne point tomber dans ces inconvéniens, il est nécessaire, quand on lit haut, de ne point prononcer un mot, qu'on n'ait déjà lu des yeux le mot suivant, pour connaître s'ils dépendent l'un de l'autre, auquel cas il faudrait les joindre de près : comme aussi pour voir si ce mot qui suit n'est pas bien long, afin de conserver assez d'haleine pour le prononcer tout entier ; sans être obligé de le couper en deux, comme il arrive quelquefois : enfin pour voir s'il faut prendre un ton final ou non.

On fera bien remarquer aux enfans qu'il y a des voyelles, des diphthongues et des consonnes

qui sont quelquefois muettes, c'est-à-dire qui ne sonnent pas du tout, ou très-peu, ou qu'il faut faire sonner différemment, selon les différens mots où elles se trouvent, ou avant lesquels elles sont placées. On leur fera prendre garde aussi qu'il y a beaucoup de ces lettres qu'on ne prononce pas dans la conversation, mais qu'il faut faire sentir dans le discours grave et soutenu, c'est-à-dire en parlant en chaire ou au barreau, ou en lisant devant une assemblée, surtout des vers ou pièces de poésie.

Les Maîtresses doivent se rendre attentives des yeux et des oreilles pour remarquer quand les enfans manquent contre ces règles, afin de les en reprendre à propos. Avant de quitter celle qui vient de lire sa leçon, il est bon de lui faire observer encore les fautes qu'elle a faites, afin qu'elle les évite dans la suite. On lui montrera encore ce qu'elle devra préparer pour la leçon suivante.

« Il est aussi nécessaire que la Sœur étudie » avec attention les différens défauts de langage » ou de prononciation qui sont particuliers à cha- » que province, et quelquefois même aux villes » qui se piquent le plus de politesse, pour les faire » éviter aux enfans, ou pour les en corriger. » On ne peut dire combien ces premiers soins leur » épargneront de peine dans un âge plus avancé. »

Il faut leur apprendre aussi que quand elles auront à faire la lecture d'un chapitre, d'une leçon, d'un article, etc., il faut toujours commencer par lire le titre, minuent point le nombre des lettres, des syllabes

d'un ton plus bas que celui qu'on veut donner au corps de la lecture. Que si l'on doit commencer la lecture par le milieu d'un chapitre, et dont on aura déjà lu ce qui précède, il faut rappeler le titre du chapitre, et même du livre, à peu près en cette sorte : *Suite du chapitre second du livre premier de l'Imitation de Jésus-Christ* : puis le titre du chapitre d'un ton encore plus bas : *Des humbles sentimens qu'il faut avoir de soi-même*. Après quoi l'on prend le ton naturel qu'on veut tenir.

On aura soin que quand elles lisent, elles ne portent point le livre trop près des yeux, à moins qu'elles n'aient la vue basse, et qu'elles ne le tiennent pas non plus appuyé sur le bas de leur estomac : mais qu'elles le soutiennent des mains à une distance raisonnable, tenant le corps droit de même que la tête.

ART. XII. — « Il y a des règles particulières à observer dans la lecture du latin, comme dans celle du français. Voici les principales qui font voir la différence qu'il y a entre ces deux langues ; pour le reste elles se ressemblent. »

1° « Toutes les lettres se prononcent dans le latin, même les consonnes finales avant les mots qui commencent par des consonnes ; exemple : *Pater noster, qui es in caelis*. » Il faut excepter le *h*, qui n'est point d'usage en France d'aspirer dans un grand nombre de mots, comme *hyems, hymen, inhabilis, inhæreo, exhalo, exhortor*. L'usage est de ne pas prononcer le *c* dans *sanctus*, ni dans ses composés ; mais on le prononce dans *sanctio*.

2° L'*e* dans le latin est toujours ou fermé ou ouvert.

L'*e* est fermé quand il termine une syllabe ; exemple : *Domine, docere, tenere*. Ces *ee* se prononcent dans ces mots , comme dans *bonté, piété, célébré*, dont les *e* sont fermés , et ont le son que donne l'accent aigu dans les *e* français. Dans le premier de ces mots latins l'*e* finit le mot entier , *Domine*. Dans le second mot l'*e* finit la seconde et la troisième syllabe, *do-ce-re* ; et dans le troisième mot l'*e* finit les trois syllabes dont il est composé *te-ne-re*. Quelques-uns remarquent que l'avant-dernier *e* des infinitifs de la troisième conjugaison dans la langue latine est un peu ouvert ; exemple : *Legere, lire*.

L'*e* ouvert est celui qui se trouve avant une consonne dans une même syllabe ; exemple : *Oreb, dilectus, effatum, vellem, nomen, ergo, esset*, dont voici les syllabes séparées : *O-reb, di-lec-tus, ef-fa-tum, vel-lem, no-men, er-go, es-set*. La consonne qui suit ces *e* fait naturellement ouvrir la bouche pour les prononcer.

On trouve l'*e* fermé et l'*e* ouvert dans chacun de ces mots *preces, leget, ferre, velle*.

3° La syllabe *en* se prononce toujours d'un ton fort, surtout à la fin des mots ; exemple : *amen, nomen, lumen*. Cependant un grand nombre de personnes la prononcent comme dans les mots français *mein* et *plein*, c'est-à-dire comme s'il y avait un *i* entre le *e* et le *n* ; lorsque cet *n* est suivi d'un *s* final, par exemple , *potens*, qu'ils prononcent *poteins*. Ils prononcent de même *mendax, intendentes*, et semblables, comme s'ils étaient écrits *meindax, inteindentes*.

Pour ce qui est de la syllabe *em*, elle retient tou-

jours sa prononciation forte et naturelle ; exemple : *Joannem , hyems , exemplar*.

4° La syllabe *in* a un son clair , lorsqu'elle fait un mot , ou que dans un même mot elle est suivie d'une voyelle ou d'un *h* qui ne s'aspire pas : ex. *Inungo , inhabilis* ; lorsqu'elle fait partie d'un mot avant une consonne , il est d'un usage assez commun qu'elle s'y prononce d'un son plus faible , plus obscur et nasal , et presque dans ce mot *intérêt* : ex. *Interim , indè , relinquo*.

Il semble que la syllabe *im* devrait avoir toujours une prononciation forte , comme dans *immitto , immissio*.

Dans les mots où l'*u* est suivi d'un *m* ou d'un *n* : ex. *Dominum , dederunt* , il faut prononcer comme si c'était un *o* plein , *Dominom*.

Dans ces mots *cunctus , tunc , nunc* , l'usage commun est d'y prononcer l'*u* comme dans les mots français.

5° Le *ch* se prononce avant toutes les voyelles comme le *c* rude ou le *k* : ex. *Charitas , cherubim , chirurgus , chorus* , que l'on dit comme s'il y avait *karitas , kerubim* , etc. De même dans *Christus , Chrysostomus* , prononcez *Kristus , Krystomus*.

6° Le *g* est rude dans tous les mots où il est suivi d'un *a* , d'un *o* , d'un *u* , ou d'un *n* : ex. *Fuga , lego , fulgur , agnus , magnificat , Agnes* latin ; mais il se prononce comme un *j* consonne avant l'*e* et l'*i* : ex. *Lege , legi*.

Si le *g* est suivi de cette diphthongue *ua* , comme dans ces mots *lingua , linguam* , la syllabe se prononce comme s'il était écrit *lingoua , lingouam*. S'il est suivi

de *ui* et de *ue*, comme dans *languent*, *linguis*, on ne fait sentir que les diphthongues *ue* et *ui*; et s'il est suivi de *uo*, comme dans *languor*, on ne prononce que l'*o*, *langor*.

7° Les Latins aspiraient autrefois le *h* partout, comme nous faisons encore dans *heu*, *hem*, *hems*, *hæreo*, *hic*, *hæc*, *hoc*; mais dans la plupart des autres, on ne l'aspire plus aujourd'hui : ex. *Homo*, *honor*, *humor*, où on ne le fait guère sentir que dans les mots français *homme*, *honneur*, *humeur*.

8° Le *q* est toujours suivi de la voyelle *u*. Quand, après cet *u* il a un *a*, le *q* prend le son gros et rempli d'un *e* avec un *o* : ex. *Quatuor*, *qualis*, *quantus*, prononcez *couatuor*, *coualis*, *couantus*. Si cet *u* est suivi d'un *e* ou d'un *i*, il est d'usage de donner au *q* le son d'un *c* seulement : ex. *Questio*, *quis*, *quinque*, *quæsumus*; que l'on prononce *cuestio*, *cuis*, *cuique*, *cucæsumus*, comme nous prononçons en français *cuir*, *cuirasse*; mais si cet *u* est suivi d'un *o* ou d'un autre *u*, le premier *u* est absolument muet, et le *q* se prononce comme un *k* : ex. *Quoniam*, *equos*, *equus*, *equum* : prononcez *koniam*, *ekos*, *ekus*, *ekum*.

On voit par-là que ces cinq syllabes *qua*, *que*, *qui*, *quo*, *quu*, se prononcent en latin comme si elles étaient écrites ainsi, *coua*, *cue*, *cui*, *ko*, *ku*, observant de ne jamais faire qu'une syllabe de chacune des trois premières, de même que des deux dernières, et de ne prononcer qu'un *u* dans les mots où il s'en trouve deux après le *q*.

9° Quand cette syllabe *ti* est suivie d'une voyelle, on la fait sonner comme la syllabe *si* : ex. *Martia-*

lis, nuptiæ, patiens, quoties, vitiis, contritio, litium. Excepté quand *ti* est précédé d'un *s*, ou d'un *x* : ex. *Christianus, Eucharistia, quæstio, mixtio.* On trouve ces deux manières de prononcer le *ti* dans ce mot *justitia*.

10° Quand le *x* est précédé d'un *e* qui commence le mot, et qu'il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, il est d'usage de l'adoucir et de le prononcer comme un *gz* : ex. *Examen, exaudi, exemplum, exilium, exul, exhortor*, comme s'il y avait *egzamen, egzaudi*, etc. Partout ailleurs il a la prononciation forte *cs* : ex. *Axis, dixit, sexus, uxor, fax, lex, nix, nox, nux, exclamo, Xaverius, Xistus*; comme si ces mots étaient écrits ainsi : *Acsis, dicsit*, etc.

11° Les voyelles composées en latin sont *œ, œ, au, uo, uu* : en voici des exemples dans ces mots, *ætas, pæna, aurum, quod, quum, equus*. Les deux premières se prononcent comme un *e* simple, la troisième comme un *o* long, la quatrième et la cinquième comme un *o* simple, et la sixième comme un *u*.

12° Les diphthongues latines sont *eu, ia, ua, ue, ui* : les voici dans ces mots, *euge, alleluia, quas, quem, quis*. La première se prononce comme l'*e* muet en français; les autres mouillent la première lettre, et la joignent à la seconde dans l'unité de la syllabe.

13° Quand il se trouve dans un mot latin deux consonnes de la même espèce, comme deux *cc*, il faut les prononcer toutes les deux : ce qui ne se fait pas ordinairement en français. Ainsi, lisez et pronon-

cez ces mots, *peccavi, surrexit, immissio, tollo*, etc., en faisant sonner les deux *cc*, les deux *rr*, les deux *mm*, les deux *ss* et les deux *ll*.

14° Dans les mots où il y a une voyelle, surtout un *e* suivi d'une autre voyelle, comme dans *Deus, meus, Deo, meo, mea, meum*, un mauvais usage assez commun les fait prononcer comme s'il y avait un *i* entre ces deux voyelles, *Deius, meius, Deio, meio, meia, meium*. On tombe encore souvent dans le même défaut, en prononçant d'autres mots, où il se trouve deux voyelles de suite : ex. *Israel, Michael, sabaoth, tuo*, comme s'ils étaient écrits *Israiel, Michaiel, sabaioth, tuio*.

Pour corriger cette mauvaise prononciation, il faut accoutumer les enfans à séparer ces syllabes, et à dire, *De-us, me-us, Isra-el*, etc.

Dans ces mots *Israel, Michael, sabaoth*, remarquez qu'il faut passer légèrement sur l'*a*, et ne pas l'allonger, comme font plusieurs.

Si on lit dans des livres où les accens ne soient pas marqués avec cette exactitude, voici quelques règles générales de la bonne prononciation, pour les personnes qui ne sont pas obligées de savoir au juste les règles de la quantité.

1° Il faut appuyer fortement sur toutes les monosyllabes, soit qu'ils soient brefs ou non : ex. *Si, pax, sed, vel, ut*.

2° Il faut appuyer un peu sur la première syllabe des mots de deux syllabes, quand même elle serait brève : ex. *Deus, meus, suus*.

3° Une voyelle avant une autre voyelle est ordinairement brève : ex. *Defuit, cornua, cordium*.

On a dit *ordinairement*, parce qu'il y a quelques mots où cette voyelle est longue : ex. *Archelaus*, *Isaias*.

4° Les diphthongues impropres ou voyelles composées, *ao*, *eu* sont longues ; ex. *Aurum*, *euge*.

5° Une voyelle est longue lorsqu'elle se rencontre avant les lettres *x* et *z*, comme dans *examen*, *dilexi*, *azotus*, et ordinairement avant plusieurs consonnes ; ex. *Infunde*, *Tertullus*.

ART. XIII. *De la Civilité chrétienne*. — Lorsque les écolières sauront parfaitement lire dans le français, on leur apprendra à écrire, et on leur enseignera à lire dans le livre de la Civilité chrétienne.

Ce livre contient tous les devoirs des enfans, tant envers Dieu qu'envers leurs parens, et les règles de la bienséance civile et chrétienne ; il est imprimé en caractère gothique, plus difficile à lire que les caractères français.

On n'épellera point et on ne lira point par syllabes dans ce livre ; mais toutes celles à qui on le donnera liront toujours de suite et par pause.

ART. XIV. *De la lecture dans les manuscrits*. — Les écolières de la première classe liront dans des manuscrits qu'elles se procureront, si la Sœur n'en a point.

Les élèves y liront l'une après l'autre et viendront deux à deux et tour à tour près de la Sœur selon le rang qu'elles tiennent dans le banc où elles sont assises, en sorte que toutes celles d'un même banc viennent de suite, et puis celles du banc qui suit ou qui est derrière.

La grandeur des leçons sera proportionnée au temps que l'on aura.

ART. XV. De l'émulation qu'il faut mettre pour la lecture. — Comme il n'y a que l'émulation qui puisse rendre les progrès sensibles dans la lecture, on peut employer avec succès les moyens suivans :

1° Tous les mois, ou même tous les quinze jours, on fera un examen des meilleures lectrices de la classe; on indiquera à cet effet ce qu'il y a de plus difficile dans le français et le Psautier; on donnera à cet exercice tout l'intérêt dont il peut être susceptible, afin de le faire goûter et désirer aux écolières.

2° Celles qui liront non-seulement par pauses et sans faire aucune faute, mais d'une manière sentimentale, donnant à la lecture le ton qui lui convient, seront dispensées de suivre la leçon; aussitôt qu'elles auront lu, elles s'occuperont à écrire ou à chiffrer, selon l'ordre qu'elles en auront reçu de la Maîtresse. Cette distinction sera très-propre à piquer les autres écolières d'émulation, afin de pouvoir jouir du même avantage.

En réitérant cet exercice de temps à autre, on adjuera toujours le privilège d'exemption à celles qui liront le mieux; et l'on fera rentrer dans l'ordre des lisantes à l'heure, celles qui se laisseront surpasser par leurs concurrentes. Pour peu qu'on sache aimer cette pratique, et faire valoir les distinctions que procure l'application, on formera d'excellentes lectrices.

C'est dans cet examen que l'on fera rendre compte des accens, et des diverses ponctuations (, ; . . ! ?).

CHAPITRE VI.

DE L'ÉCRITURE.

De ce qui concerne l'écriture en général.

IL est nécessaire que les écolières sachent très-parfaitement lire , tant le français que le latin , avant de leur faire apprendre à écrire ,

Si cependant il arrive qu'il y en ait qui aient atteint l'âge de douze ans , et qui n'aient pas encore commencé à écrire , on les pourra mettre à l'écriture , pourvu qu'elles sachent bien et correctement lire dans le français , et qu'on juge qu'elles ne viendront pas assez long-temps à l'école pour apprendre suffisamment à écrire ; c'est à quoi les Sœurs auront égard.

Des choses particulières dont on se sert dans l'écriture.

ART. I^{er}. *Du papier.* — La Sœur aura soin que toutes les écolières aient toujours du papier blanc dans l'école , et pour ce sujet les engagera d'en demander à leurs parens , au plus tard lorsqu'elles n'auront plus que six feuillets blancs à leur papier ; elle aura égard qu'elles apportent , au moins chaque fois , une demi-main de bon papier , et qu'il ne soit ni gros , ni trop gris , ni trop dur ; mais qu'il soit blanc , bien sec et bien collé , surtout qu'il ne prenne pas faci-

lement l'encre , ce qui est un grand défaut et un très-grand empêchement à écrire : il ne suffira pas non plus qu'aucune écolière apporte du papier sans être cousu , ni qu'il soit plié en quatre , il faut que les feuillets soient cousus de toute leur grandeur.

Enfin , elle aura soin que les écolières tiennent toujours leur papier fort propre , sans être brouillé et plié par les coins ; il y aura dans l'école un coffre ou une armoire dans laquelle on mettra tous les papiers et les ustensiles de l'école.

Les officières de l'écriture , qui donneront et reprendront les papiers les uns après les autres , auront soin de le faire avec ordre et en silence , et prendront garde de ne les pas mêler les uns dans les autres.

ART. II. Des plumes , du canif et de l'encre. — La Sœur obligera celles qui écrivent à avoir toujours au moins deux grandes plumes à l'école , afin qu'elles puissent toujours écrire avec une , pendant qu'on taillera l'autre.

Elle prendra garde que les plumes ne soient ni trop menues , ni trop épaisses , mais rondes , fermes , claires , sèches ; elle aura égard que les plumes des écolières soient bien nettes , et non pas pleines d'encre , rongées par le bout , ou rognées trop courtes , qu'elles ne les mettent point à leur bouche , et ne les laissent point traîner.

On engagera les écolières déjà avancées dans l'écriture de se procurer , si elles le peuvent , chacune un canif , afin que la Maitresse puisse les apprendre à tailler leurs plumes.

On fournira de l'encre aux écolières , ou elles se

la fourniront, selon l'usage des lieux. Il y aura, autant qu'il sera possible, des cornets de plomb ; on en mettra un entre deux écolières. La Maîtresse aura soin qu'on y mette de l'encre quand il en sera besoin, et que celles qui ont soin des papiers nettoient les cornets une fois la semaine, le dernier jour après la classe.

La Maîtresse aura soin que les écolières prennent de l'encre discrètement en trempant seulement le bout de la plume, puis la secouant légèrement dans le cornet, et non à terre.

ART. III. *Des exemples.* — Les exemples qui se donneront aux écolières, se donneront sur des feuilles volantes, et les Sœurs n'en écriront point sur leurs papiers, non plus que des grandes lettres capitales, ou des traits au commencement de leurs pages. Ce point est de conséquence.

Toutes les exemples en lignes seront des sentences de la sainte Écriture ou des maximes chrétiennes, tirées des saints Pères, ou des livres de piété.

Les Maîtresses ne donneront aucune exemple que celles dont nous venons de parler, et s'appliqueront surtout à celles de la sainte Écriture, qui doit faire une plus forte impression et plus facilement toucher les cœurs, comme étant la parole de Dieu.

Les exemples de celles qui écrivent en ligne doivent être de trois différens caractères : les unes de gros caractère, les autres de moyen, et les autres dernières en fin posé.

ART. IV. *Des transparens et papiers brouillards.*
— On ne donnera des transparens qu'à celles qui ne

pourront point écrire droit d'elles-mêmes. Les Maîtresses examineront celles qui pourront en avoir besoin, et elles ne s'en serviront que le moins qu'il sera possible.

Le transparent est une feuille de papier rayé par lignes en largeur, selon la proportion qu'elles doivent avoir; il se nomme transparent, parce qu'étant mis sous le feuillet sur lequel on écrit, les lignes rayées paraissent à travers ce feuillet, et servent à régler les lignes qu'on écrit.

Autant que possible, chacune de celles qui écrivent aura dans son papier un feuillet ou deux de gros papier qui prenne l'encre facilement, pour mettre sur la page qu'elle aura écrite, afin de la pouvoir sécher sans être brouillée; il se nomme papier brouillard, à cause de l'usage qu'on en fait.

ART. V. De l'écriture et de la manière de l'enseigner. — L'écriture ordinaire, enseignée dans les écoles, est la coulée.

On observera plusieurs ordres de celles qui apprennent à écrire.

Le premier ordre sera de celles qui apprennent à bien tenir la plume et leur corps, et à faire les deux mouvemens droit et circulaire. Les Sœurs ne s'appliqueront à l'égard de celles-là qu'à prendre garde qu'elles tiennent bien leur plume, leur corps et leurs mains et qu'elles fassent bien ces deux mouvemens. Il est très-important que les écolières ne commencent pas à écrire, qu'elles ne tiennent bien leur plume et qu'elles aient le libre mouvement des doigts.

Le second ordre sera de celles qui, sachant les choses dont nous venons de parler apprennent à faire

les lettres suivantes : *m*, *n*, *u*, *t*, *i*, et qui pour cet effet doivent faire ces lettres jusqu'à ce qu'elles donnent à ces lettres le bon plein qu'on leur aura appris à donner, la forme qui leur convient, qu'elles fassent les liaisons nettes, et qu'elles soient bien placées. La Sœur ne les fera passer au troisième ordre, que lorsqu'elles feront bien ces choses.

Le troisième ordre sera de celles qui apprendront à faire les lettres suivantes : *o*, *e*, *c*, *d*, et les autres lettres de l'alphabet, mais en commençant par celles indiquées, ensuite prenant toujours les moins difficiles, et en n'en donnant de nouvelles à faire, qu'autant qu'elles font bien les premières.

Le quatrième ordre sera de celles qui outre qu'elles se perfectionneront dans les choses que doivent apprendre celles des ordres précédens, s'appliquent à donner aux lettres la situation et l'égalité qu'elles doivent avoir dans une même ligne.

La Maîtresse enseignera aux élèves les principes de l'écriture, et en particulier ceux des nouvelles lettres qu'elle leur donnera à faire, et ne leur permettra pas d'en faire d'autres qu'elles ne donnent à celles-là les principes exigés.

La Maîtresse donnera des exemples qui contiennent les lettres que l'élève doit apprendre à faire, et elle les changera tous les mois ordinairement, et extraordinairement chaque fois qu'une élève apprendra à faire de nouvelles lettres.

On diminuera l'écriture, c'est-à-dire qu'on ne fera écrire en moyen que quand l'élève formera bien les lettres en gros.

Le caractère moyen dispose à bien écrire le fin. une chose à laquelle on doit bien faire attention, c'est qu'il ne faut pas permettre aux élèves qui apprennent à écrire en fin, de faire de petites lettres d'abord, mais exiger un caractère moyen, puis on leur en permettra de plus fins.

Nous avons dit que l'écriture sera corrigée pendant une demi-heure; mais les écolières emploieront environ une heure à l'écriture. S'il arrive que quelques écolières ne viennent plus à l'école que pour peu de temps, et qu'elles aient besoin d'écrire plus longtemps que les autres, pour apprendre suffisamment à écrire, on pourra leur accorder d'écrire pendant l'école, hors le temps des prières et du catéchisme, pourvu qu'elles sachent tellement lire dans le français, dans le latin et dans la Civilité, qu'elles ne puissent profiter en rien, qu'elles lisent à leur tour dans toutes les leçons, et qu'elles fassent aussi à leur tour les répétitions du catéchisme.

ART. VI. *De la manière d'apprendre à bien tenir le corps.* — La Sœur prendra garde que les écolières aient toujours le corps le plus droit qu'il leur sera possible, et qu'elles ne le penchent vers le papier et sur le côté gauche qu'autant qu'il le faut pour qu'elles puissent voir les caractères qu'elles forment; il faut qu'elles aient le corps un peu tourné et dégagé sur le même côté. La Sœur leur fera garder exactement toutes les autres manières qui regardent la posture du corps, selon les règles de l'écriture.

Elle aura égard surtout qu'elles ne tiennent pas leur bras droit trop éloigné du corps et qu'elles n'appuient

point leur estomac sur la table, car outre que cela est de très-mauvaise grâce, cette posture pourrait leur causer de grandes incommodités. Pour bien faire tenir le corps, la Maîtresse posera elle-même l'écolière dans la posture qu'elle doit tenir, et chaque membre à l'endroit où il doit être. Quand elle les verra changer de posture elle aura soin de les y remettre.

ART. VII. De la manière d'apprendre à bien tenir la plume et le papier. — La seconde chose dont une Sœur doit avoir soin dans l'écriture, est d'apprendre à bien tenir la plume et le papier; et ce soin est de conséquence, parce que les écolières n'ayant pas été d'abord formées à bien tenir leur plume, n'écriront jamais bien.

Pour apprendre la manière de bien tenir la plume, il faut disposer la main de l'écolière et lui mettre la plume entre les doigts.

Les trois premiers doigts tiennent la plume; le majeur descendant jusqu'à l'ouverture de la taille du côté droit; l'index, mollement allongé sur la plume, descendra jusque vis-à-vis la racine de l'ongle du doigt majeur; le pouce ayant son toucher du côté gauche, appuiera en face la dernière articulation du doigt index. L'office des deux derniers doigts annulaire et auriculaire sera de soutenir et porter en glissant le poids de la main, conjointement avec l'avant-bras et le bec de la plume. La partie supérieure de la plume doit passer entre la racine et la première articulation de l'index. A l'égard des deux derniers doigts qui doivent être dessous la plume, il serait à propos de les leur faire lier pendant quelque temps dans la situation qu'ils

doivent avoir et autant qu'elles en auront besoin. Pour ce qui regarde la manière de bien tenir le papier, il faut qu'il soit posé droit; la Maîtresse y aura beaucoup d'égard, parce que le papier étant de travers, on fait ordinairement les lignes de travers, et le corps ne peut pas être dans une bonne situation, ni les lettres ne peuvent pas être si bien formées.

La main gauche doit tenir le papier du bout des doigts, vis-à-vis de la main qui écrit, et elle sert à avancer et à reculer le papier. La main droite en écrivant, ne glissera que depuis vis-à-vis de l'estomac jusque vis-à-vis de l'épaule droite, doucement et sans contrainte.

ART. VIII. De la manière de former à bien écrire.

— Dès qu'une écolière commencera à écrire et sera dans le deuxième et troisième ordre d'écriture, la Maîtresse lui enseignera à bien former les lettres par où il faut commencer quand il faut soulager et lever la plume, ce qu'il faut faire à plusieurs reprises; ensuite elle leur fera concevoir la manière de bien faire toutes ces choses, afin que les écolières puissent tout-à-fait remarquer et bien prendre la forme des lettres; elle aura soin de leur conduire la main de temps en temps, et autant de temps qu'elle jugera qu'elles en auront besoin, et ne le fera qu'à celles qui seront dans le premier et second ordre.

Elle les laissera écrire seules quelque temps, après leur avoir conduit la main et leur avoir enseigné la manière de former les lettres, et regardera cependant de temps en temps ce qu'elles auront écrit.

Elle les exercera ensuite et les aidera à bien faire les

liaisons d'une manière dégagée, en soulageant tant soit peu la plume du côté du pouce, et prendra garde qu'elles le fassent toujours de même.

Elle aura aussi égard, quand les écolières écriront, qu'elles ne serrent et n'éloignent point trop les lettres ni les lignes, et dès qu'elles seront mises dans le second ordre d'écriture, elle leur donnera un transparent, afin de les habituer à écrire leurs lignes droites, et prendra garde qu'elles placent le bas du corps des lettres sur la ligne du transparent.

Elle ne leur en laissera pas cependant user continuellement, mais elle le leur retirera de temps en temps, leur laissant faire cinq ou six lignes sans s'en servir, afin qu'elles s'accoutument insensiblement à écrire droit d'elles-mêmes et sans ce secours. Celles qui écrivent en lignes ne se serviront de transparens que le moins qu'il leur sera possible.

La Maîtresse ne permettra pas que les écolières écrivent autre chose que ce qui est sur leur exemple.

ART. IX. Du temps auquel la Maîtresse taillera les plumes des écolières, du temps et de la manière d'apprendre aux écolières à les tailler. — La Maîtresse taillera les plumes des écolières, lorsqu'elles en auront besoin, pendant le temps de l'écriture seulement.

Pour cet effet, les écolières qui auront besoin de faire tailler leurs plumes, auront soin de les mettre devant elles, afin que la Maîtresse venant pour corriger leur écriture, les puisse apercevoir, et en les recevant, elles feront une inclination. Elles ne discontinueront pas d'écrire pendant que la Maîtresse taillera leurs plumes.

Quand quelque écolière voudra apprendre à tailler les plumes , la Sœur lui montrera la manière de le faire ; elle la fera venir près d'elle , et lui fera remarquer tout ce qui est nécessaire pour le bien faire , et le fera en cette manière :

1° Elle se servira pour cela d'une plume neuve , et enseignera à l'écolière la manière d'arracher le poil sans la déchirer , et de la redresser si elle est courbée ; 2° la manière de la tenir entre les doigts ; 3° la manière d'ouvrir le tuyau de la plume par le bout , tant sur le dos que sur le ventre ; 4° la manière de tenir la plume pour la fendre ; 5° avec quoi et de quelle manière il la faut fendre ; 6° combien elle doit être fendue ; 7° de la manière de la vider , et que , pour le faire , il faut se servir de la pointe du canif ; 8° que pour l'expédier , il faut que les deux angles de la plume soient égaux , et que pour l'écriture posée , le côté du pouce soit plus gros et plus long , et l'autre plus délié et plus court ; 9° la manière de l'ouvrir , combien l'ouverture doit être longue et profonde , par quel endroit de la lame du canif elle se doit faire ; 10° la manière de décharger le bec de la plume , et de la couper par le milieu de la lame ; 11° comment on doit tenir le canif pour la couper , si on doit le tenir droit ou couché ; 12° enfin , qu'il ne faut pas la couper sur l'ongle du pouce gauche , sur la table , ou sur du bois , mais sur le dos du tuyau d'une autre plume , qu'on fait entrer dans celle qu'on taille. La Maîtresse expliquera ensuite à l'écolière tous les termes dont on se sert dans la taille des plumes , comme , par exemple , ce qu'on appelle angles , carnes et le reste , et le lui fera répéter.

La Maîtresse, pour bien faire comprendre , retenir et pratiquer aux écolières toutes les choses qui regardent la manière de bien tailler la plume , taillera elle-même une plume neuve pendant trois jours en présence de l'écolière , et lui fera entendre tout ce qu'elle fait pour la tailler , et pourquoi elle le fait , et lui en fera aussitôt après tailler une autre , en lui disant tout ce qu'il faut faire , et la manière de le bien faire ; elle la redressera lorsqu'elle manquera en quelque chose , et elle fera cela environ pendant huit jours.

ART. X. De la manière de visiter celles qui écrivent , et de corriger leur écriture. — Il est nécessaire que la Maîtresse visite chaque jour toutes celles qui écrivent , et même plusieurs fois les commençantes , et qu'en les visitant elle remarque si les plumes de celles qui les taillent sont bien taillées , si leur corps est dans la posture dans laquelle il doit être ; si leur papier est droit et s'il est net ; si elles tiennent bien leur plume , et si elles ont des exemples ; si elles écrivent autant qu'elles le doivent ; si elles s'appliquent à bien faire ; si elles n'écrivent point trop vite ; si elles font leurs lignes droites ; si elles posent toutes leurs lettres dans une même situation et dans la distance convenable ; si le corps de toutes les lettres est d'une même hauteur et d'un même caractère , et si elles sont nettes et bien formées ; si les mots et les lignes ne sont ni trop serrés , ni trop éloignés. Elle corrigera chaque fois l'écriture de la moitié de celles qui écrivent , et ainsi elle la leur corrigera à toutes , tant le matin qu'après midi , sans y manquer.

Elle ira derrière toutes , l'une après l'autre , et , pour ce sujet , il y aura quelque espace entre les tables ; elle se mettra du côté droit de celles qu'elle a à corriger et lui fera remarquer tous les défauts qu'elle fait en écrivant , tant dans la posture du corps que dans la manière de tenir la plume et de former les lettres , et dans toutes les autres choses qu'elle doit remarquer quand elle les visite , et qui sont exprimées ci-dessus et dans le Traité des principes.

Lorsqu'en corrigeant elle parlera de jambages , de corps de lettres , de séparations , distances , de hauteur , largeur , rondeur , et demi-rondeur plein et délié , petit caractère , gros caractère , etc. , elle leur expliquera tous ces termes , chacun en particulier , et en demandera ensuite l'explication , en disant , par exemple : Qu'est-ce qu'on appelle jambages ?

Elle aura soin que les écolières soient attentives lorsqu'elle corrigera leur écriture , leur marquant par un petit trait de plume les principales fautes qu'elles auront faites , et prendra garde , dans le commencement , de ne leur faire remarquer que trois ou quatre fautes , dans la crainte de les brouiller , si elle leur en marquait un plus grand nombre , et de leur faire oublier ce qu'elle leur aurait enseigné , par la confusion que mettrait dans leur esprit le grand nombre de fautes dont on les aurait reprises.

Lorsqu'elle corrigera ainsi l'écriture , elle fera remarquer aux écolières comment elle fait des syllabes ou lettres , pour les corriger et afin qu'elles s'appli-

quent ensuite à les former de même ; les ayant faites au haut , ou à la marge de leur papier ; elle leur fera faire une ligne de chaque lettre ou syllabe qu'elle leur aura corrigée , et deux lignes de chaque mot ; et si elles n'ont pas assez de temps pour faire le tout ce jour-là , elle les chargera d'achever le lendemain avant que de commencer à copier leur exemple ; et même, si elles ne réussissent pas encore après cela , elle les obligera de n'écrire que ces lettres , syllabes ou mots auxquels elles manquent une ou deux fois de suite, pendant tout le temps qu'elles ont pour écrire. La Maîtresse , en corrigeant l'écriture des écolières , n'écrira sur le papier aucune ligne ni aucun mot de plusieurs syllabes , il suffira qu'elle fasse la lettre que l'écolière aura mal faite ; et si elle a manqué dans la liaison , qu'elle écrive les deux lettres liées , ou la syllabe tout au plus.

Pendant qu'elle visitera et corrigera l'écriture de quelqu'une des écolières , elle prendra garde d'avoir toujours toutes les autres en vue ; et pour cet effet , elle lèvera de temps en temps la tête pour regarder tout ce qui se passera dans la classe ; et si elle trouve quelqu'une en faute , elle l'avertira , en lui faisant signe : elle veillera particulièrement sur celles qui en auront plus de besoin , c'est-à-dire sur les commençantes et sur les négligentes : elle aura égard surtout dans ce temps-là que rien n'échappe à ses yeux.

Elle prendra aussi très-particulièrement garde à celles qui font les deux mouvemens droit et circulaire , si leur plume ne sort point de leurs doigts ,

et elle la leur remettra en la manière qu'elle doit être, leur faisant connaître ce qu'il faut qu'elles fassent pour l'y retenir; si, en faisant les mouvemens, elles ne portent point leur bras, au lieu d'allonger seulement les doigts, et les plier; si elles ont plus de peine à faire aller les doigts que le bras; si le pouce agit toujours le premier; si elles ne font point ces mouvemens à main posée; si elles n'appuient point en les faisant, au lieu de les faire avec légèreté. Elle leur fera connaître les défauts qu'elles peuvent commettre en ces choses et les moyens de s'en corriger, en leur montrant comme il faut qu'elles plient et allongent leurs doigts, comme elles doivent écrire d'un bout de leur papier à l'autre, sans faire changer la main droite de position, afin que la plume reste toujours sur son plein naturel.

A l'égard du mouvement droit, elle prendra garde si elles le tirent droit du haut en bas, et si elles ne tiennent point les doigts trop roides, mais si elles les plient autant qu'il le faut pour les bien faire, et si elles tiennent toujours la plume sur le plein sans la varier, tant en montant qu'en descendant; et à l'égard du mouvement circulaire, si elles le commencent par bas et par haut avec la même facilité, aussi bien de droite à gauche, et si elles ne tiennent point leurs doigts trop roides, et le bras collé à la table. Elle verra de temps en temps former ces deux mouvemens à celles du premier ordre, afin de connaître par elle-même les défauts dans lesquels elles tombent à l'égard de toutes choses ci-dessus; de leur donner en même temps les moyens de s'en corriger et les leur faire employer sur-le-champ.

La Maîtresse fera remarquer à celles du deuxième et troisième ordre, ainsi qu'à celles du quatrième, tous les défauts qui regardent la manière de former les lettres; si, par exemple, un *b* que l'écolière aura fait, est trop penché d'un côté ou d'autre; s'il n'est pas trop courbé ou bossu; s'il n'a pas toutes ses dimensions, c'est-à-dire s'il n'a point ses hauteurs; s'il n'a point la largeur qu'il doit avoir dans la boucle ou dans le bas; s'il manque de quelqu'une de ses parties, si les pleins ou les déliés ne sont pas où ils doivent être. Elle en usera ainsi à l'égard de toutes les autres lettres, elle leur marquera tous les défauts qu'elles auront commis à la formation de ces lettres, avec un trait de plume en chaque endroit; par exemple, si le *b* est trop penché du côté droit, elle le marquera en cette manière *℄*; s'il est trop penché du côté gauche, elle le marquera ainsi *∩*. Elle fera encore remarquer aux écolières, tous les défauts qu'elles ont pu faire à l'égard des liaisons; si elles n'en ont point fait où il en fallait faire; si elles en ont fait où il n'en fallait point; si elles ne les commencent point en un autre endroit de la lettre qu'à celui d'où elles doivent sortir; si elles ne montent pas trop ou assez haut; si elles ne sont pas trop déliées, ou trop grosses; si elles sont en serpentant lorsqu'elles doivent être circulaires; si elles sont droites lorsqu'elles doivent être circulaires; si elles ne tiennent pas leur plume comme on la doit tenir pour les faire; si elles la tournent au lieu de la soulager.

Pour facilement et très-bien faire concevoir à

celles qui écrivent les défauts de leurs lettres et liaisons, la Maîtresse, après le leur avoir fait remarquer, leur demandera ce qui manque à la lettre ou à la liaison, et pourquoi l'une ou l'autre ne sont pas bonnes. Ensuite elle donnera à la lettre ou à la liaison que l'écolière aura mal faite, la forme qu'elle doit avoir, en formant l'une et l'autre sur la lettre ou la liaison que l'écolière aura formée et aura mal faite; puis elle leur demandera pourquoi celles qu'elle a réformées sont bien, et qu'est-ce qu'il y avait qui n'était point dans la lettre de l'écolière; et fera ensuite une lettre ou deux liées au-dessus, entre les lignes, et leur en fera faire quelqu'une de même, et remarquera comment elles la formeront.

Lorsque la Sœur aura enseigné ou corrigé quelque chose à une écolière dans les trois premiers ordres, elle ne l'abandonnera pas aussitôt, mais elle lui fera faire ce qu'elle lui aura enseigné, ou les lettres qu'elle lui aura corrigées; la Sœur étant présente et la regardant faire, tant pour voir si elle tient la plume comme elle lui avait montré, que pour voir si elle commence bien les lettres, et si elle fait bien ce qu'elle lui a enseigné, afin de lui dire à quoi elle manque; car si elle la quittait d'abord, cette écolière perdrait le souvenir de tout ce qu'elle lui aurait dit ou enseigné, outre que cela contenterait les parens; parce que les enfans ne manqueraient pas de dire que la Sœur leur a montré en les faisant écrire devant elle, et leur a mené la main, et ainsi du reste.

Si l'écolière manque dans la situation des lettres,

c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont pas bien proportionnées, la Sœur tirera deux traits de plume droits, sur tout l'endroit de la ligne où l'écolière a manqué, l'un depuis la base de la dernière lettre qui est bien située, et l'autre sur le haut du corps de la lettre, et lui fera ensuite connaître en quoi consiste le défaut de situation et quelles sont les lettres qui ne sont pas bien situées; la Sœur en usera de même quand les jambages ne seront pas d'égale hauteur, ou d'égale situation. Pour corriger le défaut de distance entre les lettres, elle fera connaître la distance qu'il devait y avoir entre la lettre précédente et la suivante, et ensuite fera un trait de plume tiré du haut en bas, à l'endroit où devait être posé le premier membre de la lettre suivante, qui est ou trop serré, ou trop éloigné de la précédente.

Pour corriger le défaut de distance entre les lignes, elle fera trois corps de lettres tenant ensemble, sur la marge du papier, entre les lignes qui sont ou trop éloignées ou trop serrées, pour faire remarquer à l'écolière quel espace il doit y avoir entre les deux lignes. La Maîtresse fera, par exemple, trois *ooo*, tenant ensemble l'un sur l'autre. Pour faire acquérir de la légèreté et corriger le défaut de hardiesse dans l'écriture, la Maîtresse prendra garde que les écolières ne pèsent point sur leur papier, et qu'elles ne fassent que le toucher légèrement du bout de la plume sans presque le sentir, et qu'elles n'écrivent point avec une trop grande lenteur; elle leur fera remarquer que ce défaut vient de ce qu'elles ont les bras comme collés sur la table, de ce qu'elles ne font point plier leurs

doigts, et ne leur donnent point le mouvement qu'ils doivent avoir, ou de ce que leur corps est trop penché, ou même courbé sur la table.

Pour faire qu'une écolière se corrige de ses défauts, si elle est lente, il faut l'engager à écrire vite, sans appuyer son bras sur la table, posant dessus seulement l'extrémité des deux doigts qui soutiennent, sans avoir égard si elle forme les lettres ou les mots bien ou mal, ne se mettant en peine que de lui faire acquérir de la hardiesse et du dégagement.

Si c'est une écolière qui soit naturellement vive, il ne faut que lui dresser la main, le bras et le corps; et après lui avoir enseigné ce qu'elle doit faire, la laisser écrire elle-même, la retenant cependant et la modérant si elle est trop active.

Pour faire acquérir de la liberté et du dégagement à toutes sortes d'écolières, la Soeur leur apprendra la manière de bien passer d'une lettre à une autre, comme d'un *i* à un *f*, d'un *c* à un *l*, d'un *o* à un *i* sans reprise et sans quitter la plume; et pour corriger le défaut qu'elles pourraient avoir commis en toutes ces choses, qui regardent tant la hardiesse que le dégagement, elle fera elle-même, en leur présence, ce qu'elle veut qu'elles fassent pour se corriger, et leur fera faire en suite ce qu'elle vient de faire, et ce qu'elles avaient mal fait.

Ces dernières recommandations sur la vitesse dans l'écriture ne s'appliquent qu'à l'expédiée; car pour la posée, il faut aller doucement, afin de donner tous les principes voulus.

CHAPITRE VII.

De l'Arithmétique.

IL y aura dans l'arithmétique des élèves de différens ordres ; les unes apprendront la numération, les autres l'addition, ou la soustraction, ou la multiplication, ou la division, etc., selon qu'elles seront avancées.

On aura soin dans l'arithmétique, comme dans toutes les autres sciences, d'aller par degrés, c'est-à-dire de ne pas faire faire l'addition aux élèves qu'elles ne sachent la numération : il en sera de même des autres règles.

On n'apprendra l'arithmétique qu'à celles qui seront dans le quatrième ordre d'écriture.

Pour enseigner l'arithmétique, la Sœur se tiendra sur son siège ou debout, et dictera la règle qu'elle veut qu'on fasse dans chaque classe ; elle apprendra d'abord la manière de la faire, et quand elle l'aura expliquée suffisamment, elle en dictera une autre et en fera faire l'opération aux écolières de cette classe.

Pendant le temps qu'une écolière fera la règle de sa leçon, la Maîtresse lui fera plusieurs questions touchant cette règle, pour la lui mieux faire concevoir et retenir ; et si elle se sert de termes que l'écolière n'entende pas, qui soient des termes de l'art, elle les lui expliquera tous, et les lui fera répéter avant de passer plus avant. La Maîtresse interrogera aussi de temps en temps quelques autres écolières de la même leçon, pour reconnaître si elles sont attentives, et si elles la comprennent. Si celle qui fait la règle manque en quelque chose la Maîtresse fera signe à une autre de la même

leçon, ou d'une leçon supérieure, de la reprendre, ce qu'elle fera en disant haut ce que l'autre aura dit mal, et s'il n'y a point de leçon supérieure à celle-là, ou qu'aucune écolière ne puisse pas bien dire, la Maîtresse le dira elle-même.

Après avoir expliqué une règle aux écolières d'une classe, la Maîtresse les obligera à en faire de semblables en leur particulier, ou chargera celles qui ont le mieux compris de montrer celles qui ne pourraient pas faire d'elles-mêmes.

La Maîtresse passera ensuite à une autre classe, et expliquera les règles qui sont à la portée des écolières; elle fera en sorte de soigner également les différentes classes.

Quand quelqu'une des écolières des différentes classes aura bien saisi une règle qu'on leur aura expliquée, la Maîtresse lui fera faire tout haut en sa place l'opération de la règle qu'elle aura dictée; elle leur en fera dicter aussi d'elles-mêmes.

La Maîtresse aura soin que les élèves des différentes classes s'occupent et fassent des règles qu'elles se dicteront elles-mêmes, ou qu'elle leur aura dictées, pendant qu'elle expliquera aux autres élèves d'une autre classe celles qu'elle veut leur apprendre.

Il faut aussi suivre un ordre, non-seulement quant aux règles qu'on ne doit enseigner que par degrés, mais aussi on n'enseignera à faire les règles des entiers avec leurs parties, qu'après qu'on aura appris aux élèves les quatre règles sans parties.

On exigera que les élèves aient chacune un cahier sur lequel seront les règles qu'elles auront faites en par-

ticulier , et deux fois par semaine , le mardi et vendredi le matin , au moment prescrit pour l'arithmétique , les Sœurs visiteront ces cahiers , en faisant venir les enfans deux à deux (1).

Il y aurait un moyen d'enseigner l'arithmétique bien plus avantageux pour les Maîtresses et pour les élèves : c'est l'usage des tableaux qui contiennent chacun un bon nombre de règles de la même espèce , que l'élève s'applique à faire , et dont elle vient rendre compte à la Maîtresse sans qu'elle soit obligée de recompter les règles pour les vérifier , ni sans qu'elle craigne d'être trompée , parce qu'elle a sur un livre , qui complète l'ouvrage , la table des réponses à toutes les questions faites sur les tableaux. Il y a cent quatre tableaux qui renferment toutes les questions possibles de l'arithmétique ; la Maîtresse a le livre qui lui apprend la manière de les résoudre. Elle donne les tableaux par degré en expliquant la règle dont ils traitent ainsi que les suivans , et pendant que l'élève s'applique à ces règles qui sont en grand nombre , la Maîtresse a le temps d'en expliquer à d'autres (2).

CHAPITRE VIII.

De l'Orthographe.

LES Sœurs auront soin d'apprendre l'orthographe à

(1) Cette dernière règle n'aura lieu que dans les classes où l'on fera l'arithmétique tous les jours.

(2) Ce moyen est en usage au Noviciat , où l'on s'en trouve parfaitement bien , ainsi que dans les autres classes où l'on s'en sert.

celles qu'elles verront être dans le cas de la suivre.

La manière de leur apprendre l'orthographe sera de leur faire copier quelques phrases qu'elle leur désignera.

Après qu'elles auront copié de cette sorte pendant quelque temps, la Maîtresse leur fera faire et écrire d'elles-mêmes des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des mémoires d'ouvrages faits, de différentes sortes de vacations, des mémoires de marchandises livrés, des devis d'ouvriers, etc., ou d'autres phrases qu'elle leur dictera.

Elle les obligera aussi d'écrire ce qu'elles auront retenu du catéchisme qu'on leur aura fait pendant la semaine, surtout des dimanches et fêtes, ou du mercredi, veille de congé, s'il n'y a point eu de fêtes dans la semaine. Si la Maîtresse juge que quelques-unes ne puissent pas le faire, elle leur donnera à écrire la leçon du catéchisme du diocèse, qu'elle aura apprise par cœur pendant la semaine précédente, qu'elles seront obligées d'écrire sans regarder dans le livre : la Maîtresse les obligera, pour cet effet, d'avoir un petit livre, et de le lui apporter de temps en temps. Pour corriger le défaut d'orthographe dans ces écrits, la Maîtresse ajoutera et écrira elle-même les lettres qu'elles auront omises, ou à la place desquelles elles en auront mis d'autres, après qu'elle aura rayé celles qui étaient mal à propos.

La Maîtresse obligera ensuite les écolières dont elle aura corrigé les écrits, à l'égard de l'orthographe, de les récrire dans le temps désigné et de les mettre au net, comme elle les aura corrigés ; elle prendra

garde , la première fois qu'elle corrigera leur orthographe , si elles se sont acquittées de ce devoir.

L'orthographe se dictera encore ainsi : la Maîtresse dira , par exemple , Dieu tout-puissant et miséricordieux. Toutes écriront , et une seule écolière en écrivant , épellera *Di-eu tout-puis-sant et mi-sé-ri-cor-di-eux* ; et en épelant , si elle dit mal , par exemple , *mis* , au lieu de dire *mi-sé* , etc. , la Maîtresse dira la lettre ou syllabe que cette écolière avait mal dite. La Maîtresse aura soin de dire les endroits où il faudra mettre les *points et virgules*.

Lorsqu'on aura écrit ce qui aura été dicté , la Maîtresse fera épeler tout haut à une seule , ce que les écolières auront écrit , et toutes les autres épelleront tout bas en suivant.

La Maîtresse aura soin que cette écolière qui épellera haut , avertisse lorsqu'il y aura des accens aigus ou graves , nomme les lettres sur lesquelles ces accens seront placés : un *point* , deux *points* , *point admiratif* et *interrogant* , et en épelant , celles qui se seront trompées , se corrigeront elles-mêmes.

Les écolières écriront l'orthographe sur le revers de leur papier , et le remettront au net sur celui qui est plié en carré et préparé pour cela.

Les Sœurs qui en auront le temps expliqueront les principales règles d'orthographe , en donnant les raisons qu'on a d'écrire certains mots d'une manière plutôt que d'une autre , et feront faire un peu d'analyse.

CHAPITRE IX.

De la sainte Messe.

On fera en sorte partout, autant qu'on le pourra, que les écolières entendent tous les jours la sainte Messe, et à l'heure la plus commode.

Le temps le plus commode pour aller à la sainte Messe, est à la fin de l'école. Pour pouvoir y aller en ce temps, il faudra que la Messe ne commence qu'à dix heures et demie ou environ (1).

ART. 1^{er}. *De la manière dont les écolières doivent sortir de l'école pour aller à la sainte Messe, et de la manière dont elles doivent se comporter dans les rues en y allant.* — Lorsqu'on fera entendre la sainte Messe aux écolières, à la fin de l'école, elles se disposeront pour sortir de la même manière qu'elle doivent le faire à la sortie de l'école, ainsi qu'il est marqué dans le chapitre de la Sortie des écolières.

Lorsqu'on leur fera entendre la sainte Messe avant l'école, elles sortiront de l'école de suite, par ordre et par bancs; la première d'un banc prendra la seconde pour sa compagne, la troisième prendra la quatrième, et ainsi des autres. La Maîtresse aura égard qu'elles sortent toutes de l'école avec beaucoup de modestie, de silence et de retenue, et qu'en allant à l'église et dans les rues, elles marchent toutes

(1) Si on ne peut pas aller à la sainte Messe à la fin de l'école, on fera en sorte de l'entendre avant l'école, car il ne faudra pas l'interrompre.

deux à deux et de suite, sans quitter leur compagne, et sans s'éloigner d'elle depuis l'école jusqu'à ce qu'elles soient à genoux dans l'église.

La Maîtresse prendra garde qu'elles n'approchent pas trop près des murailles, ni des boutiques, non plus que du ruisseau, et qu'elles marchent toutes derrière, et vis-à-vis de celles qui sont devant elles, éloignées d'elle, de deux pas seulement. Elle aura aussi égard qu'elles marchent posément, sans faire aucun bruit; elle les engagera même de dire bas le chapelet avec leur compagne, ou quelque'autre prière, afin de les rendre plus attentives sur elles-mêmes, plus retenues et plus modestes.

La Maîtresse veillera beaucoup sur les écolières pendant ce temps. Il serait cependant à propos que les écolières ne s'aperçussent pas de la grande vigilance qu'elle aura sur elles.

Elle donnera elle-même à ses écolières, par sa modestie et sa retenue, l'exemple de la manière dont elles doivent marcher, et afin qu'elle puisse plus facilement voir ses écolières et remarquer comment elles se comportent lorsqu'elles iront à la sainte Messe, pendant qu'elles iront d'un côté de la rue, elle marchera de l'autre côté, sur le devant des rangs, le visage suffisamment tourné du côté de ses écolières, en sorte qu'elle les puisse toutes voir.

Elle n'avertira point ses écolières dans les rues, des fautes qu'elles y commettront, mais elle attendra jusqu'au lendemain avant que d'aller à la sainte Messe.

Enfin, elle aura soin d'avertir de temps en temps les écolières dans l'école pendant qu'elles se dispo-

seront à sortir, ou que les écolières des autres classes sortiront, de la manière dont elles doivent marcher dans les rues et se comporter dans l'église, de l'édification qu'elles sont obligées de donner au prochain, et les y excitera par des motifs chrétiens. Elle leur fera aussi connaître qu'elle sera beaucoup plus exacte à punir les immodesties et les fautes qu'elles commettront dans les rues et dans l'église, que celles qu'elles commettront dans l'école, à cause du sujet de scandale qu'elles y donneraient à ceux qui les pourraient voir.

ART. II. De la manière dont les écolières doivent entrer dans l'église. — La Maîtresse aura un très-grand soin de faire entrer les écolières dans l'église en silence, et avec une modestie toute particulière.

Il sera à propos qu'elle entre toujours la première dans l'église avant ses écolières, et que la Maîtresse qui la suit, s'il y en a une, ait égard de veiller sur celles qui resteront dans la rue, aussi bien que sur les siennes. Il est de conséquence que la Maîtresse veille beaucoup sur la conduite de ses écolières, principalement lorsqu'elles entrent dans l'église, pour empêcher qu'elles ne fassent aucun bruit, soit des pieds ou de la langue, et pour les y faire marcher très-modestement, les yeux baissés et avec l'ordre qui est marqué ci-dessus, qu'elles doivent garder dans les rues, sans qu'il y ait la moindre confusion.

Il y aura une écolière nommée porte-aspersoir, chargée de présenter de l'eau-bénite à toutes les écolières l'une après l'autre, en entrant dans l'église et en sortant.

Elle y entrera la première et prendra de temps en

temps de l'eau-bénite dans le bénitier avec l'aspersoir , et la tiendra de telle manière que toutes les écolières en puissent prendre facilement.

La Maîtresse ne permettra pas aux écolières d'en prendre elles – mêmes dans le bénitier , et aura égard qu'elles en prennent à cet aspersoir d'une manière décente , qui ressenté la piété avec laquelle on doit faire cette action. Lorsque les écolières arriveront dans l'église à la place qui leur est destinée , elles se mettront en même temps à genoux les unes après les autres.

La Maîtresse aura soin que les écolières soient bien rangées dans l'église , et qu'elles soient deux à deux , les unes derrière les autres ; on les mettra ordinairement en plusieurs rangs de deux , selon la largeur et la longueur de la place qu'elles occuperont ; elles seront rangées de telle sorte que celles d'un même rang, tant en largeur qu'en longueur , soient toutes vis-à-vis l'une de l'autre et en droite ligne. Lorsqu'il y aura des piliers dans le milieu de la place qu'elles occuperont , on les fera ranger de telle manière que les écolières d'une même classe soient entre les piliers et la muraille , afin que chaque Maîtresse puisse voir facilement ses écolières et veiller sur elles. On les accoutumera à se ranger elles-mêmes , sans que les Maîtresses soient obligées d'y mettre la main.

ART. III. De ce à quoi les écolières doivent s'appliquer pendant la sainte Messe. — La Maîtresse de la plus basse classe de chaque école aura soin que celle qui est chargée des chapelets , les porte à l'église toutes les fois qu'on ira , et qu'on en donne un à chacune de celles qui ne savent pas lire ; il y aura autant d'éco-

lières des plus sages , qui seront chargées de les distribuer, qu'il y aura de rangs de deux dans l'église. Aussitôt que les écolières seront à genoux, celles qui portent les chapelets, les distribueront à chacune dans le rang qui lui sera assigné, en allant depuis le haut du rang jusqu'au bas ; chacune d'elles les reprendra de même à la fin de la sainte Messe, prenant garde de les reprendre tous, et de n'en point perdre.

La Maîtresse veillera, avec un très-grand soin à ce que toutes celles qui auront des chapelets s'en servent pour prier Dieu, sans discontinuation, et qu'elles ne s'en servent pas pour badiner. Elle leur apprendra même à l'école la manière de tenir le chapelet, et les engagera à le tenir de telle manière qu'il puisse être vu facilement.

Toutes celles qui sauront lire auront chacune un livre de prières de la sainte Messe, et s'en serviront pendant ce temps.

Les écolières, assistant toutes ensemble les jours d'école à la sainte Messe, ne se lèveront pas pendant que le Prêtre lira les évangiles, afin d'éviter le bruit et la confusion qui en pourraient arriver. La Maîtresse cependant leur recommandera de faire trois fois le signe de la sainte croix sur elles au commencement de chaque évangile, lorsqu'on répondra *Gloria tibi, Domine* ; savoir : un sur le front, un autre sur la bouche et le troisième sur la poitrine.

Lorsqu'on sonnera pour avertir de se disposer à la consécration, toutes celles qui auront des livres les mettront sous leurs bras, et celles qui auront des chapelets passeront leurs bras dedans ; ensuite elles joi-

dront toutes les mains , aussi-bien que la *Maitresse* , jusqu'après l'élévation du calice. Quand on sonnera pour l'élévation , tant de l'hostie que du calice , toutes les écolières feront une médiocre inclination de la tête et du corps , pour adorer Notre Seigneur dans l'hostie , et son précieux sang dans le calice.

ART. IV. Du devoir des *Maitresses* pendant la sainte Messe.—Les *Maitresses* auront une continuelle vigilance sur leurs écolières pendant la sainte Messe pour remarquer de quelle manière elles s'y comportent , les fautes qu'elles y peuvent commettre , et pour les empêcher de se parler ensemble , de se communiquer aucune chose les unes aux autres , de changer de livre , de se pousser et de faire quelques autres sottises semblables , qui ne sont que trop communes aux enfans.

Pour empêcher les écolières de tomber dans toutes ces fautes et dans toutes les autres qu'elles pourraient commettre pendant la sainte Messe , on se servira des trois moyens suivans : le premier sera de les obliger de tenir toujours leur livre dans les deux mains et de lire sans cesse dedans ; le deuxième sera que la *Maitresse* se mette en quelque endroit d'où elle puisse voir facilement toutes ses écolières en face , et le troisième sera de les éloigner toujours le plus qu'on pourra les unes des autres , selon l'étendue et la disposition du lieu.

Les *Sœurs* ne quitteront pas leur place pour avertir les écolières lorsqu'elles tomberont en faute , sinon dans une très-grande nécessité , et ne les menaceront pas non plus dans l'église. Elles doivent être persuadées que ce n'est pas pour elles-mêmes qu'elles assis-

tent à la sainte Messe, lorsqu'elles la font entendre à leurs écolières, mais que c'est uniquement pour veiller sur elles : c'est aussi la seule chose à laquelle elles penseront et feront alors attention.

Elles se contenteront d'avoir le plus d'application qu'elles pourront au sacrifice.

Les Sœurs veilleront à ce que les écolières ne portent rien dans l'église qui soit indécent, ou qui puisse leur être un sujet de se distraire, comme serait leur papier, quand il est écrit.

On aura un très-grand égard que les écolières soient toutes arrivées dans l'église, rangées, placées et à genoux, avant que la Messe soit commencée ; on prendra pour cela toutes les mesures nécessaires, quand même on serait obligé d'envoyer une écolière à l'église pour qu'elle vint avertir du moment où il faut s'y rendre. Ce point est d'une très-grande conséquence, et on doit plutôt, en cas de nécessité, omettre de dire la prière de la fin de l'école que de manquer à assister à la sainte Messe.

Lorsqu'on ne pourra pas faire entendre la sainte Messe aux écolières, dans un temps de verglas ou de pluie extraordinaire, on leur fera dire le chapelet dans l'école, les écolières restant debout, une partie d'entre elles disant *Ave Maria*, et l'autre partie disant *Sancta Maria*.

ART. V. *De la sortie des écolières de l'église.*
— Les écolières retourneront de l'église à l'école l'espace d'un *Pater noster* après que la sainte Messe sera finie. La Sœur dont la classe sortira la première, ou

celle qui en aura la charge , fera le signe ordinaire , et alors toutes les écolières d'un rang se lèveront , feront la révérence et quitteront aussitôt leur place pour sortir deux à deux comme elles seront venues. La même chose s'observera pour faire sortir tous les autres rangs , et chaque Sœur fera de même pour sa classe.

Lorsque les écolières retourneront de l'église à leur maison , on les renverra deux à deux comme lorsqu'elles sortent de l'école. La Sœur qui en aura reçu la commission , se tiendra à la porte de l'église , pour veiller à ce que les écolières ne s'amuse pas et ne fassent pas de bruit dans la rue , et pour remarquer celles qui pourraient y en faire ou s'y arrêter. Toutes les écolières marcheront toujours deux à deux , aussi bien dans les rues que dans l'église , et éloignées de deux pas au moins les unes des autres , afin d'éviter le bruit et la confusion. Les Sœurs auront soin d'instruire les écolières de la manière dont il faut qu'elles entrent dans l'église et qu'elles en sortent.

ART. VI. De l'assistance à la Messe de paroisse et aux Vêpres. — On assistera à la Messe de paroisse avec les écolières , lorsqu'on pourra le faire facilement ; on les conduira aussi aux Vêpres après le catéchisme les dimanches et les fêtes , dans l'église la plus proche et la plus commode : c'est au supérieur de l'institut d'ordonner ce qui doit se pratiquer là-dessus. Les Sœurs instruiront leurs écolières de l'institution de la Messe de paroisse et de la manière dont on doit y assister , et auront soin , s'il s'y fait un prône , qu'elles l'écoutent avec beaucoup

d'attention et de respect ; elles leur inspireront même une grande estime et une affectation toute particulière pour les offices de l'église , surtout pour ceux qui se font dans leur paroisse. Les écolières s'assembleront donc dans l'église les dimanches et les fêtes , et on les obligera de s'y trouver toutes avant que l'on commence la bénédiction de l'eau bénite (1), et d'y rester jusqu'à la fin de la Messe. S'il y a des bancs pour elles dans l'église , elles se mettront dessus , et les Sœurs auront soin de les y faire ranger ; elles se tiendront assises , debout , ou à genoux , selon qu'il se pratique dans le diocèse ou dans la paroisse.

Elles se tiendront cependant toutes à genoux pendant l'offertoire , jusqu'à la préface , s'il n'y a point d'offrande , et jusqu'à l'offrande , s'il y en a une , et si elle se fait immédiatement après l'offertoire , afin de s'unir pendant cette action , à l'intention du Prêtre et de s'offrir elles-mêmes aussi à Dieu pour être consacrées toutes à lui. Elles se tiendront debout pendant la préface , et lorsqu'on chantera *Sanctus* , elles se mettront toutes à genoux et y resteront jusqu'à la fin de la Messe.

Pendant la Messe de paroisse et pendant les Vêpres , les Sœurs auront toujours les écolières en vue , et auront égard que celles qui ne savent pas lire di-

(1) Si les Sœurs avaient la facilité de pouvoir assembler les enfans à la classe pour les conduire aux offices , cela vaudrait encore mieux.

sent le chapelet , comme les autres jours ; que celles qui savent lire aient toujours entre leurs mains le livre des prières de la sainte Messe et un livre d'office pendant les Vêpres , et qu'elles regardent et lisent dedans continuellement. Lorsque les écolières sortiront de l'église , à la fin de la Messe de paroisse et à la fin des Vêpres , on observera les mêmes choses qu'à la sortie de la sainte Messe les jours auxquels on tient l'école.

CHAPITRE X.

Du catéchisme , de son excellence et de la nécessité de l'étudier.

C'est dans cette partie essentielle de l'instruction qu'une Sœur zélée doit spécialement se montrer digne du saint emploi qu'elle exerce.

Le silence qui lui est imposé pendant la classe semble ne lui être enjoint que pour donner plus de force et plus de grâce à ses paroles pendant le catéchisme.

Une Sœur se croirait donc coupable de négligence , et d'une négligence qui déplairait beaucoup à Notre Seigneur , si elle se bornait simplement à faire réciter le catéchisme , sans interroger elle-même ; car en savoir la lettre sans comprendre ce que l'on dit , ce n'est pas être instruit.

Une Sœur qui connaît parfaitement la fin de sa vocation aux Écoles chrétiennes , ne se ménagera jamais aux dépens de ses devoirs. Elle se regardera spécialement chargée de former la jeunesse dans la science de la religion ; ce ne serait pas entrer dans les vues de Dieu sur elle de se contenter d'une sèche répétition de catéchisme , qui favoriserait l'indolence et peut-être le dégoût qu'on pourrait avoir pour l'étude de la religion.

Une Sœur , animée de l'esprit de son état , regardera le catéchisme qu'elle doit enseigner comme la plus noble de ses fonctions, puisqu'elle l'associe avec l'auteur même de cette divine doctrine et avec une infinité de saints personnages qui , marchant sur les traces d'un Dieu sauveur , se sont fait gloire d'évangéliser les pauvres.

Pénétrée des sentimens que la religion inspire , une Sœur, selon le cœur de Dieu , fera donc une étude approfondie des saintes maximes et de la morale de Jésus - Christ , afin qu'en étant bien remplie elle-même elle puisse en instruire celles dont le divin père de famille lui a confié l'enseignement.

ART. I^{er}. Préparation au catéchisme. — Il faut d'abord qu'une Sœur des Écoles chrétiennes fasse une étude particulière du catéchisme du diocèse où elle se trouve et qu'elle le possède à la lettre , afin de pouvoir l'expliquer par les sous-demands qu'elle fera.

Après cette première étude elle doit recourir à des sources plus abondantes , telles que le catéchisme de Montpellier , par M. de Charaney ; l'explication de

celui de Paris : c'en est assez pour trouver le développement dont on a besoin , car une trop grande variété de catéchismes ne peut que jeter de la confusion dans les matières.

Pour se soutenir contre l'ennui et le relâchement qui pourraient faire croire qu'on en sait assez pour instruire des enfans sans tant de recherches et d'application , on doit se persuader que l'étude du catéchisme , c'est-à-dire de la religion , a pour objet la plus vaste de toutes les connaissances ; quelque habile qu'on soit dans cette science divine , on acquiert toujours de nouvelles lumières , et plus on apprend , plus on sent la nécessité de s'instruire.

Il faut donc préférer l'étude du catéchisme à tout autre soin moins important , se convaincre devant Dieu que cette étude doit tenir le premier rang dans l'acquisition des talens qu'une Sœur doit posséder ; que l'écriture , l'arithmétique ne sont que des accessoires à la fin principale de son état , et que , sans les négliger , parce qu'elles entrent dans les vues de la providence , il ne faut jamais sacrifier la plus étroite de ses obligations au désir d'acquérir quelque autre science.

On aura soin chaque jour de préparer le catéchisme que l'on doit faire à la classe , afin de posséder bien sa matière , de prévoir les pratiques qui pourront en être le fruit , de sorte que tout étant prévu et disposé , on ne sorte point de son sujet , qu'on s'exprime avec clarté et à la portée de toutes , sans s'étendre en réflexions inutiles.

ART. II. *De la manière de faire le catéchisme.* —

Comme tout doit parler dans une Maitresse , elle aura soin de se tenir assise pendant le catéchisme , avec modestie et gravité , et elle composera tellement son air , ses regards , son ton de voix , que tout son maintien annonce aux écolières l'importance de l'exercice que l'on fait , et combien il mérite leur attention.

Après ces précautions , la Sœur fera rappeler par quelque écolière , le sujet sur lequel on a fait le catéchisme le jour précédent , et ce qu'on y aura dit de plus essentiel ; après quoi elle fera le signe de la croix , formera la première demande du catéchisme qu'elle va faire , et comme le fond en doit être pris dans celui du diocèse , elle pourra se dispenser de la réponse , si l'écolière qui va répondre est en état d'y satisfaire , renfermant toujours la demande dans la réponse , sinon la Sœur fera de suite la réponse à la demande proposée , et la répétera deux fois. Deux ou trois écolières répéteront successivement ce que la Sœur aura dit ; ensuite elle frappera un coup de signal pour faire arrêter , et passera à une seconde demande qu'on répétera dans le même ordre.

Lorsque dans ces premières questions il se trouvera quelques réponses susceptibles d'explications , la Maitresse les développera par des sous-demandes courtes et précises ; elle observera de le faire de la même manière que ci-dessus , et les écolières répondront alternativement.

Pendant le catéchisme toutes les écolières se tien-

dront assises , les bras croisés et le visage un peu tourné du côté de la Maîtresse , en sorte qu'elle les ait toutes en vue ; elles feront le signe de la croix pendant que celle qui est à leur côté répondra sans se lever et sans dire chaque fois ma chère Sœur. Il leur sera défendu de lever la main pour reprendre celle qui ne pourrait exactement répéter , etc.

De temps en temps la Sœur , pour s'assurer de l'attention de ses écolières , frappera un coup de signal pour arrêter le cours des répétitions , et alors elle fera signe à quelqu'autre de répéter ce qui vient d'être dit , et continuera ensuite d'interroger.

Lorsque toutes les écolières auront répondu , la Maîtresse doit reprendre elle-même les principales sous-demands qu'elle aura faites , les faire répéter à quelques écolières , et les engagera même à les écrire chez elles , afin qu'elles aient sur chaque chapitre ou leçons du catéchisme les sous-demands qui y ont rapport ; après quoi elle finira le catéchisme par quelques pratiques , ce qu'elle fera par demandes et réponses.

Pour se concilier l'attention des écolières , la Maîtresse doit faire ses instructions d'une manière intéressante , parler d'un ton ferme et modéré , éviter particulièrement toute légèreté , ne paraître ni étonnée ni chagrine lorsque quelqu'une répond mal ; mais elle s'adressera alors à quelque autre écolière , qui répétera fort intelligiblement ce que l'autre enfant n'avait pu dire ; elle lui fera ensuite répondre ce qu'elle ne savait pas et l'aidera même à sortir de son embarras.

Enfin la Sœur apportera une si grande vigilance qu'elle puisse prévenir toutes les fautes que les éco-

lières pourraient commettre, afin de n'être pas dans la nécessité de faire aucune punition, ce qu'il faut éviter pour ne pas troubler l'ordre; on imposera seulement quelques pénitences, comme de joindre les mains ou faire passer à genoux. La Maîtresse marquera sur son catalogue celles qui manqueraient essentiellement, et elle leur enjoindra telle pénitence qu'elle jugera convenable.

Les fêtes solennelles, pour lesquelles il y aura un sujet particulier dans le catéchisme, on le fera la veille sur le sujet de la fête ou du mystère, ainsi qu'il est marqué dans le catéchisme.

Le lundi on commencera à parler du sujet dont on doit parler pendant la semaine, et le dimanche sera le dernier jour auquel on en parlera, et on répétera tout ce qui aura été proposé pendant les cinq jours de la semaine; la Sœur interrogera les écolières sur toutes les demandes qui auront servi de matière au catéchisme, chacun de ces cinq jours.

ART. III. De la manière d'interroger les écolières pendant le catéchisme. — La Sœur ne parlera pas aux écolières pendant le catéchisme, comme en prêchant, mais elle les interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demands, afin de leur faire comprendre ce qu'elle leur enseignera; elle interrogera plusieurs écolières de suite sur une même question, sept ou huit, ou même dix ou douze et quelquefois même un plus grand nombre. Elle interrogera les écolières de suite, selon l'ordre des bancs. Si cependant elle remarque que plusieurs de

suite ne puissent pas répondre à la demande , ou ne répondent pas bien , elle en pourra interroger une , ou quelques autres , sans ordre en différens endroits de la classe ; et pour lors , après avoir frappé un coup avec le signal , elle fera signe à une de répondre , et après qu'une ou plusieurs auront répondu , elle fera répondre celle qu'elle avait interrogée auparavant , selon son rang. Elle interrogera chaque jour toutes ses écolières , même plusieurs fois , si elle le peut : elle interrompera cependant de temps en temps l'ordre et la suite des répondantes dans le catéchisme ; pour interroger celles qu'elle aura remarquées n'être pas attentives , ou même les plus ignorantes , et aura surtout égard d'interroger et beaucoup plus souvent que les autres , celles dont l'esprit est tardif et grossier et qui ont de la peine de retenir , particulièrement sur l'Abrégé , et plus encore sur les questions de l'Abrégé , que tout chrétien est obligé de savoir.

Les deux jours de la semaine auxquels on fera le catéchisme pendant une demi-heure , sur l'Abrégé des principaux mystères , le mercredi et le samedi ou les jours de fête et le dimanche , la Maîtresse n'interrogera pas sur l'Abrégé de suite , selon l'ordre des bancs , ni ne demandera pas les questions de suite , selon l'ordre du catéchisme , mais suivra la règle indiquée plus loin en interrogeant tantôt une ou plusieurs en un autre endroit , et en demandant de même tantôt une ou plusieurs questions sur les mystères , tantôt une ou plusieurs sur le Sacrement

de Pénitence , puis sur l'Eucharistie , ou sur quelque autre sujet , et ainsi des autres sans aucun ordre. Elle continuera d'interroger en cette manière , sur l'Abrégé pendant la première demi-heure. Elle ne se servira dans ses demandes que d'expressions simples et de mots très-faciles à entendre , et qui n'aient pas besoin d'explication , si cela se peut , et fera les demandes et réponses les plus courtes qu'il lui sera possible.

Elle ne fera jamais répondre mot à mot , mais elle fera dire les réponses toutes entières et de suite. S'il arrive que quelqu'une des petites ou quelque ignorante , ne puisse pas dire une réponse toute entière , elle la divisera en telle sorte que l'écolière qui répondra puisse répéter en trois fois ce qu'elle n'aurait pu répondre en une.

• S'il arrive même que quelqu'une ait l'esprit si pesant qu'elle ne puisse pas bien répéter une réponse que plusieurs auront dite l'une après l'autre , afin de la lui faire retenir , elle la fera répéter quatre ou cinq fois alternativement à une écolière qui la sache bien , et puis à celle qui ne la sait pas , pour lui donner une plus grande facilité de l'apprendre.

ART. IV. *Des devoirs des Sœurs pendant le catéchisme.* — L'un des principaux soins que la Sœur doit avoir pendant le catéchisme est de faire en sorte que toutes les écolières y soient très-attentives et qu'elles y retiennent aisément tout ce qu'elle leur dira. Pour cet effet , elle aura toujours toutes ses écolières en vue , et veillera sur tout ce qu'elles feront ; elle aura égard de parler fort peu et de beaucoup interroger.

Elle ne parlera que sur la matière qui est proposée pour ce jour, et prendra garde de ne point s'égarer de son sujet. Elle parlera toujours d'une manière grave et qui puisse inspirer du respect et de la retenue aux écolières, et ne dira jamais rien de bas, ni qui puisse exciter à rire; elle aura égard de ne point parler d'une manière molle qui soit capable de causer du dégoût. Elle ne manquera pas, dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écolières et de les instruire le plus à fond qu'il lui sera possible sur les choses qui regardent les mœurs, et la conduite qu'elles doivent tenir pour vivre en véritables chrétiennes. Mais elle réduira ces pratiques et ces points de morale en demandes et réponses, ce qui contribuera à donner beaucoup plus d'attention aux écolières et les leur fera retenir plus facilement. Elle prendra garde de ne pas troubler le catéchisme par des répréhensions et corrections à contre-temps, et s'il arrive que quelques écolières aient mérité la correction, elle la remettra ordinairement au lendemain avant le catéchisme, sans le leur faire connaître : elle pourra cependant quelquefois, mais rarement, donner quelques pénitences pendant ce temps, lorsqu'elle jugera ne pouvoir s'en dispenser.

Les dimanches et fêtes auxquels le catéchisme dure plus long-temps que les autres jours, elle choisira une histoire que les écolières puissent goûter, et la leur rapportera d'une manière qui puisse renouveler leur attention, et le fera avec des circonstances qui les empêchent de s'ennuyer. Elle ne dira rien dans les catéchismes qu'elle n'ait lu dans quel-

que livre bien approuvé et dont elle ne soit très-assurée ; elle ne décidera jamais rien comme péché véniel ou péché mortel.

Elle pourra seulement dire c'est beaucoup offenser Dieu, c'est un péché fort à craindre, c'est un péché qui a de mauvaises suites, c'est un grand péché, quand elle le jugera tel, quoiqu'il ne faille pas faire croire les péchés plus grands qu'ils ne sont ; il est cependant plus dangereux de les faire paraître petits et légers. Il faut toujours en inspirer une grande horreur, quelques petits qu'ils paraissent ; une offense de Dieu ne peut être petite, et ce qui touche Dieu ne peut être léger.

Elles auront égard que les demandes et sous-demandes, et les réponses des sous-demandes aient les quatre conditions suivantes : 1° qu'elles soient courtes, 2° qu'elles aient un sens parfait, 3° qu'elles soient certaines, 4° que les réponses soient proportionnées à la portée des écolières, non pas des plus capables et de celles qui ont le plus d'esprit, mais des médiocres, en sorte que la plupart puissent répondre aux demandes qui leur sont proposées.

Les Sœurs auront un si grand soin de l'instruction de toutes leurs écolières qu'elles n'en laisseront pas une seule dans l'ignorance au moins des choses qu'un chrétien est obligé de savoir, tant pour la doctrine que pour la pratique ; afin qu'elles ne négligent pas un point d'une si grande importance, elles considéreront souvent avec attention qu'elles rendront compte à Dieu et qu'elles seront coupables devant lui de l'ignorance des enfans qui auront été

sous leur conduite, et des péchés dans lesquels cette ignorance les aura engagées. Si celles qui en auront été chargées, ne se sont point appliquées avec assez de soin à les retirer de leur ignorance, il n'y aura rien sur quoi Dieu les examinera et les jugera avec plus de rigueur que sur ce point.

Les Sœurs aideront les écolières à avoir une entière application au catéchisme, qui ne leur est pas naturellement facile et qui leur est ordinairement de très-peu de durée, et se serviront pour cela des moyens suivans : 1° elles auront égard de ne les point rebuter ni étourdir, soit par paroles, soit par quelques autres manières, lorsqu'elles ne pourront pas bien répondre à la demande qui leur aura été proposée ; 2° elles les engageront et les aideront même à dire ce qu'elles auront peine à retenir ; 3° elles leur proposeront des récompenses, qu'elles donneront de temps en temps à celles qui auront été les plus attentives, quelquefois même aux plus ignorantes, qui se seront données le plus de peine pour bien apprendre. Elles se serviront de plusieurs autres moyens semblables, que la prudence et la charité leur feront trouver, pour engager les écolières à apprendre plus promptement et à retenir avec plus de facilité le catéchisme.

ART. V. Du devoir des écolières pendant le catéchisme.—Pendant tout le temps du catéchisme les écolières seront assises, le corps droit, le visage et les yeux arrêtés sur la Maîtresse, les bras croisés et les pieds rangés ; la Maîtresse fera signe avec son signal à la première qu'elle interrogera, laquelle, pour répondre, se tiendra debout et ensuite fera le signe de la sainte

croix , puis ayant les bras croisés , répondra à la demande qui lui aura été faite , de telle sorte que sa réponse fasse un sens en mettant la demande dans la réponse.

Quand la première aura presque achevé sa réponse, celle qui la suit se lèvera , fera le signe de la sainte croix , en proférant les paroles d'un ton assez bas pour ne pas interrompre celle qui répond, et aura égard d'avoir fait le signe de la sainte croix quand celle qui répond aura achevé , et elle dira la même réponse , si ce n'est que la Maîtresse lui fasse une autre demande ; toutes les autres qui suivront dans le même banc ou dans le banc suivant , feront de même.

S'il arrive que la Maîtresse interroge une ou plusieurs écolières de suite , hors du rang de celle qui est en tour pour répondre , elle se tiendra debout pendant ce temps , jusqu'à ce qu'elle l'avertisse de répondre ; elle se tiendra aussi debout , si elle dit quelque chose par manière d'explication , et répondra aussitôt qu'elle aura achevé de parler. L'écolière qui répondra pendant le catéchisme , aura les yeux modestement baissés et ne regardera pas fixement la Maîtresse , ni ne tournera pas légèrement la tête de côté et d'autre ; elle tiendra le corps droit et les deux pieds modestement posés à terre ; elle parlera médiocrement haut , mais cependant assez pour être bien entendue de ses compagnes ; elle parlera surtout posément et distinctement , afin qu'on puisse entendre non-seulement les mots , mais aussi toutes les syllabes : la Maîtresse aura égard qu'elle les prononce toutes , particulièrement les dernières.

Toutes les écolières seront très-attentives pendant tout le catéchisme ; la Maîtresse prendra garde qu'elles ne croisent pas les jambes l'une sur l'autre , mais que tout leur extérieur soit dans le respect qu'exige la sainteté de l'exercice que l'on fait ; elle ne permettra pas qu'aucune écolière rie quand quelqu'une n'aura pas bien répondu , ni qu'aucune suggère à sa compagne ce qu'elle ne sait pas et qu'elle ne peut pas répondre.

Elle aura égard que les écolières ne sortent point pendant le catéchisme , que le moins qu'il sera possible, et qu'il n'y ait une grande nécessité.

ART. VI. *De la manière de faire apprendre le catéchisme , de ce qu'on en donnera à apprendre , et de la manière de le faire répéter aux écolières pendant la classe.* — La plupart des écolières n'apprennent pas aisément le catéchisme , parce que souvent elles ne le lisent qu'avec peine ; cet inconvénient n'aura pas lieu , dès que les écolières l'auront eu pour leçon dans la petite classe. Mais si l'on éprouvait encore trop de difficulté , il est un moyen assuré pour leur en faciliter la répétition , c'est de leur faire lire pour leçon ce qu'elles doivent répéter.

On divisera celles qui repètront le catéchisme en deux ordres : le second, et qui sera le plus petit nombre, sera des commençantes ; elles n'auront que trois ou quatre demandes à répéter par chaque classe. Le premier sera de celles qui auront la partie d'un chapitre, comme nous le dirons plus loin.

On apprendra aux enfans que la bonne manière d'étudier n'est pas de lire la leçon et de la re-

commencer sans cesse d'un bout à l'autre ; mais après qu'on l'aura lue seulement deux ou trois fois avec beaucoup d'attention., il faudra apprendre par cœur environ une ou deux lignes auxquelles , quand on les saura bien , on en joindra encore autant , et , lorsque par ce moyen on sera parvenu à bien savoir une demande avec sa réponse , on la répétera plusieurs fois , sans voir le livre , et puis l'on passera à la demande suivante , et ainsi de suite , jusqu'à ce qu'on possède bien toute la tâche que la Maîtresse aura imposée.

Celles qui auront appris de cette sorte le catéchisme entier , le recommenceront , et la Maîtresse augmentera la tâche quotidienne , selon la capacité des enfans de cet ordre (1).

S'il y en a quelques-unes qui se soient très-mal acquittées des répétitions journalières , elles auront la confusion de rester dans la leçon inférieure.

Celles au contraire du dernier ordre , qui montreront du courage et une capacité transcendante , seront placées dans le premier ordre des étudiantes.

Le chapitre du catéchisme que l'on donnera à apprendre aux élèves par semaine , sera celui qui devra être expliqué le dimanche suivant au catéchisme de la paroisse.

La Maîtresse comptera le nombre de réponses qui se trouvent dans les chapitres que les enfans doivent savoir dans la semaine ; elle les divisera de manière

(1) Cet article est pour les commençantes.

à ce que les élèves, en apprenant un certain nombre par jour, sachent les chapitres exigés.

Alors, comme il est dit précédemment, tous les jours après midi, immédiatement après les leçons, la Maîtresse s'assurera si les écolières ont appris ce qu'elles devaient savoir, par la répétition qu'elle leur en fera faire, de la manière que nous allons dire.

La Sœur étant dans son siège, elle fera, par un signe, fermer les livres et croiser les bras à toutes celles des écolières qui doivent répéter; ensuite elle demandera tournairement ce qu'elles ont appris, sans suivre les réponses les unes après les autres; elle fera à l'une une question, à l'autre une autre, en sorte qu'en peu de temps elle s'assurera de ce que chacune sait, après quoi elle fera l'explication désignée plus haut.

Le mercredi à la même heure, après avoir fait répéter la tâche du jour, elle reviendra sur celle des jours précédens avec exactitude, afin de s'assurer qu'elles ne l'ont pas oubliée.

Le samedi elle fera répéter de nouveau toute la leçon de la semaine et de la manière que nous avons dit.

La Maîtresse désignera un certain nombre d'écolières des plus sages, qui en feront répéter chacune six ou huit de la seconde classe. Elles auront, pour cet effet, un petit cahier où seront écrits les noms de celles qu'elles doivent faire répéter, et elles marqueront à côté de leurs noms les fautes qu'elles auront faites.

Celles qui auront fait répéter les autres, réciteront elles-mêmes après. On veillera beaucoup à ce qu'elles remplissent leurs offices avec désintéressement et avec exactitude.

Il y aura une écolière qui sera chargée de ramasser les cahiers de celles qui ont fait répéter les autres, et de les présenter à la Sœur qui pourra de temps en temps en faire répéter quelques-unes pour s'assurer si celles qui sont chargées de cette répétition s'en acquittent bien.

Il est rare d'après l'expérience, que dès qu'une Maîtresse sait donner de l'émulation pour le catéchisme, il se trouve des enfans qui ne le sachent pas.

CHAPITRE XI.

Manière d'instruire les enfans sur les Sacremens et sur les pratiques de dévotion.

« **COMME** les Sacremens sont le canal ordinaire par lequel Dieu nous communique les secours dont nous avons besoin pour vivre et mourir en chrétiens, il est bien important d'inspirer aux jeunes gens, pour ces sources sacrées de grâces et de salut, un profond respect qui les suive dans tout le reste de leur vie et qui leur apprenne de bonne heure à en faire un saint et salutaire usage. » Pour cela les Maîtresses étudieront un des catéchismes dont on a parlé plus haut, et se conformeront à la doctrine qui y est contenue pour

l'inculquer aux enfans. « On reçoit maintenant le
 » Baptême dans un âge qui ne permet pas de faire at-
 » tention ni aux augustes cérémonies qui s'y obser-
 » vent, ni aux engagemens que l'on y prend. Il est
 » donc nécessaire d'en rappeler le souvenir dans un
 » temps où l'on est en état d'en profiter. On ne doit
 » jamais manquer à faire renouveler aux enfans les
 » vœux de leur Baptême, soit à l'anniversaire du jour
 » où ils l'ont reçu, soit aux veilles de Pâque et de
 » la Pentecôte, qui étaient autrefois les seuls jours où
 » l'on administrait ce Sacrement d'une manière publi-
 » que et solennelle. »

Un grand nombre de jeunes gens assistent ordinairement aux cérémonies du Baptême. On sait que c'est l'appas de quelques bagatelles qui les y attire, et qui occasionne souvent de leur part du tumulte et des irrévérences à l'église, et quelquefois des batteries entre eux. C'est un abus que les Pasteurs ne devraient pas tolérer, et qui devrait les porter à prier les parrains et marraines de ne rien donner, du moins avant d'être arrivés au logis du nouveau-né. On ne trouve cependant pas mauvais que des enfans assistent au Baptême, « pour en voir les cérémonies, dont les Maîtresses
 » leur donneront l'explication, pour leur en faire mieux
 » sentir l'esprit et la fin.

» Après le Baptême, le premier des Sacremens
 » qu'on fait recevoir aux enfans, c'est ordinairement la
 » Pénitence. Comme il demande beaucoup de soin et de
 » préparation, il ne faut les y admettre que quand ils
 » commencent à être raisonnables, au jugement de
 » Messieurs les Pasteurs.

» Il faut bien leur faire sentir l'extrême impor-
 » tance qu'il y a pour eux de faire de bonnes confes-
 » sions , qui soient sincères et sans déguisement ;
 » pour cela les avertir qu'ils doivent dire les fautes
 » qui les humilient le plus et les circonstances qui les
 » rendent plus grandes. Mais il est bon de leur repré-
 » senter souvent l'horrible état où se trouve une âme
 » à l'heure de la mort , lorsqu'elle se voit séparée de
 » Dieu , et dans une confusion éternelle , pour en
 » avoir voulu éviter une petite et passagère , qui ne
 » dure qu'un moment ; que la honte attachée à l'aveu
 » de ses fautes peut en devenir le remède et l'expi-
 » tion ; qu'elle est couverte par la charité du Confes-
 » seur et par le secret inviolable auquel il est obligé ,
 » et qu'elle nous épargne une honte , qui seule , à
 » proprement parler , mérite ce nom , lorsque nos cri-
 » mes , s'ils n'ont point été expiés par une humble et
 » sincère pénitence , nous seront reprochés par la
 » bouche de la vérité même à la face de tout l'univers.

» Mais sur quoi il faut le plus insister , comme le re-
 » marque M. de Fénelon , c'est sur le malheur qu'il y
 » aurait de faire un cercle continuel et scandaleux du
 » péché à la pénitence et de la pénitence au péché. Il
 » n'est donc question de se confesser que pour se
 » convertir et se corriger ; autrement les paroles de
 » l'absolution , quelque puissantes qu'elles soient par
 » l'institution de Jcsus-Christ , ne seraient , par notre
 » indisposition que des paroles funestes , qui seraient
 » notre condamnation devant Dieu. Une confession
 » sans changement intérieur , bien loin de décharger
 » une conscience du fardeau de ses péchés , ne fait

» qu'ajouter aux autres péchés celui d'un monstrueux
 » sacrilège. » Ce sera ici le lieu où une Sœur doit en-
 seigner à ses enfans ce qui peut les rendre dignes de
 l'absolution , afin que s'il arrive que le Confesseur
 la leur refuse ou la leur diffère, elles se soumettent
 avec respect et docilité à son jugement.

« Ce doit être une règle inviolable parmi les péni-
 » tens de ne jamais parler entre eux sans nécessité de
 » ce que le Confesseur leur a dit, des avis qu'il leur
 » a donnés, de la pénitence qu'il leur a imposée, ni s'il
 » leur a accordé ou refusé l'absolution. Il faut leur im-
 » poser sur tout cela un rigoureux silence et les accou-
 » tumer par-là à respecter, comme ils le doivent, la
 » sainteté et le secret inviolable du Sacrement de
 » Pénitence. » Néanmoins ce silence ne s'entend point
 de ce que le confesseur lui-même leur aurait or-
 donné de dire, comme de demander pardon à ceux
 qu'ils auraient offensés ou scandalisés, ou de faire
 une remontrance charitable à quelques personnes pour
 les engager à entrer dans la voie du salut.

« On ne peut pas fixer précisément le temps où
 » les jeunes gens doivent se confesser. Cela dépend du
 » besoin des pénitens et de la prudence de messieurs
 » les Curés. » Il paraît que les petits devraient se
 confesser quatre fois l'année ; ceux qui se disposent à
 la première communion sept ou huit fois, et ceux
 qui ont communiqué, environ tous les mois. On aura
 soin d'apprendre aux uns et aux autres la manière
 de faire l'examen de conscience.

Quand il s'agit de disposer les enfans au Sacre-
 ment de *Confirmation*, les Maîtresses ne négligeront

rien pour instruire les plus jeunes des vérités de la religion dont la connaissance est nécessaire de nécessité de salut, et elles exigeront des autres une connaissance plus étendue.

« Elles leur répéteront souvent que la vertu propre de ce Sacrement est de communiquer à ceux qui le reçoivent dignement, la force nécessaire pour surmonter les tentations, et pour résister aux ennemis de notre salut; et c'est ce que les cérémonies mêmes qu'on emploie dans ce Sacrement nous enseignent. Faites bien comprendre aux jeunes gens, dit M. de Fénelon, combien nous devons fouler aux pieds les mépris mal fondés, les railleries des impies et les violences même du monde, puisque la confirmation nous rend soldats de Jésus-Christ pour combattre cet ennemi et nous ôter la crainte de la mort. » A plus forte raison du malheureux, *qu'en dira-t-on*, qui est aujourd'hui la cause la plus commune de la perte d'une infinité d'âmes.

Quand il faudra présenter les enfans à la confirmation, les Maîtresses auront soin qu'elles soient modestement et proprement mises selon leur condition; elles les conduiront processionnellement avec M. le Curé en chantant des hymnes, des psaumes ou des cantiques spirituels, et elles les contiendront dans le recueillement avant et après la cérémonie, surtout à l'église, afin qu'elles ne perdent pas l'esprit de dévotion qu'elles doivent avoir.

« On doit regarder la *première communion* des enfans comme l'action de leur vie la plus impor-

> tante, et qui pour l'ordinaire décide de leur salut ,
 > et l'on ne peut par conséquent y apporter trop de
 > préparation. Il faut les y disposer de loin, leur en
 > parler de très-bonne heure, la leur représenter
 > comme le plus grand bonheur qui puisse leur arri-
 > ver sur la terre, tâcher d'en exciter en eux un
 > vif désir, et surtout, leur bien faire sentir quelle
 > pureté de mœurs demande une action si sainte.

C'est à M. le Curé à fixer le temps de la première
 communion. « Il faut avouer que cela est difficile,
 > parce que ce temps ne doit pas être réglé sur le
 > nombre des années, mais sur le caractère d'esprit
 > des enfans, et encore plus sur l'état de leur cons-
 > cience. Il n'y a rien de plus embarrassant et de
 > plus inquiétant pour un Pasteur, que ce qui regarde
 > la matière dont je parle ici, parce que les dangers
 > sont extrêmes de part et d'autre, soit pour trop
 > avancer, soit pour trop reculer la première com-
 > munion des enfans. C'est ici surtout qu'il a besoin
 > de demander à Dieu pour lui et pour leur Con-
 > fesseur, s'il ne l'est pas lui-même, la prudence et
 > la lumière qui leur sont nécessaires pour une dé-
 > cision si importante.

> (1) Le sentiment de M. de Cambrai sur cet article
 > me paraît fort sage, et sans vouloir prescrire de règles
 > à personne, je crois pouvoir ici le proposer. La pre-
 > mière communion, dit-il, me semble devoir être
 > faite dans le temps où l'enfant, parvenu à l'usage
 > de raison, paraîtra plus docile et plus exempt de
 > tout défaut considérable. C'est parmi ces prémices
 > de foi et d'amour que Jésus-Christ se fera mieux

(1) Fénelon; éduc. des fill., c. 8.

> sentir et goûter à lui par les grâces de la commu-
 > nion. Quand donc on trouve réunies dans les en-
 > fans les qualités dont il est parlé ici, un fond de
 > docilité, une exemption de tout défaut considé-
 > rable, et par conséquent une grande pureté de
 > mœurs, des prémices, c'est-à-dire des commen-
 > cemens, quoique faibles encore et imparfaits, de
 > foi et d'amour de Dieu, on a lieu d'espérer que
 > Dieu bénira une première communion faite en
 > cet état, et qu'elle servira à faire croître et à for-
 > tifier de plus en plus de si heureuses dispositions.

> Quand au contraire on observe dans les enfans
 > des dispositions tout opposées, une indocilité mar-
 > quée qui souffre avec peine les avis et les remon-
 > trances, des habitudes vicieuses auxquelles des
 > rechutes fréquentes prouvent qu'ils y sont fort at-
 > tachés, nul sentiment de foi, nul indice d'amour
 > de Dieu, pour lors n'est-il pas évident qu'un
 > Confesseur prudent et éclairé doit prendre du temps
 > pour s'assurer par de sages délais d'un changement
 > sincère et d'une conversion véritable (1).

> C'est dans ces occasions que les parens, s'ils sont
 > véritablement chrétiens, doivent laisser aux Con-
 > fesseurs une pleine et entière liberté, et ne point
 > gêner la conscience de leurs enfans par des inter-
 > rogations, des plaintes, des reproches, qui peuvent
 > avoir des suites très-funestes, et qui souvent don-
 > nent lieu à l'hypocrisie et à des sacrilèges. Ils

(1) Le devoir des Sœurs dans cette circonstance est de
 prévenir MM. les Curés des mauvaises dispositions qu'elles
 reconnaissent dans les enfans dont elles sont chargées, et
 de s'en rapporter à leur jugement et à leur prudence.

» peuvent et ils doivent les exhorter avec douceur
 » et sagesse à se disposer dignement à une action
 » si sainte , et se reposer du reste sur la lumière et
 » la prudence du Pasteur , surtout , s'il est Confes-
 » seur de l'enfant , parce qu'en cette dernière qualité
 » il connaît son intérieur , et n'en peut rendre compte
 » à personne.

» J'en dis autant des autres communions pendant
 » le cours de l'année. On doit inspirer aux jeunes
 » gens un grand désir de communier souvent ; leur
 » faire entendre que le corps de Jésus-Christ de-
 » vrait être notre pain quotidien ; que les premiers
 » chrétiens approchaient très-fréquemment de l'E-
 » charistie et y puisaient cette force et ce courage
 » qui leur étaient alors si nécessaires , et qui ne le
 » sont pas moins pour nous ; et que la grande, ou
 » plutôt l'unique *douleur d'un chrétien* doit être de
 » se voir privé de la communion , par sa faute ,
 » comme dit saint Chrysostome.

» Il faut en même temps leur bien marquer les
 » dispositions nécessaires pour approcher dignement
 » de l'Eucharistie , et surtout leur bien faire sentir
 » quel horrible crime c'est de recevoir dans une
 » conscience souillée par quelque péché mortel , l'au-
 » teur même de la sainteté , de trahir encore Jésus-
 » Christ par un baiser comme le perfide Judas , de
 » le crucifier de nouveau en soi , de fouler aux pieds
 » le Fils de Dieu , de tenir pour une chose vile et
 » profane le sang de l'alliance par lequel il nous
 » a sanctifiés , et de faire outrage à l'esprit de la
 » grâce. » Tous ces motifs seront bien capables
 d'inspirer une extrême horreur d'une communion

indigne et sacrilège, et de faire prendre les moyens de se préparer à bien communier.

Il y a encore certaines *pratiques de dévotion* sur lesquelles il est à propos d'instruire les jeunes gens. « Comme elles sont courtes et faciles, elles ne » leur seront point à charge, mais elles les aver- » tirent de plusieurs devoirs qu'on néglige pour l'or- » dinaire et les accoutumeront à faire entrer la piété » dans la plupart de leurs actions.

» La dévotion à Jésus-Christ doit l'emporter infi- » niment sur toutes les autres, et l'on ne peut incul- » quer aux jeunes gens trop fortement ni trop fré- » quemment ces paroles de l'Évangile. » *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé, et ces autres de S. Pierre: Vous savez, Seigneur, que je vous aime.* Pour inspirer aux enfans de préférer la connaissance de Dieu et de sa volonté à toutes les connaissances humaines, et les engager à s'attacher à lui et à ne chercher qu'à lui plaire.

Afin de leur faire connaître les exemples de vertu que Jésus-Christ a bien voulu leur donner durant sa vie mortelle, « particulièrement lorsqu'il était à leur » âge, on leur dira souvent qu'il a été soumis à sa » sainte Mère et à saint Joseph, quoiqu'il fût Fils de » Dieu; qu'il a aimé le travail dès sa jeunesse; qu'il » a préféré la pauvreté aux richesses; qu'il a em- » ployé utilement tous les momens de sa vie; qu'il » allait exactement au temple de Jérusalem avec ses » parens pour y adorer Dieu son Père; qu'il croissait » en grâce et en sagesse à mesure qu'il croissait en » âge; que toute sa vie a été consacrée au service de » Dieu et à notre salut; qu'il a été plein de tendresse

> pour les enfans , leur imposant les mains , et les
 > bénissant avec bonté , leur donnant un libre accès
 > auprès de lui , déclarant que le royaume des cieux
 > leur appartient , et voulant bien regarder comme
 > fait à lui-même tout ce qu'on fera pour eux ;
 > qu'ayant de grands ennemis , il a eu pour eux une
 > charité admirable ; qu'il priait pour eux ; qu'il
 > souffrait avec une patience inconcevable les injures
 > qu'il en recevait ; qu'il ne leur faisait que du bien
 > pour le mal qu'ils lui faisaient ; qu'il ne s'en ven-
 > geait point , quoiqu'il pût les exterminer ; que
 > lorsqu'ils l'attachaient à une croix pour le faire
 > mourir , la première chose qu'il fit dans cet état ,
 > fut de prier Dieu son Père de leur pardonner ce
 > crime énorme qu'ils commettaient en sa personne ,
 > et mille autres choses semblables qui sont capables
 > de les toucher .

> Il faut aussi recommander beaucoup aux enfans
 > la dévotion à la Sainte-Vierge , les exhorter à la
 > prendre pour leur mère et leur protectrice dans
 > tous leurs besoins , de solemniser avec une piété
 > particulière toutes ses fêtes , et de la prier instam-
 > ment d'obtenir pour eux deux grandes vertus ,
 > qui ont fait son caractère propre et qui sont si né-
 > cessaires aux jeunes gens , la pureté et l'humilité .

> On doit aussi leur recommander la dévotion aux
 > SS. Anges , et particulièrement à leur Ange Gar-
 > dien qui leur est donné pour veiller continuellement
 > sur eux et sur tous leurs besoins tant corporels que
 > spirituels ; et au Saint dont ils portent le nom , et
 > qu'ils doivent regarder comme leur Patron parti-
 > culier . >

Dès que les enfans se réveillent, il est bon qu'ils s'accoutument à faire le signe de la croix ; et comme si Dieu dans ce moment leur disait : *Mon fils, donnez-moi votre cœur* ; qu'ils lui répondent : *Je m'offre à vous, ô mon Dieu ! de toute l'étendue de mon cœur.*

« Chaque étude doit commencer par une courte
 » prière. Quand les enfans parlent en public et font
 » quelque exercice, le signe de la croix doit en être
 » le signal et le commencement. J'en dis autant pour
 » les Maîtres. On sait que les premiers chrétiens em-
 » ployaient en toute occasion ce signe salutaire, qui
 » joint à ces paroles : » *Au nom du Père et du Fils
 et du Saint-Esprit*, marque les plus grands mystères
 de notre religion ; savoir : la très-sainte Trinité, l'In-
 carnation, la Passion et la mort de Jésus-Christ, et
 représente notre sanctification.

C'est aux parens à avoir soin que les enfans ne manquent jamais à faire dévotement la prière avant et après le repas. « Quoi de plus juste et de plus rai-
 » sonnable en effet que de rendre cet hommage pu-
 » blic à la bonté et à la libéralité de Dieu, de qui
 » l'on tient tout, et que l'on doit par conséquent re-
 » mercier de tout ?

» Quand on porte le corps de Notre Seigneur Jé-
 » sus-Christ à quelque malade, on se met à genoux,
 » et l'on peut faire les trois prières suivantes, dont la
 » première est un acte de foi pour adorer Jésus-Christ ;
 » la seconde regarde le malade pour qui l'on demande
 » les grâces qui lui sont nécessaires, et par la troi-
 » sième on demande pour soi-même de recevoir un
 » jour Jésus-Christ en Viatique. » *Vous êtes le*

Fils de Dieu vivant. Seigneur, celui que vous aimez est malade. Seigneur, donnez-nous toujours ce pain de vie, surtout à l'heure de la mort.

« Ces petites pratiques fort faciles en elles-mêmes, et qui ont lieu en différentes occasions, selon les différents besoins, ne tendent, comme on le voit aisément, qu'à inspirer aux jeunes gens du goût pour la piété, et à les accoutumer de bonne heure à s'acquitter de certains devoirs de religion qui sont ordinairement ignorés ou négligés. »

CHAPITRE XII

De la sortie de l'école.

ART. I^{er}. *De la manière dont les écolières doivent sortir de l'école.* — Les écolières des plus basses classes, sortiront avec celles des plus hautes; celles, par exemple, de la plus basse sortiront les premières; celles de la suivante sortiront ensuite, et ainsi des autres classes jusqu'à celles de la plus haute. Lorsqu'il y aura plusieurs classes, les écolières de la plus basse classe sortiront pendant qu'on chantera les cantiques; elles sortiront de leur classe et de l'école deux à deux, chacune ayant la compagne qui lui sera donnée.

Les écolières sortiront de leur classe, avec ordre, en cette manière : La Maîtresse ayant fait signe à la première d'un banc de se lever, cette écolière partira de sa place avec celle qui lui aura été donnée pour compagne. Elles se trouveront toutes deux au milieu de la classe, l'une à côté de l'autre, et après avoir fait

une révérence au crucifix, elles se tourneront vers la Maîtresse pour la saluer; après quoi elles sortiront modestement.

Lorsque les deux premières arriveront au milieu de la classe, la seconde du banc dont la première aura été avertie, se lèvera avec celle qui la suit; elles iront de même au milieu de la classe, feront ensuite une révérence comme les deux autres.

Toutes les écolières de toutes les classes, sortiront dans le même ordre et de la même manière, et les Sœurs auront égard qu'elles marchent toujours deux à deux jusqu'à leur maison, éloignées au moins de deux pas les unes des autres.

ART. II. *Du devoir des Sœurs pendant que les écolières sortent de l'école, et lorsqu'elles en sont sorties.* — Une des Sœurs, s'il y en a plus de deux ensemble, prendra garde à la sortie des écolières, depuis la dernière classe jusqu'à la porte de la rue, veillant cependant sur ce qui se passera dans cette classe. S'il n'y en a que deux ensemble, l'une des deux veillera sur les deux classes pour faire sortir les écolières avec ordre, et l'autre veillera à la porte de la rue. Celle donc qui sera chargée de cet office étant à la porte de la rue, prendra garde que les écolières sortent de l'école avec ordre et retenue. Elle aura égard que les compagnes ne se quittent pas l'une l'autre et que, lorsqu'elles seront dans les rues, elles ne courent ni ne crient pas, qu'elles ne s'approchent point trop près les unes des autres, et qu'elles ne fassent peine à personne.

Les Sœurs recommanderont particulièrement à leurs

écolières de ne point faire dans les rues leurs nécessités naturelles , comme étant une chose opposée à la pudeur et à la modestie , et les avertiront d'aller pour cela en des lieux où elles ne puissent être aperçues.

Comme la Maîtresse ne peut voir que ce qui se passe dans la rue de l'école , elle donnera ordre à quelques-unes des écolières de remarquer ce qui se passera dans les rues suivantes , surtout de celles où il y aura beaucoup d'écolières , et de rapporter fidèlement ce qu'elles auront remarqué.

Il faudra cependant que ces écolières remarquent seulement , sans dire une seule parole , sinon qu'elles soient punies , ou aient quelque pénitence pour avoir parlé.

CONDUITE

DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

TROISIÈME PARTIE.

Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles.

IL y a huit choses principales, qui peuvent contribuer à établir et maintenir l'ordre dans les écoles : 1° la vigilance de la Sœur ; 2° les signes ; 3° l'assiduité des écolières et leur exactitude à venir à l'heure ; 4° le règlement des jours de congés ; 5° les récompenses ; 6° les corrections ; 7° l'établissement de plusieurs officières, et leur fidélité à bien s'acquitter de leur devoir ; 8° la structure, la qualité de l'uniformité des écoles et des meubles qui y conviennent.

CHAPITRE PREMIER.

De la vigilance que doit avoir une Sœur dans l'école.

LA vigilance d'une Maîtresse dans l'école consiste particulièrement en trois choses : 1° à reprendre tous les mots que celle qui lit dit mal ; 2° à faire suivre

toutes celles qui sont dans une même leçon ; 3° à faire garder un silence très-exact. Elle doit continuellement faire attention à ces trois choses.

ART. I^{er}. *Du soin que la Maîtresse doit avoir de reprendre les mots , et de la manière de le bien faire.*

— Il faut que la Maîtresse soit très-exacte à reprendre tous les mots , les syllabes et toutes les lettres qu'une écolière dit mal , dans le temps qu'elle récite sa leçon , devant être persuadée qu'elle avancera d'autant plus dans la lecture qu'elle sera exacte en ce point.

La Maîtresse ne se servira pas de paroles ni d'aucun signe de la bouche pour reprendre dans la lecture , mais elle frappera deux petits coups de suite et l'un sur l'autre avec le signal , et dès qu'elle frappera , l'écolière qui lit , recommencera le mot qu'elle a dit le dernier. Si elle le dit encore mal , ou que ce ne soit pas ce mot dans lequel l'écolière a manqué , elle continuera à frapper deux coups l'un sur l'autre et coup sur coup , jusqu'à ce qu'elle ait bien dit le mot auquel elle a manqué , et si elle continue à dire le mot jusqu'à trois fois , sans s'apercevoir de la faute qu'elle a faite , ou sans s'en corriger , la Maîtresse fera signe à une autre écolière de la reprendre , laquelle dira seulement la lettre , la syllabe ou le mot que l'autre avait mal dit ; après quoi celle qui avait mal dit , répétera deux ou trois fois de suite ce dont on l'a reprise.

Quand une écolière manquera dans la leçon , la Maîtresse sera exacte à frapper du signal dans le moment même qu'elle aura fait faute , afin qu'elle

ne soit pas obligée de chercher le mot qu'elle a dit. Que si néanmoins en lisant elle manque un mot et qu'elle continue ensuite de lire deux ou trois mots, avant que d'avoir été reprise par un coup de signal, comme si par exemple en disant, *Seigneur Dieu tout-puissant et éternel*, elle manque à la première syllabe, il faudra bien se donner de garde de la laisser continuer sans la reprendre; mais il faudra en cette occasion et en toute autre, frapper deux coups l'un sur l'autre et coup sur coup, jusqu'à ce que l'écolière soit arrivée au mot qu'elle a mal dit, ou bien la Maîtresse frappera d'abord trois coups de suite pour faire connaître à l'écolière que le mot sur lequel elle a frappé la première fois n'est pas celui auquel elle a manqué. Si une écolière qui lit par syllabe, manque à bien prononcer et qu'elle ne puisse se reprendre d'elle-même, il faudra faire signe à une autre de la reprendre, et celle-ci ne dira pas seulement la syllabe que l'autre aurait mal dite, mais elle répétera le mot tout entier, lisant séparément chaque syllabe l'une après l'autre, comme si celle qui lit, au lieu de dire *semblable*, avait dit *semblabe*, l'écolière qui la reprendra, dira *semblable*, et non pas seulement la syllabe *ble*. La Maîtresse veillera avec un très-grand soin à ce que les écolières qui épellent ne prononcent pas leurs syllabes en traînant, et qu'elles ne répètent pas plusieurs fois une même syllabe. S'il arrive qu'elles le fassent, elle leur enjoindra quelque pénitence, afin qu'elles ne s'habituent pas à cette manière de lire qui est fort désagréable et fort difficile à corriger dans celles qui y sont habituées.

Elle prendra garde aussi , que les écolières ne prononcent pas trop vite , en mangeant les syllabes , comme , par exemple , en disant *quo* ; mais elle aura égard qu'elles prononcent distinctement toutes les lettres , *q u o*. Elle aura aussi égard qu'elles ne prononcent pas trop lentement et en traînant , ce qui est très-désagréable , mais posément , parce qu'elles sont sujettes à mettre la lettre suivante devant la précédente , lorsqu'elles lisent trop vite , et à l'é-tourdie , disant , par exemple , *mo* , au lieu de dire *om* , ou *su* , pour dire *us* ; parce que celles qui sont nouvelles dans la leçon et qui ont l'esprit tardif , ne peuvent pas suivre avec celles qui lisent si vite , et que les écolières lisant ainsi posément apprennent beaucoup plus promptement.

Enfin , elle doit avoir un grand soin que celle qui lit prononce si nettement , que toutes les autres la puissent facilement entendre , et que les lisantes par pauses lisent correctement , sans traîner ni prendre aucune autre manière mal séante ; qu'elles prononcent toutes les syllabes séparément , en sorte qu'on les puisse distinguer les unes des autres pendant qu'elles lisent ; qu'elles s'arrêtent à toutes les pauses , autant qu'il le faut ; peu aux virgules , un peu plus au point et virgule ; aux deux points une fois autant qu'aux virgules , et au point une fois autant qu'aux deux points.

ART. II. *Du soin que la Maîtresse doit avoir de faire suivre toutes celles qui sont dans une même leçon.* — Dans toutes les leçons des tables de l'alphabet , des syllabes , du Syllabaire et des autres livres , tant français que latins , et même dans les

leçons de l'arithmétique, pendant qu'une lira, toutes les autres de la même leçon suivront; c'est-à-dire qu'elles diront bas dans leur livre, ce que celle qui lit prononce haut dans le sien, sans faire aucun bruit des lèvres.

La Maîtresse aura soin que toutes les écolières d'une même leçon suivent, à mesure que celle qui lit avance de syllabe en syllabe, ou de mot en mot, et que celle qui est avertie pour lire ne répète aucun des mots qui auraient été dits par celle qui aura lu auparavant; cette pratique fait mieux connaître si celle qui lit suit exactement.

Elle ne permettra jamais aux écolières de se suggérer les unes aux autres les lettres, les syllabes ou les mots dans les leçons, ni même les réponses tout entières ou en partie. Tant dans les répétitions que dans le catéchisme, elle sera fort attentive aux leçons et tiendra toujours son livre, sans néanmoins perdre ses écolières de vue, pour voir si elles suivent toutes; et afin que rien ne l'empêche d'être exacte à cette pratique, elle ne tiendra rien entre ses mains, pendant tout le temps de l'école, sinon le signal et le livre de la leçon, les plumes, papiers et autres choses nécessaires à l'écriture, si elle fait écrire.

Si quelqu'une des écolières badine avec quelque chose dans l'école, elle donnera ordre à une autre écolière des plus fidèles, de le prendre et de le garder jusqu'à la fin de l'école, auquel temps, toutes les autres étant sorties, elle le lui rendra, à moins que la Maîtresse ne juge que cela lui puisse nuire.

La même chose s'observera à l'égard des livres,

feuilles imprimées ou images , que les écolières pourraient apporter dans l'école , autres que ceux dont elles ont besoin pendant le temps qu'elles y sont. La Maitresse ne les tiendra , ni ne les lira durant le temps de l'école , quand même elle croirait nécessaire d'examiner , s'il y a quelque chose de mauvais ; ce qu'elle fera en un moment à la fin de l'école , quand toutes les écolières seront sorties , en voyant le titre du livre.

Un moyen très-utile pour obliger les écolières à suivre , est de se servir des pratiques suivantes. La première de veiller beaucoup et très-exactement sur elles , particulièrement sur celles qui ne seront point exactes à suivre. La seconde , de les faire lire chacune plusieurs fois , et peu chaque fois. La troisième , d'obliger toutes celles qui seront reconnues ne pas suivre , de venir d'elles-mêmes se présenter pour recevoir la punition de leur faute ; et afin de les engager à y être fidèles , leur pardonner quelquefois , surtout à celles qui ont coutume de suivre , et lorsqu'elles n'y auront pas été fidèles les punir sévèrement.

ART. III. *Du soin que la Maitresse doit avoir de faire observer un très-grand silence dans l'école.* — Le silence est un des principaux moyens d'établir et de conserver l'ordre dans les écoles ; c'est pourquoi chacune des Sœurs le fera garder exactement dans sa classe , ne souffrant pas qu'aucune parle sans permission.

Pour cet effet elle fera concevoir aux écolières qu'elles doivent observer le silence , non pas parce

qu'elle est présente , mais parce que Dieu les voit et que c'est sa sainte volonté.

Elle veillera particulièrement sur elle-même pour ne parler que très-rarément et fort bas , si ce n'est qu'il soit nécessaire que toutes les écolières entendent ce qu'elle aura à dire. Quand elle leur donnera quelques avis , elle le fera toujours d'un ton médiocre , aussi-bien qu'en toute autre occasion , lorsqu'elle aura à parler à toutes les écolières en général. Elle ne parlera , ni à aucune écolière en particulier , ni à toutes en général , qu'elle n'ait examiné ce qu'elle aura à dire , et qu'elle ne l'ait jugé nécessaire.

Lorsqu'elle parlera , elle le fera fort gravement et toujours en peu de mots. Lorsque quelque écolière demandera à lui parler , elle ne l'écontera que très-rarément et ne lui parlera pas qu'elle ne soit assise ou debout devant son siège , et toujours à voix basse ; elle ne permettra pas aux écolières , dans le temps qu'elles recevront quelque correction , de parler ni de quitter leur place sans permission ; elle leur fera entendre qu'il ne leur est permis de parler dans l'école que dans trois temps ; savoir : en disant leur leur leçon , au catéchisme et à la prière.

Elle gardera aussi elle-même une semblable règle et ne parlera que dans trois temps : 1° pour reprendre les écolières dans la leçon , dans une nécessité , lorsque quelque écolière ne pourra pas le faire ; 2° dans le catéchisme ; 3° dans les explications et dans l'examen. Hors ces trois occasions , elle ne parlera pas qu'il ne lui paraisse être nécessaire , et fera en sorte que

cette nécessité soit rare. Lorsque les écolières marcheront dans l'école, elle aura égard qu'elles marchent fort posément, sans trainer ni faire du bruit sur le plancher avec leurs pieds, afin de ne pas nuire au silence qui doit être continuel dans l'école.

Pour faire observer facilement toutes ces choses aux écolières, la Maîtresse aura soin qu'elles soient toujours assises et aient le visage tant soit peu tourné de son côté; qu'elles tiennent toujours leur livre dans les deux mains et qu'elles regardent toujours dedans; qu'elles aient les bras et les mains placés de telle sorte qu'elle les puisse bien voir; qu'elles ne se touchent pas les unes les autres avec leurs pieds ni avec leurs mains; qu'elles ne se donnent rien les unes aux autres; qu'elles ne se parlent point par signes; qu'elles aient toujours les pieds rangés modestement et ne les mettent point hors de leurs souliers ou sabots, et enfin que celles qui écrivent ne se couchent pas sur la table pendant qu'elles disent leur leçon, et ne tiennent aucune posture indécente.

CHAPITRE II.

Des signes qui sont en usage dans les Écoles chrétiennes.

IL serait peu utile que la Maîtresse s'appliquât à faire garder le silence aux écolières, si elle ne le gardait elle-même; c'est pourquoi elle leur enseignera mieux cette pratique par exemples que par paroles, et son

silence produira plus que toute autre chose un très-grand ordre dans l'école, en lui donnant moyen de veiller avec facilité sur elle-même et sur ses écolières. Mais comme il se trouve beaucoup d'occasions dans lesquelles elle est obligée de parler, on a pour cette raison établi un grand nombre de signes dans les Écoles chrétiennes. Afin de lui donner plus de facilité de garder le silence et pour les réduire à quelque ordre, on les a distingués par rapport aux exercices, et aux actions qui se font le plus ordinairement dans les écoles. Ainsi, pour faire la plupart de ces signes on se servira d'un instrument nommé signal, qui est en usage dans la société.

Le premier et principal usage du signal est d'attirer d'un seul coup tous les regards des écolières sur la Maîtresse, et de les rendre attentives à ce qu'elle veut leur faire connaître.

Une bonne écolière, toutes les fois qu'elle entendra le bruit d'un seul coup de signal; s'imaginera entendre la voix de la Sœur, ou plutôt la voix de Dieu même, qui l'appelle par son nom. Elle entrera alors dans les sentimens du jeune Samuël, disant avec lui dans le fond de son âme : Seigneur, me voici; et avec saint Paul : Que vous plaît-il que je fasse ?

Les Sœurs se serviront toutes des mêmes signes; ceux qui sont en usage sont exprimés dans les articles suivans.

ART. I^{er}. *Des signes touchant les leçons.* — Pour faire signe aux écolières de se disposer à commencer la leçon, la Maîtresse frappera un coup de sa main sur le livre fermé dans lequel on va commencer à lire.

Pour faire signe à celle qui lit de cesser , elle frappera un coup avec le signal, et en même temps toutes les écolières regarderont ; ensuite elle en montrera une avec le bout du signal pour lui faire signe de commencer la leçon.

Si c'est l'écolière suivante que la Maîtresse veut faire lire à son tour , elle frappera légèrement sur le livre , pour ne pas distraire celles qui suivent par des coups de signal trop répétés.

Pour faire signe à celle qui lit , de se reprendre quand elle a mal lu , ou mal prononcé une lettre , une syllabe , ou un mot , elle frappera deux coups successivement , coup sur coup avec le signal. Que si après avoir fait le signe deux ou trois fois , l'écolière ne dit pas bien , elle frappera un seul coup avec le signal , comme pour faire cesser de lire , afin de faire regarder toutes les écolières , et fera en même temps signe à une autre de lire haut la lettre , la syllabe , ou le mot , que celle-là a mal lu ou mal prononcé. Que si après avoir fait un signe deux ou trois fois , celle qui lit ne trouve et ne recommence pas le mot qu'elle a mal lu , ou mal prononcé , parce qu'elle en a lu plusieurs après celui-là avant que d'être reprise , elle frappera trois coups successivement l'un sur l'autre , pour lui faire signe de recommencer à lire plus avant en arrière , et continuera de faire ce signe jusqu'à ce que l'écolière arrive au mot qu'elle a mal dit.

Pour faire signe de parler plus haut , la Maîtresse lèvera le signal en haut par le bout ; et pour faire signe de parler plus bas , elle baissera le bout du signal vers la terre.

Pour avertir quelqu'une ou plusieurs de ne pas parler si haut en suivant, ou en étudiant, elle lèvera un peu la main avec le signal, comme si elle la voulait porter à l'oreille.

Elle fera le même signe lorsqu'elle entendra du bruit dans l'école. Si c'est du côté droit que ce fait ce bruit, elle lèvera la main droite; si c'est du côté gauche, elle lèvera la main gauche.

Pour faire signe de lire posément, elle frappera deux coups distincts et séparés l'un de l'autre.

Pour faire signe d'épeler un mot qu'une écolière qui commence à lire ne dit pas bien, elle baissera une seule fois le bout de son signal sur le livre qu'elle a en main.

Pour faire signe à celle qui épelle ou lit par syllabe, lorsqu'elle ne fait pas une pause suffisante entre deux lettres, ou entre deux syllabes, elle baissera le bout du signal sur le livre qu'elle a en main, posément et à plusieurs reprises.

Pour faire signe à celle qui lit par pauses lorsqu'elle n'en fait pas, ou qu'elle ne les fait pas suffisantes après une virgule, ou après un ou deux points, elle posera le bout de son signal sur l'endroit où on lit, en l'y arrêtant.

Pour faire signe à celle qui lit, lorsqu'elle fait une pause où il n'en fallait point, ou qu'elle la fait trop longue, ou à celle qui épelle ou lit par syllabe lorsqu'elle traîne en épelant ou en lisant, elle coulera le signal sur le livre ouvert.

Pour faire changer de leçon, elle frappera de sa main sur son livre ouvert, et en même temps celle

qui lit cessera de lire, et dira tout haut : *Dieu soit béni à jamais.*

Toutes les écolières doivent apprêter leur livre ou leur leçon en un instant, et pour faire signe de finir la dernière leçon et faire serrer les livres, elle frappera un coup de sa main sur la couverture du livre qu'elle tient en main et qu'on lit actuellement.

ART. II. Des signes touchant l'écriture. — Pour faire commencer l'écriture, après que celle qui distribue les papiers les aura tous donnés, la Maîtresse fera trois signes, en frappant trois fois séparément avec le signal, à chaque signe un coup seulement. Au premier signe, les écolières tireront toutes leurs écritaires et les montreront, en sorte qu'elles soient toutes en vue. Au second signe, elles ouvriront leurs écritaires, tireront leurs plumes et leur canif, si elles en doivent avoir, et les montreront de la même manière; et au troisième signe, elles mettront la plume dans l'encre et écriront toutes en même temps.

Quand une écolière se couchera sur la table pour écrire, ou tiendra une posture messéante en écrivant, la Maîtresse lèvera la main de droite à gauche, pour lui faire signe de mettre son corps dans une bonne situation.

Quand une écolière ne tiendra pas bien sa plume, elle montrera avec la main la manière de la bien tenir; et si elle en remarque quelqu'une qui n'écrive pas, elle lui fera signe en la regardant, et puis lèvera la main en faisant le mouvement des doigts; que si elle aperçoit encore qu'elle n'écrive pas, elle lui imposera une pénitence.

ART. III. Des signes pendant le catéchisme et les prières. — Pour faire signe à une écolière de croiser les bras ou de joindre les mains, la Maitresse la regardera fixement et en même temps croisera elle-même les siens; et pour l'avertir de tenir son corps droit, elle la regardera, puis redressera son corps et rangera ses pieds,

Quand une écolière n'aura pas bien fait le signe de la sainte croix, elle mettra elle-même sa main sur le front pour lui faire recommencer; et pour faire signe à une autre de baisser les yeux, il faudra la regarder fixement, et en même temps baisser les siens. Pour faire signe à une écolière de joindre ses mains, elle joindra les siennes en la regardant: en un mot, dans ces occasions et dans toutes les autres semblables, elle fera, en regardant les écolières, ce qu'elle veut qu'elles fassent et qu'elles observent.

ART. IV. Des signes pour les corrections. — Tous les signes de correction, seront réduits à cinq, et les Sœurs feront entendre aux écolières pour laquelle de ces cinq choses elles doivent être corrigées.

Les cinq sujets pour lesquels on fera des corrections dans l'école, seront, 1° pour n'avoir point étudié; 2° pour n'avoir point écrit; 3° pour s'être absenté de l'école ou être venu trop tard; 4° pour n'avoir point écouté le catéchisme; 5° pour n'avoir point prié Dieu.

Ces cinq choses seront exprimées dans des sentences, qui seront pour ce sujet attachées en différens

endroits de chaque classe. Chacune de ces sentences seront exprimées dans les termes suivans :

1° Il ne faut ni s'absenter de l'école, ni venir tard sans permission.

2° Il faut s'appliquer dans l'école à étudier sa leçon.

3° Il faut toujours écrire sans perdre le temps.

4° Il faut écouter attentivement le catéchisme.

5° Il faut prier Dieu avec piété dans l'église et dans l'école.

Quand une Maîtresse voudra corriger une écolière, elle lui fera signe pour l'obliger de regarder, et puis elle lui montrera avec le signal la sentence contre laquelle elle a fait faute, et lui fera signe en même temps de venir près d'elle, ensuite elle lui imposera la pénitence, ou si c'est pour lui donner un coup de verge, elle lui fera signe d'étendre sa main.

Quand elle voudra menacer les écolières de quelque correction, elle fera signe en frappant un coup avec le signal, et puis toutes la regardant, elle montrera la sentence pour la transgression de laquelle elle les menace de la correction.

ART. V. *Des signes qui se font en quelques occasions particulières.* — Quand une écolière demandera permission de parler, elle se tiendra debout à sa place, les bras croisés, sans faire aucun signe. Si la Maîtresse lui accorde de parler elle lui fera signe de venir, en avançant le bout du signal vers elle; elle se servira du même signe, toutes les fois qu'elle aura besoin de parler à quelque écolière, et si elle lui refuse de parler, elle baissera le signal vers la terre vis-à-vis d'elle.

Quand une écolière demandera pour aller à ses besoins naturels, elle restera assise et lèvera la main : pour accorder cette permission, la Maîtresse tournera le signal du côté de la porte, et pour la refuser, elle fera signe qu'elle demeure en repos, en baissant le signal vers la terre.

Pour faire mettre une écolière à genoux, elle lui montrera le milieu de la classe avec le signal, et pour en faire lever une qui est à genoux, elle lèvera tant soit peu la main avec le signal.

CHAPITRE III.

Des récompenses.

LES Sœurs donneront des récompenses de temps en temps à celles de leurs écolières qui se rendront plus exactes à faire leur devoir, afin de les engager à le faire avec affection et d'y exciter les autres par l'espoir de la récompense.

Les choses que les Sœurs pourront donner pour récompense seront, si elles le peuvent, des petits livres, des chapelets, des petits cadres, des images et d'autres objets qu'elles feront elles-mêmes, etc.

Les récompenses seront données tous les mois, à celles des écolières qui auront le nombre de bonnes notes, ou de bons points, auxquels elles sont promises. La Sœur aura soin de marquer le nombre de bonnes notes, ou de bons points qu'elle donne, afin qu'on ne la trompe pas.

Elle marquera aussi les mauvaises notes pour en faire une déduction sur les bonnes.

Les bons points ou bonnes notes se donneront à une écolière, quand elle aura bien rempli quelqu'un de ses devoirs pendant un certain temps : par exemple quand elle aura bien prié à la Messe et à l'école tous les jours de la semaine ; quand toute la semaine elle aura su son catéchisme ; quand toute la semaine elle aura bien suivi les leçons ; quand toute la semaine elle aura bien écrit ; quand toute la semaine elle aura gardé le silence ; quand elle sera venue exactement à l'école, etc. Et une enfant aura une mauvaise note pour n'avoir pas fait une des choses dont nous venons de parler.

Les Sœurs auront cependant soin de donner une note de double valeur pour la piété, la sagesse et l'exactitude à l'école, afin de faire mieux sentir l'excellence de ces choses : par exemple celle qui sera pieuse aura une note qui lui en vaudra deux, etc.

• Pour la distribution des récompenses, on prendra la veille d'un jour de congé, ou le Dimanche à la fin de l'assemblée, si l'heure est convenable ; mais il faudra apporter à cette distribution tout le sérieux et toute l'attention qu'on aurait pour une affaire très-importante.

S'il y a plusieurs Sœurs dans une école, ce sera la première qui viendra donner elle-même les récompenses ; et les Sœurs de chaque classe auront leur registre, où sera le nombre de bonnes notes de celles qui ont droit aux récompenses.

Les Sœurs, en récompensant les écolières, feront à chacune d'elles quelques réflexions sur ses qualités ou sur ses défauts, afin de l'engager ou à con-

tinuer si elle se conduit bien , ou à se corriger de certaines choses si elle n'a fait que commencer à bien faire.

CHAPITRE IV.

Des corrections en général , avant-propos.

LA correction des écolières est une des choses de plus de conséquence qui se fasse dans les écoles , et à laquelle il faut avoir plus d'égard , pour la faire bien à propos , et avec fruit , tant pour celles à qui on la fait que pour celles qui la voient faire ; c'est pour cela , qu'il y a beaucoup de choses à observer dans l'usage des corrections qui se pourront faire dans les écoles , dont on parlera dans les articles suivans , après avoir expliqué la nécessité qu'il y a de joindre la douceur avec la fermeté dans la conduite des enfans.

L'expérience , fondée sur la doctrine constante des saints , et les exemples qu'ils nous ont montrés , prouvent suffisamment que , pour perfectionner ceux que l'on conduit , il faut se comporter à leur égard d'une manière douce et ferme en même temps. Plusieurs cependant sont obligés d'avouer , ou au moins ils le font assez connaître par la manière dont ils se conduisent envers ceux dont ils sont chargés , qu'ils ne sont pas persuadés que ces deux choses peuvent se joindre ensemble dans la pratique ; cependant quand on agit avec une pleine autorité , et avec trop d'empire , par envers les enfans , cette manière de les gouverner (quoique procédante d'un bon zèle , mais qui n'est pas , selon la

science, comme dit saint Paul, puisqu'on s'oublie aisément de l'infirmité humaine) devient trop dure et insupportable.

D'ailleurs, si on a trop d'égard à la faiblesse humaine, et que sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfans, on leur laisse faire tout ce qu'elles veulent, il arrivera de là qu'on aura des écolières méchantes, libertines et déréglées.

Que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté, et la douceur en langueur et en mollesse ?

Pour donner quelque éclaircissement à cette matière qui ne paraît pas peu importante, il semble qu'il est à propos d'exposer en peu de mots quelques points principaux, auxquels se réduisent presque toute la rigueur et la dureté qui se rencontrent dans la manière de conduire et d'élever les enfans; et quelques autres ensuite d'où procèdent au contraire tout le relâchement, le désordre, &c.

Les choses qui rendent la conduite d'une Maîtresse dure et insupportable à celles dont elle est chargée, sont :

Premièrement, lorsque les pénitences sont trop rigoureuses et le joug qu'elle leur impose trop pesant; ces choses provenant souvent de son peu de discrétion et de jugement, il arrive de là que les écolières n'ont pas assez de force de corps ni d'esprit pour porter des fardeaux qui souvent les accablent.

Secondement, lorsqu'elle enjoint, commande, ou exige quelque chose des enfans avec des paroles trop dures et d'une manière trop impérieuse, surtout lors-

que cela provient de quelques mouvemens déréglés d'impatience ou de colère.

Troisièmement, lorsqu'elle presse trop l'exécution d'une chose à une enfant qui n'y est pas disposée, et qu'elle ne lui donne pas le loisir ni le temps de se reconnaître.

Quatrièmement, lorsqu'elle exige avec une même ardeur les petites choses aussi-bien que les grandes.

Cinquièmement, lorsqu'elle rejette d'abord les raisons et les excuses des enfans, ne les voulant nullement écouter.

Sixièmement enfin, lorsque ne se considérant pas elle-même, elle ne sait pas compatir aux infirmités des enfans, exagérant trop leurs défauts; et lorsqu'elle les reprend ou punit, il lui semble plutôt mouvoir ou agir sur un instrument insensible que sur une créature capable de raison.

CHAPITRE V.

Règles touchant les punitions.

1° Si l'on relève dans une classe jusqu'aux plus légères fautes et si l'on punit fréquemment, cette trop grande fermeté et exactitude, loin d'avoir un bon effet, pourront au contraire aliéner les esprits, indisposer les enfans et les parens, exciter du scandale, décrier les écoles, et rendre par-là odieuses les instructions que l'on y donne; ce qui est directement opposé à la fin qu'on doit s'y proposer, qui est de former dans la piété et la religion ceux que l'on a à instruire, afin de faire passer de si saintes im-

pressions des enfans aux parens , et de répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ.

Pour éviter cet inconvéniént dangereux , en punissant toutes les fautes , et ne pas tomber dans le défaut contraire , en ne relevant rien et pardonnant tout , ce qui serait ouvrir la porte aux désordres d'une classe et au relâchement des écolières , il faut s'étudier à unir la fermeté avec la douceur ; la fermeté seule rebuterait les enfans , augmenterait souvent même leur indocilité , loin de la corriger ; et le trop de douceur gâterait les enfans , en les rendant moins soumises , moins attentives à leurs devoirs et à l'ordre de la classe.

C'est donc l'union de la fermeté avec la douceur , qui établit cet heureux accord de sagesse dans la conduite et d'affection pour le devoir : c'est ce juste milieu qu'il faut saisir.

Il faut que les enfans respectent et craignent la Maîtresse , que sa présence leur inspire le sérieux et la modestie : voilà l'occupation de la fermeté.

Il faut que les enfans aiment leur Maîtresse ; qu'elles aiment l'école et tous les exercices qui s'y font : voilà l'ouvrage de la douceur.

DEUXIÈME RÈGLE.

Attention à prévenir les fautes.

LES enfans font des fautes , il est de l'enfance et de l'humanité d'en faire ; mais si les Sœurs sont attentives elles en feront peu ; car les enfans ne sont presque jamais punissables qu'il n'y ait souvent plus de la faute de ceux qui les conduisent que de la leur.

Plus la conduite d'une Maîtresse sera égale et soutenue, moins elles oseront s'écarter de ce qu'elle leur aura prescrit; plus elle mettra d'affection, de douceur et de bonté dans ses leçons et dans ses remontrances, plus il leur sera facile de s'y conformer; plus on les avertira de leurs devoirs, moins elles seront en danger d'y manquer.

TROISIÈME RÈGLE.

Ne point menacer sans réflexion.

UNE Sœur ne doit point faire des menaces inutiles et infructueuses, les enfans s'y accoutumeraient et les fausses menaces feraient mépriser les véritables. Une punition oubliée ou négligée les rendrait plus hardies par l'espoir de l'impunité : c'est pourquoi on ne doit menacer qu'avec beaucoup de précaution et pour des sujets intéressans. Il faut surtout éviter les menaces générales, comme de s'engager, par exemple, à punir toutes celles qui lèveraient les yeux de dessus leur livre, ou qui manqueraient de suivre dans les leçons, etc. Toutes ces manières d'annoncer des punitions pour de légères fautes, sentent une personne sans expérience, sans talens, ou qui s'abandonne à ses vivacités trop naturelles.

QUATRIÈME RÈGLE.

Moins punir que menacer.

Quoiqu'il ne faille pas toujours menacer sans punir, de peur de rendre les menaces méprisables, il faut pourtant punir encore moins que menacer (ce qu'on entend ici par un avertissement ou quelque signe).

Pour les châtimens, la peine doit être aussi légère qu'il est possible, mais accompagnée de toutes les circonstances qui peuvent piquer les enfans de honte et de remords. On doit leur montrer tout ce qu'on a fait pour n'en pas venir à cette extrémité ; car il faut éviter le chagrin que la punition inspire quand elle est trop sèche.

CINQUIÈME RÉGLE.

Être exacte à tenir ce qu'on a promis.

UNE Sœur doit être exacte à tenir sa parole aux enfans, lorsqu'elles auront osé faire ce qu'elle leur aura défendu, sous peine d'être punies ; mais elle ne doit pas l'être moins à leur donner des récompenses qu'elle leur aura promises. On perd toute confiance dans leur esprit quand on leur manque de parole, et ce serait leur apprendre, par son exemple, ce qu'il n'est jamais permis de faire à l'égard de personne.

Les enfans sont naturellement sincères et vraies. Si l'on ne veut pas leur faire perdre cette qualité précieuse, toutes les paroles qu'on leur dit doivent servir à leur faire aimer la vérité.

Il faut se comporter à l'égard des enfans avec tant de réserve et d'équité, qu'elles soient bien convaincues que, si d'un côté on ne sait point flatter les défauts quand elles ne paraissent pas vouloir s'en corriger, de l'autre on ne sait pas moins condescendre et pardonner lorsqu'on s'humilie, qu'on reconnaît ses fautes et que l'on se soumet à tout.

SIXIÈME RÈGLE.

Ne punir que pour de vrais sujets.

ON ne doit jamais punir une enfant pour des fautes qu'elle n'a pas faites, ni sévèrement pour celles qui sont légères. Les enfans savent aussi bien que personne ce qu'elles méritent ; elles connaissent si c'est à tort ou avec raison qu'on les châtie, et elles ne se gâtent pas moins par des peines injustes que par l'impunité.

SEPTIÈME RÈGLE.

Se posséder en punissant.

DANS les réprimandes et dans les punitions, une Sœur doit toujours posséder son âme en paix, et tâcher d'être assez maîtresse d'elle-même pour ne laisser paraître aucune passion, aucune humeur. Punir une enfant étant en colère, ce n'est plus correction, c'est vengeance. Les châtimens qui se font avec poids et discrétion se reçoivent bien mieux et avec plus de fruit. Elle ne doit même jamais punir une enfant lorsqu'elle éprouve en elle quelque agitation ; si elle le faisait, alors les enfans s'apercevraient qu'elle agit par humeur, par promptitude et non par raison et par amitié : dès lors elle perdrait sans ressource son autorité, car les enfans méprisent et abhorrent ceux que la passion conduit. S'il est des circonstances où il faille montrer de la rigueur, témoigner de l'indignation, alors même elle doit paraître redoutable sans être en fureur, inflexible sans être violente ; avoir

l'air d'un juge et le cœur d'un père, car l'amour doit dicter les paroles et conduire la main.

Elle doit aussi différer la punition à une enfant, lorsqu'elle est dans son premier mouvement; elle n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute, pour vaincre sa passion, pour sentir l'importance des avis qu'on lui donne, et la nécessité de la punition qu'elle mérite : c'est même l'exposer à perdre le respect, à dire et à faire de nouvelles sottises. Une Sœur prudente doit donc attendre le retour du calme, tant en soi que dans ses écolières, pour agir conformément à son devoir.

HUITIÈME RÈGLE.

N'employer la crainte qu'avec circonspection.

COMME on ne peut guère espérer de se passer toujours d'employer la crainte pour le commun des enfans dont le naturel est dur et indocile, il ne faut pourtant y avoir recours, qu'après avoir éprouvé tous les autres remèdes. La crainte est comme les remèdes violens qu'on emploie dans les maladies extrêmes; ils purgent, mais ils altèrent le tempérament: une âme menée par la crainte en est toujours plus faible.

NEUVIÈME RÈGLE.

Faites qu'il faut pardonner.

UN enfant fait des fautes par ignorance; elle oubliera ce que la Maîtresse lui aura dit, parce qu'on l'aura distraite; elle renversera, brisera quelque chose, elle tournera la tête ou fera quelque autre

légèreté; tout cela vient de l'âge et ne tire pas à conséquence: un coup d'œil jeté à propos suffit ordinairement pour la remettre dans le devoir, ou bien on doit l'en avertir par quelque signe, veiller sur elle, la tenir auprès de soi si elle est sujette à s'oublier trop souvent; mais il ne faut pas l'en punir, à moins qu'il n'y ait mauvaise intention de sa part.

DIXIÈME RÈGLE.

Fautes qu'il faut punir.

Il ne faut jamais pardonner les fautes contre la religion et les bonnes mœurs, savoir : les immodesties dans l'église ou dans les prières, les désobéissances marquées, les mensonges soutenus, les larcins, les médisances considérables, les traits d'humeur, les paroles malhonnêtes, un coup donné par colère, les disputes, les devoirs mal faits ou omis avec volonté, les négligences à l'école aux heures marquées, les menaces, les vengeances, les dépits, les rapports hors de l'école des corrections qu'on y aura faites; toutes ces fautes sont punissables, surtout s'il y a récidive ou habitude, car il faut considérer les fautes des enfans moins parce qu'elles sont en elles-mêmes que par les suites qu'elles peuvent avoir.

ONZIÈME RÈGLE.

Ce qu'on entend par ces mots, punitions, châtimens.

Quoiqu'on ait déjà parlé des punitions, voici encore quelques détails particuliers. Par le mot de *punition*, on doit comprendre tout ce qui est capable de faire sentir aux enfans la faute qu'ils ont faite, tout ce qui

est capable de les humilier, de leur donner de la confusion et de servir par là de remède pour l'expiation de ce qu'ils ont fait de mal, ou de préserverif pour l'avenir. Un certain froid, une certaine indifférence, une privation, une humiliation, une destitution de poste, un changement de place, en un mot, tout ce qui peut entrer dans l'idée qu'on doit se former de ces mots, correction, châtement, punition ; car pour les verges elles ne doivent avoir lieu que lorsqu'on a épuisé tous les autres moyens, et pour des cas extrêmement rares, sans cela les enfans s'y accoutumeraient et y deviendraient insensibles.

Il est d'expérience, et plusieurs Sœurs l'éprouvent avec avantage, que moins on emploie cette sorte de punition, plus il y a d'ordre dans une classe, plus le devoir s'y fait avec affection, et plus les progrès sont sensibles. C'est d'après ces réflexions que quantité de bonnes Maîtresses, même des petites classes, passent souvent des semaines et des mois sans donner de coups ; elles se servent d'autres moyens plus avantageux aux enfans et moins désagréables pour elles : on en parlera ci-après.

En effet, on ne fait usage de coups que par humeur ou par incapacité ; car les coups sont des châtimens serviles, qui avilissent l'âme lors même qu'ils corrigent, si toutefois, ils corrigent, car leur effet ordinaire est d'endurcir.

Les choses au contraire, qui rendent la conduite des enfans négligente et relâchée, sont celles-ci :

Premièrement, lorsqu'on ne se met en peine que des choses qui sont considérables et qui causent du désor-

dre , et qu'on néglige insensiblement les autres qui paraissent moins considérables.

Secondement , lorsqu'on ne presse point assez pour l'exécution et l'observance des pratiques de l'école , et de ce qui est du devoir des enfans.

Troisièmement , lorsqu'on laisse omettre facilement ce qui est enjoint.

Quatrièmement , lorsque pour se conserver l'amitié des enfans , on leur témoigne trop d'affection et de tendresse , accordant aux plus intimes quelque chose de particulier ou leur donnant trop de liberté , ce qui n'édifie point les autres et cause du désordre.

Cinquièmement , lorsque par une timidité naturelle , on parle , ou on reprend les enfans si mollement , ou si froidement qu'elles n'y font point d'attention ou que cela ne leur fait aucune impression.

Sixièmement enfin , lorsqu'on s'oublie facilement du devoir d'une Maîtresse , quant à son extérieur , qui consiste principalement à se tenir dans une gravité qui maintienne les enfans dans le respect et la retenue , soit en leur parlant trop souvent et familièrement , ou faisant quelque bassesse.

Une Sœur peut aisément connaître par toutes ces choses en quoi consiste la trop grande dureté et la trop grande douceur ; ce qu'elle doit éviter dans l'une et dans l'autre de ces deux extrémités. Afin qu'elle ne soit point trop dure ni trop molle , en sorte qu'elle soit ferme pour obtenir la fin , et douce dans la manière d'y parvenir , et faire paraître une grande charité , accompagnée de zèle , elle doit avoir une grande patience , sans permettre cependant que les enfans aspirent à

l'impunité et qu'elles fassent tout ce qu'elles veulent , etc. Car elle ne doit par mettre la douceur en cela , mais elle doit savoir qu'elle consiste en ce que dans les répréhensions qu'elle fait , il ne paraisse rien de dur ni qui ressente la colère ou la passion, mais qu'on y voie éclater une gravité de père, une compassion pleine de tendresse et une certaine douceur qui soit cepeudant vive et efficace , et qu'il paraisse dans la Maitresse qui reprend ou puuit, que c'est une espèce de nécessité et par zèle du bien commun qu'elle en use de la sorte.

SECTION PREMIÈRE.

Des différentes sortes de corrections.

ON peut corriger les fautes des enfans en plusieurs et différentes manières : 1° par paroles , 2° par pénitence , 3° par pensum , 4° par la verge , 5° en chassant hors de l'école ; et comme il y a quelque chose de particulier à observer touchant ces pénitences , on en parlera en particulier , après avoir traité de tout ce qui regarde les corrections.

SECTION II.

De la correction par paroles.

COMME une des principales règles pour bien faire l'école est d'y parler rarement , l'usage de la correction par paroles y doit être très-rare. Il semble même qu'il est beaucoup mieux de ne point s'en servir du tout ; les menaces étant une espèce de correction par paroles , on peut s'en servir ; mais il faut le faire rarement et avec beaucoup de circonspection ; et quand une Sœur aura menacé les écolières de quelque chose,

si quelqu'une fait la faute à raison de laquelle elle aura été menacée , elle la doit punir , sans lui pardonner.

Il ne faut jamais faire des menaces pures et simples : par exemple , la verge ; mais les menaces doivent être faites sous quelque condition , en cette manière : si une seule manque à prier Dieu pendant la sainte Messe , ou celle qui viendra la dernière tard à l'école , sera punie.

Il faut faire ordinairement les menaces par signe , ainsi qu'il est marqué dans les signes touchant les corrections.

Une Sœur pourra quelquefois néanmoins parler à ses écolières , d'une manière ferme pour les intimider , sans affectation cependant , et sans passion. Car s'il y avait de la passion , les écolières le remarqueraient facilement et Dieu n'y donnerait pas sa bénédiction.

SECTION III.

Des corrections par la verge , pour quelles raisons on peut et on doit s'en servir , et de la manière dont on doit le faire.

ON pourra se servir de verges en plusieurs occasions : 1° pour n'avoir pas suivi dans la leçon , ou pour avoir badiné ; 2° pour être venu tard à l'école ; 3° pour n'avoir pas obéi au premier signe , et pour plusieurs autres raisons semblables.

On ne doit donner qu'un coup dans la main , et si quelquefois il est nécessaire d'en donner d'avantage , il ne faut jamais surpasser le nombre de deux.

Il faut frapper dans la main gauche , surtout à celles qui écrivent , afin de ne pas appesantir la main droite , ce qui serait un grand obstacle à l'écriture.

Il n'en faut pas non plus donner à celles qui ont du mal dans les mains , mais il faut leur imposer quelque pénitence ; parce qu'il faut prévoir les accidens qui pourroient arriver de cette correction , et tâcher de les éviter.

Il ne faut point souffrir que les écolières crient haut en recevant de la verge , et si elles le font il ne faut point manquer de les punir pour avoir crié , et leur faire entendre que c'est pour cela qu'on les corrige.

Il faut remarquer que quand on veut donner de la verge à une écolière , pour avoir fait quelque faute qui l'ait détourné de son devoir , comme pour avoir parlé , ou badiné dans l'école et dans l'église , ou regardé derrière elle , etc. Il ne lui faut pas dire que c'est pour avoir parlé ou badiné , etc. qu'on la corrige , mais pour n'avoir pas étudié sa leçon et pour n'avoir pas prié Dieu dans l'église.

SECTION IV.

Moyen dont on peut se servir pour punir les écolières , sans faire usage de la verge.

LES PENSUMS.

UNE Sœur qui désire l'avancement de ses écolières et qui n'a pas moins à cœur de leur faire faire le devoir par engagement , se servira de tout ce que la prudence pourra lui inspirer de moyens , afin d'y réussir. Pour cet effet , les pensums sont de toutes les pénitences celle qui est la plus honnête pour une Sœur , la plus avantageuse pour les enfans et la plus agréable aux parens.

1° Elle est la plus honnête pour une Sœur en ce qu'elle lui fait éviter toutes duretés, tout ce qui ressent trop la correction, chose aussi humiliante pour celle qui la donne que pour celle qui la reçoit; car frapper une enfant pour des fautes légères, c'est se roidir contre les sentimens de l'humanité qui répugne à ces sortes de châtimens.

2° Elle est la plus avantageuse pour les écolières, et même celle à laquelle elles s'accoutument le moins. En leur donnant du devoir à faire entre les classes, on les retire du jeu, quelquefois des mauvaises compagnies; on leur procure la facilité de se former à une expédite dont elles contractent l'habitude; elles apprennent en même temps l'orthographe d'usage qui s'acquiert par beaucoup d'exercice, et cette pénitence aura toujours pour elles le sel de la punition; car les enfans peuvent s'endurcir aux coups, mais elles ne seront jamais insensibles à la privation de leurs amusemens.

3° La plus agréable aux parens, qui voient avec plaisir qu'une Sœur sait tirer des fautes même de leurs enfans, des moyens d'avancer leurs progrès en corrigeant leurs défauts.

En vain les entend-on quelquefois recommander à une Maîtresse de les punir fortement lorsqu'elles le méritent, leur tendresse dément bientôt ce langage, et ils ne tardent pas à condamner, par un amour trop naturel, ce qu'ils ont peut-être dit par trop de vivacité.

4° Une Sœur doit donc profiter de la répugnance qu'ont presque tous les parens pour qu'on batte leurs

enfans , afin de les engager eux-mêmes à tenir la main pour qu'elles fassent le devoir qu'on leur donnera ; et afin de les y porter , on leur fera entendre que rien n'est plus utile à une enfant que l'occupation qu'on lui donne entre les classes, parce qu'en la retirant de la dissipation où le jeu l'entraîne , on la rend en même temps plus laborieuse , plus douce et plus soumise à leurs volontés.

Dès qu'une Sœur saura présenter ces avantages sous un point de vue intéressant , il n'est point de parens qui ne s'empressent à concourir à des motifs dictés par le zèle et consacrés au bien réel de leurs enfans.

De la manière de donner les pensums.

1° On donnera pour sujet des pensums , des demandes de catéchisme , ou quelqu'autre chose utile à copier.

2° Il y aura une écolière dont l'emploi sera d'écrire les noms de celles que la Maîtresse lui désignera , en lui faisant connaître par signe le nombre des demandes qu'elle leur donnera pour pensum ; car il ne faut point du tout parler pour cela : le langage silencieux des signes a beaucoup plus d'effet , par le sérieux qui l'accompagne , que si l'on s'exprimait de vive voix.

3° A la fin de l'école , avant la prière du matin et du soir , cette écolière remettra à la Maîtresse le cahier des pensums , afin qu'elle nomme la quantité de demandes qu'auront à écrire celles qui s'y trouveront marquées ; qu'elle indique la page du caté-

chisme , la leçon ou le chapitre , le faisant de manière que rien ne soit prévu ; après quoi la Maîtresse rendra le cahier à celle qui est chargée de les ramasser.

4° Toutes les écolières qui sauront suffisamment écrire pour faire des pensums , auront aussi un cahier qui ne sera destiné que pour ce devoir extraordinaire ; elles l'écriront chez elle , mettant le quantième du mois et leur nom au bas du pensum.

5° L'officière chargée de recueillir les pensums , se tiendra auprès de la porte de la classe , ayant la note de celles à qui ils ont été imposés ; elle les recevra à mesure que les écolières entreront. Elle aura attention de voir si le nombre des demandes s'y trouve exactement , et vers les huit heures et demie le matin , et deux heures le soir , elle remettra tous ces cahiers sur la chaise de la Maîtresse , qui les examinera , après quoi elle rayera ou bâtonnera chaque pensum et les fera rendre aux écolières.

6° Celles qui n'auront pas fait leurs pensums , seront obligées de les refaire , en doublant le nombre des demandes , et cela jusqu'à trois fois ; après quoi il y aurait un temps limité à être dans la petite classe , en faisant chaque jour , matin et soir , le même devoir , ou même expulsion , selon les circonstances ; mais il est rare qu'on en vienne à cette extrémité , dès que les Maîtresses agissent de concert avec les parens. Ceci n'est que d'après l'expérience.

7° Celles qui n'auront pas bien orthographié ou qui auront mal écrit leurs pensums , les recommenceront ; mais il ne faut donner ces sortes de devoirs

que pour des causes un peu graves et non pas indifféremment : on doit même faire en sorte qu'il n'y ait que trois ou quatre écolières à qui on les impose pendant la classe ; la rareté en augmentera l'appréhension ; d'ailleurs ils doivent être considérés comme des supplémens aux verges. Quant au nombre des demandes, il ne doit jamais excéder celui de cinq ou six ; moins on en donnera et plus on pourra exiger d'application à les bien faire.

8° Quant à celles qui ne savent pas écrire, on peut leur donner quelque chose à apprendre, indépendamment de ce qu'elles doivent répéter du catéchisme : ce surcroît de devoir est un frein qui les retient ; mais pour le faire avec fruit, on doit avoir attention de ne point trop charger leur mémoire, afin qu'elles puissent y satisfaire, autrement ce serait les dégoûter et les rebuter absolument.

Dès qu'une Maîtresse conserve son sang froid, alors c'est la raison qui commande, et elle n'exigera rien que de juste ; mais si la passion s'en mêle, les pauvres enfans se ressentiront de la mauvaise humeur de leur Maîtresse et se trouveront dans l'impossibilité de faire tout le devoir qu'elle leur imposera ; ce qui occasionne ensuite des punitions non méritées. On sent combien cette conduite est blâmable.

SECTION V.

De l'expulsion des écolières de l'école.

COMME l'expulsion de l'école est le dernier des châtimens, il est du bon ordre qu'une Sœur ne précipite rien en cela. Pour cet effet, elle doit prendre

les avis de la Sœur première s'il y en a une, lui exposer les raisons qui semblent exiger cette punition exemplaire, afin que tout étant concerté avec elle, la Maîtresse puisse agir conséquemment à ce qui lui aura été prescrit : sans cette sage précaution, elle s'exposerait à des retours fâcheux, et qui deviendraient néanmoins nécessaires pour conserver la subordination qu'il doit y avoir parmi les Sœurs les unes envers les autres.

Comme la Sœur première doit veiller au maintien de l'ordre dans les classes, elle doit concourir aux justes représentations de ses Sœurs, lorsqu'elle les a jugées telles ; mais aussi elle ne doit point souffrir l'indépendance d'une Maîtresse qui, dans un premier mouvement, s'exposerait à commettre une injustice, en renvoyant une écolière sans de suffisantes raisons : il est alors de l'équité de faire rentrer dans la classe l'écolière renvoyée.

Afin donc d'éviter ces inconvéniens, une Sœur qui connaît ses obligations, se conformera toujours à ce qui lui est enjoint sur cet article.

Celles qu'on doit chasser de l'école, sont les libertines capables de perdre les autres, celles qui s'absentent facilement et souvent de l'école, de la Messe de paroisse ou du catéchisme, les fêtes et dimanches, par la faute de leurs parens, et qui s'en font une coutume ; les incorrigibles, c'est-à-dire celles qui, après avoir été corrigées un grand nombre de fois, ne changent pas de conduite. Ce doit cependant être une chose extraordinaire de chasser une écolière de l'école.

SECTION VI.

De la fréquence des corrections , et de ce qu'il faut faire pour les éviter.

Si on veut qu'une école soit bien réglée et dans un très-bon ordre, il faut que les corrections y soient rares.

Il ne faut se servir de la verge que quand il sera nécessaire, et il faut faire en sorte que cette nécessité soit rare ; on ne peut pas déterminer précisément le nombre qu'on en peut donner chaque jour, à cause des différentes occasions qui peuvent obliger de s'en servir plus ou moins souvent ; on doit néanmoins faire en sorte de ne pas passer le nombre de trois dans une demi-journée, et pour s'en servir plus que trois fois, il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire. Pour éviter la fréquence des corrections, qui est un grand désordre dans l'école, il est nécessaire de bien remarquer que ce sont le silence, la retenue et la vigilance d'une Maîtresse qui établissent et conservent le bon ordre dans une classe, et non pas la dureté et les coups. Il faut beaucoup s'étudier à agir par adresse et par industrie pour maintenir les écolières dans l'ordre, sans user presque de correction.

Pour bien réussir, il ne faut pas toujours se servir du même moyen, d'autant que les écolières s'y accoutumeraient, mais il faut se servir quelquefois de menaces, quelquefois corriger, quelquefois pardonner, et se servir de plusieurs autres moyens, que l'industrie d'une Maîtresse vigilante et réfléchie, lui fera facilement trouver dans les occasions. S'il arrive cependant que quelque Sœur s'imagine quelque moyen particulier, et qu'elle croie être propre pour retenir les

écolières dans leur devoir et prévenir les corrections, elle doit le proposer à la Sœur première, s'il y en a une, avant que de le mettre en usage, et ne s'en servira qu'après avoir son ordre et sa permission.

Quand une Sœur qui est seule voudra faire une correction extraordinaire, elle la différera, afin de prendre un temps propre, pour y faire quelques réflexions auparavant, et de donner lieu à ce qu'elle se fasse avec plus de poids et laisse plus d'impression dans l'esprit des écolières.

SECTION VII.

Des conditions que doivent avoir les corrections.

LA correction pour être utile aux écolières, doit être accompagnée des dix conditions suivantes.

Premièrement, elle doit être pure et désintéressée, c'est-à-dire faite purement pour la gloire de Dieu et pour accomplir sa sainte volonté, sans aucun désir de vengeance particulière, la Sœur n'ayant aucun égard à soi-même.

Secondement, charitable, c'est-à-dire qu'elle doit être faite par le motif d'une véritable charité pour l'écolière qui la reçoit et pour le salut de son âme.

Troisièmement, juste; c'est pourquoi il faut bien examiner auparavant si le sujet pour lequel la Maîtresse corrige une écolière, est effectivement une faute, et si cette faute mérite cette punition.

Quatrièmement, propre et conforme à la faute pour laquelle on la donne, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnée à la faute, soit quant à l'espèce, soit quant à la grandeur. Comme il y a de la différence entre les fautes commises par malice et par obstination, et

celles qui sont commises par fragilité, aussi doit-il y avoir de la différence entre les châtimens dont on les punit.

Cinquièmement, modérée, c'est-à-dire qu'elle doit être plutôt moins forte que trop rude, et avoir une juste médiocrité, et qu'elle ne doit pas non plus être faite avec précipitation.

Sixièmement, paisible, en sorte que celle qui la fait ne se sente point émue de colère, mais qu'elle se possède entièrement, et que celle à qui elle la donne la reçoive d'une manière paisible, avec tranquillité d'esprit et retenue extérieure; il faut même que celle qui corrige ait un très-grand soin qu'il ne paraisse rien à l'extérieur qui puisse faire remarquer qu'elle est fâchée. Il sera fort à propos pour cette fin, de différer quelque temps la correction quand elle se sentira émue, afin de ne rien faire dont elle puisse se repentir dans la suite.

Septièmement, prudente de la part de la Maîtresse, qui doit extérieurement prendre garde à ce qu'elle fait, pour ne rien faire de mal à propos et qui puisse avoir de mauvaises suites.

Huitièmement, volontaire et acceptée de la part de l'écolière, tâchant de l'y faire consentir en lui représentant la grandeur de sa faute et l'obligation dans laquelle on est d'y remédier; le grand mal qu'elle se fait à elle-même et celui qu'elle peut faire à ses compagnes par son mauvais exemple.

Neuvièmement, respectueuse de la part de l'écolière qui la doit recevoir avec soumission et respect, et comme elle recevrait un châtiment dont Dieu la punirait elle-même.

Dixièmement, silencieuse, 1^o du côté de la Maitresse, qui ne doit pas parler au moins haut pendant ce temps; 2^o du côté de l'écolière, qui ne doit pas dire un seul mot, ni crier ni faire aucun bruit.

SECTION VIII.

Des défauts qu'il faut éviter dans les corrections.

IL y a beaucoup de défauts à éviter dans les corrections et il est de conséquence que les Sœurs y fassent une attention particulière. Les principaux et ceux qu'il faut éviter sont les suivans :

Une Sœur ne doit faire aucune correction qu'elle ne juge qu'elle puisse être utile et avantageuse; ainsi c'est un mal d'en faire quelqu'une sans avoir fait attention auparavant si elle sera de quelque utilité, soit à l'écolière à qui elle veut la faire, soit aux autres qui en doivent être les témoins.

Lorsqu'elle jugera que quelque correction ne sera utile que pour donner exemple aux autres et non pas à celle qui doit la recevoir, elle ne doit pas la faire, à moins qu'elle ne soit nécessaire pour maintenir l'ordre dans une classe; et lorsqu'elle pourra la différer, elle demandera avis à la Sœur première, si c'est une Sœur des classes subalternes, et si c'est la Sœur première elle ne l'entreprendra qu'avec beaucoup de précaution et dans une évidente nécessité.

Elle ne doit jamais faire aucune correction qui puisse être nuisible à celle à qui elle veut la faire, car ce serait agir directement contre la fin des corrections, qui ne sont instituées que pour faire du bien.

Il n'en faut faire aucune qui puisse causer quelque désordre dans la classe, ou même dans l'école,

comme serait , par exemple , celle qui ne servirait qu'à faire crier une enfant ou à la rebuter , à l'aigrir et à lui faire quitter l'école , de sorte qu'elle en eût ensuite de l'aversion , et que les plaintes qu'elle en ferait ou ses parens , ne viennent à causer le même rebut à d'autres et empêcher les enfans d'y venir. Les Sœurs doivent s'appliquer à prévenir tous ces inconvéniens avant que de faire quelque correction , car il est important de n'y pas tomber.

On ne doit jamais corriger une écolière par un sentiment d'aversion ou de peine qu'on aurait contre elle , parce qu'elle cause du chagrin , ou parce qu'on n'a point d'inclination pour elle. Tous ces motifs , ou mauvais ou purement humains , sont bien éloignés de ceux que doivent avoir des personnes qui ne doivent agir ni se conduire que par un esprit de foi.

Il ne faut pas même en corriger aucune , parce qu'on a reçu quelque déplaisir d'elle ou de ses parens , et s'il arrive qu'une écolière manque de respect ou fasse quelque faute à l'égard de sa Maîtresse , il faut plutôt l'engager par paroles à reconnaître sa faute et à se corriger , que de la punir pour cela ; et quand même on serait obligé de la punir à cause du mauvais exemple qu'elle aurait donné , il serait à propos de prendre un autre motif pour la corriger , comme serait celui d'avoir causé du désordre ou d'avoir été opiniâtre , etc.

Il ne faut pas dans les corrections se servir de ces termes , *tu , toi , ton , va , viens* , mais de ceux-ci , *vous , votre , vos , allez , venez* , etc.

Il est aussi important de ne jamais se servir de pa-

roles injurieuses ou tant soit peu messéantes, les appelant, par exemple, coquines, fripones, morveuses, etc. Aucune de toutes ces paroles ne doivent jamais être dans la bouche des Sœurs des Écoles chrétiennes.

On ne doit se servir d'aucune correction que de celles qui sont en usage dans les écoles, et ainsi on ne doit jamais frapper les écolières ni de la main, ni du pied, ni de la baguette, et il est tout-à-fait contre la bienséance et la gravité d'une Sœur de tirer le nez, les oreilles ou les cheveux aux enfans, beaucoup plus de les frapper ou pousser rudement, ou de les tirer par le bras.

Il ne faut point jeter la verge à une écolière pour la rapporter, cela est très-indécent; il ne faut pas non plus frapper du manche de la verge sur la tête, sur le dos, ou sur le dehors de la main, ni donner deux coups de suite dans une même main.

En donnant de la verge, il faut prendre garde de ne frapper ni sur la tête, ni sur le corps, ni ailleurs que dans le milieu de la main.

On doit avoir un grand égard en corrigeant une écolière de ne la frapper en aucun endroit où elle ait quelque mal, pour ne le pas augmenter, et de ne pas frapper si fort que les marques paraissent.

Une Maîtresse, ne doit pas sortir de sa place pour donner de la verge, ni parler en la donnant, et ne doit point permettre à l'écolière qui la reçoit de parler, beaucoup moins de crier ou de pleurer haut, lorsqu'elle la corrige, ou après avoir été corrigée.

Elle prendra garde aussi de ne tenir aucune posture indécente, en donnant quelque correction, comme serait de faire des extensions de bras, des contorsions de

corps, et d'autres gestes messéans et contraires à la modestie.

Elle se rendra enfin très-exacte à ne faire aucune correction d'un prompt mouvement ou l'orsqu'elle se sentira émue, et elle veillera tellement sur elles même que la passion de colère et la moindre atteinte d'impatience n'aient point de part dans les corrections, cela seul étant capable d'en empêcher le fruit, et de mettre obstacle à la bénédiction que Dieu y donnerait.

SECTION IX.

Des enfans qu'il faut ou ne faut point corriger.

IL y a cinq vices qu'il ne faut point ordinairement pardonner : premièrement, le mensonge ; deuxièmement, les batteries ; troisièmement, le larcin ; quatrièmement, l'impureté ; cinquièmement, l'immodestie dans l'église,

Il faut punir les menteuses pour leurs mensonges, même les plus légers et faire connaître aux écolières qu'il n'y en a point de petits devant Dieu, puisque le démon est le père du mensonge, ainsi que Notre Seigneur nous l'enseigne dans le saint Évangile, et qu'on leur pardonnera plutôt, ou qu'elles seront moins punies lorsqu'elles avoueront ingénument leurs fautes. On leur fera ensuite concevoir l'horreur qu'elles en doivent avoir, on les engagera à en demander humblement pardon à Dieu, à genoux au milieu de l'école ; on corrigera de même toutes celles qui se seront battues. Si ce sont deux ou plusieurs écolières, on les punira ensemble ; si c'est une écolière avec une autre qui ne soit point de l'école, la Maîtresse s'informerá très-particulièrement

de la faute et ne corrigera point l'écolière qu'elle n'en soit très-assurée : c'est ce qu'elle observera très-exactement à l'égard de toutes les autres fautes qui se seront faites hors de l'école. Si ce sont des écolières qui se soient battues dans l'école, elles seront punies exemplairement, et on leur fera entendre que cette faute est une des plus considérables qu'elles y puissent commettre. Celles qui auront pris et dérobé quelque chose de quelque peu de valeur que ce soit, quand ce ne serait qu'une plume, seront punies de même, et si on les remarque sujettes à ce vice, elles seront chassées de l'école. On punira de même celles qui auront commis quelque action d'impureté, ou qui auront dit des paroles deshonnêtes. Celles qui auront joué avec les personnes de différent sexe, ou qui les auront fréquentées, seront averties fortement là-dessus la première fois; et si elles retombent dans cette faute, elles seront aussi punies sévèrement.

Les Sœurs inspireront souvent à leurs écolières, un grand éloignement de la compagnie de ces personnes, et les engageront à ne jamais se mêler avec elles; et si même elles sont leurs parentes, et qu'elles soient obligés quelquefois de converser avec elles, quelque petites qu'elles soient, que ce soit très-rarement et toujours en présence de leurs parens, ou de quelques personnes sages et avancées en âge.

Celles qui auront été immodestes dans l'église, seront sévèrement punies, et on leur fera souvent concevoir le grand respect qu'il faut avoir pour Dieu en ce saint lieu, et que c'est manquer de foi que d'y être sans piété et sans retenue intérieure et extérieure.

Pour cette dernière faute, il ne faut pas punir également toutes sortes d'écolières petites et grandes ; car à moins qu'on ne veille beaucoup sur les petites pendant le temps qu'elles sont à l'église , et que la Maitresse se soit acquis de l'autorité, il sera difficile que les plus petites soient dans la modestie et dans la retenue qu'on exige d'elle : il faut cependant y avoir un très-grand égard, et il n'y a rien qu'on ne doive faire pour empêcher qu'aucune écolière ne soit immodeste dans l'église.

Si une Sœur n'a pas d'elle-même assez de vigilance ni assez d'autorité pour les tenir en ordre dans l'église , il faudra qu'une autre Sœur s'il y en a , soit chargée d'y veiller , et qu'elle fasse en cette occasion ce que celle-ci ne pourra pas faire.

SECTION X.

Des enfans mal élevées et volontaires.

IL y a des écolières de la conduite desquelles les parens ont très-peu de soin et quelquefois point du tout ; elles ne font , depuis le matin jusqu'au soir, que ce qu'elles veulent et n'ont point de respect pour leurs parens ; elles n'obéissent point , et murmurent à la moindre chose ; quelquefois ces défauts ne viennent point de ce qu'elles ont l'esprit et le cœur mal disposés , mais de ce qu'on les laisse à elles-mêmes. Si elles n'ont pas l'esprit naturellement hardi ni hautain , il faut beaucoup les engager , mais aussi les corriger dans leurs mauvaises humeurs ; et lorsqu'elles font paraître quelques-uns de leurs défauts dans l'école , il faut les dompter et les rendre sou-

mlses. Si elles ont l'esprit hardi et hautain, il faut leur donner quelque emploi dans l'école, comme d'Inspectrices, si on les en juge capables, ou de Collectrices des papiers, et les avancer en quelque chose, comme dans l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, etc., afin de leur donner de l'affection pour l'école, et d'ailleurs les corriger, et s'en rendre maître, sans les laisser vivre en quoi que ce soit selon leur volonté. Si ces écolières sont petites, il y a moins de mesures à prendre, il faut les corriger pendant qu'elles sont jeunes, afin qu'elles ne continuent pas dans leur mauvaise conduite.

Pour ce qui est de celles qui sont hardies et insolentes, il faut peu leur parler et le faire toujours gravement. Quand elles ont fait quelque faute, les humilier et les corriger, lorsqu'on voit que cela leur pourra être utile, pour les confondre et abaisser leur esprit. Il faut leur tenir tête, ne pas souffrir en elles de réplique à tout ce qu'on pourra leur dire : il sera bon de les avertir et de les reprendre quelquefois en particulier de leurs défauts, mais toujours avec gravité et d'une manière qui les retienne dans le respect.

Quant à celles qui sont légères, il faut peu les corriger, parce qu'elles font ordinairement peu de réflexion, et que peu de temps après avoir reçu la correction, elles retombent encore quelquefois dans la même faute, ou dans une autre qui mérite une même punition. Leurs défauts ne viennent pas de pure malice, mais de légèreté d'esprit : une sœur doit faire en sorte de les prévenir, en leur témoignant de

l'affection, sans cependant leur donner aucun emploi ; les faire mettre le plus près d'elle qu'il sera possible, sous prétexte de les engager, et effectivement pour veiller sur elles, et les placer entre deux écolières, d'un esprit posé et qui ne tombent pas ordinairement en faute ; leur donner de temps en temps quelque récompense, afin de les rendre assidues et affectionnées à l'école, parce que ce sont celles qui s'en absentent plus facilement, et pour les engager pendant qu'elles y seront à se tenir en repos et en silence.

SECTION XI.

Des opiniâtres.

IL faut toujours corriger les opiniâtres, surtout celles qui résistent et ne veulent pas souffrir qu'on les corrige ; il faut prendre cependant deux précautions à l'égard de ces sortes d'enfans, 1^o de ne pas entreprendre de les corriger qu'on ait bien examiné la faute qu'elles ont faite, et qu'il ne paraisse qu'elle mérite correction ; 2^o lorsque quelqu'une résistera, ne voulant pas se soumettre à la correction, ou ne voulant pas sortir de sa place, alors il sera souvent fort à propos de laisser passer sa passion, et pour cela de ne pas faire paraître qu'on ait dessein de la corriger. Quelque temps après, la Maîtresse la fera venir pour lui parler, et lui fera doucement connaître et avouer sa faute, tant la première que celle qu'elle vient de faire en résistant, et puis la corrigera exemplairement ; que si elle ne voulait pas encore recevoir la correction, il faudrait l'y

contraindre, car il ne faudrait qu'un exemple de résistance pour faire que plusieurs résistassent ensuite. Quelque temps après que cette écolière aura reçu la correction, la Maîtresse la fera venir auprès d'elle, quand elle jugera que sa passion sera passée, pour la faire doucement rentrer en elle-même, et lui fera ensuite avouer sa faute et demander pardon à genoux.

Il faudra cependant faire en sorte de prévenir ces sortes de résistances, afin qu'elles n'arrivent que très-rarement; car autrement cela causerait de très-mauvais effets dans une école.

Il y a une autre espèce d'opiniâtres qui murmurent après avoir reçu la correction, et qui étant retournées à leur place, s'appuyent la tête sur leurs bras, ou tiennent quelque autre posture messéante; il ne faut jamais souffrir toutes ces manières, mais on doit les obliger d'étudier, ou de suivre dans la leçon. Si la Maîtresse ne peut empêcher l'écolière qu'elle aura corrigée de gronder, de murmurer, de pleurer ou de troubler l'école en quelque autre manière, soit parce qu'elle est fort petite et qu'elle n'a point d'esprit, ou pour quelque autre raison, et qu'on remarque que les coups ne la feront pas ranger à son devoir, mais qu'ils la rendront peut-être plus indocile, il sera ordinairement plus à propos de ne pas la corriger, et de faire semblant d'ignorer quand elle n'étudie pas ou ne fait pas son devoir en quelque autre chose, ou même de la renvoyer.

Les Sœurs en ces occasions auront soin de prendre les ordres de la Sœur première sur ce qu'elles auront à

faire. Le silence dans la correction et la manière de la bien faire préviendront ordinairement la plus grande partie de ces défauts.

Un des plus efficaces moyens pour obvier à bien des inconvéniens, est de ne pas renvoyer une écolière à sa place aussitôt qu'elle a reçu un coup de verge, mais de la laisser quelque temps à genoux, à la vue de la Maîtresse. ●

SECTION XII.

Des enfans élevées doucement et de celles qui ont l'esprit doux et timide, des stupides, des incommodées, des petites et des nouvelles venues.

IL y a des enfans qui sont élevées de telle manière par leurs parens qu'ils leur accordent tout ce qu'elles demandent, ne les contredisent en rien, ni ne les corrigent presque jamais de leurs fautes; et il semble qu'ils craignent de leur faire de la peine, de sorte qu'ils ne peuvent souffrir qu'on leur fasse la moindre correction.

Ces sortes d'enfans sont presque toujours d'un naturel doux et paisible; c'est pourquoi il vaut mieux ordinairement ne les point corriger et remédier à leurs fautes par quelqu'autre moyen, comme de leur donner quelque pénitence facile à faire, ou prévenant leurs défauts par quelque manière adroite, ne faisant pas semblant de les apercevoir, ou les en avertissant doucement en particulier.

Si on croit quelquefois qu'il soit nécessaire de les corriger, il les faudra peu corriger et très-rarement.

Si les moyens dont on se sert pour prévenir leurs fautes , ou pour y remédier , ne servent à rien , il vaut mieux souvent les renvoyer que de les corriger , si ce n'est qu'après avoir parlé à leurs parens , on leur ait fait trouver bon qu'on les corrige.

Quant à celles qui ont l'esprit doux et timide , il ne faudra pas ordinairement les corriger ; l'exemple de celles qui font bien , la crainte qu'elles ont naturellement des châtimens qu'elles voient faire , et quelques pénitences , suffisent pour leur faire faire leur devoir ; elles ne tombent pas souvent en faute et se tiennent facilement en repos , outre que leurs fautes ne sont pas considérables. Il les faut quelquefois tolérer en elles , d'autres fois un avertissement leur suffira , et en d'autres temps une pénitence : ainsi il ne sera pas besoin de recourir aux châtimens pour les maintenir dans le bon ordre.

On peut à peu près en user de même à l'égard des enfans stupides , qui ne font du bruit que quand on veut les corriger. Il ne faut pas ordinairement le faire ; et si elles sont incommodes dans l'école , il vaut mieux les renvoyer ; si elles ne font point de peine et n'apportent aucun trouble , il faut les laisser en repos.

Les fautes ordinaires de ces sortes d'enfans , sont de ne point suivre dans la leçon , de ne pas bien lire , de ne pas bien retenir ni répéter le catéchisme , de ne rien apprendre ou fort peu. Il ne faut pas exiger d'elles ce qui est au-dessus de leur portée ; il ne faut pas non plus s'en rebuter , mais faire en sorte de les faire avancer , les animer de temps en temps , et se contenter du peu de profit qu'elles font.

A l'égard de celles qui sont incommodées, il est important de ne les point corriger, surtout lorsque la correction pourrait augmenter leur mal : on doit se servir à leur égard de quelque autre correction, ou leur imposer quelque pénitence.

Il y en a aussi plusieurs des petites qu'il ne faut point non plus corriger, ou qu'on ne doit corriger que très-rarement ; parce que n'ayant pas l'usage de la raison, elles ne sont pas capables d'en tirer de profit : il faut se régler à peu près sur elles, comme à l'égard des enfans d'un esprit doux et timide.

On s'abstiendra enfin de corriger les enfans, dans le commencement qu'elles viennent à l'école ; il faut auparavant connaître leur esprit, leur naturel et leurs inclinations, les avertir de temps en temps de ce qu'elles ont à faire, les placer auprès de quelqu'une qui s'acquitte bien de son devoir, afin qu'elles apprennent le leur, par pratique et par exemple. Il les faudra ordinairement laisser environ quinze jours dans l'école avant que de les corriger ; car les corrections aux nouvelles venues, ne peuvent que les rebuter et les éloigner de l'école. Mais s'il est important de se conduire ainsi à l'égard des nouvelles écolières, il n'est pas d'une moindre conséquence à une Maîtresse, qui est nouvelle dans une classe, de s'exempter de faire aucune correction jusqu'à ce qu'elle connaisse les écolières.

SECTION XIII.

Des accusantes et des accusées.

LES Sœurs n'écouteront pas facilement les rapports et les accusations qu'on fera contre les écolières ;

elles ne rebuteront pas cependant celles qui les feront, mais elles auront égard de les bien examiner et de ne pas corriger légèrement ni sur-le-champ, pour les rapports qui leur serbnt faits.

Si ce sont des écolières qui rapportent, ou accusent une autre de leur compagne, la Sœur s'informerá en particulier sur-le-champ même si d'autres ne lui ont pas vu commettre la faute, et fera en sorte de savoir quelques circonstances qui lui en puissent faire découvrir la vérité. Si la chose lui paraît douteuse, ou n'est pas tout-à-fait sûre, elle ne corrigera pas l'accusée, à moins qu'elle n'avoue elle-même sa faute, et alors elle corrigera bien moins et lui donnera seulement une pénitence, lui faisant entendre que c'est parce qu'elle a dit la vérité. Si elle reconnoît que la chose dont l'écolière aura été accusée soit fausse, et que ce soit par vengeance, ou par quelqu'autre passion que cette écolière l'ait accusée, l'accusante sera punie sévèrement.

Si ce sont des parens qui viennent accuser leurs enfans, et qui disent qu'on les corrige, il ne les faut pas corriger pour ce sujet, car les parens disent souvent cela par passion, et ne le diraient pas dans un autre temps. Si cependant la faute mérite correction, il faut leur faire entendre qu'ils corrigent eux-mêmes leurs enfans. S'il arrive que plusieurs commettent une même faute, et que les unes sachent la faute des autres, si on en corrige une, il est nécessaire de corriger les autres : comme si plusieurs s'étaient battues, si deux ou trois avaient causé ou badiné à la sainte Messe, etc. Mais si plusieurs ont commis une même faute, et que les unes ne sachent pas la faute des autres,

ou qu'elle croient que la Maîtresse l'ignore, il sera ordinairement fort à propos de ne corriger qu'une de ces écolières, et de faire semblant qu'on ignore les fautes des autres.

Il faut corriger, dans ces occasions, l'écolière dans la correction de laquelle on remarquera plus de profit, tant pour elle que pour les autres. Ainsi on ne corrigera pas, dans ces sortes d'occasions, celles auxquelles le seul exemple suffit pour les faire craindre et les faire ranger à leur devoir, ou celles qui ne seraient tombées dans une faute que pour la première fois, ou qui y tombent rarement.

SECTION XIV.

De ce qui doit se pratiquer dans toutes les corrections.

LORSQUE la Maîtresse voudra donner un coup de verge à une écolière, elle fera le signe ordinaire pour avertir les écolières, ensuite elle montrera avec le bout du signal la sentence contre laquelle l'écolière aura fait faute; puis elle lui fera signe de venir près d'elle, où étant arrivée elle fera le signe de la sainte croix et étendra sa main. Elle prendra garde que la main soit tout-à-fait étendue et bien ferme, et que l'écolière ne la retire pas. Si elle n'a point la main bien étendue et bien ferme, la Maîtresse lui fera signe de la bien tenir, en étendant elle-même sa main. Si après cela elle ne la tend point, il faudra l'y obliger et lui donner deux coups au lieu d'un.

Si, lorsque la Maîtresse voudra étendre la main à l'écolière, elle y trouve de la résistance, il faudra différer la punition.

Elle aura égard , lorsqu'elle donnera un coup de verge , que l'écolière ne fasse aucune extorsion de bras ni de corps , ni autre chose malséante , ni gronder ni pleurer haut ; et s'il arrive qu'elle fasse quelque'une de ces choses , elle la fera revenir à elle et lui donnera encore un coup , à moins qu'elle ne s'abstienne sur-le-champ de ce qu'elle faisait mal à propos.

Quand la Maîtresse aura été obligée de contraindre une écolière à recevoir la punition , elle fera en sorte quelque temps après de lui faire connaître et avouer sa faute , la fera rentrer en elle-même , et la mettra dans une forte et sincère résolution de ne se laisser jamais aller à une semblable obstination.

Après que l'écolière aura été punie , elle ira se mettre à genoux modestement au milieu de la classe , devant la Maîtresse , les bras croisés , pour la remercier de l'avoir corrigée , et se tournera ensuite du côté du crucifix pour en remercier Dieu et lui promettre en même temps de ne plus retomber dans la faute pour laquelle elle vient d'être punie : ce qu'elle fera sans parler haut , après quoi la Maîtresse lui fera signe d'aller à sa place.

SECTION XV.

Du lieu où il faut faire les corrections , et du temps auquel on doit ou l'on ne doit pas les faire.

IL ne faudra jamais qu'une Soeur quitte sa place pour donner de la verge , et s'il arrive qu'elle en soit dehors , elle y retournera pour cet effet.

Il ne faudra point corriger pendant le catéchisme

ni pendant les prières. Ce qu'une Sœur peut et doit faire pendant ce temps, est de bien remarquer celles qui auront fait quelque faute, et de ne leur rien dire, mais de les nommer tout bas à une écolière qui sera fidèle, avec charge de l'en faire souvenir dans un autre temps qu'elle lui marquera. Elle pourra cependant quelquefois, mais rarement donner de la verge pendant le catéchisme, lorsqu'elle croira ne s'en pouvoir dispenser : il ne faut pas non plus corriger les jours de dimanche et de fête.

Il est à propos de ne corriger que l'après-midi, plutôt que le matin, et on ne le fera jamais à la fin de l'école.

Il est aussi très-important de ne rien faire dans l'église ni dans les rues qui ressente la correction, comme serait, par exemple, de frapper de la main, de tirer l'oreille ou les bras, etc. ; ce sont des choses qui marquent de l'impatience, et sont très-contraires à la gravité et à la sagesse qu'une Sœur doit toujours faire paraître, particulièrement dans ces lieux.

SECTION XVI.

Des pénitences, de leur usage, de leurs qualités et de la manière de les imposer.

L'USAGE des pénitences sera beaucoup plus ordinaire dans les écoles que celui des corrections, elles rebuteront moins les écolières, feront moins de peine aux parens et seront beaucoup plus utiles.

Les Sœurs s'en serviront pour humilier leurs écolières et pour les mettre dans une disposition de cœur de se corriger de leurs fautes ; elles seront médicinales et proportionnés aux fautes que les écolières

auront commises , afin qu'elles puissent aider à y satisfaire devant Dieu et que même elles soient un remède préservatif pour empêcher d'y tomber dans la suite.

Elles auront un très-grand égard que les pénitences qu'elles imposeront ne soient point ridicules , ni qu'elles ne consistent pas seulement en paroles , et qu'elles s'exécutent dans la seule classe d'où est l'écolière qui aura commis la faute.

On n'imposera point de pénitence qui puisse préjudicier au silence et à l'ordre de l'école ; tout ce qui fait perdre le temps et qui n'a pas d'utilité , ne doit jamais être donné pour pénitence.

Il en est dont il ne convient pas même de parler ici ; car il y aurait de l'indécence de faire mention de mors de brides , de bottes de foin , de babilons , de bonnets d'ânes que la seule imbécillité , l'inexpérience , l'incapacité ont pu mettre en usage ; il faut être dépourvu de la raison et du bon sens pour avilir ainsi l'humanité.

On ne doit pas non plus faire faire des croix avec la langue sur le plancher de la classe , faire baisser les pieds , tenir les bras en croix , ou laisser un enfant trop long-temps à genoux ; en un mot on doit éviter tout ce qui peut avoir de fâcheuses suites.

Les Sœurs ne donneront aucunes pénitences que celles qui sont en usage dans les écoles et qui sont marquées dans la section suivante ; et elles n'en donneront pas d'extraordinaires , qu'elles ne les aient auparavant proposées à la Sœur première et qu'elle n'y ait donné son consentement.

Lorsqu'une Sœur imposera une pénitence à quelque écolière , elle le fera assise à sa place et d'une

manière fort grave qui soit capable d'imprimer du respect à celle qui reçoit la pénitence, et de la lui faire exécuter avec humilité, simplicité et édification pour les autres.

Lorsqu'elle voudra imposer une pénitence à une écolière, elle lui fera le signe ordinaire pour aller à genoux au milieu de la classe, et puis joignant elle-même ses mains pour faire signe à l'écolière de les joindre, elle prononcera gravement la pénitence, en nommant la faute pour laquelle elle l'impose, sans dire un seul mot de plus que ce que la pénitence contiendra, se servant de ces termes ou de semblables d'un ton haut, grave et intelligible : *Pour être venue tard aujourd'hui, vous viendrez pendant huit jours des premières à l'école, et si vous y manquez vous serez corrigée; c'est ce qu'il faudra exécuter effectivement, lorsque cette écolière y pensera le moins.*

Après que la Sœur aura imposé la pénitence, l'écolière fera la révérence pour la remercier, et puis demeurera encore quelque temps à genoux, tournée du côté du crucifix, pour témoigner à Dieu qu'elle l'accepte de bon cœur et lui demander la grâce de l'exécuter avec fidélité et pour l'amour de Dieu; ensuite elle retournera à sa place, si elle en a la permission.

Lorsque les pénitences seront données pour être exécutées dans un autre temps que celui auquel elles auront été imposées, la Maitresse chargera quelques écolières de veiller sur celle à qui elle a donné la pénitence, de prendre garde si elle l'exécute, et de lui en donner avis, sans y manquer.

SECTION XVII.

Recueil des pénitences qui sont en usage et qu'on pourra imposer aux écolières pour quelques fautes qu'elles auront faites.

LORSQU'UNE écolière viendra tard par sa faute, pour une seconde fois, au lieu de lui donner un coup de verge on pourra lui imposer pour pénitence de se trouver à l'école pendant huit ou quinze jours, dès qu'on ouvrira la porte; on donnera ordre à l'Inspectrice de la classe de la remarquer.

Lorsqu'une écolière fera plusieurs fautes en lisant, pour n'avoir pas étudié, on pourra lui ordonner d'apprendre par cœur quelque chose du catéchisme du diocèse, ou même une partie de la leçon qu'elle n'a pas étudiée, ce qui pourrait être plus à propos; ou on pourra lui ordonner de lire une ou deux pages, selon sa capacité, après que toutes les autres auront lu, et lui promettre un coup de verge, si elle ne sait pas mieux sa leçon. On lui donnera à lire plus ou moins, selon l'ordre de la leçon dans laquelle elle sera.

Un enfant qui ne suivrait point pendant la leçon, la première fois, la faire tenir debout pendant quelque temps; la seconde fois, la faire mettre à genoux au milieu de la classe; la troisième, ce qui est rare, un pensum à écrire ou à apprendre, ou bien la reculer de quelques places.

Une enfant qui aurait parlé dans les rangs en allant à la Messe, ou fait quelque autre faute, lui enjoindre de rester à genoux les mains jointes, à la porte de l'école, pendant que les écolières sortiront le

lendemain pour aller à la Messe. En cas de récidive, la faire aller en rang les mains jointes, ce qui doit être rare et par extraordinaire.

Pour être venue trop tard à l'école, imposer pour pénitence de rester assise dans un endroit de la classe, sur un petit banc qu'on doit faire regarder comme le réduit de la paresse et des paresseuses.

Quant à celles qui n'auront pas écrit tout ce qu'elles devaient écrire, ou ne se seront pas appliquées à le bien faire on pourra leur imposer pour pénitence d'écrire chez elles une page ou deux, de prendre la peine de le bien faire et de l'apporter la première fois, leur prescrivant quelques lettres, quelques mots ou sentences particulières, qu'elles auront à écrire.

A l'égard de celles qui auront été immodestes pendant les prières, ou n'auront pas prié Dieu, on pourra leur ordonner d'être au milieu de la classe pendant la prière, un ou plusieurs jours, les mains jointes, les yeux baissés et dans une grande modestie, à condition que si elles lèvent les yeux ou commettent quelque autre immodestie, elles seront corrigées.

On en usera de même envers celles qui auront été immodestes dans l'église, c'est-à-dire qu'on pourra leur ordonner d'avoir les mains jointes le jour suivant, pendant tout le temps de la sainte Messe, sans tourner la tête ni lever les yeux et autres choses semblables.

Lorsqu'une écolière se sera assise sur ses talons, étant à genoux, on la fera rester environ un quart d'heure à genoux dans l'école, ou on la fera demeurer quelque temps debout les mains jointes et les yeux baissés.

On fera aussi tenir debout celles qui s'appuieront sur la table ou qui tiendront des postures lâches et indécentes.

Quand une écolière n'aura pas retenu le catéchisme du jour précédent, on l'obligera d'apprendre et de répéter celui de ce jour-là, sans y faire aucune faute et sans en rien omettre; on le lui fera répéter à la fin de l'école, ou on l'obligera de l'écouter debout et les mains jointes; ou bien on lui enjoindra d'apprendre en un jour une leçon du catéchisme, ou deux, selon sa capacité.

Lorsqu'une écolière ne saura pas parfaitement la leçon du catéchisme qu'elle devait apprendre pendant la semaine, on l'obligera de l'apprendre et de la répéter le lundi ou mardi, et de la savoir parfaitement sans y faire aucune faute, sous peine d'une double punition et de continuer de faire encore la même pénitence la semaine suivante.

Pour punir les officières de ne s'être pas bien acquittées de leur office, on pourra les en déposer pendant quelques jours et leur faire quelque confusion.

L'une des pénitences qui soit la plus à propos et d'une plus grande utilité, est de donner aux écolières quelque chose à apprendre par cœur.

Une Maîtresse industrieuse et zélée sait diversifier les pénitences selon la sensibilité des enfans, car c'est en cela surtout que consiste l'art précieux de conduire la jeunesse, savoir étudier le caractère des enfans et la trempe de leur esprit, afin d'attaquer toujours en elles la partie sensible, sans recourir aux coups,

unique et affligeante ressource d'une Maîtresse bornée dans ses moyens , qui ne connaît que la rigidité , la dureté et l'inflexibilité.

Réponses à quelques objections.

En vain objectera-t-on qu'il n'y a que les coups qui puissent quelque chose sur les enfans , et que c'est de tous les moyens le plus court et le plus sûr pour leur faire faire leur devoir.

Il ne pourrait y avoir que des hommes durs et violens par caractère qui penseraient ainsi , car cette ressource serait bien cruelle pour des âmes vertueuses et d'un cœur tendre , qui regardent les coups comme le plus humiliant et le dernier des moyens dont on puisse faire usage pour corriger les enfans. Ceux qui se trouvent réduits à la triste nécessité de les frapper souvent , prouvent qu'ils ne les ont que trop punis , puisqu'ils ont émoussé en eux tous les ressorts qui les auraient rendus sensibles à la honte , ne l'étant plus qu'aux coups.

Mais on ne saurait trop le répéter , une Maîtresse évitera bien des punitions si elle est silencieuse , vigilante , égale dans sa conduite , d'une piété soutenue , ne parlant aux enfans qu'avec réserve , sans les tutoyer jamais , ce qui annoncerait trop de familiarité et leur inspirerait moins de respect : toutes ces sages précautions concourent au maintien de l'ordre , excitent l'application au devoir et rendent par là l'usage des pénitences plus rare.

CHAPITRE VI.

DES ABSENCES.

SECTION PREMIÈRE.

Des absences réglées et avec permission.

IL y a des écolières qui demandent permission pour s'absenter réglément tous les jours par semaine , autant de temps par jour : on pourra la leur accorder avec la modération , et pour les raisons suivantes , après les avoir bien examinées.

On pourra quelquefois accorder à certaines écolières de s'absenter de l'école chaque semaine , comme par exemple les jours de marchés pour y travailler , ou pour raison de leur emploi , pourvu que ce soit pour travailler , et non pour aucune autre chose. On pourra aussi permettre à quelques-unes , pour la même raison , de ne venir à l'école tous les jours qu'après midi. On fera aussi en sorte de ne permettre que très-rarement à une écolière de ne venir qu'à neuf heures du matin , ou à deux heures après midi ; parce qu'outre que cela trouble l'ordre d'une école , beaucoup d'autres veulent faire la même chose. Il ne faudra pas non plus permettre à quelques autres qui ne viennent qu'après midi , de sortir avant le catéchisme ; mais toutes les écolières seront obligées d'y assister tous les jours. On pourra cependant quelquefois permettre , pour quelques fortes raisons , à celles qui tra-

vailent, et même pour toujours à celles qui écrivent, de venir dès le commencement de l'école, pour lire ou pour écrire, et de sortir avant la fin de l'école.

SECTION II.

Des absences non réglées, de celles qu'on peut au qu'on ne peut permettre.

Il arrive quelquefois les dimanches et fêtes que quelques écolières demandent permission de s'absenter, les unes pour aller promener, ou pour aller voir leurs parens, les autres pour aller à quelque fête de village, ou à quelque confrérie : on ne permettra pas aux unes ni aux autres de s'absenter du catéchisme les dimanches et les fêtes pour aucune de ces raisons, à moins que ce ne soit quelquefois en passant et non ordinairement, et que les parens le demandent pour elles.

On permettra aux écolières d'une paroisse de s'absenter de l'école le jour de la fête du patron de la paroisse de laquelle elles sont, en cas qu'elle soit solennelle, et que les paroissiens en fassent la fête.

On permettra aux enfans de s'absenter de l'école pour leur acheter des bas, des souliers, etc., et même pour raccommoder leurs habits, lorsqu'il paraîtra que la chose est absolument nécessaire et que les parens ne pourront pas prendre un autre temps.

SECTION III.

Des causes des absences, et des remèdes qu'on peut y apporter.

LORSQUE les écolières s'absentent facilement de l'école, c'est ou par la faute des écolières mêmes ou de leurs parens, ou par celle des Maîtresse.

La première cause de l'absence des écolières provient des écolières mêmes, soit par légèreté, ou par libertinage; parce qu'elles sont dégoûtées de l'école et ont peu d'affection pour la Maîtresse.

Celles qui s'absentent par légèreté sont celles qui suivent la première impression qui leur vient dans l'esprit, qui vont jouer avec la première de leurs compagnes qu'elles rencontrent, et qui agissent ordinairement sans attention.

Il est très-difficile que ces sortes d'écolières ne s'absentent de temps en temps. Tout ce qu'on peut faire, est de tâcher que leurs absences soient rares et de peu de durée.

Il faut peu corriger ces sortes d'écolières pour leurs absences, parce que le lendemain, ou à la première occasion elles s'absenteraient encore, ne faisant pas de réflexion ni à ce qu'on leur a dit, ni à la correction qu'elles ont reçue. On les engagera plus à venir à l'école par la douceur que par la correction et les duretés.

Les Sœurs auront soin, de temps en temps, d'animer ces sortes d'esprits, de les encourager par quelques récompenses, ou par quelque emploi ex-

térieur, si elles en sont capables ; surtout elles ne les menaceront jamais de la correction.

La seconde raison pour laquelle les écolières s'absentent, est le libertinage, ne pouvant être sujettes à être ainsi toute une journée en une même place, attentives et appliquées d'esprit, ou parce qu'elles aiment à courir et à jouer. Ces sortes d'enfans sont ordinairement portées au mal, et le vice suit le libertinage ; c'est pourquoi il faut s'appliquer avec un très-grand soin à apporter remède à leur absence ; et il n'y a rien qu'on ne doive faire pour les prévenir et les empêcher. Il sera très-utile de leur donner quelque office ; cela leur donnera de l'affection pour l'école, et quelquefois même ce sera cause qu'elles seront l'exemple des autres. Il faut beaucoup les encourager, les attirer, et cependant avoir de la fermeté à leur égard ; les corriger lorsqu'elles font mal et qu'elles s'absentent, mais leur montrer beaucoup d'affection pour le peu de bien qu'elles font, et les récompenser pour peu de chose.

La troisième raison pour laquelle les écolières s'absentent, est qu'elles se dégoûtent de l'école ; cela peut provenir de ce que c'est une nouvelle Sœur, qui n'est pas assez formée et ne sait pas bien la manière de se conduire dans une école, ayant aussitôt recours aux corrections ; ou de ce qu'elle est trop molle, n'ayant ni ordre, ni silence dans sa classe.

Le remède à ces sortes d'absences serait de ne point laisser une Maîtresse seule dans une classe, et de ne point lui en donner une entière conduite qu'elle ne soit tout à fait bien formée par quelque Sœur

d'une grande expérience dans les écoles, mais cela ne se peut pas toujours.

Cette pratique est d'une très-grande conséquence pour le bien des Maîtresses et des écolières, afin d'empêcher les fréquentes absences, aussi-bien que plusieurs autres désordres.

A l'égard des Sœurs qui sont molles et qui n'ont point d'ordre dans leur classe, le remède sera que la Sœur première veille sur elles, et qu'elle leur fasse rendre raison de tout ce qui se sera passé dans l'école, surtout lorsqu'elles auront négligé de veiller sur les absentes, ou manqué à qu'elqu'un de leurs devoirs, quelque petits et de peu de conséquence qu'ils paraissent.

La quatrième raison pour laquelle les écolières s'absentent, est qu'elles ont peu d'affection pour la Maîtresse, qui n'est pas engageante et qui ne sait pas les gagner, n'ayant recours pour l'ordinaire qu'à la rigueur et aux corrections, ce qui fait que les écolières ne veulent plus venir à l'école.

Pour apporter des remèdes à ces sortes d'absences, il faut que les Sœurs s'appliquent à être fort engageantes et à avoir un extérieur honnête, affable et ouvert, sans cependant prendre un air ni bas, ni familier; qu'elles se mettent à la portée de leurs écolières pour les gagner toutes à Jésus-Christ; et qu'elles se persuadent que l'autorité s'acquiert et se maintient plus dans une école par la fermeté, la gravité et le silence, que par les coups et la dureté, et que la principale cause des fréquentes absences, est la fréquence des corrections.

La cinquième raison principale de l'absence des écolières , est de la part des parens , ou parce qu'ils négligent de les envoyer à l'école , ne se mettant pas fort en peine qu'elles y viennent , ni qu'elles y soient assidues , ce qui est assez ordinaire dans les pauvres , parce qu'ils ont de l'indifférence pour l'école , se persuadant que leurs enfans n'y apprennent rien , ou que fort peu de chose.

Le moyen de remédier à la négligence des parens , surtout des pauvres , sera premièrement de parler aux parens et de leur faire connaître l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfans , et le tort qu'ils leur font de ne leur pas faire apprendre à lire et à écrire ; combien cela leur peut nuire , et qu'ils ne seront jamais capables pour aucun emploi , faute de savoir lire ou écrire. Il faut ensuite leur faire connaître le tort que peut faire à leurs enfans le défaut d'instruction des choses de leur salut , dont les pauvres sont souvent peu touchés. Deuxièmement , comme ces sortes de pauvres sont ordinairement ceux auxquels on fait l'aumône , il faut donner à messieurs les Curés une liste de toutes celles qui ne viennent pas à l'école , leur nom et leur âge , celui de leur demeure , afin qu'on ne donne aucune aumône à leurs parens , et qu'on les puisse obliger à envoyer leurs enfans à l'école. Troisièmement , il faut tâcher d'attirer les enfans de ces sortes de personnes , et de les gagner par toutes sortes de moyens ; ce qui pourra avoir souvent un bon succès , parce qu'ordinairement les enfans des pauvres ne font que ce qu'elles veulent , les pa-

rens n'en ayant aucun soin , en étant même comme idolâtres ; ce que leurs enfans désirent , ils le leur accordent : ainsi il suffira que leurs enfans veuillent aller à l'école , pour qu'ils soient contents de les y envoyer.

Lorsque les parens retirent les enfans trop jeunes de l'école pour les faire travailler , n'étant pas suffisamment instruites , il faut leur faire connaître qu'ils leur nuiront beaucoup , et que , pour leur faire gagner peu de chose , ils leur feront perdre un avantage bien plus considérable.

Il faut engager les parens à envoyer leurs enfans , sinon toute la journée , au moins l'après-midi tout entière ; il faut aussi veiller particulièrement sur ces sortes d'écolières ; et s'il arrive que les parens se plaignent de ce que leurs enfans n'apprennent rien , ou que peu de chose , et qu'ils veulent retirer leurs enfans pour ce sujet , il faut , pour obvier à cet inconvénient , que les Sœurs premières des écoles veillent avec un très-grand soin sur toutes les Sœurs dont elles sont chargées , particulièrement sur celles dont la capacité est moindre , et prendre garde qu'elles instruisent , avec toute l'application possible , toutes leurs écolières ; qu'elles n'en négligent aucune ; que l'application qu'elles ont soit égale envers toutes , et plus grande même à l'égard des plus ignorantes et des plus négligentes ; qu'elles fassent observer l'ordre dans les écoles , que les écolières ne s'absentent pas facilement , car la liberté qu'on leur donne de s'absenter , est souvent la cause qu'elles n'apprennent rien.

La sixième cause principale pour laquelle les écolières s'absentent facilement, est parce que les Maîtresses sont trop faciles à tolérer celles qui se sont absentes de l'école sans permission, ou qu'elles donnent trop facilement permission aux écolières de s'absenter.

Pour apporter remède à cet inconvénient, il faut 1° que chaque Sœur soit exacte à veiller sur celles qui vont chez les absentes, qu'elles aillent chez toutes et ne se laissent pas tromper par de fausses raisons, et qu'elles rendent compte ensuite à la Sœur des motifs qu'on aura donnés; 2° que celle qui reçoit et excuse les écolières, oblige les parens de ramener leurs enfans qui se seront absentes, et qu'elle ne reçoive aucune écolière absente, sans savoir et sans bien examiner les raisons qu'elle aura eues de s'absenter.

Les raisons ordinaires sont, ou que les parens ont besoin d'elles, qu'elles ont été malades, ou qu'elles se sont absentes par libertinage.

A l'égard de la première raison, pour être bonne et valable, il faut que le besoin soit considérable et qu'il soit rare. Quant à la seconde raison, la Maîtresse ne l'admettra pas, si on a vu l'écolière hors de sa maison, ou jouant avec d'autres écolières. Chaque Maîtresse aura soin que celles qui vont chez les absentes voient toutes les écolières malades, et qu'elles lui rapportent en quel état elles les auront trouvées.

Pour ce qui est des libertines, la Maîtresse observera ce qui a été dit ci-dessus dans l'article des éco-

lières , qu'il faut ou qu'il ne faut point corriger , et ne les corrigera pas elle-mêmes , mais obligera les parens de les corriger en leur maison , avant que de les faire rentrer à l'école.

Pour celles qui se seront absentes sans permission, sous prétexte que leurs parens ont eu besoin d'elles, il ne les faudra pas excuser facilement ; et comme ce sont ordinairement les mêmes qui tombent dans cette faute , si elles y retombent trois ou quatre fois sans s'en mettre en peine , il faudra les renvoyer , et ne les point recevoir ensuite qu'elles ne soient disposées , aussi-bien que leurs parens , à demander permission toutes les fois qu'elles s'absenteront.

Lorsque les écolières demanderont permission de s'absenter , il faut que les Sœurs paraissent toujours difficiles à l'égard de ces sortes de permissions, qu'elles en examinent bien les raisons , et qu'elles ne l'accordent qu'en cas qu'elles les aient trouvées bonnes et nécessaires.

Les absences qui se font pour des causes légères , doivent être rares , et il vaudrait mieux que les Maîtresses renvoyassent les écolières qui se les permettent, que de les autoriser , cela étant d'un très-mauvais exemple pour les autres qui se croiraient en droit d'en faire autant. Il vaut mieux n'avoir que cinquante écolières bien assidues que d'en avoir une centaine qui s'absentent à tout moment.

Cependant , avant que de renvoyer des écolières pour de tels sujets , ou même pour d'autres raisons , la Sœur parlera plusieurs fois aux parens pour

leur représenter de quelle conséquence il est que leurs enfans viennent à l'école assidûment ; et que sans cela il leur est presque impossible d'y apprendre quelque chose , oubliant en un jour ce qu'elles ont appris en plusieurs ; mais on ne renverra pas les écolières qu'il ne paraisse qu'elles et leurs parens ne s'en mettent pas en peine et ne profitent pas de tout ce qu'on leur a pu dire là-dessus.

Enfin , avant que de renvoyer les écolières pour cause d'absences ou autre , il est à propos de se servir des moyens suivans pour y remédier : 1° priver une écolière qui se sera absentée , de toutes les récompenses qu'on lui aurait données si elle eût été assidue ; 2° de ne la pas changer de classe ou de leçon , quand même elle saurait parfaitement lire , ou qu'elle serait capable d'être changée ; 3° la faire tenir plusieurs jours debout dans l'école , ou se servir de quelqu'autre pénitence qui l'humilie et qui fasse peine à ses parens , afin de l'engager à venir exactement et d'obliger ses parens à la rendre assidue.

CHAPITRE VII.

Des Congés.

IL est de conséquence que les congés et vacances soient toujours réglés d'une même manière dans les écoles , et c'est une des choses qui servira beaucoup à y maintenir le bon ordre.

Il y a trois choses comprises dans ce chapitre ; premièrement , les congés qui sont ordinaires , deuxièmement , les congés qui sont extraordinaires , et les occasions dans lesquelles on peut ou on ne peut pas en donner ; troisièmement , les vacances.

SECTION PREMIÈRE.

Des Congés ordinaires.

LES congés ordinaires sont ceux qui sont exprimés ci-après. On donnera congé tout le jour , tous les jeudis de chaque semaine de l'année , dans laquelle il n'y aura point de fêtes.

Lorsqu'il y aura une fête dans une semaine , si cette fête arrive le lundi , mardi , vendredi ou samedi , on donnera congé le jeudi après midi. Si elle arrive le jeudi , il n'y aura point d'autre congé.

Lorsqu'il y aura deux fêtes , ou plus dans une semaine , il n'y aura point de congé dans cette semaine.

Le jour des cendres , après la sainte Messe , on leur fera recevoir les cendres.

La veille on leur enseignera comment elles doivent s'approcher pour recevoir les cendres.

Le jour de la fête de sainte Anne , qui est la patronne de la Congrégation , les Sœurs donneront congé tout le jour au lieu du jeudi , à moins qu'il n'y ait des inconvénients.

SECTION II.

Des Congés extraordinaires.

ON ne donnera aucun congé extraordinaire , sans une nécessité évidente et indispensable ; et lorsque la Sœur première d'une maison se croira obligée d'en donner quelqu'un , elle en demandera avis aux Supérieures de la Congrégation avant que de le faire , en cas qu'elle puisse le prévoir ; si elle n'a pu le prévoir , elle le lui communiquera ensuite , lui faisant connaître les raisons qui l'y ont obligée. Et avant de le prendre , elle en demandera la permission à M. le Curé et à M. le Maire (1).

Lorsqu'il y aura nécessité de donner un congé extraordinaire , il se donnera toujours au lieu du jour de congé de la semaine.

Les occasions dans lesquelles on donnera un congé extraordinaire, sont les suivantes : 1° on donnera congé les jours de foires , lorsqu'elles ne dureront qu'un jour seulement ;

2° Le jour auquel on enterrera une Sœur de la communauté ;

3° On donnera congé les jours auxquels il se fera quelque cérémonie extraordinaire dans une ville, pourvu qu'elle ne soit pas mauvaise , ou qu'il ne soit

(1) Les Sœurs sont invitées de faire la plus sérieuse attention à cet article ; elles y verront que, puisqu'il faut une nécessité indispensable pour donner un congé , il ne leur est pas permis de quitter leur école pour se récréer en se visitant les unes et les autres.

pas nuisible aux écolières de s'y trouver, et qu'on jugera qu'on ne pourra pas les empêcher d'y aller.

On donnera congé le jour du Patron de chacune des paroisses dans lesquelles se tiennent les écoles, comme aussi les jours de certaines fêtes, qui quoiqu'elles ne soient pas chômées ni d'obligation, sont cependant gardées dans la ville ou dans la paroisse dans laquelle est située la maison de l'Institut de cette ville.

On ne diminuera point le temps de l'école, si ce n'est pour une nécessité évidente et indispensable.

SECTION III.

Des vacances.

CET article comprend quatre choses : 1° ce qui regarde les vacances en elles-mêmes ; 2° les avis que les Sœurs donneront aux écolières pour bien passer le temps des vacances ; 3° ce qui se fera le dernier jour d'école avant les vacances ; 4° ce qui se fera le jour qu'on rentrera dans les écoles.

Tous les ans on cessera partout de tenir les écoles pendant un mois, et c'est ce qu'on appelle vacances.

Le dernier jour d'école, on ne fera que le catéchisme, et on le fera sur la manière dont les écolières doivent passer le temps des vacances. Entre les avis que les Sœurs donneront aux écolières pour bien passer ce temps, les principaux seront, 1° de ne pas manquer à dire tous les jours les prières du matin et du soir qu'on récite dans les écoles ; 2° d'entendre tous les jours la sainte Messe avec piété, et de dire les prières qui sont dans leurs livres d'Exer-

cice pendant la sainte Messe ; 3° d'assister tous les dimanches et fêtes à la grand'Messe et aux Vêpres dans leur paroisse ; 4° d'aller à confesse , et celles qui communient , de communier au moins une fois pendant ce temps ; 5° d'aller tous les jours au moins un quart d'heure , ou une demi-heure en quelque église , visiter et adorer le très-saint Sacrement ; 6° de dire tous les jours le chapelet , pour acquérir et conserver de la dévotion envers la très-sainte Vierge ; 7° de ne point fréquenter de mauvaises compagnies ; 8° de ne point aller fourager les jardins et les vignes , ce qui serait un larcin et un grand péché.

Après le catéchisme , on décernera des récompenses à toutes celles qui en auront méritées , et on accompagnera cette distribution de tout ce qui pourra la rendre intéressante aux enfans.

La distribution faite on dira la prière, ensuite les Maîtresses rendront les papiers et les exemples à celles qui écrivent , afin qu'elles puissent s'exercer à l'écriture pendant les vacances , et elles les engageront même à le faire.

A la fin du catéchisme , elles les avertiront aussi de se trouver toutes dans l'école le jour qui leur sera marqué pour la rentrée , dès sept heures et demie du matin , pour assister à la Messe du Saint-Esprit , que l'on dira à leur intention.

A neuf heures ou à l'heure indiquée par M. le Curé , on les conduira à la sainte Messe , qui se dira à leur intention pour implorer l'assistance du Saint-Esprit.

CHAPITRE VIII.

Des officières de l'école et de leur obligation.

IL y aura plusieurs officières dans les écoles pour faire plusieurs et différentes fonctions, que les Maîtresses ne peuvent ou ne doivent pas faire elles-mêmes.

Ces officières seront nommées par les Sœurs dans chaque classe, l'un des trois premiers jours d'école après les vacances.

Ces officières seront les récitatrices des prières dont on a parlé, la sonneuse, les surveillantes et celle qui est chargée de distribuer les papiers, et les balayeuses.

De la sonneuse.

IL y aura dans chaque école une écoière dont la fonction sera de sonner la cloche pour commencer l'école et les exercices qui s'y font.

A l'heure où on doit commencer l'école, et pour qu'on se prépare à la prière, elle sonnera en tintant pendant environ deux minutes. A chaque heure, pour faire dire la prière, elle tintera cinq coups, et en fera autant pour avertir de l'heure du catéchisme, afin que les écoières s'y préparent. A la fin de l'école, elle tintera pendant environ deux minutes pour avertir les écoières de ranger leurs livres, et les collectrices des papiers de les amasser. Toutes doivent se disposer et se tenir prêtes pour la prières, afin qu'on la puisse

commencer aussitôt que la cloche cessera de sonner sans tarder un seul instant.

Cette officière doit être fort assidue à l'école, soigneuse, vigilante, exacte et très-ponctuelle à sonner à temps.

Des surveillantes.

Il y aura une surveillante dans toutes les classes, dans l'absence des Sœurs et il n'y en aura point en d'autres temps, si ce n'est dans un temps où les Sœurs sont très-occupées dans la classe.

Tout le soin et l'application de la surveillante sera de remarquer tout ce qui se passera dans la classe, sans dire un seul mot, quoiqu'il arrive, et sans sortir de sa place; elle ne permettra pas non plus qu'aucune écolière lui parle, ni approche d'elle pendant tout le temps qu'elle exercera son office.

Elle ne menacera aucune écolière, ni par signes ni autrement, quelque faute qu'elle commette; elle ne se servira jamais de la verge, ni de quoi que ce soit, pour frapper les écolières.

Elle sera toujours à la place qui lui aura été marquée, et sera fidèle à rapporter exactement à la Maîtresse toutes choses et comme elles se seront passées, ne disant rien, ni plus ni moins. Elle remarquera celles qui garderont le silence et celles qui feront le moindre bruit, et aura surtout soin de donner elle-même bon exemple aux autres; car elle doit être persuadée qu'elle est établie, non-seulement pour veiller sur tout ce qui se passe dans

l'école, mais bien plus pour être le modèle sur lequel les autres doivent se former.

La Maîtresse examinera bien les choses que la surveillante lui rapporte, avant que de délibérer si elle doit punir ou non celles qu'elle dénonce avoir fait quelque faute, et afin de connaître plus facilement si la surveillante dit la vérité, elle s'informerá en particulier des écolières les plus fidèles, qui auront été témoins de la faute, si les choses se sont passées de la manière que la surveillante l'aura rapporté, et ne corrigera les écolières accusées que selon l'accord qu'elle trouvera entre ce que les autres diront et ce que la surveillante aura dit.

Quand les surveillantes rapporteront quelque chose à la Maîtresse, elles le feront toujours bas et en particulier.

La Maîtresse écoutera les plaintes qui seront faites contre la surveillante, particulièrement si celles qui les font n'y sont pas intéressées, si elles sont des plus sages et des plus fidèles; si elle est trouvée coupable, elle sera punie bien plus sévèrement qu'une autre qui aurait fait la même faute, et elle sera aussitôt déposée de son office.

Il faut que la surveillante soit fort diligente à venir à l'école, et qu'elle s'y trouve des premières; qu'elle soit vigilante pour pouvoir remarquer tout ce qui se passera dans l'école, et qu'elle ne soit ni légère, ni menteuse, qu'elle ne soit pas non plus capable d'avoir acception de personne, en sorte qu'elle accuse aussi-bien ses sœurs, ses amies et ses compagnes, que les autres qu'elle ne fréquente

pas , et surtout qu'elle ne reçoive aucun présent de qui que ce soit. Si elle est reconnue pour avoir fait cette faute , elle sera corrigée très-sévèrement et ensuite déposée de son office.

Il y aura aussi des espèces de surveillantes dans les rues , surtout dans celles où demeurent beaucoup d'écolières , pour remarquer de quelle manière celles de ce quartier se comportent en s'en retournant de l'école.

Il y en aura une dans chaque quartier et dans chaque rue considérable , qui observera ce qui se passera et en donnera avis à la Maîtresse en particulier.

De celles qui sont chargées de distribuer les papiers.

IL y aura dans la classe d'écriture une ou deux écolières , dont le soin sera de distribuer les papiers au commencement de l'écriture à celles qui écrivent , de les reprendre quand le temps de l'écriture sera passé , et de les remettre ensuite à leur place.

Si toutes les écolières de la classe écrivent , il y en aura deux ; s'il n'y en a qu'une partie qui écrivent , et qu'elle ne soit pas trop nombreuse , il n'y en aura qu'une qui sera chargée de cette fonction.

Les distributrices des papiers , auront soin de les mettre tous de suite les uns sur les autres selon les rangs que tiennent les écolières à qui ils appar-

tiennent, afin qu'elles donnent à chacune le leur avec assurance.

Elles iront de table en table, tant pour les donner que pour les reprendre, mais cela se fera promptement et sans bruit. Si quelque écolière est absente, elles mettront son papier à sa place, afin de le reprendre avec les autres.

Ces deux officières, quelque temps avant que de reprendre les papiers, iront visiter toutes celles qui écrivent, si la Maîtresse le juge à propos, pour voir si chacune a écrit autant qu'elle le devait; si le papier n'est point brouillé, etc; et si elles trouvent que quelqu'une ait manqué à quelque chose, elles donneront aussitôt avis à la Maîtresse de ce qu'il y manquera.

Elles auront soin que toutes les écolières sèchent leur écriture et plient leur papier avant que de le leur rendre.

Des balayuses.

Il y aura deux écolières dans chaque classe dont l'office sera de la balayer et de la tenir propre et nette. Elles la balayeront deux fois tous les jours, sans y manquer, à la fin des écoles; et si on va à la sainte Messe, elles retourneront pour ce sujet à l'école.

Les Maîtresses auront égard que les balayuses tiennent la classe dont elles sont chargées toujours très-propre.

Les balayuses ne doivent pas être lentes, mais actives, afin qu'elles n'emploient pas trop de temps à s'acquitter de cet office.

On doit remarquer en elles un grand soin , de la netteté et de la propreté : il faut cependant qu'elles soient sages , et qu'elles ne soient pas sujettes à avoir des querelles ou à faire des sottises. Elles seront nommées tournairement chaque semaine ; ce sera le samedi qu'on les nommera.

CHAPITRE IX.

Ameublement des écoles.

LES Sœurs auront soin de tenir la salle de l'école toujours propre , les murailles bien blanches , et les vitres bien nettes et bien lavées ; elle sera balayée deux fois par jour , après que les enfans en seront sorties.

En hiver , un fourneau communiquant sa chaleur par tout , et ne causant ni embarras ni déplacemens , serait plus convenable qu'une cheminée.

Il faut des tables pour celles qui écrivent , et des bancs suffisamment pour toutes les écolières.

Un bénitier près de la porte , et un Crucifix devant lequel on doit faire des prières , une image de la Sainte-Vierge et du saint Ange Gardien.

Une grande carte ou tableau d'environ trois ou quatre pieds de hauteur et large à proportion , où soient écrites les lettres de l'alphabet , pour les montrer aux commençantes avec une baguette , comme il est expliqué plus haut.

Une autre carte sur laquelle soient écrites les premières syllabes , *ba , be , bi , bo , bu : ca , ce , ci ,*

etc. , avec quelques autres plus grandes et plus difficiles pour le même usage.

Des sentences instructives et d'autres qui recommanderont quelques devoirs particuliers , comme : *Il ne faut ni s'absenter de l'école, ni venir tard sans punition, etc.* ; les autres sont exprimées au chapitre des signes sur les corrections.

Il faut un siège pour la Maîtresse , qui l'élève de manière à ce qu'étant assise , elle voie aisément toutes ses écolières.

Il y aura une petite armoire fermant à clef , avec plusieurs tablettes pour serrer les papiers des écolières , les livres de la Maîtresse , le signal et les autres choses à son usage.

Enfin il y aura une petite clochette pour sonner les exercices.

Il faut aussi faire en sorte que dans la maison d'école il y ait des commodités pour les enfans , y ayant de grands inconvéniens qu'elles aillent dehors dans les rues.

MODÈLE

DES TABLES D'ALPHABETS.

1 ^{re} PARTIE.					2 ^e PARTIE.				
a	b	c	d	e	A	B	C	D	E
f	g	h	i	j	F	G	H	I	J
k	l	m	n	o	K	L	M	N	O
p	q	r	s	t	P	Q	R	S	T
u	v	x	y	z	U	V	X	Y	Z
æ	œ	fl	ffl	fi	q	d	h	b	p
ffi.					w				

MODÈLE

DE LA TABLE DES SYLLABES.

me	ca	et	eux	ce	ga	nos
em	gi	jo	cho	of	cu	qui
œu	en	ei	l'hu	vu	go	ont
n'y	ge	in	gue	ha	on	ça
im	eu	xi	cun	ou	hé	pei
est	cé	el	gne	gu	j'y	nez
om	ex	ni	hau	co	ze	møi.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREFACE.

Pag.
i

PREMIÈRE PARTIE.

*Contenant les qualités et les devoirs des Sœurs de la
Doctrina chrétienne, en qualité d'Institutrices.*

CHAPITRE PREMIER. Vocation à l'emploi de Sœurs institutrices et quelles en sont les marques.	1
CHAP. II. Estime et affection que les Sœurs doivent avoir pour leur emploi d'Institutrice.	11
CHAP. III. Des vertus ou qualités d'une bonne Sœur; et, en particulier, du zèle qu'elle doit avoir pour ces devoirs, et son exactitude à les remplir.	15
CHAP. IV. Bon exemple que les Sœurs de la Doctrine chrétienne doivent donner par une suite de leur zèle pour la gloire de Dieu.	25
CHAP. V. La gravité qui doit régler l'extérieur d'une Sœur.	38
CHAP. VI. Le silence que doit pratiquer une bonne Sœur.	41
CHAP. VII. L'humilité qui doit caractériser une Sœur de la Doctrine chrétienne.	45
CHAP. VIII. La prudence d'une bonne Sœur.	53
CHAP. IX. La sagesse que doit posséder une bonne Sœur.	60
CHAP. X. La patience dont doit s'armer une bonne Sœur.	66
CHAP. XI. La retenue absolument nécessaire à une bonne Sœur.	69
CHAP. XII. La douceur que doit pratiquer une bonne Sœur.	72

§. I. Des sept conditions que doit avoir la correction pour être salutaire à celle qui la fait.	93
§. II. Des trois conditions que la correction doit avoir pour être salutaire à celle qui la reçoit.	96
CHAP. XIII. La vigilance d'une bonne Sœur.	100
CHAP. XIV. La piété dont une bonne Sœur doit être remplie.	105
CHAP. XV. La générosité d'une bonne Sœur.	109
CHAP. XVI. Science et capacité que doivent avoir les Sœurs d'école pour bien enseigner la jeunesse.	114
CHAP. XVII. Quelques devoirs particuliers des Sœurs.	121
CHAP. XVIII. Devoirs des Sœurs envers MM. leurs Curés.	124
CHAP. XIX. Devoirs des Sœurs d'école envers les pères et mères et envers leurs écolières ; ceux des pères et mères envers les Sœurs et même envers leurs propres enfans.	127
CHAP. XX. Devoirs des écolières envers leurs Maîtresses.	133
CHAP. XXI. Les Sœurs doivent parler raison aux enfans , et comment.	136
CHAP. XXII. Les Sœurs doivent diversifier leur conduite selon la diversité des esprits.	140
CHAP. XXIII. Obligations des Sœurs d'école de suivre une bonne méthode d'enseigner.	142

SECONDE PARTIE.

Des exercices qui se feront dans les écoles ; l'ordre et la manière de les faire.

CHAPITRE PREMIER. Moyens dont on doit se servir pour bien faire l'école.	145
ART. I ^{er} . La prière.	<i>Ibid.</i>
ART. II. Égalité de conduites.	<i>Ibid.</i>
ART. III. Le silence.	146
ART. IV. Bon exemple.	147

ART. V. Vigilance sur soi et sur les écolières.	147
ART. VI. Point d'acceptions particulières.	148
ART. VII. Conformité dans l'enseignement.	<i>Ibid.</i>
ART. VIII. Assiduité à l'école.	149
CHAP. II. Des différens exercices que l'on fait dans les Écoles chrétiennes,	150
CHAP. III. De l'entrée dans l'école et de l'ordre qu'on y observera dans les exercices.	152
De l'ordre de l'école , de l'après-midi.	157
CHAP. IV. Des prières que l'on dira dans les Écoles chré- tiennes ; de la manière de les bien dire ; de la posture que la Sœur et les enfans doivent tenir pendant qu'on les dira ; et de quelques pratiques de piété qui se feront dans l'école.	159
CHAP. V. Des leçons en général et des sortes de livres dont on se servira dans les écoles.	163
ART. I ^{er} . De la posture que les Maîtresses et les écolières doivent tenir , et de la manière dont elles doivent se comporter pendant les leçons.	165
ART. II. Des deux tables d'alphabet et des syllabes ; de ce qu'elles doivent contenir , et de la manière de dis- poser des écolières qui y lisent.	167
ART. III. De la manière dont on doit faire lire l'alphabet.	168
ART. IV. De la manière de faire lire dans la table des syllabes.	171
ART. V. Du Syllabaire.	172
ART. VI. Du premier livre.	173
ART. VII. Du second livre.	175
ART. VIII. Du troisième livre.	<i>Ibid.</i>
ART. IX. Des voyelles et consonnes , ponctuations et accens.	176
ART. X. Du quatrième livre.	177
ART. XI. Règles générales à observer dans la lecture , pour éviter les fautes qu'on y fait ordinairement.	<i>Ibid.</i>

ART. XII.	182
ART. XIII. De la civilité chrétienne.	188
ART. XIV. De la lecture dans les manuscrits.	<i>Ibid.</i>
ART. XV. De l'émulation qu'il faut mettre pour la lecture.	189
CHAP. VI. DE L'ÉCRITURE.—De ce qui concerne l'écriture en général.	190
Des choses particulières dont on se sert dans l'écriture.	<i>Ibid.</i>
ART. I ^{er} . Du papier.	<i>Ibid.</i>
ART. II. Des plumes , du canif et de l'encre.	191
ART. III. Des exemples.	192
ART. IV. Des transparens et papiers bronillards.	<i>Ibid.</i>
ART. V. De l'écriture et de la manière de l'enseigner.	193
ART. VI. De la manière d'apprendre à bien tenir le corps.	195
ART. VII. De la manière d'apprendre à bien tenir la plume et le papier.	196
ART. VIII. De la manière de former à bien écrire.	197
ART. IX. Du temps auquel la Maîtresse taillera les plumes des écolières ; du temps et de la manière d'apprendre aux écolières à les tailler.	198
ART. X. De la manière de visiter celles qui écrivent , et de corriger leur écriture.	200
CHAP. VII. De l'arithmétique.	208
CHAP. VIII. De l'orthographe.	210
CHAP. IX. De la sainte Messe.	213
ART. I ^{er} . De la manière dont les écolières doivent sortir de l'école pour aller à la sainte Messe , et de la manière dont elles doivent se comporter dans les rues en y allant.	<i>Ibid.</i>
ART. II. De la manière dont les écolières doivent entrer dans l'église.	215
ART. III. De ce à quoi les écolières doivent s'appliquer pendant la sainte Messe.	216
ART. IV. Du devoir des Maîtresses pendant la sainte Messe.	218
ART. V. De la sortie des écolières de l'église.	220
ART. VI. De l'assistance à la Messe de paroisse et aux Vêpres.	<i>Ibid.</i>

CHAP. X. Du catéchisme, de son excellence et de la nécessité de l'étudier.	222
ART. I^{er}. Préparation au catéchisme.	223
ART. II. De la manière de faire le catéchisme.	225
ART. III. De la manière d'interroger les écolières pendant le catéchisme.	227
ART. IV. Des devoirs des Sœurs pendant le catéchisme.	229
ART. V. Du devoir des écolières pendant le catéchisme.	232
ART. VI. De la manière de faire apprendre le catéchisme, de ce qu'on en donnera à apprendre, et de la manière de le faire répéter aux écolières pendant la classe.	234
CHAP. XI. Manière d'instruire les enfans sur les Sacremens et sur les pratiques de dévotion.	237
CHAP. XII. De la sortie de l'école.	248
ART. I^{er}. De la manière dont les écolières doivent sortir de l'école.	<i>Ibid.</i>
ART. II. Du devoir des Sœurs pendant que les écolières sortent de l'école, et lorsqu'elles sont sorties.	249

TROISIÈME PARTIE.

Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles.

CHAPITRE PREMIER. De la vigilance que doit avoir une Sœur dans l'école.	251
ART. I^{er}. Du soin que la Maîtresse doit avoir de reprendre les mots, et de la manière de le bien faire.	252
ART. II. Du soin que la Maîtresse doit avoir de faire suivre toutes celles qui sont dans une même leçon.	254
ART. III. Du soin que la Maîtresse doit avoir de faire observer un très-grand silence dans l'école.	256
CHAP. II. Des signes qui sont en usage dans les Écoles chrétiennes.	258
ART. I^{er}. Des signes touchant les leçons.	259

ART. II. Des signes touchant l'écriture.	262
ART. III. Des signes pendant le catéchisme et les prières.	<i>Ibid.</i>
ART. IV. Des signes pour les corrections.	263
ART. V. Des signes qui se font en quelques occasions particulières.	264
CHAP. III. Des récompenses.	265
CHAP. IV. Des corrections en général, avant-propos.	267
CHAP. V. Règles touchant les punitions.	269
DEUXIÈME RÈGLE. Attention à prévenir les fautes.	270
TROISIÈME RÈGLE. Ne point menacer sans réflexion.	271
QUATRIÈME RÈGLE. Moins punir que menacer.	<i>Ibid.</i>
CINQUIÈME RÈGLE. Être exacte à tenir ce qu'on a promis.	272
SIXIÈME RÈGLE. Ne punir que pour de vrais sujets.	273
SEPTIÈME RÈGLE. Se posséder en punissant.	<i>Ibid.</i>
HUITIÈME RÈGLE. N'employer la crainte qu'avec circonspection.	274
NEUVIÈME RÈGLE. Fautes qu'il faut pardonner.	<i>Ibid.</i>
DIXIÈME RÈGLE. Fautes qu'il faut punir.	275
ONZIÈME RÈGLE. Ce qu'on entend par ces mots, <i>punitions, châtimens.</i>	<i>Ibid.</i>
SECTION PREMIÈRE. Des différentes sortes de corrections.	278
SECTION II. De la correction par paroles.	<i>Ibid.</i>
SECTION III. Des corrections par la verge, pour quelles raisons on peut et on doit s'en servir, et de la manière dont on doit le faire.	279
SECTION IV. Moyen dont on peut se servir pour punir les écolières, sans faire usage de la verge. — LES PENSUMS.	280
De la manière de donner les pensums.	282

SECTION V. De l'expulsion des écolières de l'école.	284
SECTION VI. De la fréquence des corrections , et de ce qu'il faut faire pour l'éviter.	286
SECTION VII. Des conditions que doivent avoir les corrections.	287
SECTION VIII. Des défauts qu'il faut éviter dans les corrections.	289
SECTION IX. Des enfans qu'il faut ou ne faut point corriger.	292
SECTION X. Des enfans mal élevées et volontaires.	294
SECTION XI. Des opiniâtres.	296
SECTION XII. Des enfans élevées doucement , et de celles qui ont l'esprit doux et timide , des stupides , des incommodées , des petites et des nouvelles venues.	298
SECTION XIII. Des accusantes et des accusées.	300
SECTION XIV. De ce qui doit se pratiquer dans toutes les corrections.	302
SECTION XV. Du lieu où il faut faire les corrections , et du temps auquel on doit ou l'on ne doit pas les faire.	303
SECTION XVI. Des pénitences , de leur usage , de leurs qualités , et de la manière de les imposer.	304
SECTION XVII. Recueil des pénitences qui sont en usage et qu'on pourra imposer aux écolières pour quelques fautes qu'elles auront faites.	307
Réponses à quelques objections.	310
CHAP. VI. DES ABSENCES. — SECTION PREMIÈRE. Des absences réglées et avec permission.	311
SECTION II. Des absences non réglées , de celles qu'on peut ou qu'on ne peut permettre.	312
SECTION III. Des causes des absences , et des remèdes qu'on peut y apporter.	313
CHAP. VII. Des congés.	320

SECTION PREMIÈRE. Des congés ordinaires.	321
SECTION II. Des congés extraordinaires.	322
SECTION III. Des vacances.	323
CHAP. VIII. Des officières de l'école et de leur obligation.	325
De la sonneuse.	<i>Ibid.</i>
Des surveillantes.	326
De celles qui sont chargées de distribuer les papiers	328
Des balayeuses.	329
CHAP. IX. Ameublement des écoles.	330
MODÈLE DES TABLES D'ALPHABETS.	332
MODÈLE DE LA TABLE DES SYLLABES.	<i>Ibid.</i>

FIN DE LA TABLE.